750.-
arexy
&556k

CATALOGUE

RAISONNÉ

DES

MANUSCRITS

Conſervés dans la Bibliothéque de la Ville & République de GENEVE;

PAR JEAN SENEBIER,

Miniſtre du Saint-Evangile, Bibliothécaire de la République de Genève, Membre de la Société Hollandoiſe des Sciences de Harlem.

A GENEVE,

Chez BARTHELEMY CHIROL, Libraire.

M. DCC. LXXIX.

CATALOGUE

RAISONNÉ

DES

MANUSCRITS

conservés dans la Bibliothèque de la Ville
et République de Genève;

PAR JEAN SENEBIER,

Pasteur de Saint-Gervais, Bibliothécaire de la Ville,
Membre de l'Institut National, Membre de la Société
Helvétique des Sciences de Berne, etc.

TOME PREMIER.

GENÈVE,

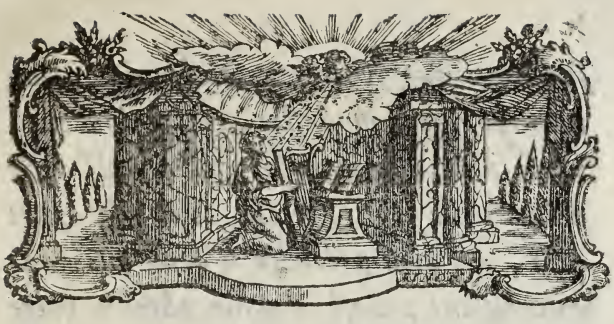

A MESSIEURS

JACOB VERNET,

DAVID CLAPAREDE,

PASTEURS ET PROFESSEURS DE THÉOLOGIE DANS L'ACADÉMIE DE LA VILLE ET RÉPUBLIQUE DE GENÈVE.

MESSIEURS,

S'IL eſt un avantage dont on puiſſe juſtement ſe glorifier, c'eſt d'avoir été initié par vous dans les Sciences & nourri de votre ſavoir. On ſait que vos diſciples peuvent puiſer dans vos leçons & vos écrits une érudition vaſte, des penſées ſolides, un coloris vrai ; mais

ſur-tout que votre exemple doit leur inſpirer votre modeſtie, votre douceur, votre piété, vos vertus, & un vif deſir d'être utile à la Société. S'il eſt, après cela, un bien précieux à ceux qui vous connoiſſent, c'eſt d'avoir obtenu votre amitié & d'en recevoir les marques dans vos directions & vos avis.

On aime, Meſſieurs, publier des obligations auſſi flatteuſes, parce qu'on a beſoin de manifeſter les ſentiments qu'elles excitent. Daignés donc agréer cet ouvrage, où vous trouverés ſûrement pluſieurs idées qui vous appartiennent; il eſt l'hommage ſincere d'un Diſciple qui vous chérit, & qui a l'honneur d'être avec une vive reconnoiſſance & une reſpectueuſe conſidération,

MESSIEURS,

Votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur,

JEAN SENEBIER.

Genève, ce 10 Novembre 1778.

RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES.

LEs Manuſcrits ont toujours été les parties les plus rares, les plus précieuſes & les plus utiles des Bibliothéques modernes ; on a cherché à les raſſembler avec le plus grand ſoin, afin de s'approcher, autant qu'il ſeroit poſſible, des Auteurs anciens qui ſont nos délices, & d'avoir entre les mains pluſieurs piéces, qu'il auroit été inutile de faire imprimer, mais qu'il importoit de conſerver comme des documens fondamentaux.

Perſonne n'ignore les grands avantages qu'on retire de l'examen des Manuſcrits pour perfectionner le texte des Auteurs anciens. Avant l'invention de l'Imprimerie, il étoit preſqu'impoſſible d'avoir des livres qui fuſſent ſans fautes : Le Copiſte le plus habile ne pouvoit eſpérer de tranſcrire fidellement le livre qu'il copioit ; ſi donc on n'avoit eu qu'un ſeul Manuſcrit de l'ouvrage d'un Auteur, on ſeroit preſque ſûr de l'avoir avec pluſieurs fautes ; mais comme tous les Copiſtes n'auroient pu s'accorder pour commettre les mêmes erreurs ; puiſqu'ils n'ont pas tous copiés les mêmes originaux, ni faits leurs copies dans le même

temps ; puiſqu'ils n'ont eu ni les mêmes opinions à faire valoir, ni le même caractere à ſoutenir, ni le même goût pour les diriger ; il en réſulte néceſſairement que leurs Manuſcrits doivent avoir ſouvent variés par des fautes qui leur ſont particulieres : La ſagacité d'une critique judicieuſe peut cependant découvrir, au travers de ces différences, la vraie leçon de l'Auteur lui-même.

La collation des Manuſcrits connus, lorſqu'elle a été faite par des hommes raiſonnables & ſavants, a déja jetté une très-grande lumiére ſur une foule de paſſages ténébreux qui ſont épars dans les livres anciens qu'on lit le plus ſouvent ; & l'on doit la plupart des explications heureuſes qui les éclairciſſent à des leçons qu'on n'auroit pas imaginées, ou qu'on n'auroit pas cru recevables, ſi on ne les avoit pas trouvées dans quelques Manuſcrits eſtimés. Ainſi, Cunningham & Bentley ont purifié le Texte d'Horace ; ainſi Mr. Kennicot diſſipe pluſieurs obſcurités du Texte hébreu. Ces Critiques illuſtres ont raſſemblé toutes les variantes de leur Auteur, & ils ont ſaiſi habilement les plus vraiſemblables.

Ce choix n'eſt cependant pas arbitraire ; le goût du Critique, le génie de l'Auteur dont on reſtitue les paſſages altérés, le genre dans lequel il a écrit, le ſiécle où il a fleuri, le pays où il a vécu, la profeſſion qu'il a exercée, ſont autant d'indices particuliers, qui peuvent faire découvrir la leçon

la plus vraiſemblable ; mais rien ne peut donner une ſolidité auſſi grande à ces recherches, que la connoiſſance intime des Manuſcrits qui fourniſſent ces leçons : On apprend bientôt à préférer les Manuſcrits les plus anciens à ceux qui ſont les plus récents ; on parvient enſuite à diſtinguer les Manuſcrits copiés par des Copiſtes éclairés, ſachant & parlant la langue de l'ouvrage qu'ils ont tranſcrit, écrivant dans le temps où cette langue ſe parloit, où les ſciences étoient cultivées avec fruit, où des opinions particulieres & des intérêts perſonnels ne dominoient pas ſur la vérité & ne la ſoumettoient pas tyranniquement à ſon empire ; on parvient, dis-je, à diſtinguer ces Manuſcrits précieux, de ceux qui ſont l'ouvrage des Copiſtes ſans ſavoir, ignorant la langue de l'Auteur qu'ils ont copié & les matieres qu'il traite, qui n'ont pas vécu dans un temps éclairé par les Lettres, qui n'ont vu la vérité qu'au travers des ténébres répandues par les paſſions & la ſtupidité, ou qui ont été forcés de ſe couvrir du limon de leur ſiécle, & de revêtir ſes idées & ſes préjugés.

Telles ſont ces fautes lourdes, ces bévues volontaires, cette affectation frappante pour de certaines idées, qui caractériſent les Manuſcrits de divers Auteurs, ſuivant les époques pendant leſquelles ils ont été copiés ; on ſait comment on a voulu *chriſtianiſer* Platon en lui prêtant quelques idées de l'Evangile, & que quelques hérétiques

n'ont pas craint d'altérer même le Texte ſacré de l'Ecriture Sainte ; on ſait que les Manuſcrits grecs, copiés par des hommes qui ne ſavoient que la langue latine, laiſſent appercevoir des traces fréquentes de latinité ; que les Manuſcrits latins, copiés par les Grecs, décelent la main grecque qui les a écrits ; mais toutes ces obſervations ſe préſentent en foule à ceux qui ont étudié ces matieres, & ils ſentent bientôt qu'elles doivent ſervir comme de principes dans cette partie philoſophique de la Diplomatique.

On peut préſumer aiſément de-là quels ſont les fruits qu'un bon eſprit peut tirer de ces tréſors qui repoſent inutilement ſous la pouſſiére dans les Bibliothéques, & combien il ſeroit important de tirer les Manuſcrits de l'obſcurité, où ils diſputent au temps & aux vers la lumiére qu'ils pourroient répandre ; alors on parviendroit peut-être à lire les Poëtes avec plus de plaiſir, les Orateurs avec plus d'intérêt, les Hiſtoriens avec plus de confiance, & les Philoſophes avec plus de facilité ; au moins on les liroit avec plus de pureté, & moins de fautes groſſieres.

On pourroit peut-être ſe paſſer d'un Homere & d'un Virgile bien corrigés, quoique ce fut cependant une grande privation pour les hommes de goût qui ſont ſenſibles & délicats ; mais on ne pourroit ſe paſſer des monumens hiſtoriques an-

ciens, & de ceux du *moyen âge* ou de l'hiſtoire moderne, qui ſont peut-être cachés avec trop de ſoin ou d'ignorance dans les Bibliothéques publiques. Mr. Leſſing, en étudiant la Bibliothéque de Wolfembutel, trouve divers Ouvrages inconnus propres à jetter du jour ſur les ſiécles ténébreux du moyen âge, qui ſont néanmoins intéreſſants par leur obſcurité même : leurs vices & leurs ténebres offrent les germes des uſages, des ſciences, des mœurs, des gouvernemens dont le développement ſucceſſif a produit l'état actuel de l'Europe, comme Mr. Robertſon l'a fait remarquer dans ſa belle introduction à l'hiſtoire de Charles - Quint. Il eſt vrai que ces temps ont été des temps de barbarie, mais tout ce qui tient à l'hiſtoire de l'homme, touche l'homme qui penſe & qui cherche à ſe bien connoître. Sous ces tas de parchemins & de papiers, repouſſants par leur apparence poudreuſe & leur écriture déſeſpérante, eſt peut-être caché le ſecret de nos conſtitutions politiques. Mais n'auroit-on placé à grands frais & avec beaucoup de peine ces Manuſcrits précieux dans ces ſanctuaires de l'immortalité, que pour les conſacrer plus ſûrement à l'oubli ? Suffiroit - il de les avoir arraché à la deſtruction pour les renfermer dans une priſon inacceſſible ? On ſait combien ont été utiles les notices qu'on a données d'une foule de Manuſcrits ; mais on ſait auſſi qu'il y en a un très-grand nombre en divers lieux qui dépériſſent ſté-

rilement, dont le nom eſt à peine connu, & dont les idées lumineuſes ne ſe joindront peut-être jamais à celles qui forment le ſyſtême de nos connoiſſances.

Je crois qu'on peut dire avec vérité que les hommes ont des droits ſur tout ce qui peut perfectionner leur eſprit; ils demanderont donc avec raiſon ces Chroniques, ces Annales, ces Hiſtoires qui ont paru dans tous les temps, & qu'on refuſe de leur communiquer avec tant d'injuſtice, & ils feront cette demande avec d'autant plus de fondement, que ces livres ont preſque toujours été écrits par ceux qui ont été les mieux placés pour obſerver les hommes, & ſuivre les événemens dont ils ont été les témoins; il eſt certain que la plupart des Hiſtoriens du moyen âge ont été employés dans les affaires qu'ils veulent dépeindre, qu'ils ont pu les connoître en détail, & qu'ils ſont les Ecrivains de leur temps qui annoncent le plus de génie & de connoiſſances.

Les lettres des grands hommes, qu'on a raſſemblées avec tant de raiſon dans les Bibliothéques publiques, offrent ſur-tout de grands ſecours pour pénétrer dans les ſiécles où elles ont été écrites; elles découvrent le véritable état des Sciences, & le caractere des Savants, lorſque leur Auteur a été ſavant; elles peignent naïvement l'état de l'Egliſe s'il eſt Eccléſiaſtique, & celui des gouvernemens s'il a été appellé à lier ſes actions avec celles des

Etats, & s'il a contribué par ſon influence à diriger les mouvemens toujours compliqués de la Politique. Ces Recueils ſont les dépôts précieux de l'eſprit du temps ; les Lettres familieres portent plus qu'aucun autre écrit l'empreinte de leur ſiécle, elles peignent leur Auteur avec des couleurs qui lui ſont propres ; elles dévoilent ſouvent des circonſtances qui ſeroient reſtées enſevelies dans l'oubli, ſi elles n'avoient pas été conſervées par ceux qui en ont été les témoins ou les acteurs. La Bibliothéque de Genève poſſéde des morceaux précieux pour l'hiſtoire civile littéraire & eccléſiaſtique du XVI^e^. ſiécle, dans la vaſte & importante correſpondance de Calvin, de Beze & de quelques autres hommes illuſtres de ce temps-là ; & l'on feroit un ouvrage très-curieux, ſi l'on réuniſſoit tout ce que ces lettres, qui ne ſont pas encore publiées, renferment de particulier & d'inconnu.

Ces conſidérations ont engagé pluſieurs Savants à donner le Catalogue des Manuſcrits de diverſes Bibliothéques, & à inſtruire l'Europe des tréſors de ce genre qu'elles poſſédoient ſans le ſavoir ; les Savants les plus célebres ont cru devoir y conſacrer leurs veilles : Mabillon, Montfaucon, Martenne y emploient toute leur vie.

Donner un Catalogue de Manuſcrits, ce n'eſt cependant pas copier méchaniquement l'intitulation de chacun d'eux, c'eſt entreprendre encore

un travail qui demande une patience ſinguliere, une érudition vaſte, une critique judicieuſe & beaucoup de ſagacité. Il faut parcourir ſon Manuſcrit dans toutes ſes parties, examiner ſoigneuſement ſes couvertures, les feuillets placés au commencement & à la fin, obſerver avec une ſcrupuleuſe exactitude toutes ſes pages, toutes ſes notes, étudier ſon écriture, ſon ſtyle & les circonſtances propres à découvrir ſon âge, épier ſes fautes, faire une étude particuliere de l'ouvrage lui-même, le comparer avec d'autres Manuſcrits qui lui ſont ſemblables, avec les éditions imprimées qu'on peut en avoir faites &c. Mais il arrive ſouvent qu'après toutes ces peines, après mille comparaiſons avec des modeles d'écritures de divers âges, on s'eſt tourmenté vainement, & l'on ne peut pas eſpérer de prononcer avec ſûreté ſur le temps où le Manuſcrit a été écrit, ni même ſur ſon Auteur. Je me ſuis, par exemple, convaincu qu'il n'eſt pas toujours poſſible de décider l'âge d'un Manuſcrit par la ſeule inſpection des caracteres, ſans courir le riſque de ſe tromper d'un ſiécle, du VIII ſiécle au X, du X au XII, & du XII au XIII; la raiſon de cette erreur me paroît évidente, les modeles d'écriture qu'on trouve dans les Manuſcrits & dans les traités ſur la Diplomatique ſont individuels; les régles ne ſont formées que ſur un très-petit nombre d'individus, & il y a une foule de cauſes qui concourent pour faire varier les écritures.

On croiroit que la Nature a voulu que chacun eût une écriture particuliere, comme chacun a ſa voix & ſa phyſionomie ; il eſt au moins certain que la différente diſpoſition des muſcles de la main, leur flexibilité plus ou moins grande qui eſt dépendante du tempérament de chacun, peuvent former un caractere particulier ; mais outre cela, la nation du Copiſte, ſes goûts, les modeles qu'il a eu ſous les yeux, le prix qu'on a mis à ſes ouvrages, devoient encore occaſionner des variations dans les écritures ; de-là auſſi les diſtinctions faites par quelques Légiſlateurs de la Diplomatique, qui établiſſent des claſſes particulieres d'écriture ſuivant la nation des Ecrivains.

Malgré ces incertitudes, j'ai preſque toujours déterminé l'âge des Manuſcrits de la Bibliothéque de Genève ; mais je ne prétends pas que ma détermination ſoit toujours exacte ; je puis ſeulement aſſurer qu'elle eſt fondée ſur l'expérience que cette étude m'a donnée, ſouvent ſur les régles preſcrites par Tychſen pour les Manuſcrits hébreux, par Montfaucon pour les Manuſcrits grecs, & par Mabillon, Caſley, Baringius, & la nouvelle Diplomatique en ſix volumes *in*-4°. pour tous les autres Manuſcrits latins & françois.

J'ai obſervé qu'il y avoit des lettres, & en général des ſignes dans l'écriture qui appartenoient plus à un ſiécle particulier qu'à tout autre ; que

ces lettres ou ces ſignes ne ſe trouvoient pas ſeulement dans le ſiécle qu'elles ſervoient à caractériſer, qu'elles le précédoient ſouvent & qu'on les rencontroit encore dans des Manuſcrits poſtérieurs ; mais j'ai remarqué auſſi que ces lettres & ces ſignes s'employoient ſur-tout dans les ſiécles auquel ils appartenoient, & qu'ils y étoient aſſociés à tous les autres caracteres qui peuvent ſervir à les faire reconnoître ; de ſorte qu'en combinant avec attention ces deux choſes, j'ai toujours eu un moyen de vérifier ces indices les uns par les autres ; je n'ai point décidé qu'un Manuſcrit fût du ſixieme ſiécle, parce qu'il y avoit des caracteres qui faiſoient ſoupçonner le ſixieme ſiécle ; mais je n'ai porté mon jugement, que lorſque j'ai vu le plus grand nombre de ces indices ſe réunir pour faire ſoupçonner ce ſiécle ; auſſi, en employant ſcrupuleuſement cette méthode pour tous les Manuſcrits anciens que j'ai eu entre les mains, j'ai ſouvent eu l'occaſion de reconnoître la fauſſeté ou l'étroite généralité des régles donnée par tous les Auteurs.

Je ne me ſuis pas borné à cela, j'ai encore dépeint la forme des Manuſcrits, leur grandeur, la matiere ſur laquelle ils étoient écrits, les ornemens qu'on y avoit joint ; je n'ai pas négligé de rapporter les phraſes caractériſtiques, & les preuves qui pouvoient fonder mon opinion. Je me ſuis attaché à faire connoître enſuite les notes ajoutées

à ces Manuſcrits, à diſtinguer les Manuſcrits qui n'ont pas été imprimés, à indiquer leurs Auteurs, & à les ſoupçonner lorſqu'ils étoient inconnus ; enfin, quand il a été néceſſaire, j'ai donné une analyſe des Manuſcrits qui m'occupoient ; j'ai même pouſſé le ſcrupule, juſqu'à rappeller les noms des perſonnes célébres auxquels ces Manuſcrits ont appartenu. En général, j'ai cherché à rendre ce Catalogue utile ſans le groſſir par des inutilités, & j'ai ſouvent eu l'occaſion d'obſerver qu'il étoit bien plus facile de faire un gros livre que de le reſſerrer dans ſes juſtes bornes.

Il ſembleroit d'abord étonnant qu'on ait tant tardé à compoſer le Catalogue des Manuſcrits de la Bibliothéque de Genève, mais on peut faire plus raiſonnablement ce reproche aux Bibliothécaires bien payés & uniquement occupés de leur vocation, qui ſont les dépoſitaires de tant de collections précieuſes qu'on voit en Italie, en France, en Allemagne & en Angleterre ; ils le mériteront d'autant mieux, qu'ils privent le public de piéces plus précieuſes, & qu'ils ont pluſieurs aides intelligens qui peuvent les diſpenſer de la partie la plus méchanique & la plus ennuyeuſe de ce travail ; les Bibliothécaires de Genève, qui ſont ſans honoraires & ſans ſecours, ont eu pour l'ordinaire d'autres occupations qu'ils ont été forcés de réunir avec l'adminiſtration de la Bibliothéque publique, de ſorte qu'en travail-

lant beaucoup, ils n'ont pas toujours pu faire tout ce qu'ils auroient voulu; cependant, la Bibliothéque de Genève a eu des Bibliothécaires distingués par leur goût pour le travail, l'étendue de leurs connoissances, la profondeur de leur génie & leur zéle pour les succès de l'établissement qui leur étoit confié. Ce jugement est celui de tous ceux qui les ont connu, & la Bibliothéque de Genève montre dans sa prospérité les heureux fruits de leurs travaux: Sartoris, Baulacre, Abauzit, Jallabert & Mr. Diodati mon Collégue sont des noms chers à la Patrie, illustres dans les Sciences & précieux à la Bibliothéque de Genève.

Ce sont les soins de ces bons patriotes qui ont contribué à mettre notre Bibliothéque dans l'état où elle est aujourd'hui; Baulacre éclairé par Abauzit, a publié dans divers Journaux la notice de quelques-uns de nos Manuscrits, de plusieurs livres rares & de diverses piéces curieuses appartenant à la Bibliothéque publique. Jallabert fit pour soulager sa mémoire une collection de notes sur une centaine de Manuscrits; elles roulent sur la critique de l'ouvrage & la connoissance de l'Auteur, mais elles ne peuvent pas pour l'ordinaire servir à faire bien connoître le sujet qui y est traité, & rarement le temps où il a été écrit, elles sont le plus souvent très-courtes; & elles sont même quelquefois si fort abrégées, qu'elles ne renferment que l'intitulation seule du Manuscrit. Je dois té-

moigner ici à Mr. Jallabert ſon fils toute ma reconnoiſſance pour la bonté qu'il a eue de me communiquer ce Recueil qui m'a été utile, non-ſeulement à cet égard, mais encore par une ſavante notice de quelques-uns de nos livres rares & de nos curioſités. Enfin, j'ai trouvé des recherches très-amples, très-inſtructives & très-bien faites ſur vingt-trois Manuſcrits françois dont il étoit déja fait mention dans le Recueil que je viens de citer; Jallabert en eſt encore l'auteur, & je ne manquerai pas de le rappeller, lorſque je profiterai de cet ouvrage curieux, plein de ſavoir, d'érudition & de profondeur.

Malgré ces ſecours, j'ai été obligé de refaire cet ouvrage comme s'il n'avoit pas été commencé; j'ai perdu de vue le travail de mes prédéceſſeurs, juſqu'à ce que le mien ait été achevé; enſuite j'ai joint leurs lumieres à celles que j'ai acquiſes, j'ai diſtingué tout ce qui leur appartenoit pour leur en faire honneur, & augmenter le mérite de ce que j'ai pu faire moi-même.

J'ai compoſé mon Catalogue en françois, quoiqu'il ſemblât peut-être plus naturel de l'écrire en latin; mais j'ai été entraîné par le dégoût injuſte & malheureuſement trop général qu'on a conçu aujourd'hui contre la langue latine. On ne cultive preſque plus en France la langue de Virgile & de Cicéron, on croit trouver tout ce qui peut flatter le goût & inſtruire l'eſprit dans les Ecri-

vains françois, on relegue dans les Bibliothéques les modeles de la bonne Littérature, de la Poéſie ſublime, de la vraie éloquence, & on ſe contente de les avoir défigurés, dénaturés même dans nos Traductions les moins mauvaiſes. La langue françoiſe eſt peut-être aujourd'hui plus univerſellement répandue que la langue latine, de ſorte que ſi l'on ſait parler françois, & ſi l'on écrit dans le deſſein d'inſtruire, il faut néceſſairement écrire dans cette langue, qui eſt préférable, par ſon exactitude & ſa préciſion, à pluſieurs autres langues, au moins pour les diſſertations de Belles-Lettres & les recherches de Philoſophie.

La Bibliothéque de Genève s'eſt formée peu-à-peu; la collection de ſes Manuſcrits s'eſt accrue dans la même proportion. Le MAGNIFIQUE CONSEIL lui a donné en divers temps des piéces curieuſes qu'il a trouvées dans ſes Archives. BONNIVARD, ancien Prieur de St. Victor, qui fut le Fondateur de cette Bibliothéque, lui donna en 1551 ſes Manuſcrits & ſes Livres: Ce vertueux patriote, qui fut toujours, contre ſes intérêts, le martyr de la liberté qu'il contribua à nous procurer, & une des principales cauſes de la Réformation qui s'opéra dans la Religion de Genève, fut encore ſon hiſtorien & le principal auteur de la plupart de nos anciens établiſſemens littéraires.

Son exemple eut un grand nombre d'imitateurs, & il en aura ſans-doute toujours parmi des Citoyens qui doivent être toujours patriotes ; mais perſonne n'avoit ſurpaſſé ni même égalé ce généreux bienfaiteur de la Bibliothéque de Genève, que M. Ami LULLIN, Profeſſeur d'Hiſtoire Eccléſiaſtique : il fit, à grands frais & avec beaucoup de diſcernement, une collection de Manuſcrits curieux ; & il n'en jouit jamais avec plus de plaiſir, que lorſqu'il en eut réuni la partie la plus précieuſe à celle de la Bibliothéque publique ; & quand il lui eut deſtiné tous ceux qu'il poſſédoit, il les lui légua après ſa mort avec un très-grand nombre de beaux livres de Théologie & d'Hiſtoire Eccléſiaſtique.

On jugera mieux le prix de ce riche préſent, lorſqu'on ſaura quels ſont les Manuſcrits qui le compoſent ; on connoîtra leur nombre, ſi l'on obſerve que j'ai eu ſoin de les marquer dans l'*Index* par une *L*, & on apprendra leur valeur par les détails curieux qu'ils me fourniront. Je puis cependant dire à préſent que la plupart de ces Manuſcrits ſont une partie de la fameuſe collection de Mr. le Conſeiller Petau ; la Reine CHRISTINE de Suede en acheta une partie, & elle la fit tranſporter à Rome où elle la donna à la Bibliothéque du Vatican. Il eſt ſingulier que la collection de Mr. Petau dût être ainſi partagée entre ROME & GENÈVE.

Je me ſuis propoſé d'être utile aux Gens de Lettres, je ſouhaite d'avoir rempli mon but; ſi je l'ai manqué, je me conſolerai en penſant que j'ai fait tous mes efforts pour réuſſir, & pour remplir une partie des devoirs que m'impoſe la place dont on m'a honoré : Quoiqu'il en ſoit, j'aurai fait connoître le premier à mes compatriotes ce dépôt littéraire qu'ils ont confié à nos ſoins. Puiſſai-je les avoir attaché plus fortement à un établiſſement qui publie leur généroſité, & dont ils reſſentent les bons effets ! Puiſſai-je les avoir engagé à l'accroître encore, afin d'augmenter les avantages qu'ils peuvent en retirer ! Il eſt certain que GENÈVE a fleuri par les Sciences, avant de proſpérer par ſon Commerce; les Sciences lui ont procuré autrefois les plus grands protecteurs; elles favoriſent aujourd'hui les Arts qui l'enrichiſſent; elles conſervent la liberté qui la rend heureuſe, & elles concourent avec les Loix au bonheur de l'Etat & des particuliers.

CATALOGUE

CATALOGUE RAISONNÉ DES MANUSCRITS

De la Bibliothéque publique de la Ville & République de Genève.

PREMIERE PARTIE.

MANUSCRITS ORIENTAUX.

AFIN de mettre un plus grand ordre dans ce Catalogue des Manuſcrits de la Bibliothéque de Genève, j'ai cru devoir les diviſer en trois parties générales. Je tirerai le caractere de cette diviſion des langues dans leſquelles ils ſont écrits; je place dans la premiere partie, les Manuſcrits *Orientaux*; dans la ſeconde, les Manuſcrits *Latins*; & dans la troiſieme, les Manuſcrits *François*, *Italiens* & *Eſpagnols*.

Le petit nombre des Manuſcrits *Hébreux*, *Arabes*, *Syriaques*, *Grecs* & *Chinois* qu'on trouve dans la Bibliothéque de Genève, m'a engagé à les ré-

duire tous dans la même classe ; mais j'ai eu soin de les séparer, soit rélativement à la langue particuliere dans laquelle ils sont composés, soit rélativement au temps dans lequel ils ont été écrits & aux matiéres qu'ils traitent. J'observerai ici pour toujours que je suivrai le même ordre dans le cours de cet ouvrage.

MANUSCRITS HÉBREUX.

THÉOLOGIE.

N°. 1. BIBLE HÉBRAÏQUE, *petit folio. Vélin.*

Chaque page de ce Manuscrit est écrite sur deux colonnes égales ; les caracteres en sont très-nets, ils paroissent Espagnols ; on n'y voit aucune espéce de figures, il n'y a même aucune lettre majuscule ; le Texte sacré est écrit avec une encre plus noire que la Masore, ce qui prouve que celle-ci est postérieure ; je soupçonnerai même que les points sont d'une autre main que les lettres, parce que par tout où les lettres sont un peu effacées, les points ne le sont pas ; enfin la Masore est placée dans le haut & le bas des pages.

Cette Bible renferme tout le Vieux Testament avec la Masore ; on trouve à la fin du Pentateuque la somme de tous les versets, de tous les mots & de toutes les lettres qu'il renferme, mais

elle n'eſt pas à la fin des autres livres. Les Auteurs Eſpagnols y ſont cités, par exemple, à Exode XXV. 31; mais ces notes ſont peu importantes, elles tombent preſque toujours ſur l'orthographe des mots.

On n'y lit pas les deux Verſets fameux de Joſué XXI. 36, 37 qui ſont très-authentiques, mais que la Maſore n'a pas craint de ſupprimer dans pluſieurs Manuſcrits.

On y remarque un caractere d'antiquité, fondé ſur la collation de onze cent Manuſcrits, & que Mr. Kennicot préſente comme tel avec confiance; c'eſt celui que fournit le Pſ. XVI. 10 : on lit dans notre Manuſcrit, comme dans les plus anciens, חסידך au ſingulier *ton Saint* pour חסידיך au pluriel *tes Saints;* ce qui eſt parfaitement conforme à la maniere dont St. Pierre avoit lu le Texte hébreu, lorſqu'il le cite Act. II. 27, & qu'il le traduit par οσιον σου.

Il eſt certain que les Manuſcrits les plus anciens ſont auſſi les plus purs, & qu'on a ſubſtitué dans les Manuſcrits modernes les leçons tirées de la Maſore à celles qui ſont les vraies.

Quoiqu'il n'y ait aucun indice bien ſûr pour déterminer l'âge des Manuſcrits hébreux, il me ſemble, par les obſervations que j'ai faites, que celui-ci eſt au moins du XIII ſiécle.

Voyez Tychſen *de Manuſcriptis hebræis;* Kennicot *on the hebrew Text.* Vol. II. p. 107, 283, 330.

N°. 2. BIBLE HÉBRAÏQUE, 8°. *Vélin.*

Cette Bible eſt très-bien écrite ; les caracteres en ſont très-diſtincts & bien conſervés ; on y trouve des lettres majuſcules, mais il n'y a point de figures ; on y obſerve les points & les accents ſans Maſore.

Ce Manuſcrit renferme le Pentateuque & les Haphtaroths, ou leçons des ouvrages prophétiques qu'on liſoit après la loi au jour du Sabbat : Lorſque Antiochus eut défendu aux Juifs de lire publiquement la loi, ils imaginerent d'y ſuppléer par la lecture des ouvrages des Prophetes ; & cet uſage une fois introduit, a toujours ſubſiſté parmi eux, quoiqu'ils aient recouvré l'exercice libre de leur Religion.

Ces morceaux des Prophetes, les Hagiographes, les Prophetes eux-mêmes, ſont écrits dans les marges des feuillets, mais les Haphtaroths ſont d'une main beaucoup plus moderne.

Le Pſeaume I & le II n'en font qu'un ; les Verſets 36 & 37 du Chapitre XXI de Joſué y ſont.

Mais pourquoi cette Bible n'eſt-elle pas complette, quoique le Manuſcrit ſoit entier ? Cela vient de ce qu'on a voulu ſeulement renfermer dans ce Manuſcrit les portions du Vieux Teſtament qu'on lit dans les Synagogues, ce qui pourroit faire croire que ce Manuſcrit avoit été fait pour l'uſage d'une Synagogue.

Ce Manuſcrit me paroît auſſi ancien que le précédent ; Ruchat en faiſoit un grand cas.

N°. 3. Fragmens du Pentateuque avec le livre d'Esther, 4°. *Vélin.*

Ce Manuſcrit eſt ſans Maſore, ſans points, ſans accents ; les derniers feuillets du Pentateuque ſont ponctués par une main moderne.

Ces fragmens commencent au Chapitre XXXIV de la Geneſe, & ils finiſſent avec le Deutéronome.

On trouve à la fin le livre d'Eſther écrit ſans points, mais par une main différente que celle qui avoit copié le Pentateuque.

N°. 4. Le Livre d'Esther. *Vélin.*

Ce Manuſcrit eſt un rouleau de vélin diviſé en vingt-neuf Médaillons de trois pouces, dont l'intérieur a été laiſſé en blanc, & où l'on a tranſcrit l'hiſtoire d'Eſther ; chacun de ces Médaillons eſt orné de figures, de fleurs & d'animaux peints en jaune & en noir ; on voit auſſi au bas de chacun d'eux un deſſin qui repréſente un trait de l'hiſtoire racontée au-deſſus.

Les Juifs d'Italie ſe permirent l'uſage des peintures dans leurs livres, mais ſur-tout dans celui d'Eſther, parce qu'ils croyoient qu'à l'arrivée du Meſſie, tous les livres du Vieux Teſtament ſeroient détruits à l'exception du Pentateuque & du livre d'Eſther.

Les caracteres de ce Manuſcrit ſont nets & ſans points, mais ils me paroiſſent modernes.

Voy. *Nouv. Bibl. Germ. T. IX.*

N°. 5. Le LIVRE d'ESTHER. *Vélin.*

Ce Manuſcrit eſt un rouleau de vélin diviſé en douze parties égales, qui offrent la figure d'un Parallélogramme rectangle; on y voit une bordure de fleurs peintes en noir avec quatre deſſins rélatifs à l'hiſtoire d'Eſther. Ce Manuſcrit eſt beaucoup moins orné que le précédent; il eſt, comme lui, ſans points & il me paroît très-moderne.

N°. 6. Le PSEAUTIER, 8°. *Papier.*

Il eſt écrit en caracteres rabbiniques orientaux.

N°. 7. MEGILLOT, 8°. *Vélin.*

Les Juifs donnoient ce nom à cinq livres particuliers du Vieux Teſtament; ſavoir, le Cantique des Cantiques, le livre de Ruth, les lamentations de Jérémie, le livre de l'Eccléſiaſte & celui d'Eſther, & ils appellent ces livres les cinq Megillots : Ils donnent auſſi le même nom aux Commentaires hébreux, ou aux expoſitions & paraphraſes hébraïques qu'on a faites de ces ſaints livres; il en eſt parlé dans la Gemare de Jéruſalem. Notre Manuſcrit renferme une paraphraſe hébraïque de ces cinq livres; on n'y voit aucune eſpece

de points ni d'accents, les lettres ſont courantes; je ne crois pas que ce Manuſcrit ſoit plus ancien que le XIV ou le XV ſiécle.

Il a appartenu à Barthelemi Roberti, Médecin d'André Doria, Amiral de Charles-Quint.

Voy. *Dom Calmet Dict. Ugolini Theſaurus T. XVIII. Gemara Hieroſolymitana.*

N°. 8. PRIERES & LECTURES des Juifs, 4°. *Vélin.*

Ce Recueil a été écrit en divers temps; on y reconnoît différentes mains, il renferme pluſieurs prieres à l'uſage des Juifs, quelques morceaux du Vieux Teſtament, quelques paraphraſes d'autres endroits; en un mot, ce Manuſcrit me paroît un livre de dévotion, il eſt par tout ſans points.

N°. 9. MISCELLANÉES HÉBRAÏQUES, 4°. *Papier.*

Ce Manuſcrit contient deux Traités dont le commencement eſt perdu.

Le premier eſt un Commentaire ſur les prieres & le rituel des Juifs.

Le ſecond eſt un recueil de quelques Traités ſur les cérémonies judaïques, comme les viandes défendues, les pierres du Pectoral &c.

Ce Manuſcrit eſt écrit à la maniere des Juifs Italiens.

PHILOSOPHIE.

N°. 10. MISCELLANÉES HÉBRAÏQUES, 4°. *Papier* avec quelques feuilles de *Vélin.*

Elles contiennent des calculs aſtrologiques, avec des obſervations rélatives à l'Aſtrologie. On y traite diverſes queſtions ſur les cauſes de la variété des ſaiſons, leur influence ſur la ſanté & la maladie ; mais les conſéquences ſont tirées des prétendus principes de l'Aſtrologie. L'année eſt diviſée dans cet ouvrage en trente-ſix décans ou portions de 10 jours, ſuivant la méthode des Egyptiens ; j'y ai même trouvé la même année diviſée encore en ſeptante-deux parties, & ces diviſions ſucceſſives y ſont vraiſemblablement employées, afin de donner une apparence plus impoſante aux calculs qu'elles leur fourniſſent.

Ce Manuſcrit eſt ſans points ; ſon écriture me paroît italienne.

Il a appartenu à Barthelemi Roberti.

V. *Plan général du Monde Primitif*, T. IV.

N°. 11. RACINES DE KIMCHI, 4°. *Vélin.*

Le commencement de ce Manuſcrit manque ; la premiere racine qu'on y trouve eſt אכב ; la fin en eſt auſſi perdue, la derniere racine qu'on y voit eſt שׁכב.

L'écriture de ce Manuſcrit eſt très-petite & très-difficile à lire, elle paroît d'un caractere rabbinique du XV^e^. ſiécle.

Ce livre fut imprimé pour la premiere fois à Conſtantinople en 1513.

V. *Wolfii Biblioth. Hebræa.*

N°. 12. Logique de Aben Resched, 8°. *Papier interfolié quelquefois avec du Vélin.*

Cette Logique est celle d'Averroes, qui porta aussi le nom d'Aben Resched. Ce Médecin de Cordoue qui vivoit dans le XII^e^. siécle, composa divers ouvrages de Philosophie ; celui-ci roule sur la Démonstration & le Syllogisme : il fut composé en Arabe, & il y en a un Manuscrit Arabe dans la Bibliothéque du Vatican ; il fut ensuite traduit en Hébreu.

V. *Wolfii Bibl. heb.*

MANUSCRITS SYRIAQUES.

Théologie.

N°. 13. Le Nouveau Testament, *in*-12. *Papier.*

Ce Manuscrit me paroît très-moderne par la qualité du papier sur lequel il est écrit.

N°. 14. Les quatre Evangiles, 4°. *Papier.*

On a placé à la tête du volume une Version latine & hébraïque de l'Epître aux Galates, elle fut imprimée à Genève en 1570 chez Perrin.

MANUSCRITS ARABES.

THÉOLOGIE, PHILOSOPHIE, JURISPRUDENCE.

N°. 15. Quelques chapitres de l'ALCORAN, *fol. Papier.*

N°. 16. ALPHABET ARABE, *une feuille Vélin.*

Cet Alphabet eſt peint avec ſoin ; le vélin ſur lequel il eſt écrit eſt mince & tranſparent, il paroît arraché d'un livre.

On lit au commencement de la page : *Arabica ante adventum Chriſti cujus Lectio hodie ignoratur.*

N°. 17. INSTITUTIONS DU DROIT SARASIN, 4°. *Papier.*

Cet ouvrage a été compoſé par Ali Abulcaſin ; on a ajouté à la fin de ce volume un calcul des Eclipſes depuis l'an de l'Hégire 867 juſqu'à l'année 890, avec la maniere de réduire le calcul des jours Saraſins à celui des jours Latins ; on y voit encore des Traités ſur le mariage & le divorce, ſur les achats & les ventes, enfin un Commentaire ſur la Grammaire attribué à un Mahomet fils de Hazanza.

Ce Manuſcrit fut pris en Afrique en 1550 par Barthelemi Roberty.

N°. 17. COMMENTAIRE SAVANT *sur un Traité fait pour expliquer les Loix relatives au Commerce*, 4°. *Papier.*

Cet ouvrage a eu pour Auteur Ibrahim Burhanadin, Juriſconſulte célebre de Médine : Il eſt écrit en caracteres Maures, quoiqu'il ſoit compoſé en Arabe ; il parut l'an de l'Hégire 867 de Jéſus-Chriſt 1463. On lit ſur la couverture : 1550 le 8 du mois de Septembre, le preſent libvre feuſt prins en la moſcheta qu'eſt le Temple des Mores, en l'expugnation de la ville d'Afrique Aniſi communément nommée au nom de la Province, eſtant moi médecin du Prince André Doria.

Roberty.

MANUSCRITS GRECS.

THÉOLOGIE.

N°. 19. LES QUATRE EVANGILES, *grand* 8°. *Vélin.*

Il faut remarquer d'abord qu'il étoit fort ordinaire de voir anciennement les quatre Evangiles réunis former un volume entier ; tandis que les Actes des Apôtres avec les Epîtres en formoient un autre : Il paroît qu'on avoit alors la coutume de lire ſeulement les Evangiles dans les aſſemblées religieuſes du matin, tandis qu'on liſoit les Actes des Apôtres & leurs Epîtres dans les aſſem-

blées religieuſes du ſoir ; les anciens Chrétiens ont toujours ſoigneuſement diſtingué l'ouvrage du Maître de celui des diſciples. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt toujours une marque d'antiquité pour un Manuſcrit du Nouveau Teſtament, lorſqu'on le trouve partagé de cette maniere.

Ce manuſcrit commence par un ſommaire de l'Evangile ſelon Saint Matthieu intitulé : *υποθεσις του κατα Ματθαιον*, le mot de *ευαγγελιον* eſt ſouſ-entendu. Cette préface renferme un abrégé de la vie de l'Evangéliſte ; on trouve après cela une Table de l'Evangile diviſé en ſoixante-huit parties avec une harmonie des Evangiles conſidérées enſemble, combinées trois à trois & deux à deux ; c'eſt ce qu'on appelle les Canons d'Euſébe. Tous ces Canons ſont écrits en rouge & ornés d'une riche bordure.

On lit après cela l'Evangile ſelon Saint Matthieu, à la tête duquel on a peint dans un fond d'or St. Matthieu écrivant ; on voit auprès de lui tous les inſtrumens néceſſaires à l'écriture de ces temps-là ; au-deſſus de cette peinture, on a placé la repréſentation du Lion par lequel on a voulu caractériſer cet Evangéliſte ; au-deſſus de la premiére page de l'Evangile, on a peint une Vignette où l'on fait voir les Anges qui annoncent la venue de Jéſus-Chriſt aux Bergers.

St. Marc eſt diviſé en quarante-huit parties ; dans la préface qui eſt à la tête, on lit la vie de

l'Evangéliſte avec cette diviſion de ſon Evangile ; il y a, comme dans l'Evangile de St. Matthieu, une peinture de St. Marc écrivant, on y voit le Taureau qui eſt ſon emblême ; & dans la Vignette qui eſt au commencement, on a repréſenté le Batême de Jéſus-Chriſt.

St. Luc eſt diviſé en quatre-vingt-trois chapitres : l'on y obſerve les mêmes choſes que dans les deux autres Evangiles, avec cette différence que ſon emblême eſt un Ange qui lit, & que dans la Vignette on voit l'annonciation à la Vierge.

Enfin, St. Jean eſt diviſé en vingt-huit chapitres ; il eſt repréſenté dans ſon Tableau écrivant ce que Jéſus lui dicte : la Vignette repréſente l'adoration des Rois.

Les titres des chapitres ſont écrits en rouge, ceux des livres en lettres d'or ; on trouve dans la marge de chaque Evangile les paralleles harmoniques des trois autres cités en lettres rouges.

J'obſerverai ici, ſans en donner la raiſon, que la Généalogie de Jéſus-Chriſt par St. Matthieu eſt ponctuée en or juſqu'au verſet dixieme, & que les points ſont faits enſuite, comme dans le reſte du Manuſcrit, avec l'encre noire. A l'égard du Manuſcrit lui-même, il faut remarquer que les lignes ſont tracées avec un ſtyle ſur le vélin & meſurées au compas, qu'il y a peu de mots qui ſoient ſéparés, que toutes les abréviations & les lettres courantes anciennes s'y trouvent, &

qu'on y obſerve les accents ; de même que les points pour déterminer le ſens.

Je conclurai de toutes ces remarques, que ce Manuſcrit a été fait vers la fin du neuvieme ſiécle ; & ce qui me confirme dans cette opinion, c'eſt que tous les mots ſont partagés dans les Manuſcrits du dixieme ; cependant, la conformité que je trouve entre les modéles d'écriture du dixieme ſiécle, fournis par Montfaucon dans ſa *Palæographia græca*, & par l'Auteur du Catalogue des Manuſcrits du Cardinal Beſſarion, me rendroit moins ferme dans ma déciſion, ſans les conſidérations particulieres que je viens de faire ; les lettres peuvent ſe reſſembler par la forme ſans ſe reſſembler par leur liaiſon, & ſur-tout par celle des mots, qui ſera toujours un des caracteres les plus ſûrs pour juger l'antiquité d'un Manuſcrit ; mais ce qui diminue mes doutes, c'eſt que ce Manuſcrit a toutes les leçons des Manuſcrits les plus anciens.

A la vérité Wetſtein ſe contente de nommer notre Manuſcrit dans ſes Prolégoménes ſur le Nouveau Teſtament, & il dit page 54 : *Codex Genevenſis quatuor Evangeliorum Conſtantinopoli allatus quem vidi anno* 1714 ; mais il avoue, page 220, qu'il ne l'a que *curſim inſpectus*, & je crois aiſément à ſa précipitation ; Michaelis répete avec confiance les paroles de Wetſtein dans ſon *Einleitung in die gottlichen ſchrifften des neuen Bundes.*

A la fin de ce Manuſcrit, on voit un Calendrier qui commence en Mars & qui finit en Février, il peut ſervir pour les années de 365 jours. Cette piéce extrêmement curieuſe eſt très-difficile à déchiffrer & à comprendre; il paroîtroit qu'on a voulu y réunir deux manieres de compter les jours, l'une plus ancienne & l'autre plus moderne, comme on peut le juger par les deux différentes formes qu'on y donne aux ſignes du Zodiaque. J'ai communiqué ce Calendrier à Mr. Court de Gebelin qui ne connoiſſoit aucun monument ſemblable, & qui l'a remis à M. l'Abbé Le Blond, Bibliothécaire du Collége des quatre Nations, qui doit recueillir ce qu'il trouvera ſur cette matiere.

Dans le feuillet qui ſuit ce Calendrier, on trouve encore un quarré partagé en trente-ſix diviſions formées par douze bandes; c'eſt une Table aſtrologique qui comprend les trente-ſix Décans Egyptiens, ou la diviſion de chaque ſigne en trois portions, chacune de dix degrés, ou de dix jours, pour l'année de trois cents ſoixante jours; j'ai trouvé le même quarré avec la même diviſion & l'explication que je donne dans le Manuſcrit hébreu N°. 10 qui renferme des traités d'Aſtrologie.

V. *Montfaucon, Palæogr. Græca. Wetſtein Novum Teſtam. T. I. Catalogus Manuſcriptorum Codicum Græcorum. Michaelis einleitung, T. I. Court Analyſe du Monde primitif, T. IV.*

N°. 20. LES ACTES DES APÔTRES & *leurs Epîtres*, 8°. *Vélin.*

Ce Volume eſt compoſé de deux parties ; la premiere renferme les Actes des Apôtres avec les Epîtres catholiques de St. Jaques, de St. Pierre, de St. Jean & de St. Jude : la ſeconde renferme les Epîtres de St. Paul ; c'étoit le but du Copiſte de diſtinguer ces deux parties, car on lit à la fin de l'Epître de St. Jude τελος των επτα καθολικων επιστολων ; il y a d'ailleurs un feuillet blanc qui ſépare cette portion de la ſuivante, & on a mis une Vignette dorée & peinte au-deſſus de la premiere Epître de St. Paul.

Toutes les intitulations des livres du Nouveau Teſtament ſont en lettres d'or majuſcules, les diviſions y ſont exprimées par des points, & il y a des ornemens en broderie au commencement de chaque Epître.

Il paroît que la premiere page & la huitieme ſont d'une autre main que le reſte du Manuſcrit, & d'un vélin qui eſt auſſi différent.

L'Apocalypſe n'eſt pas dans ce Manuſcrit, & elle n'y a jamais été, car le Manuſcrit eſt complet. On ne lit pas à la fin des Epîtres de St. Paul les υπογραφαι.

Ce Manuſcrit a toutes les leçons des Manuſcrits anciens ; ainſi, par exemple, on n'y trouve pas 1 Jean V, ℣. 7, οτι τρεις εισιν οι μαρτυρουντες εν τω ουρανω,

γραφω, ὁ Πατηρ, ὁ Λογος και το αγιον Πνευμα. και ουτοι οι τρεις εν εισι, par conſéquent on ne lit pas dans le ℣. 8 εν τη γη parce qu'il n'eſt plus néceſſaire d'y faire ſentir l'oppoſition entre les témoins terreſtres & les céleſtes, puiſqu'il n'y eſt pas parlé de ceux-ci.

Dans les Actes I. ℣. 11, on ne trouve pas ουτος ὁ ιησους ὁ αναλημφθεις αφ' υμων εις τον ουρανον, quoique ce paſſage ſoit dans la plupart des Manuſcrits.

Mill parle de ce Manuſcrit dans ſes Prolégoménes, & il l'appelle, comme Wetſtein *Manuſcriptum Genevenſe*; il l'a trouvé parfaitement conforme à celui qu'il appelle *Covellianum quartum*. Le Scribe qui l'a copié écrivoit bien, mais il paroît ignorer la langue grecque; il fait les plus grandes fautes dans les ομοιοτελευτα, il paroît avoir ſuivi un bon original qui doit être plus ancien, ou copié ſur un plus ancien que celui d'Euthalius : ſes leçons ſont preſque toujours celles du Manuſcrit Alexandrin.

Il me ſembleroit que ce Manuſcrit eſt du neuvieme ſiécle, on y trouve les abréviations anciennes, les mots y ſont peu ſéparés; mais on ne ſauroit douter qu'il ne ſoit du dixieme, ſi l'on peut donner quelque confiance aux modéles de Monfaucon dans ſa *Palæographia græca* page 279, & à ceux du Catalogue des Manuſcrits grecs du Cardinal Beſſarion.

V. *Palæogr. græca, p.* 279. *Catalogus Manuſ.*

ſcriptorum græcorum codicum. Mill *Novum Teſt. p.* 166 *des Prolégoménes.* Wetſtein *Prolegomena in acta & epiſtolas, p.* 13. Michaelis, *einleitung in die gottlichen ſchriffien des neuen banden.*

N. 21. UN PSEAUTIER, 4°. *Papier.*

Il renferme les quatre-vingt-huit premiers Pſeaumes ; il n'y a même que le commencement de ce dernier, cette verſion eſt préciſément celle des Septante.

Chaque Pſeaume a une intitulation caractériſtique où l'on apprend le ſujet particulier du Cantique qu'elle doit faire connoître ; ainſi, par exemple, le 30 eſt intitulé ευχαρις ; le 32 ανεπιγραφος περι εβραιοις ; le 51 μεταυοητικος ; le 70 αναμνησις τυ σωσαι : d'autres marquent l'uſage qu'on en doit faire, tel eſt le 24 της μιας των σαββατων.

On y a ajouté la confeſſion de foi de St. Athanaſe avec la verſion latine ; on voit qu'elle a été copiée à Rome ſous le Pontificat de Jules qui ne peut être que Jules II qui obtint le Pontificat en 1503. On y a joint l'oraiſon dominicale en grec & en latin, de même que la ſalutation de la Vierge & le ſymbole des Apôtres ; après cela, on lit le commencement du premier chapitre de l'Evangile ſelon St. Jean juſqu'au ℣. 14, un morceau de Damaſcene, quelques vers d'Héſiode à Demonicus, de Phocyllides, de Proclus de Megare & de Herodien le Rhéteur.

N°. 22. ACTES *du cinquieme Concile général tenu ſous l'Empereur Juſtinien l'an* 553, 4°. *Papier.*

Ce Manuſcrit n'eſt pas ancien.

N°. 23. CANONS *de l'Egliſe Grecque, fol. Papier.*

On trouve à la tête de cet ouvrage des Notes ſur chacun des Conciles tenus juſqu'à celui qui fut convoqué à l'occaſion de Photius; on appelle στοιχειον le recueil de ces notes, parce qu'elles devoient ſervir de baſe à cette collection, en inſtruiſant le Lecteur de ce qu'il y avoit de plus intéreſſant dans chaque Concile.

Après cela, on donne une table des chapitres, diviſée par matiéres; le premier chapitre traite de la foi, le ſecond du baptême, le troiſieme des mariages, le quatrieme des pauvres; le ſixieme juſqu'au vingt-quatrieme renferme ce qui regarde les rites, les cérémonies, les ablutions, les héréſies, les Eccléſiaſtiques, les ſpectacles, la muſique, la magie, la médecine relative à la Théologie & aux uſages conſiſtoriaux, la muſique ſacrée & les élections eccléſiaſtiques.

On y apprend enſuite la diviſion des villes de l'Empire grec avec le rang hiérarchique de leur ſiége; on y a joint des changemens faits ſur cet objet en 1378 ſous l'empire d'Emanuel II, le Pontificat d'Urbain VI & le Patriarchat de Nilus.

On place ici les Canons des Apôtres, κανονες

των ιερων και θειων αποστολων ογδοηκοντα πεντε : Ceux-ci ſont ſuivis par les Canons de tous les Conciles ; il y a même pluſieurs Epîtres rélatives aux divers objets qu'ils traitent.

On y trouvera encore de grands détails ſur les permutations de toutes les dignités eccléſiaſtiques, un Traité ſur les degrés d'affinité & de conſanguinité, ſur les mariages défendus, de même que les Canons faits ſous l'Empereur Comnene.

Enfin cet Ouvrage volumineux eſt terminé par un petit Poëme de Grégoire le Théologien ſur la lecture de l'Ecriture Sainte, avec une piece ſur les calculs rélatifs au Calendrier.

Ce Manuſcrit paroît du XV ſiécle, il fut apporté de Chalcédoine par Mr. Leger en 1636, & il le donna à Jaques Godefroy en 1645.

N°. 24. LITURGIE *du trois fois heureux & ſage Jean Chryſoſtome.*

N°. 25. LITURGIE *de St. Baſile.*

N°. 26. LITURGIE *ſans nom d'Auteur.*

N°. 27. PRIÉRE *pour demander à Dieu ſa bénédiction ſur le pain & le vin de l'Euchariſtie.*

Ces quatre Manuſcrits ſont ſur du vélin roulé autour d'un rouleau de bois ; ils renferment des prieres compoſées pour les différentes cérémonies de l'Egliſe, avec les diverſes lectures qu'on y faiſoit alors : on y trouve quelques peintures ;

le caractere de l'écriture eſt gros, il y a beaucoup d'abréviations entre leſquelles on obſerve la plupart de celles qui ſont anciennes. Ces Manuſcrits bien conſervés me paroiſſent du XI ou du XII ſiécle.

N°. 28. TRAITÉ *ſur les noms de Dieu par Denys l'Aréopagite, Evêque d'Athenes, adreſſé à Timothée Evêque d'Epheſe, fol. Papier.*

Il y traite en douze chapitres des perfections de Dieu.

Ce Manuſcrit grec qui a été écrit le 14 Juin 1464 me paroît copié ſur un Manuſcrit ancien, comme on peut le préſumer par la peinture de Denys écrivant, qui ſe trouve à la tête de l'ouvrage, & qui reſſemble aux peintures de ce genre qu'on trouve dans les vieux Manuſcrits, de même que par la forme des majuſcules avec leſquelles le nom de Denys eſt écrit. Le Copiſte y a ajouté quelques notes peu intéreſſantes.

On a joint encore à ce Manuſcrit les ACTES du Concile VIII tenu à Conſtantinople.

N°. 29. ŒUVRES *de St. Athanaſe, fol. Papier.* 3 *vol.*

Ce Manuſcrit eſt du XIV ſiécle; & quoiqu'il ſoit moderne, il eſt précieux, parce que c'eſt un des Manuſcrits grecs les plus complets qu'il y ait de ce Pere de l'Egliſe; il a été l'original de la premiere édition grecque que Jerôme Commelin en

fit en 1600 sous le nom de Heidelberg, quoi qu'en puissent dire les célebres Bénédictins qui en ont donné une fameuse édition en 1698. Les Registres de la Vénérable Compagnie des Pasteurs de Genève apprennent qu'on prêta ce Manuscrit à Commelin, Libraire de Genève, en 1595, & qu'il ne le rendit à la Bibliothéque de Genève qu'en 1619, après avoir été forcé par un ordre du Conseil à faire cette restitution; d'où il résulte clairement que cette édition ne fut pas faite seulement sur les Manuscrits grecs de St Athanase qu'on trouve dans la Bibliothéque palatine, comme les savants Editeurs de ce Pere de l'Eglise l'assurent avec confiance.

On trouve encore dans ce Manuscrit les rapports de ses pages avec celles de l'édition latine faite à Basle par Froben en 1556.

V. *Prefat. editorum operum Sancti Athanasii.*

N°. 30. DIALOGUES *sur la Sainte Trinité, fol. Vélin.*

C'est sur ce Manuscrit que Théodore de Beze donna la premiere édition de ces Dialogues à Genève chez Henri Etienne en 1570, & il en parle ainsi dans la Préface qu'il y joignit :

Quinque istorum Dialogorum exemplar in vetustissimis membranis descriptum, divinitus potius quam casu, a Græculo quodam huc transeunte redemptum, communicavit mihi amplissimus hujus civitatis Se-

natus : quod quibuſdam locis mutilum, nonnullis etiam depravatum, inveni : Eo excepto, quod γενητος & αγενητος pro γεννητος & αγεννητος ſæpe ſcriptum eſt; in quibus permutandis voculis ſæpe ludebant Eunomiani cauſæ ſuæ ſervientes, quas ego idcirco Græcas in duobus primis Dialogis reliqui, donec videlicet hunc errorem plane ad vertiſſem. Quatuor ex iſtis priores, Athanaſio illi, magno videlicet, ſunt inſcripti, etiam ſi alienâ manu annotatum erat ad primi Dialogi marginem, τον παροντα διαλογον οι Αθχνασιϗ, οιδε Μαξιμϗ ειναι λεγϗσιν, ſic lego quatuor ultima verba τϗ αγιϗ Μαξιμϗ φασιν ειναι, ſed res eodem redit. Habebat etiam liber ille Maximi nonnulla, ejus videlicet, qui multis poſt Athanaſium annis Monophyſitarum hæreſim refutavit. Certe nil habent, meo judicio, Athanaſii vel nomine indignum vel temporibus non congruens, quamvis poſtea magis graſſati videantur Apollinariſtæ, & Macedonis hæreſis, Ecumenico demum concilio ſub Theodoſio magno fuerit proſcripta. Quintus vero non tam Dialogus eſt, quam compendium quoddam, ut apparet, vel ab ipſo Gregorio, puta Nazianzeno, acerrimo Appollinariſtarum oppugnatore, vel ex aliquâ ipſius diſputatione excerptum. Sunt autem certe in his Dialogis obſcura quædam, & quæ aliunde illatâ luce indigeant. Huc etiam accedit perpetua illorum temporum labes, ſtudium videlicet allegoriarum nimium, quod paſſim apud veteres multis ſcripturæ locis depravandis occaſionem præbuiſſe conſtat.

Quel eſt l'auteur de ces Dialogues ? Le Manuſcrit du Vatican les attribue à St. Athanaſe, mais celui du Palatinat les donne à Maxime, & celui de Genève rend la déciſion très-difficile, puiſqu'il paroît rapporter la tradition reçue, & qu'il apprend qu'on regardoit indifféremment Athanaſe & Maxime comme leurs Auteurs. Il faut obſerver, cependant, que cette note qui eſt placée au haut de la premiere page du Manuſcrit eſt écrite par une main différente de celle qui a écrit le Manuſcrit, & que le caractere annonce une main plus moderne; mais il faut avouer auſſi que les plus grands Littérateurs ont varié dans le jugement qu'ils ont porté ſur ce ſujet; Montfaucon les croit indignes de St. Athanaſe, parce qu'il n'y reconnoît ni ſa maniere d'écrire, ni ſa maniere de penſer; il ajoute même qu'il les croit poſterieurs au II^e^. Concile écuménique de Conſtantinople, parce que le Dialogue troiſieme ſemble y faire alluſion : cependant alors St. Athanaſe auroit été mort. Fabricius eſt dans le même ſentiment; Combefis les a placé dans les œuvres de Maxime, & c'eſt ridiculement que Garnier les donne à Theodoret; au reſte, les Grecs modernes les attribuent à St. Athanaſe, & les Bénédictins, qui ont donné une belle édition des œuvres de ce Pere, ont ſuivi la même opinion.

A la fin des cinq Dialogues, dont je viens de parler, on trouve une vie de Maxime, εἰς τὸν βίον

και την αθλησιν τ̃ οσιυ πατρος ημων και ὁμολογητ̃ Μαξιμ̃. Cette vie eſt écrite préciſément de la même main que le reſte du Manuſcrit, cependant avec cette différence que les pages y ſont diviſées en deux colonnes, au lieu qu'elles ſont écrites dans toute leur largeur pour le premier.

Maxime mourut en 666; ſa vie fut compoſée par Anaſtaſe : Pierre Morin la fit imprimer ſur le Manuſcrit du Vatican : Allatius en fait l'éloge dans ſon traité du Purgatoire; il eſt appellé θεολογος dans un Manuſcrit de la Bibliothéque de Coiſlin, mais communément il porte le nom d'ὁμολογητος.

Notre Manuſcrit a fourni la vraie leçon du commencement de cette vie, και παντων μεν, tandis qu'on trouve dans Allatius και παλαι μεν των qui ne ſignifie rien.

Abauzit croyoit, avec raiſon, ce Manuſcrit du IX ſiécle; les caracteres reſſemblent tout à fait à ceux de ce temps, on y trouve un grand nombre de majuſcules, un petit nombre d'abréviations; outre cela, le format qui eſt *in-folio* approche de la forme quarrée, & les lignes ſont toutes rayées au ſtyle & compaſſées avec ſoin.

V. *Bibl. Fabr. Græcæ, T. VIII; Combefis Sancti Maximi opera; Jac. Sirmondi Collectanea ex Anaſtaſio Bibliothecario, T. III; Sancti Athanaſii opera, T. II, edit. de* 1698.

N°. 31. CYRILLI MELISSA, *fol. Papier.*

Μελισσα ſignifie en grec une *Abeille*; on a don-

né au figuré ce nom à cet ouvrage, parce qu'il renferme un extrait des penſées de Cyrille ſur vingt-un ſujets de morale ; on y a joint quelques morceaux paralléles de St. Baſile. Ce Manuſcrit grec eſt du XV ſiécle, le ſavoir conſiſtoit dans ce temps à raſſembler les idées des autres ſur les diverſes matieres qu'on étudioit ; les Théologiens & les Moraliſtes étoient alors des Eccléſiaſtiques qui ne manquoient pas de puiſer dans les Peres toutes leurs idées de Théologie & de Morale.

N°. 32. ŒUVRES *du Moine Maxime, fol. Papier & Vélin.*

Ce Manuſcrit eſt du XIV ou XV ſiécle, il renferme toutes les œuvres de ce Moine, Combefis en a donné une édition complette en deux vol. *fol.*

N°. 33. DEUX PIECES *de Maxime, fol. Papier.*

La premiere roule ſur les difficultés de l'Ecriture Sainte ; la ſeconde préſente ſes chapitres théologiques. On y a joint les actes du Synode VI de Conſtantinople, appellé *Quiniſexta ſeu in Trullo.*

Ce Manuſcrit eſt très-bien écrit, il me paroît du XIV ſiécle.

N°. 34. QUELQUES PIECES *de Photius, fol. Papier.*

Elles renferment trois Homélies ſur l'origine du mal, avec divers morceaux contre les Manichéens & les Pauliciens, mais ſur-tout contre Manes & Gignæſius.

Ce Manuſcrit eſt terminé par quelques-unes des queſtions de Ceſarius Hieromonachus Peloponeſius.

Il paroît écrit dans le XV ſiécle.

N°. 35. NICEPHORUS GREGORAS, *fol. Papier.*

On trouve dans ce Manuſcrit les livres de Gregoras, qui ſont intitulés *Antirrhetici & Steliteutici;* ils ſont purement dogmatiques : Gregoras les appelle ainſi lui-même το παρον βιβλιον εχει προτον μεν στηλιτευτικης και αντιρρητικης λογους τρεις. Quoi qu'on compte dix livres de cet ouvrage, il n'y en a que trois dans notre Manuſcrit, comme dans celui de la Bibliothéque Ambroſienne.

On a joint à cet ouvrage l'Hiſtoire Romaine de cet Auteur, ou plutôt ce qu'on en a conſervé. Dans le Manuſcrit du Vatican, comme dans le nôtre, ce livre eſt intitulé Πινακ των ευγλεγεντων εκ της ρωμαϊκης ιστοριας Ρωμανικης λογων τ Γρηγορας.

On a completé notre Manuſcrit par l'addition de tout ce qui lui manquoit rélativement à la premiere édition qu'on fit de cet Hiſtorien en 1562 à Baſle chez Oporin.

Ce Manuſcrit paroît du XV ſiécle.

N°. 36. HOMÉLIES *de St. Jean Chryſoſtome, fol. Vélin.*

Ce Manuſcrit renferme les cinquante-trois Homélies qui ſervent à l'explication des Actes des Apôtres; il manque quelques feuillets à la fin du volume, de ſorte que l'explication des Homélies ne s'étend que juſqu'à la fin du vingt-ſeptieme chapitre, quoique les Actes en aient vingt-huit.

Le ſujet de chaque Homélie eſt indiqué par le morceau des Actes qu'elle explique, & ce morceau eſt écrit avec une encre d'une couleur pourpre.

Ce Manuſcrit eſt compoſé de deux cents quarante-ſept feuillets; il eſt écrit ſur deux colonnes; les mots n'y ſont point ſéparés, il y a peu d'abréviations; celui qui a poſſédé ce livre, en a expliqué quelques-unes à la marge; il eſt manifeſtement du IX ou X ſiécle, ſi on le compare avec les modeles d'écriture rapportés dans la Paléographie grecque de Montfaucon & dans le Catalogue des Manuſcrits grecs du Cardinal Beſſarion.

N°. 37. CONFESSION *de Cyrille Lucar Patriarche de Conſtantinople, fol. Papier.*

Elle eſt écrite de ſa propre main, & les paſſages de l'Ecriture y ſont indiqués ſans y être énoncés dans toute leur étendue. Je lis dans une note

que ce monument précieux eſt paſſé du cabinet de Mr. J. Diodati dans la Bibliothéque publique.

N°. 38. CONFESSION *de Cyrille Lucar Patriarche de Conſtantinople, fol. Papier.*

Celle-ci eſt une copie de la précédente qui a été faite dans le Levant; on y trouve les paſſages de l'Ecriture Sainte, elle eſt intitulée ἀναθολικὴ ὁμολογία τῆς Χριστιανικῆς πίστεως.

V. *Monumens de la Religion des Grecs.*

HISTOIRE.

N°. 39. BIBLIOTHÉQUE HISTORIQUE *de Diodore de Sicile, fol. IV. vol. Papier.*

Ce Manuſcrit paroît écrit par Henri Etienne ou par ſes Copiſtes; c'eſt le fruit de la collation de pluſieurs Manuſcrits de cet Auteur, exécutée par ce ſavant Libraire; & c'eſt d'après cette copie, qu'a été faite la belle édition que Henri Etienne donna de cet Auteur en 1559. Il eſt au moins certain que ce Manuſcrit eſt le premier qui ait été auſſi complet; juſqu'alors on n'avoit que quelques livres épars de cet hiſtorien qui fuſſent réunis enſemble. Henri Etienne, après en avoir corrigé le Texte, y fit encore pluſieurs additions importantes; il publia pour la premiere fois les cinq premiers livres de Diodore avec le XI, le XII, le XIII, le

XIV & le XV livres qu'il eut de ſon ami Uldrich Fugger.

On trouve marqué dans, les marges du Manuſcrit, les rapports de ſes pages avec celles de l'édition de Henri Etienne faite en 1559.

S'il y a quelques variétés dans les leçons du Manuſcrit & celles de l'ouvrage imprimé, elles peuvent venir des nouveaux changemens que Henri Etienne fit, lorſqu'il eut recueilli les leçons des divers Manuſcrits qu'il put collationner encore, après avoir achevé d'écrire le ſien.

V. *Préface de Henri Etienne à l'édition de ſon Diodore.*

N°. 40. FRAGMENS *de la Bibliothéque hiſtorique de Diodore de Sicile, fol. Papier.*

Ce volume qui appartenoit à Robert Etienne, contient les livres XI, XII, XIII & XX de la Bibliothéque hiſtorique de Diodore de Sicile, une partie du XV, du XVIII & du XIX. On y voit dans les marges les rapports des pages du Manuſcrit avec celles de l'édition de Henri Etienne dont je viens de parler.

PHILOSOPHIE.

N°. 41. PRÉCEPTES *de Morale*, 4°. *Papier.*

Ce Manuſcrit eſt dédié πρὸς τοὺς τρεῖς ἱεραρχὰς, qui ſont Grégoire, Baſile & Chryſoſtome; l'Auteur fait dans une préface l'apologie de leur

morale de même que leur éloge ; elle eſt terminée par cette ſouſcription συδημιν τα παντος εργα και λογα αρχηγος ηγεμων τε και τελειωτης Ιακωβε πατερ πατερων γενα. Il paroît que ce Jacob, qui fut le directeur de cet ouvrage, pourroit bien avoir été ce Jacob le Moine dont parle Combefis dans ſa Biblothéque des Prédicateurs.

On trouve après cela l'ouvrage de Hierocles, qui renferme des penſées juſtes & bien exprimées ſur nos devoirs envers Dieu, envers le prochain & envers nous-mêmes ; l'Auteur y développe les vrais principes de la charité chrétienne. Cet Hierocles n'eſt pas le Philoſophe Pytagoricien, mais celui qui vivoit dans le X ſiécle.

On a joint à cet ouvrage l'hiſtoire du commencement du regne de Conſtantin IV dit *Heracleonas* qui fut proſcrit avec ſa mere en 641.

Enfin, on y lit deux Romans ou hiſtoires merveilleuſes d'un Philoſophe & d'un ſoldat ; mais ces deux piéces ſont ſi courtes & ſi abſurdes, que je crois inutile de les faire connoître.

Ce Manuſcrit paroît du XIII ſiécle.

V. *Combefis Bibliotheca concionatorum.*

N°. 42. GALIEN, *des qualités des médicamens ſimples, fol. Papier.*

Ce Manuſcrit très-bien écrit eſt du XV ſiécle.

N°. 43. PROCOPE *des bâtimens de Juſtinien*, 4°. *Vélin.*

On y voit une deſcription des bâtimens de l'Empereur Juſtinien.

On a joint à ce Manuſcrit HARPOCRATION, Dictionnaire pour l'intelligence des dix Orateurs grecs.

C'eſt un Dictionnaire des Atticiſmes : Harpocration, qui vivoit du temps de Libanius, compoſa ſans doute cet ouvrage pour faciliter l'intelligence des anciens Rhéteurs qu'on commençoit à ne plus entendre parfaitement.

Ce Manuſcrit eſt très-bien écrit, la premiere feuille eſt ornée d'une fort jolie vignette, où l'on a peint les armoiries d'un Cardinal de Lorraine ; on lit à la fin :

Καισαρ στρατηγος λακεδαιμονιος μισθω εγραφε εν φλορεντια.

POÉSIE.

N°. 44. *Les vingt-quatre livres de l'Iliade, fol. Papier.*

Ce Manuſcrit complet renferme non-ſeulement l'Iliade, mais encore une traduction grecque de chaque vers grec, placée immédiatement au-deſſous du vers qu'elle explique, comme dans l'exemple ſuivant :

Μηνιν αειδε θεα πηληιαδεω αχιλλεως
Την οργην ειπε ημιν ω θεα τη υιη τη πηλεως αχιλλεος

Les marges ſont remplies d'une foule de notes de tout genre, elles ſont très-curieuſes ſoit pour les mots, ſoit pour les choſes ; il y en a quelques-unes

ques-unes qui ſont tirées d'Euſtathe, mais la plupart ſont propres à notre Manuſcrit; & ſi j'en ai le temps, je tâcherai de les faire connoître.

Ce Manuſcrit eſt du XIII ou XIV ſiécle.

N°. 42. SCHOLIES *ſur Héſiode & Théocrite, fol. Papier.*

Les Scholies ſur Héſiode ſont ſur le Poëme qui a pour titre ἔργα καὶ ἡμέραι, elles ſont faites par Iſaac Tzetzes le Grammairien : celles ſur Théocrite, ſont l'ouvrage de Pindare le Grammairien; il en eſt parlé dans des Scholies adreſſées à un Denys de Thrace qui ne ſont pas publiées. Enfin on a joint à ces Scholies une inſtruction ſur la conſtruction de tous les vers grecs.

Ce Manuſcrit eſt du XV ſiécle.

V. *Codex Manuſcript. Cod. græc. Biblioth. Matrit. T. I, p.* 24.

MANUSCRITS CHINOIS.

HISTOIRE.

N°. 43. ANNALES *de la Chine, fol. XX vol. Papier de ſoie.*

C'eſt un abrégé des grandes Annales depuis Puon Ku juſqu'à la famille de Ming ; elles finiſſent, comme celles de Berlin, en 1369 avec la famille des Tartares occidentaux nommés Iven.

N°. 44. CALENDRIER *Chinois, fol. Papier de ſoie.*

J'ai ſoupçonné que ce Manuſcrit étoit un Calendrier, parce qu'on y voit des figures groſſieres repréſentant certains animaux qui ſervent à déſigner les Cycles des Chinois.

Hiſtoire de la Chine, par Du Halde.

SECONDE PARTIE.

MANUSCRITS LATINS.

THÉOLOGIE.

BIBLES.

N°. 1. LA BIBLE VULGATE, *fol. Vélin.*

LA premiere page de cette Bible précieuſe paroît manquer ; elle commence par l'Epître de St. Jerôme à l'Evêque Paulin *de omnibus divinis hiſtoriæ libris*, elle renferme des exhortations à l'étude de l'Ecriture Sainte avec un dénombrement des livres ſacrés du Vieux & du Nouveau Teſtament ; on la trouve traduite en françois dans la verſion françoiſe de la Bible faite par Sacy.

On a mis encore à la tête de chacun des livres ſacrés la préface particuliere, que St. Jerôme avoit faite pour eux, avec la table des chapitres qu'ils renferment ; ainſi on lit au commencement de la Genéſe : *Incipit liber Bereſchit ſeu liber Geneſeos.*

Voici l'ordre dans lequel les livres du Vieux & du Nouveau Teſtament y ſont rangés.

Les cinq livres de Moïſe.

Le livre de Joſué.

Le livre des Juges.

Le livre de Ruth.

Les quatre livres *Regnorum* ou des Rois. *On y a joint les deux livres de Samuel aux deux livres des Rois, comme on l'obſerve toujours dans les Vulgates.*

Le livre de Job.

Livre des Pſeaumes.

Le livre des Proverbes.

Le livre de la Sageſſe.

Le livre de l'Eccléſiaſte.

Le livre de l'Eccléſiaſtique.

Deux livres des Paralipomenes ou Chroniques.

Tous les livres des Prophetes.

Le livre d'Eſdras.

Le livre de Néhémie.

Le livre d'Eſther.

Le livre de Tobie.

Le livre de Judith.

Deux livres des Machabées.

Les livres du N. Teſtament qui ſuivent ſont diſpoſés dans cet ordre ; après une préface générale & les Canons d'Euſebe, on trouve :

Les quatre Evangiles avec leurs préfaces particulieres.

Les Actes des Apôtres.

L'Epître catholique de St. Jaques.

Deux Epîtres catholiques de St. Pierre.

Trois Epîtres catholiques de St. Jean.

Une Epître de St. Jude.

L'Apocalypſe.

Et toutes les Epîtres de St. Paul dans l'ordre où elles ſe trouvent communément.

L'intitulation de la premiere Epître de St. Jean eſt remarquable, *Johannis Epiſtola ad Spartos*; elle a donné lieu à diverſes explications; les uns ont cru que *Spartos* étoit mis pour *Sparſos*, & alors St. Jean auroit écrit, comme St. Pierre dans ſa premiere Epître, aux fideles diſperſés; ce qui ſembleroit inſinué par le titre de Catholique que cette Epître porte. D'autres ont cru que *Spartos* étoit pour *Spartanos:* mais l'Epître de St. Jean, qui eſt Catholique, ſeroit-elle adreſſée à une ſeule nation? D'autres ont ſuppoſé que *Spartos* devroit être entendu pour *Parthos*; ce qu'il y a de remarquable, c'eſt que St. Auguſtin parle d'une Epître de St. Jean adreſſée aux Parthes. *Illud dictum eſt a Johanne in Epiſtolâ ad Parthos*, 1 *Joh. III.* 2. *Voyez Quæſt. Evang. T. IV. lib. II.* Poſſidius, diſciple de St. Auguſtin & Auteur de ſa vie, parle dans l'indice des ouvrages de ce Pere, *de Epiſtolâ Johannis ad Parthos ſermones decem*: Il eſt vrai que ni l'un ni l'autre ne caractériſent cette Epître par le nom de premiere; mais il eſt manifeſte que St. Auguſtin parle de la premiere Epître, puiſqu'il en cite les morceaux. Je croirois aſſez que St. Auguſtin ayant obſervé que l'Epître catholique de St. Pierre étoit adreſſée à ceux qui habitent le Pont, la Galatie, la Cappadoce, l'Aſie & la Bythinie, il abrege cette longue dé-

nomination, en employant un terme générique, & il fait écrire cette Epître catholique de St. Jean comme celle de St. Pierre aux Parthes, dont le nom désignoit tous ces peuples qui dépendoient de cet Empire ; le Pont, la Galatie, la Bythinie, la Cappadoce en étoient alors des provinces : de sorte qu'il est possible que depuis St. Augustin, on ait intitulé cette Epître *ad Parthos*. Le nom de *Parthe* sert encore souvent pour désigner les *Perses* dont ils avoient remplacé l'Empire ; il est même possible que St. Jean se fût adressé particuliérement à eux ; & cette idée ne paroîtra pas absolument improbable, si l'on fait attention que St. Jean fait une allusion continuelle aux idées des Perses & à leur Philosophie, lorsqu'il emploie si souvent des figures tirées de la lumiere & des ténebres.

Chopy, Régent de la seconde classe du Collége de Genève, croyoit que dans la basse latinité on écrivoit *spartum* pour *sparsum* supin de *spargo* ; car on ne peut imaginer une faute dans un titre en lettres majuscules rouges, écrites lentement & bien compassées. Dans le Dictionnaire de James, on trouve au moins *abortus* ou *aborsus*.

Enfin les deux opinions par lesquelles on explique cette intitulation se réduisent à lire ou *ad Sparsos* ou *ad Parthos ;* mais on peut les réunir, car *Parthus* signifie aussi *dispersé* : *Scythico sermone*

Parthi exules dicuntur, *Juſtin. lib. XLI.* Euſtathe & d'autres confirment l'origine que je donne à ce nom. V. *Journ. littér. d'Allemagne*, *T. I. Bibl. raiſon. T. XII.*

Ce qui mérite ſur-tout d'être remarqué dans ce Manuſcrit de la Bible Vulgate, c'eſt que le fameux paſſage *des trois témoins*, 1 Jean ℣. 7 & 8, s'y trouve; mais l'ordre n'y eſt pas le même que celui de nos Bibles & des Manuſcrits poſtérieurs : le ℣. 8 eſt avant le 7. Voici comme on le lit dans ce Manuſcrit : *Quia tres ſunt qui teſtimonium dant ſpiritus & aqua & ſanguis*, *& hi tres unum ſunt*; *& tres ſunt qui teſtimonium perhibent in Cœlo*, *pater*, *verbum & ſpiritus*, *& tres unum ſunt* : les mots *in terrâ* ne s'y trouvent pas comme dans nos Bibles, & ils ne devoient pas y être, qnand on n'avoit pas interpolé le verſet 7, parce qu'il n'étoit pas néceſſaire alors de diſtinguer ainſi ces témoins, & de faire ſentir la différence entre les témoins céleſtes & les terreſtres; en ſecond lieu, il eſt naturel d'imaginer que le verſet interpolé fut naturellement placé d'abord après celui qui appartenoit au texte original; mais quand on fut accoutumé de le lire dans l'Epître, on crut vraiſemblablement qu'il ſeroit plus reſpectueux de placer les témoins céleſtes avant les terreſtres; telle fut, je crois, la cauſe de cette tranſpoſition dont je ne garantis point la ſolidité, mais que je propoſe comme une conjecture. Voyez ſur cette

interpolation le Nouveau Teſtament de Mill & de Wetſtein, *l'Europe ſav. Mai* 1718. *Bibl. Angl. T. V.* 317.

On a joint pluſieurs piéces curieuſes à ce Manuſcrit, tels ſont pluſieurs Actes placés dans les marges, ſans doute pour leur donner une plus grande authenticité, être plus ſûr de leur conſervation, & inſpirer un plus grand reſpect à ceux qui s'engageoient d'en remplir les conditions.

Entre ceux-ci, je me contenterai d'en rapporter un qu'on lit à la fin du livre de Job. *Notum ſit omnibus tam preſentibus quam futuris, quod Amedeus filius Gebennenſis Comitis quidquid in Guilermo Rufo juſte vel injuſte calumniabatur, dono gebennenſi Eccleſie atque omnino guerpivit; præterea ſuper reliquias beati Petri Apoſtoli propria manu Sacramento confirmavit, quod ipſe vel ſuus aliquis juſtificabilis, predicto Guilermo ab ipſa hora nil foris faceret; verum tamen ut patefactum donum firmum tenerent fidejuſſores, & oſtagios dedit in manu Prioris de Satiniaco, videlicet Guillelmum de Tollet, Ugonem de Fernay, Guilermum de Fernay; Guilermus vero victus propter hoc pactum, ſeptuaginta ſolidos predicto dimidio donavit, & ex triginta ſolidis a Guilermo de Sacconnay minorem equum emit, XV ſolidos Petro Coxaceos perſolvit. Super hoc facto ſunt teſtes Stephanus Prior de Satiniaco, Sylveſter Gebennenſis Canonicus, Aymo*

Vice-dominus, *Warneri miles*, *Guilermus miles*, *Guilermus de Sacconnay cum predictis ostagiis.*

A la fin de cette Bible, on trouve cette note :

Fridericus Januensis hos libros de suo addidit hanc imprimis historiam....

Moralia Jobi, paraphrase de Grégoire-le-Grand.

Canones Burcardi.

Aymonem.....

Martyrologium Odonis, il étoit Archevêque de Vienne.

Comm. Isidori super V libros Mosis.

Bœtium de Consolatione.

Scintillarum libros II. Abauzit le traduit ainsi : Livre de pensées brillantes. V. *Du Cange Glossar. Annal. Bened. T. II. p.* 748.

Pastorale.

Constructiones oratorias.

Juvenalem.

Servium super Virgilium.

Macrobium.

Timeum Platonis.

Perseum.

Aristotelis categorias.

Pronosticon.

Psalterium missale.

Testum Evangeliorum. Chopy a soupçonné qu'on lisoit dans la basse latinité *Testum* pour *Textum.*

Après cela, on trouve ces trois Vers latins

qui précedent le rôle des Chanoines de la Cathédrale de St. Pierre.

Hos menſe Chriſti conſtat libamine paſci
In templo domini priſca de lege notati
Vaſcula terre & proprio de ſanguine facti.

V. Spon, hiſt. de Genève, 4°. *T. I. p.* 21.

Le Rôle des Chanoines paroît écrit par une main poſtérieure à celle qui avoit copié toute la Bible, de même que le Catalogue des livres donnés par l'Evêque Frideric, quoiqu'il commence par le nom de ce dernier ; mais il eſt poſſible, qu'après avoir fait remarquer dans ce Catalogue, que l'Evêque Frideric avoit donné cette Bible avec les autres livres, on ait voulu enſuite indiquer les noms de ceux qui compoſoient alors le Chapitre dont il étoit le chef, & que l'on ait commencé par *Domnus Epiſcopus*. Jallabert obſerve, que dans ces Vers le mot *Hos* indique ſeulement les Prêtres qui pouvoient boire la Coupe ; peut-être ce mot déſigne-t-il ſeulement les Clercs qui avoient droit de vivre de l'Autel.

Ce Manuſcrit eſt ſans virgules ; les alinéa y ſont précédés d'une place vuide dans le corps du texte, & ils ne ſont point commencés par une lettre plus grande que les autres. Dans les titres des livres, il y a des lettres onciales mêlées avec des lettres capitales ; les mots y ſont ſouvent joints enſemble ; on trouve preſque toujours &

pour *et* dans les mots, comme &iam pour *etiam*; les grands *A* ſont ſans barre au milieu; on voit beaucoup de *h* devant les mots qui commencent par des voyelles, mais ſur-tout par les *a*; ce qui fait ſoupçonner que cette Bible a été écrite au plus tard dans le IX ſiécle; & comme on lit à la fin *Fridericus Epiſcopus Januenſis hos libros addidit*, il en réſulte clairement que ce Manuſcrit exiſtoit en 1035, parce que l'Evêque Frideric étoit alors Evêque de Genève.

Ce mot de *Januenſis* ſignifie la même choſe que *Genevenſis*, ce qui a donné lieu à pluſieurs équivoques, & qui a fait confondre ſouvent les Génois avec les Genevois.

Bonnivard parle de cette Bible dans ſes Chroniques manuſcrites, & il dit en avoir tiré les noms des Evêques de Genève; il faudroit alors que les feuillets ſur leſquels ces noms étoient écrits euſſent été déchirés; mais on n'en apperçoit plus aucune trace, c'eſt cependant le ſentiment d'Abauzit & de Gautier qui ont ſi fort approfondi l'Hiſtoire de Genève. Il paroît que cette Bible étoit celle dont on ſe ſervoit communément dans l'Egliſe de St. Pierre; on voit encore avec elle, dans la Bibliothéque publique, le lutrin de fer ſur lequel elle étoit placée.

V. *Juſtin. Epitome*, *Euſtath. in Homer. Journ. Littér. d'Allemagne*, *T. I. Bibl. raiſ. T. XII. Spon*, *Hiſt. de Genève*, *T. I. N. Teſt. Millii*, *Wetſtein*,

N. Teſt. l'Eur. ſav. Mai 1718. *Bibl. Angl. T. V. St. Aug. Quæſt. Ev. T. IV. tit.* 1.

N°. 2. LA BIBLE VULGATE, *fol. Vélin.*

Ce Manuſcrit renferme le Vieux & le Nouveau Teſtament, on y trouve pluſieurs notes morales écrites d'une autre main que le texte ; elle eſt ornée de quelques cadres joliment peints & de groſſes lettres dorées ; le caractere & la multitude des abréviations me font croire qu'elle eſt du XIV ou XV ſiécle.

N°. 3. LA BIBLE VULGATE, 4°. *Vélin.*

On y trouve au premier feuillet un prologue ſur l'Apocalypſe écrit d'une autre main que la Bible, de même que des notes & diverſes corrections des fautes faites par le Copiſte. Ce prologue eſt compoſé par Gileta, Evêque de Poitiers.

Cette Bible, qui eſt du XIV ſiécle, eſt incomplete, il y manque le commencement de la Genéſe.

N°. 4. LA BIBLE VULGATE, 8°. *Vélin.*

Cette Bible, qui eſt très-bien conſervée, eſt ornée de jolis cadres & de majuſcules peintes, elle paroît du XIV ou XV ſiécle.

On voit ſur la couverture les armoiries de la famille Petau.

N°. 5. La Bible vulgate, 8°. *Vélin.*

On voit au commencement un Calendrier, où l'on trouve les fêtes des Saints qui ſont en beaucoup plus petit nombre, que celles des Almanachs modernes ; on y fait obſerver pour chaque mois le lieu du ſoleil & le nombre des heures du jour & de la nuit.

On lit enſuite une notice de divers morceaux de l'Ecriture Sainte relatifs à divers ſujets de Théologie & de Morale.

Le Nouveau Teſtament ſuit ces deux piéces : dans le Nouveau, on obſerve que les Actes des Apôtres n'occupent pas leur place naturelle, ils ſont au milieu des Epîtres de St. Paul entre celle aux Hébreux & celle aux Coloſſiens.

N°. 6. Les quatre Evangiles, *fol. Vélin.*

C'eſt la verſion latine de St. Jerôme avec les Canons d'Euſebe ; les rapports des chapitres avec ces Canons y ſont marqués pour l'ordinaire à la marge.

Baulacre ſembleroit inſinuer que ce Manuſcrit eſt le *Lectionarium* donné par l'Evêque Frideric, dont il eſt parlé dans le Catalogue qui eſt à la fin de la Vulgate ; enſuite il paroît croire que c'eſt celui dont parle le P. Montfaucon dans ſa *Bibliotheca Bibliothecarum*, *T. I*, *p.* 604, & qui étoit chez le Baron Craſſier de Vegi ; il eſt vrai que

ce dernier reſſembloit parfaitement au nôtre à divers égards ; il contient les quatre Evangiles en latin avec la préface de St. Jérôme, les Canons d'Euſebe, & un Prologue de St. Jérôme à la tête de chaque Evangile avec des directions pour leur lecture. Cependant je ne crois pas que ces deux Manuſcrits ſoient les mêmes ; je n'imagine pas même non plus que l'un ſoit la copie de l'autre ; car dans le Manuſcrit de Genève, il n'y a point de directions pour la lecture de l'Evangile, on n'y trouve pas le Calendrier qui eſt dans celui de Craſſier, d'ailleurs Monfaucon faiſoit en 1738 la deſcription de celui de Craſſier, tandis que le Manuſcrit de Genève eſt dans la Bibliothéque publique depuis le XVI ſiécle. Bonaventure Vulcanius le donna à Henri Etienne en 1575, & ce dernier en fit préſent à la Bibliothéque publique.

Ce Manuſcrit eſt remarquable par les caracteres bien prouvés d'antiquité qu'il porte. Il eſt d'abord d'une forme preſque quarrée, & l'on ſait que c'eſt celle que les anciens donnoient par préférence à leurs livres. Le vélin en eſt très-beau, s'il n'eſt pas extrêmement mince, il eſt très-tranſparent, ce qui prouve qu'il n'a pas été travaillé par des ouvriers modernes.

Les lignes blanches horizontales tracées au ſtyle, ſont prolongées d'un bout à l'autre de la feuille, ce qui indique le XII ſiécle, de même que

les alinea qui ſont précédés d'un vuide dans le texte; ceux-ci ſont très-fréquens.

Les mots ſont ſouvent joints enſemble, par exemple, *oculuſtuus ;* cette fréquence annonce le VII ou VIII ſiécle ; on y remarque encore toutes les abréviations antiques, & il y en a un bien petit nombre.

La grande lettre du commencement eſt peinte en broderie, ce qui fait ſoupçonner le VII ſiécle. Les *h* ſont quelquefois miſes devant les voyelles, ainſi on lit *honera* pour *onera.* Outre cela, il y a beaucoup de lettres onciales mêlées dans le texte avec les autres lettres ; toutes celles du titre ſont onciales, ce qui fait croire que le Manuſcrit eſt au moins du VIII ou IX ſiécle. L'*a* y eſt ouvert de maniere qu'il reſſemble à deux *c* accouplés ; on trouve au milieu des mots & pour *et;* tout cela déſigne l'eſpace qui s'eſt écoulé entre le VI & le IX ſiécle. On y voit encore des points interrogans ſans points deſſous.

Il réſulte de toutes ces obſervations que ce Manuſcrit eſt beaucoup plus ancien que le N°. 1. Je ne dirai pas avec Baulacre qu'il eſt ſeulement de cinquante ans plus ancien ; mais j'aſſurerai, ſuivant les régles données dans la nouvelle Diplomatique, qu'il eſt pour le plus tard du VIII ſiécle.

Bibl. Biblioth. T. I. Nouv. Diplom. Mabillon de re Diplom. Cashley Catal. Manuſcript. Cod. Muſæi Lond.

COMMENTAIRES.

N°. 7. CONCORDANCE *de la Bible, fol. Vélin.*

On apprend à la fin de ce Manuſcrit qu'il a été achevé en 1307 au mois de Février, qu'il a appartenu à Aymon de Genevois, de l'ordre des Freres Prêcheurs, & qu'il l'avoit reçu en préſent de ſon frere de Bonavilla, Evêque de Sion.

Dans ces Concordances, on indique les paſſages par le numéro du chapitre où ils ſe trouvent, & par une des ſept ou huit premieres lettres de l'alphabet, qui font connoître la portion du chapitre dans laquelle ils ſe trouvent; mais cette diviſion n'eſt pas celle dont on ſe ſert aujourd'hui. Hugues, Cardinal de Ste. Sabine, fit faire ces Concordances en 1250, il les compila avec Albert, Moine de Halberſtat, & ils furent aidés dans ce travail par 500 Moines de différens Couvens.

Pour rendre plus facile l'uſage de ces Concordances, on partagea les chapitres courts en quatre parties, & ceux qui étoient longs en ſept. Le texte ne fut ſéparé par aucune diviſion; mais on plaça vis-à-vis de la premiere partie la lettre *A*, vis-à-vis de la ſeconde la lettre *B*, &c.

Cet uſage fut bientôt ſuivi par les Copiſtes; Nicolas Delyra cite déja de cette maniere; le Rabbin Mardochée Nathan marque de même les verſets

verſets dans le Texte hébreu, & les Grecs comme les Juifs & les Latins eurent bientôt leurs concordances.

V. *Calmet Comment. T. I. Preſ. ; Le Cene, Projet d'une nouvelle Verſ. de la Bible.*

N°. 8. COMMENTAIRE *ſur la Bible de Nicolas* DELYRA, *fol. Vélin.*

Cet ouvrage porte le nom de *Poſtillæ magni Nicolai Delyra de ordine Fratrum minorum ſeu Sancti Novi Teſtamenti collatio.*

Les groſſes lettres en ſont peintes & dorées ; il me paroît qu'il a été écrit dans le XV ſiécle.

On lit à la premiere page : Ce livre a donné Jaques Bernard, au lieu d'ung volume à l'impreſſion appartenant à cette ville de Genève.

Ce Jaques Bernard eſt le fameux Cordelier qui ſoutint le premier des Théſes en faveur de la Réforme, qui fut enſuite Miniſtre de l'Evangile, & dont on lit une lettre adreſſée à Calvin dans l'édition des œuvres de Calvin faite à Amſterdam.

V. *Spon, hiſt. de Genève, T. I. p.* 252. *Opera Calvini, T. IX.*

N°. 9. COMMENTAIRE *ſur la Genéſe, par Mercerus, fol. Papier.*

C'eſt vraiſemblablement le Manuſcrit de l'Auteur qui ſervit à l'impreſſion de cet ouvrage.

N°. 10. COMMENTAIRES *ſur les cinq livres de Moïſe, Joſué, Judith & Ruth, fol. Vélin.*

Incipit prologus Maſtri Aug. Cela pourroit faire croire que ce Manuſcrit eſt l'ouvrage de St. Auguſtin, mais St. Auguſtin lui-même y eſt cité, on n'y trouve d'ailleurs ni ſon ſtyle ni ſon génie. C'eſt peut-être un Auguſtin, Archevêque de Cantorbery, qui en ſera l'auteur, ou tout autre, mais ce n'eſt ſûrement pas l'Evêque d'Hippone. Cette hypothéſe me ſemble d'autant plus probable, qu'on y a joint l'ouvrage ſuivant compoſé par un autre Prélat Anglois.

Le Commentaire lui-même eſt compoſé dans un langage ſcholaſtique, il ne renferme que des expreſſions alambiquées, des citations fréquentes, des diſtinctions puériles.

Et vidit Dominus quod fecerat bonum; quod placuerat in præſcientia ut fieret, placuit in eſſentia ut maneret.

On a joint à cet ouvrage le ſuivant.

HISTORIA JOBI.

C'eſt une paraphraſe hiſtorique du livre de Job; elle eſt dédiée à Henri II, Roi d'Angleterre, par Pierre de Blois, Archidiacre de Bath & de Salisbury; dans l'Epître dédicatoire, il apprend à ce Prince qu'il avoit compoſé quelque choſe *de Converſione Beati Pauli*; il l'exhorte enſuite à l'écouter avec bonté, comme Moïſe écouta Je-

thro, & comme Balaam qui céda à la voix de ſon âneſſe.

Ce Manuſcrit eſt du XIV ſiécle.

N°. 11. COMMENTAIRES *ſur les Pſeaumes*, *fol. Vélin.*

Cet ouvrage, compoſé par un Anonyme, eſt tiré en grande partie des œuvres de St. Auguſtin; toutes les lettres majuſcules ſont peintes; il eſt certain, par une note qui eſt jointe à ce Manuſcrit, qu'il exiſtoit en 1462, il me paroît qu'il a été écrit pour le plus tard au commencement du XV ſiécle.

N°. 12. COMMENTAIRES *ſur les Pſeaumes*, *fol. Vélin.*

C'eſt un ſecond exemplaire du Manuſcrit N°. 11; il eſt mieux écrit, mais il me paroît de la même date.

N°. 13. COMMENTAIRES *ſur l'Apocalypſe de Joquimus de Bourges*, *fol. Papier.*

Ce Manuſcrit, peu conſidérable, me paroît du XVI ſiécle; le nom de cet Auteur m'eſt entiérement inconnu, & je n'ai pu le découvrir nulle part, à moins que ce ne ſoit l'ouvrage de Joachim, Abbé de Fleury, qui publia 4°. à Veniſe en 1527 une courte explication ſur l'Apocalypſe, mais je n'ai pas pu la voir.

LES PERES.

N°. 14. EPÎTRES *de St. Ambroiſe, fol. Vélin.*

On trouve des Sermons d'Ambroiſe joints à ces Epîtres, & on voit clairement que cet ouvrage a été copié dans le XV ſiécle.

Il porte les armoiries de la famille Petau.

N°. 15. *Quelques* TRAITÉS *de St. Auguſtin, fol. Vélin.*

Ce ſont ceux *De Doctrinâ Chriſtianâ, libri IV.*
Contra Felicianum & Arrianum, liber I.
Retractatio in explanationem Epiſtolæ ad Galatas.
De conſenſu IV Evangeliorum, libri IV.

On y trouve encore deux Traités, dont j'ignore les Auteurs, & que les Copiſtes n'ont pas même connu, puiſqu'ils ont écrit à côté de leur intitulation, *neſcitur cujus.* Tels ſont :

Tractatus de Trinitate : on cherche à y établir le dogme de la Trinité, & à prouver, par l'Ecriture, les Peres & le raiſonnement, qu'il n'eſt pas contraire au dogme fondamental de l'unité de Dieu.

De Vitâ Chriſtianâ, liber I : on y peint les vertus qui doivent caractériſer le vrai Chrétien.

Ce Manuſcrit me paroît du XII ou XIII ſiécle ; on n'y apperçoit aucun point ſur les *i*, & l'on ſait qu'on n'en fit uſage qu'à la fin du XII ſiécle.

N°. 16. SERMONS *de St. Auguſtin, fol. Papier d'Egypte.*

Ce Manuſcrit précieux contient les Sermons ſuivants de l'Evêque d'Hippone.

I. *De converſione Pauli.*

II. *De eo quod ſcriptum eſt in Eccleſiaſtico, fide poſſide cum proximo tuo in paupertate & bonis ejus perfruaris.*

III. *De tempore.*

IV. *De continentia & ſuſtinentia.*

V. *De Pace & caritate.*

VI. *De Mundi curis.*

VII. *De Nativitate Domini.*

VIII. *De Epiphania.*

IX. *De Epiphania, alter.*

X. *De Evangelio, diliges inimicos veſtros.*

XI. *De Evangelio, duo in lecto unus adſumitur.*

XII. *De Fide.*

Le papier avec lequel ce Manuſcrit eſt fait, a onze pouces & demi de longueur ſur huit pouces de largeur ; les feuilles du papier d'Egypte qui le compoſent ſont ſoutenues par quelques feuilles de vélin placées entre chacun des cayers ; il y en a huit, chacun d'eux eſt formé par quatre feuilles de papier d'Egypte.

Il paroît que notre Manuſcrit n'eſt pas complet ; cependant, ſi nous n'en poſſédons pas le commencement, nous en avons certainement la fin. On obſerve quelques points dans la ſeconde page, mais on voit clairement qu'ils ſont d'une main moderne, la couleur de l'encre en eſt tout-à-fait différente de celle des autres parties de l'ouvrage ; d'ailleurs il y a un très-grand nombre d'endroits où il n'y en a point. A la troiſieme page, on lit le mot θεον écrit en lettres latines *Theon*, ce qui prouve que le Copiſte ne ſavoit pas le Grec, on y obſerve de même une foule de fautes d'orthographe. Il y a pluſieurs leçons différentes, mais elles ſont peu remarquables.

Comme il n'y a point de virgules dans ce Manuſcrit, il doit avoir été copié dans le VI ſiécle, car elles commencerent à paroître dans le VII.

Tous les mots ſont joints enſemble, ce qui annonce qu'il auroit été fait entre le V & le VII ſiécle ; & comme les lettres majuſcules avec leſquelles il eſt écrit, ſont mêlées d'onciales, il ne ſauroit être plus moderne que le VII. Les capitales en lettres onciales dénotent le VI ſiécle. Les queues des *P* & des *F* débordent beaucoup au-deſſous de la ligne où elles ſe trouvent ; les *I* & *L* ſe confondent : tous ces caracteres ſe trouvent dans les Manuſcrits les plus anciens.

Il réſulteroit de-là & de diverſes autres marques que ce Manuſcrit doit avoir été fait entre le VI

& le VII ſiécle. Je le croirai cependant plus près du VI que du VII, ſi dans ces ſortes de matieres le calcul des probabilités pouvoit mériter quelque confiance.

Voici quelques obſervations ſur ce Manuſcrit tirées des ſavantes notes de Jallabert, avec quelques remarques qui ont été faites depuis qu'il ceſſa de s'occuper de ces recherches.

Le papier d'Egypte, ou *Papyrus Ægyptiaca*, étoit fait avec l'écorce de l'arbre qu'on appelle Papyrus; les feuillets des livres qui ſont faits avec ce papier ſont doubles, ou plutôt ils ſont collés de maniere que les filamens d'une des deux écorces ſont placés de haut en bas, tandis que ceux de l'autre croiſent les premiers à angle droit. Pline, dans la deſcription qu'il fait de la préparation de ce papier, dit expreſſément, *tranſverſa poſtica crates peragitur.* Je ſuis parvenu à faire un papier à-peu-près ſemblable à celui-ci avec cette partie de l'écorce de Tilleul qui eſt immédiatement placée ſous la groſſe peau & qu'on appelle *liber*, ſans doute parce qu'elle ſervoit pour le papier à écrire ou parce qu'elle lui reſſembloit.

Dans la Bibliothéque de St. Germain à Paris, on voit un Manuſcrit des lettres de St. Auguſtin ſur du papier d'Egypte ſemblable au nôtre par ſa forme & ſon écriture.

Le P. Montfaucon, dans la *Bibliotheca Bibliothecarum*, dit avoir acheté notre Manuſcrit de Mr.

Hullin, mais il confond ici deux choſes : 1°. il prend notre Manuſcrit des Sermons de St. Auguſtin pour celui des Lettres de ce Pere qui eſt dans la Bibliothéque de St. Germain : 2°. il appelle *Hullin* de Genève, Ami Lullin, Profeſſeur d'Hiſtoire Eccléſiaſtique, qui acheta les Manuſcrits de la famille Petau que la Reine Chriſtine n'avoit pas emporté à Rome, entre leſquels étoit celui-ci. Mais ce qui doit bien plus étonner, c'eſt que notre Manuſcrit eſt apoſtillé de la main de Montfaucon lui-même, & il ne craint pas d'aſſurer que ce Manuſcrit étoit *ſexto vel quam tardiſſime ſeptimo ſæculo.* Le Marquis Maffei, qui le vit en paſſant à Genève, l'apoſtilla de même, & il témoigna le plaiſir qu'il éprouva en l'étudiant.

On a prétendu que ce Manuſcrit venoit de Fleury ſur Loire, où il y avoit un Monaſtere de Bénédictins qui fut pillé par les Proteſtans en 1562. Un particulier d'Orléans recueillit ces Manuſcrits épars, & ils parvinrent tous dans la Bibliothéque de M. Petau au commencement du XVII ſiécle.

V. *Bibl. Biblioth. T. I; Bibl. raiſ. T. XXVIII, XXXVIII; Mém. de l'Ac. des Inſcr. T. VI, XIII; Journ. Helv. Mars* 1742. *Supplément de l'Antiquité expliquée, T. III;* A l'égard des Manuſcrits ſur le papier d'Egypte, voy. *N. Dipl. T. I. Montfaucon Palæogr. græca. Mabillon Ars Diplomatica* : il donne, p. 35, une planche qui repréſente un feuillet ſemblable à ceux de notre Manuſcrit.

N°. 17. COMMENTAIRE *de S. Jérôme sur les Epîtres de St. Paul à Philémon, aux Galates & aux Ephésiens, fol. Vélin.*

Ce Manuscrit, qui porte les armoiries de la famille Petau, est du XV siécle.

N°. 18. COLLECTION *de divers morceaux des Peres, fol. Papier.*

Hieronymus de vita & obitu virorum illustrium.
Eusebii historia ecclesiastica, libri XI.
Orosii historiarum, libri VII.

Jean le Clerc parle de ce dernier ouvrage dans son *Ars critica*, T. II. Part. III. §. 1. cap. XIII. p. 260. Daniel le Clerc collationna notre Manuscrit avec la premiere édition de cet Auteur qui avoit été faite à Basle, & où l'on ne trouve aucune date, mais qui paroît antérieure à la fin du XV siécle. L'Editeur s'y donne de grandes libertés pour altérer les passages, comme Jean le Clerc le lui reproche.

Bernardi liber ad Eugenium Papam.

Ce Manuscrit, qui est très-bien écrit, paroît du XIV siécle, il a appartenu au célebre Episcopius.

N°. 19. EPÎTRES *du Pape Grégoire*, 8°. *Papier.*

Ce Manuscrit me paroît du XIV ou XV siécle, il ne contient qu'une partie des Lettres de ce Pape.

N°. 20. LILIA CANDENTIA, *ou les Lys reſplendiſſants tirés des livres de morale de St. Grégoire*, 8°. *Vélin.*

La dédicace de ce livre en fait connoître l'auteur & le but, il eſt dédié *Dilectiſſimo in Chriſto ac venerabili patri Hairmanno Presbytero, Adalbertus humillimus Levitarum ſempiternam in Deo felicitatem.* Le plaiſir qu'il eut à lire les ouvrages de St. Grégoire l'engagerent à raſſembler tous les paſſages de ce Pere rélatifs à la morale.

On a donné ce nom à cet ouvrage pour en relever le prix, & faire connoître la pureté de ſa doctrine par la blancheur de la fleur qui le caractériſe, & ſes effets par l'odeur qu'il répand.

Ce livre eſt diviſé en IV parties, & elles contiennent les principaux devoirs du Chrétien.

Il n'y a point de points ſur les *i*, & l'on ſait qu'ils ne s'introduiſirent ſeulement dans l'écriture qu'au XII ſiécle; on n'y voit point de virgules; il y a une foule de lettres anciennes, de ſorte que je ne balancerai pas à croire ce Manuſcrit au moins du XIII ſiécle.

N°. 21. COMMENTAIRE *de Bede ſur les Actes des Apôtres, l'Apocalypſe & les Epîtres canoniques, fol. Vélin.*

Ce Manuſcrit renferme le Commentaire du Vénérable Bede ſur les Actes des Apôtres, l'Apo-

calypſe & les Epîtres canoniques. Il faut obſerver que dans les éditions imprimées des ouvrages de Bede, on ne ſuit pas l'ordre que Bede avoit tracé; mais on place, comme aujourd'hui, l'Apocalypſe à la fin des Epîtres, quoiqu'elle ſoit ici à la tête : peut-être étoit-ce l'uſage des anciens; peut-être étoit-ce ſeulement celui du ſiécle, où Bede lui-même a vécu.

Les lettres majuſcules de ce Manuſcrit qui ſont peintes, commencerent à s'introduire dans l'écriture au VI ſiécle; les *alinea* y ſont précédés d'un vuide, ou d'une ſuſpenſion dans le Texte; & lorſqu'ils ne commencent point par une initiale plus grande que les autres lettres du Texte, ils dénotent le VII ſiécle. Il n'y a point de virgules, ce qui fait connoître que les Manuſcrits latins qui en ſont privés, ſont antérieurs au IX ſiécle; mais ce qui le confirme encore mieux, c'eſt que les mots ne ſont point ſéparés. On y voit encore les *a* minuſcules ouverts reſſemblants à deux *c* accouplés; le grand *C* reſſemble à un grand *E* ſans la ligne du milieu; le grand *I* s'y confond avec la grande *L*; ce qui annonce une très-grande antiquité, de même que les intitulations & les ſouſcriptions qui ſont en lettres onciales; on en trouve auſſi pluſieurs dans le Texte, on y apperçoit même quelques *y* avec un point au-deſſus, ce qu'on commence à remarquer dans les Manuſcrits du VIII ſiécle : enfin, les deux lettres *æ*

ſont déſignées par le ſigne &, dans le milieu des mots où elles ſe trouvent. Il réſulte clairement de là que ce Manuſcrit n'eſt pas plus ancien que le VIII ſiécle, qu'il a peut-être été écrit ſous les yeux de Bede lui-même, ou ſur ſes Manuſcrits originaux, car Bede mourut en 705, de ſorte que ce Manuſcrit doit avoir la plus grande autorité.

Il eſt inutile de remarquer que cet exemplaire eſt parfaitement bien conſervé; & quoiqu'il ſoit écrit par deux Copiſtes différens, il a été cependant tout écrit dans le même temps.

On obſervera qu'on ne lit pas dans 1 *Joh. V*, le verſet 7 où ſont nommés les trois témoins céleſtes; & que dans le verſet qui répond au huitieme de nos éditions imprimées, il n'y a pas *in Terra*, ce qui étoit inutile, comme je l'ai déja remarqué, lorſque les témoins céleſtes ne ſont pas dans le Texte. Dom Calmet, dans ſa Préface à l'Epître de St. Jean, & Dupin, dans ſes Prolégomenes ſur la Bible, reconnoiſſent qu'on ne trouve pas le ℣. 7 dans le Commentaire de Bede; d'où l'on peut conclure que ce verſet n'exiſtoit pas dans les Manuſcrits du Nouveau Teſtament dont Bede s'eſt ſervi; car il n'eſt pas douteux qu'il n'en eût fait uſage, s'il l'avoit connu, ou du moins s'il l'avoit regardé comme authentique.

On lit dans les deux derniers feuillets de ce

Manuſcrit un vieux Catalogue de Bibliothéque, qui eſt apparemment celui de la Bibliothéque de l'Abbaye de Morbac, à laquelle il paroît que notre Manuſcrit a une fois appartenu : au commencement de la derniere page, on trouve ces mots *adnexique*.

Ex libris Beati AUGUSTINI *Epiſcopi.*

Hieronymi.

Scintillarum.

De Trinitate ſententiæ Patrum.

Chronica Gregorii Turonenſis.

De carminibus Theodiſea, lib. I.

Vita Canonicorum.

Mappa mundi in Rotulo. On avoit donc alors des Planiſpheres, & il paroît que celle-ci étoit roulée ſur un rouleau.

Vita & geſta Karoli, lib. I.

De Doctrinâ Chriſtianâ, lib. IV.

Contra Arrianos, lib. I.

Queſtionum diverſarum Arianorum de libero arbitrio, lib. I.

Ambrosii Opera.

De libris Medicinæ.

De poſitione & ſtatu membrorum.

Galeni, lib. II.

Alkindi, lib. III.

Vindiciani vita.

De olei confectione.

Herbarius Apulei Platonici.

De canonico orationum & Pſalmorum modo, lib. I.

Virgilii liber Georgicorum.

Eneidos, libr. VI.

Il y en a un grand nombre d'autres dont il n'eſt pas aiſé de déchiffrer ſûrement les noms.

On lit à la fin du Manuſcrit ces mots qui peuvent indiquer le lieu d'où il vient : *Legentes orent pro Bartholomeo de Andolo Abbate Morbacenſi, qui hunc & alios plures comparavit & renovavit anno MCCCCLVIII.*

Morbac eſt le nom d'un ancien Couvent de Bénédictins près de Colmar en Alſace, il fut fondé en 727 : Martenne, dans ſon Voyage littéraire, T. II, fait l'éloge des Manuſcrits de ce Couvent, & Montfaucon en donne le Catalogue dans ſon livre, intitulé : *Bibliotheca Bibliothecarum, T. II ;* on n'y retrouve plus aujourd'hui aucun des Manuſcrits renfermés dans cette partie du Catalogue que je viens d'extraire, à l'exception des ouvrages de St. Auguſtin, mais j'y ai appris que preſque tous les Manuſcrits de cette Abbaye portoient le nom de ce De Andolo, Maître ès Arts dans l'Univerſité de Heidelberg, où il y avoit étudié le Droit Canon.

Enfin, dans l'intérieur de la couverture, on remarque les anciennes notes de Muſique peintes par des accents & des virgules, comme on

les voit dans les antiphonies de l'Eglise de Besançon. Ces notes étoient tirées des lettres grecques coupées par la moitié ; on s'en servoit dans le VII siécle, & ce ne fut qu'au XI que Guy d'Arezzo inventa la gamme qu'il appella ainsi du γ grec qui étoit une des clefs de la Musique.

V. *Du Pin prélim. sur la Bible ; Dom Calmet, Dissert. sur l'Epître de St. Jean ; Annales Benedictinorum, T. II ; Montfaucon, Bibl. Bibl. T. II ; La Guille, histoire d'Alsace ; Voyage littér. de Martenne ; Acad. des Inscript. T. V.*

N°. 22. COMMENTAIRES *de Rabanus Maurus sur les livres de Judith, d'Esther & sur ceux des Macchabées, fol. Vélin.*

Sous la Préface de Rabanus qui est en vers, on lit ces mots qui ne sont point dans les éditions imprimées : *In hac paginâ sparsis litteris inscripti sunt XXXV versus exametro heroïco. In dextrâ autem Domini quæ supra depicta est, & in imagine subter formata, duo versus sunt Asclepiadeo metro conscripti ; in circulo autem circa ipsam imaginem ii versus sunt meri adoniaci.*

On sait que les anciens Poëtes grecs s'étoient exercés à faire des vers dont la dimension devoit être telle, que leur disposition dans l'écriture formât une figure déterminée ; ainsi l'on voit des vers qui ont la forme d'une hache, d'une aîle d'oiseau, &c. Dans le siécle de Raban, on pousa

plus loin l'ineptie de ces ſortes de compoſitions, qui ne prouvent que la patience de leur auteur & qui enchaîneroient ſon génie s'il en avoit; on écrivoit ces vers de maniere que les lettres de chaque mot fuſſent ſéparées; on deſſinoit des figures dans l'eſpace qui devoit renfermer les vers, & on choiſiſſoit les mots qu'on employoit, de maniere que ceux qui étoient renfermés dans la figure euſſent un ſens qui lui fût analogue, & fiſſent eux-mêmes des vers particuliers, c'eſt à cela que Rabanus fait alluſion dans cette note placée ſous la Préface; au reſte, Rabanus s'exerça beaucoup dans cette ridicule poéſie, & l'on trouve, à la fin du premier volume de ſes œuvres, tout ce qu'on peut imaginer dans ce genre de plus compliqué & de plus extravagant.

Ce Manuſcrit, qui eſt très-beau & très-bien conſervé, me paroît avoir été copié dans le ſiécle même de Rabanus, c'eſt-à-dire, dans le IX ſiécle : il mourut en 856.

Un grand nombre de lettres onciales répandues dans le Texte, l'indiſtinction de divers mots, les *alinea* précédés d'un vuide dans le Texte, prouvent manifeſtement que ce Manuſcrit eſt antérieur au X ſiécle. Quelques virgules annoncent le IX ſiécle, elles avoient commencé alors à s'introduire dans l'écriture; c'eſt auſſi alors qu'on mit des *h* devant

devant les voyelles, comme dans *habominandus* pour *abominandus*.

N°. 23. *De la* VÉRITÉ *Théologique, par St. Thomas, fol. Papier.*

On y a joint,

ABRÉGÉ *de Théologie, par Bonaventure.*

Ce Manuscrit est du XV siécle.

N°. 24. SERMONS *divers, fol. Vélin.*

Sermones plurimorum Doctorum orthodoxorum secundum diversas solemnitates. Ce recueil est composé de cent dix Sermons choisis entre ceux d'Ambroise, d'Augustin, de Maxime, d'Eusebe & d'Avitus : on y a joint,

Trente-cinq sermons d'Eusebe avec ce titre : *Liber Domni Eusebii qui translatus est ex ebreo in latino ;* ce mot *ebreo* est sans-doute une faute qu'on a laissé subsister pour éviter une rature ; ou peut-être alors ignoroit-on assez le Grec & l'Hébreu pour les confondre.

CONCILES.

N°. 25. ACTES *du Concile de Constance, fol. Vélin.*

Ce Manuscrit est très-bien écrit, il a été copié à Basle en 1442, & la copie en a été légalisée.

On trouve au commencement une note qui le représente comme un trophée militaire. *L'an*

M: VLXXXIX au commencement du mois d'Augſt eſtans allés en Boege prendre la ditte place, & leur faire preter la fidelité à Meſſieurs de Geneve, j'ai trouvé le préſent libvre en la maiſon de Mr. de Boege.

Signé FRANC.

Ce Franc étoit alors Conſeiller d'Etat au Conſeil de Genève.

N°. 26. DÉCRETS *du Concile de Baſle, fol. Papier.*

Ce ſont les Décrets du Concile tenu en 1431, auxquels on a joint les Décrets du Concile de Lauſane tenu en 1448.

Ce Manuſcrit me paroît du ſiécle de ces deux Conciles.

N°. 27. PIÉCES *originales rélatives au Concile de Baſle, fol. Vélin.*

Ces piéces parfaitement conſervées ſont écrites ſur des feuilles détachées, d'un vélin très-fin, la plupart ſont encore accompagnées de leurs ſceaux; & celles qui ne les ont pas, font voir la place où ils devroient être; elles ſont, outre cela, toutes ſignées d'une maniere qui ne peut laiſſer ſoupçonner aucun doute ſur leur originalité, ſoit par les paraphes & la diverſité des ſignatures dans le même acte, ſoit par les accompagnemens néceſſaires à un acte original qu'un Copiſte auroit négligé; d'ailleurs, chacune de ces

piéces paroît écrite par celui qui l'a ſignée, lorſqu'elle eſt l'ouvrage des Notaires du Concile; & toutes les fois que celui qui l'a ſignée reparoît, on retrouve ſon écriture avec ſa ſignature; il y a d'ailleurs un accord parfait entre les noms des Secretaires du Concile, les piéces qu'on ſait qu'ils ont ſignées, & les ſignatures de chacune de ces piéces.

Je crois qu'il y a pluſieurs de ces piéces qui ne ſont pas connues, ou du moins qu'on ne trouve ni dans collection de *Binnius*, *T. IV*, ni dans la *Bibliotheca Conciliorum* par les Peres Labbe & Coſſart, T. XII, ni dans le ſupplément T. VI.

Il réſulte clairement de là, qu'on eſt fort éloigné d'avoir une collection complete de toutes les piéces relatives à ce célebre Concile; il ſeroit cependant bien important de l'achever pour ſe faire des idées juſtes ſur le pouvoir des Conciles, ſur l'étendue & le nombre de leurs prérogatives, que le Concile de Baſle paroît avoir voulu réunir, de même que ſur la réalité & la nature des efforts que les Egliſes d'Orient & d'Occident firent alors pour ſe rapprocher.

Je marquerai d'un aſtériſque les piéces que je ne crois pas publiées.

* 1. *Bulle* du Pape Eugene IV, adreſſée au Duc de Bedford pour l'exhorter à engager les

Prélats dépendants de lui, *ac Basileæ existentes ad recedendum inde, illosque & alios quam plurimos patres ad Bononiam veniendum inducas, qui ibidem pro honore tuo adsint in casibus occurrentibus, negotia tua dirigant &c.* Il donne pour raison le mauvais état de sa santé qui l'empêchoit d'aller séjourner à Basle, & il finit en l'exhortant. *Ecclesiam Dei à Leonibus & Draconibus eam compugnantibus defensare. Romæ apud Sanctum Petrum anno incarn.* 1431, 3 *Id. Feb.*

Elle est signée *R. de Valentia*, & pour superscription on lit : *Dilecto filio nobili viro Johanni Duci Bedfordiæ.*

* 2. *BULLE* du Pape Eugene IV adressée à l'Archevêque de Cantorberi, dans le même but que la précédente ; elle est aussi de la même date, mais elle est signée par *J. de Ariminio ;* pour souscription elle porte : *Venerabili fratri Archiepiscopo Cantuarienſi.*

* 3. *BULLE* du Pape Eugene IV, adressée à l'Evêque de Turin dans les mêmes vues & les mêmes termes que la précédente ; elle est signée par *M. de Guadagnie*, elle est de la même date que les précédentes ; la superscription est *Venerabili fratri Episcopo Taurinenſi.*

* 4. *SAUF-CONDUIT* donné par l'Empereur Si-

giſmond à ceux qui iroient au Concile de Baſle, pour y reſter & en revenir en toute ſûreté quatre mois après ſon expiration; l'Empereur les déclare libres en toute maniere, il les recommande aux Gouverneurs des lieux où ils paſſeront, & il aſſure qu'ils ne peuvent reſſortir que de la juriſdiction du Pape, ou de ſon repréſentant & du Concile; enfin, il prie les Baſlois de les recevoir avec toute l'honnêteté poſſible : elle eſt datée du 7 Juillet 1431 *ad mandatum Domini Reg. Gaſpard Slig*, ſur le revers on lit la ſignature de *Marquardus Briſacher.*

5. *LETTRE* ou Bulle de la premiere diſſolution du Concile de Baſle transféré à Bologne par Eugene IV, datée du ſecond des Ides de Novembre 1431. V. *Bibl. Concil. T. XII*, *art. LIV*, p. 937 avec toutes les ſignatures telles qu'elles ſont exprimées dans la Bulle précédente p. 936 vers la fin.

* 6. *PROCURATION* du Recteur & de l'Univerſité de Vienne, par laquelle ils autoriſent Thomas Egendorffer de Haſelpach, d'agir pour eux & en leur nom au Concile, & dans laquelle ils s'engagent à ratifier ce qui y ſera fait. Cette procuration eſt ſignée par *Nicolas Gerlach de Kognisberg*, elle eſt datée du 19 Avril 1432.

7. *BULLE* du Concile de Baſle, contenant un monitoire & une citation du Pape & des Cardi-

naux pour ſe rendre au Concile, & pour les engager à réunir leurs efforts, afin de remplir les vues de l'Egliſe. V. *Bibl. Concil. T. XII.* 479. Les ſignatures ne ſe trouvent pas dans la Bulle imprimée, on trouve dans le Manuſcrit les noms de *Pierre Brunet* & *Thomas Chenelotte.*

* 8. *PROCURATION* du Recteur & de l'Univerſité de Prague, en faveur de Jean de Rokigano Maître ès Arts dans l'Univerſité de Prague, & de ceux qu'il choiſiroit pour le ſoutenir au Concile, à condition que 1°. *Sacramentum divinæ Euchariſtiæ ſub utrâque ſpecie panis & vini omnibus Chriſti fidelibus diſpoſitis libere miniſtretur.* 2°. *Ut Verbum Dei libere & ſine impedimento ordinate a Sacerdotibus Domini predicetur.* 3°. *Non liceat Clero ſuper bonis Eccleſiæ donatis civiliter ſeu ſeculariter dominari.* 4°. *Ut omnia peccata mortalia & ſpecialiter publica, aliæque deordinationes legi Dei contrariæ in quolibet ſtatu rite ac rationabiliter per eos ad quos ſpectat prohibeantur & deſtituantur, ita tamen ut circa earum & cujus libet ex eis executionem & obſervantiam ſanus ſenſus & circumſtantiæ catholicæ Scripturæ ſacræ conſentaneæ jugiter obſerventur. Pragæ* 1 *Decembris* 1432.

9. *BULLE* du Pape Eugene IV pour révoquer la Bulle de la diſſolution du Concile de Baſle, & les trois Bulles de convocation pour aſſembler

le Concile à Bologne ; elle eſt du mois de Janvier 1433.

V. *Bibl. Concil.* T. XII. p. 528.

* 10. *PROCURATION* du Roi de Pologne pour ſes Ambaſſadeurs au Concile, par laquelle il les charge de faire tout ce qui eſt rélatif au but de leur commiſſion. Ces Ambaſſadeurs étoient Staniſlas, Evêque de Poſnanie, Nicolas Laſothski & Jean Luthcovis de Bizeze, Chanoines de Gneſne & de Cracovie ; elle eſt ſignée par *Jaques de Connitzpoli*, Chancelier du Roi ; elle eſt datée du 12 Août 1434.

* 11. *LETTRE* du Pape Eugene IV au Concile de Baſle, dans laquelle il fait l'hiſtoire de ſes négociations & de celles de ſon prédéceſſeur pour unir l'Egliſe Grecque à l'Egliſe Romaine, & où il exhorte le Concile à ne rien négliger pour achever cet ouvrage : ſon Ambaſſadeur à Conſtantinople étoit le Secretaire *Chriſtophle Garatonus*. Cette lettre eſt ſignée par *Jean de Steccates* ; elle eſt datée de Florence du mois de Décembre 1434.

* 12. *LETTRE* de créance du Pape Eugene IV pour les Légats qu'il envoie au Concile ; ſavoir, Nicolas de Ste. Croix & Jean de St. Pierre ès liens : elle eſt datée de Florence du 14 des Calendes de Mars dans l'année 1435 ; elle eſt ſignée *Jac. de Arimino*.

13. *SAUF-CONDUIT* de l'Empereur Sigiſmond envoyé au Concile. On le trouve dans la *Bibl. Concil. T. XII.* p. 971, mais on n'y trouve pas la ſignature qu'on voit dans notre parchemin, elle eſt de *Gaſpar Slink Chevalier.*

14. *BULLE* du Concile défendant aux Eccléſiaſtiques de poſſéder des bénéfices ſans titres. V. *Bibl. Concil. T. XII. p.* 552; elle eſt datée des Ides de Juin 1435.

Cette Bulle eſt apoſtillée de ces mots *Concordat ad originale*, ſigné *Bruneti Notar.*

15. *DISCOURS* faits au Pape par les Ambaſſadeurs du Concile. *Bibl. Concil. T. XII. p.* 859. Datée du 22 Juillet 1435.

16. *INSTRUMENT* rélatif à la paix faite par les Ambaſſadeurs du Concile, entre le Roi de France & le Duc de Bourgogne. Il eſt du 5 Novembre 1435. V. *Bibl. Concil. T. XII. p.* 802.

* 17. *LETTRE* de Joſeph, Patriarche de Conſtantinople au Concile, en Grec & en Latin : elle eſt datée du mois de Novembre indict. 14, l'an 6944 du Monde, de J. C. 1435.

Cette lettre, qui n'eſt point celle qu'on voit dans la Bibliothéque des Conciles, ſous le nom de Joſeph, Patriarche de Conſtantinople, eſt en Grec & en Latin; elle renferme des deſirs généraux de réunion, comme la lettre de l'Empe-

reur Jean Paleologue, mais l'écriture en eſt trop effacée pour pouvoir la rapporter entiere.

* 18. *Déclaration* de l'Empereur Sigiſmond, par laquelle il s'engage de faire exécuter les ordres du Concile rélativement au Royaume de Bohême: elle eſt datée d'Albe regale le 8 Janvier 1436.

* 19 *Lettre* du Pape Eugene IV au Concile, pour lui témoigner le plaiſir que lui ont fait Denys Sabrenois & Henri de Dieſt, en lui parlant des vues du Concile ſur l'union de l'Egliſe d'Occident avec celle d'Orient; elle eſt datée de Bologne du 6 des Kal. de Mars 1436.

20. *Actes* du Concile rélatifs à la réunion de l'Egliſe Grecque avec la Latine, au ſujet des conventions que les Ambaſſadeurs de l'Empereur avoient faites avec le Patriarche de Conſtantinople. V. *Bibl. Concil. T. XII. p.*567 : elle eſt ſignée par *B. Tanheim.*

21. *Sauf-conduit* du Concile pour l'Empereur des Grecs & les Patriarches de Conſtantinople, d'Alexandrie & de Jéruſalem, & pour ſept cent perſonnes de leur ſuite, datée du 18 des Calendes de Mai 1436.

On y lit, *Concordat cum originali Bruneti Notar.*

22. Le même ſigné de *Langalys.*

* 23. *Piéce* contenant les demandes faites au

Duc de Milan, au nom du Concile, par ſon Ambaſſadeur Iſidore de Roſati, avec les réponſes & les promeſſes du Duc rélativement au paſſage de l'Empereur & du Patriarche des Grecs dans ſes Etats. Signé *Franchinus*, & plus bas *Urbanus*, on y voit le ſceau du Duc de Milan : cette piéce eſt datée de Milan du 10 Juillet 1436.

* 24. *LETTRE* des Syndics & Conſeils d'Avignon au Concile, ſur le choix qu'on avoit fait de cette ville pour y tenir un Concile Ecuménique ; ils y offrent reſpectueuſement leurs ſervices : cette lettre eſt datée du 15 Janvier 1437 ; elle eſt ſignée par *Jacobus de Aurelianis*, auquel ſe joignent deux Notaires.

* 25. *PROCURATION* de la ville d'Avignon aux Députés qu'elle envoie au Concile, afin de répondre à l'invitation qu'on lui avoit faite de ſervir pour aſſembler le Concile ; elle eſt datée du 15 Janvier 1437..

* 26. *SAUF-CONDUIT* donné par la ville de Baſle, ſur la requiſition du Concile, à l'Empereur & au Patriarche des Grecs, de même qu'à leur ſuite : il eſt fait au nom de Arnold de Ratperg, *Miles & Magiſter civium & Conſulatus civitatis Baſilienſis.* Il eſt daté du 4 Février 1437, mais il eſt ſans ſignature.

* 27. *SAUF-CONDUIT* donné par Amé Duc de

Savoye, &c. à l'Empereur & au Patriarche des Grecs, de même qu'à leur ſuite, qui devoient traverſer ſes Etats pour aller à Baſle ; il eſt fait à Ripaille le 15 Février 1437, ſigné *Marvat*, & contreſigné par onze perſonnes qui ſont Evêques, Abbés, Chevaliers & Docteurs.

* 28. *Lettre* du Concile à Démétrius Paleologue, pour lui recommander les Ambaſſadeurs du Concile envoyés à Conſtantinople ; elle eſt datée de Baſle 12 Cal. Mars 1437, elle eſt ſignée *J. Gaufrid.*

La ſuperſcription eſt *Dilecto Eccleſiæ filio Demetrio Paleologo deſpoto illuſtri.*

* 29. *Lettre* du Concile à Alphonſe, Roi d'Arragon, pour lui apprendre l'envoi des Ambaſſadeurs du Concile à Conſtantinople, & pour les lui recommander ; elle eſt datée de Baſle, 12 Cal. Mart. 1437; elle eſt ſignée par *Jo. Peregallus* : la ſuperſcription eſt *Cariſſimo Eccleſiæ filio Alphonſo Regi Arragonum illuſtri.*

* 30. *Vidimus* des ſauf-conduits donnés à l'Empereur & au Patriarche des Grecs, par le Roi de France & le Prince de Piémont ; il eſt daté de Baſle 15 Cal. Mart. 1437 ; il eſt ſigné par *J. Peregallus.*

A côté on lit : *concordat cum originali*, ſigné *Bruneti Not.*

* 31. *MANDEMENT* du Concile aux Syndics & Conſeil d'Avignon, pour payer diverſes ſommes au Chevalier Nicod de Menthon, qu'il avoit nommé ſon Capitaine général pour conduire l'Empereur de Conſtantinople & ſa ſuite, & pour faire tous les préparatifs néceſſaires à cette expédition. Savoir, 30800 florins d'or *de Camerâ* ou frappés par le Pape; il y en avoit 8 au marc, & le marc d'or valoit à-peu-près dans ce temps L. 118,10. de Fr. V. *Gloſſaria Ducange & Charpentier. Le Blanc ſur les Monnoyes de France.* Nicod de Menthon devoit les employer pour l'entretien de quatre galeres & de 300 Arbaletriers pendant 4 mois; mais le Concile autoriſoit encore les Syndics d'Avignon à livrer à leurs Ambaſſadeurs les ſommes qu'ils pourroient demander juſqu'à la valeur de 70000 florins, ſoit pour ce qu'ils auroient donné au Capitaine général, ſoit pour ce que les Ambaſſadeurs ſe feroient compter. A l'égard des frais à faire par le Capitaine général, ils étoient ainſi déterminés :

Injungimus quatenus iſti militi, de ſumma ſeptuaginta milium florenorum auri de Camerâ, per vos ad hujus modi pium opus juxta conventa compreſtandorum, triginta milia & octingentos, pro duabus galleis groſſis, ſex millibus florenorum per vos jam dicto militi aſſignatis, in eadem ſumma computatis, pro ſtipendio quatuor menſium, octo milia; pro ſtipendio duarum ſubtilium gallearum ad

ſex menſes duodecim milia, ac pro ſtipendio trecentorum baliſtariorum, etiam ad ſex menſes decem milia & octingentos ſimiles florenos, ſine difficultate quacunque tradere, &c. Cette piéce eſt datée de Baſle du 5 des Calendes de Mars 1437; elle eſt ſignée *pro ſancta Synodo. J. Champion.*

* 32. *BULLE* du Concile adreſſée aux Syndics & Conſeil d'Avignon, pour les aſſurer de leur rembourſement. On y apprend que le reſte des 70000 florins doit être compté aux Ambaſſadeurs auprès de l'Empereur Grec : elle eſt datée de Baſle du 5 des Calendes de Mars 1437, ſignée *J. Gaufrid.*

* 33. *BULLE* du Concile, adreſſée aux Evêques Jean de Lubec, Louis de Vienne, Dauphin de Parme, & Louis de Lauſane ſes Légats à Conſtantinople, avec les pouvoirs néceſſaires pour traiter avec l'Empereur & l'amener, de même que le Patriarche & leur ſuite, à Baſle; elle eſt datée de Baſle du 5 des Calendes de Mars 1437, & ſignée *pro ſancta Synodo. J. Champion.*

* 34. *PLEIN-POUVOIR* du Concile à ſes Ambaſſadeurs & Légats ci-deſſus nommés, pour emprunter la ſomme de 20000 florins d'or, *ad conducendum Sereniſſimum Romeorum Imperatorem & Venerabilem Patriarcham* : elle eſt datée de Baſle du 5 des Calendes de Mars 1437, elle eſt ſignée *pro ſancta Synodo. J. Champion.*

* 35. *SAUF-CONDUIT* de René, Roi de Sicile, pour l'Empereur & le Patriarche des Grecs avec leur ſuite, il eſt daté *in Caſtro noſtro de Reure* le 8 Mars 1437.

* 36. *BULLE* du Concile de Baſle adreſſée au Prevoſt & Chapitre de Genève, en réponſe à leur requête, pour obliger ceux qui ſervent à l'Autel & les Bénéficiers, d'aſſiſter aux Vêpres & Matines avec un habit décent, ſous peine d'être privés de leurs revenus, ſuſpendus de leur emploi en cas de récidive, & enfin excommuniés; elle eſt datée de Baſle le 12 des Cal. d'Avril 1437, elle eſt ſignée *Gaufrid*, &expédiée *gratis*.

* 37. *DUPLICATA* de cette Bulle.

* 38. *BULLE* du Concile, pour contraindre les Bénéficiers de l'Evêché de Genève, à produire les Titres qui leur donnent la poſſeſſion de leurs bénéfices, conformément au décret de la 21 ſeſſion du Concile tenue le 9 Juin 1435 : elle eſt datée de Baſle le 12 des Cal. d'Avril 1437.

* 39. *ACTE* d'Albert de Fernieres, Commiſſaire député du Concile, au ſujet du différent entre le Prevoſt & Chanoines de la Cathédrale de Genève d'une part, & les Bénéficiers de l'Evêché d'autre part, pour régler leurs différents.

* 40. *PROCURATION* de l'Univerſité de Pra-

gue, pour ſes députés au Concile, où elle leur impoſe l'obligation de demander la Réforme de l'Egliſe, & ſur-tout la Communion ſous les deux eſpéces pour les Laïques ; elle eſt datée de Prague le 6 Juillet 1437.

* 41. *Acte* de la réception & de la lecture de deux lettres, l'une de l'Empereur Sigiſmond, l'autre du Duc de Milan ; cet Acte a été donné par une congrégation générale du Concile, il eſt ſigné par quatre Notaires, & daté de Baſle du 17 Juillet 1437.

* 42. *Duplicata* de l'Acte d'Albert de Fernieres, cotté N°. 39 ; il eſt daté de Baſle du 20 Juillet 1437.

* 43. *Acte* donné à la réquiſition des Promoteurs & du Procureur fiſcal du Concile, ſur l'affiche miſe aux portes de la grande Egliſe de Baſle, & ſur la citation faite aux Cardinaux de ſe rendre à Baſle, afin de pourvoir au ſalut de l'Egliſe, ſuivant les décrets du Concile du 31 Juillet 1437 dans la XXIV Seſſion du Concile : elle eſt ſignée par quatre Notaires.

* 44. *Sauf-conduit* du Doge de Gênes, Thomas de Campo Fregoſo, donné au Chevalier Nicod de Menthon, Capitaine général du Concile, pour conduire les Grecs à Baſle, daté de Gênes du 14 Août 1437.

* 45. *BREF* du Pape Eugene au Marquis de Brandebourg, dans lequel il l'invite à élire un nouvel Empereur, pour remplacer Sigiſmond qui étoit mort, & où il l'exhorte à éviter les diviſions que cette élection paroiſſoit occaſionner: elle eſt datée de Bologne du jour qui précede les Calendes de Janvier 1437 : elle eſt ſignée par *Jean de Viterbis.* La ſuperſcription eſt *Dilecto filio noſtro nobili viro Frederico Marchioni Brandenburgenſi :* elle eſt ſignée *Blondus.*

* 46. *BREF* du Pape Eugene, dans les mêmes termes & de la même date que le précédent, adreſſé à l'Archevêque de Mayence avec cette ſuperſcription : *Venerabili fratri Theodorico Archiepiſcopo Moguntino.*

* 47. *COMMISSION* du Concile à Amedée Archevêque de Lyon, à Nicolas Archevêque de Palerme, à George Evêque de Vicence, à François Evêque de Warmie, à Andronic Poritain de Rome, Protonotaire du St. Siége, à Alexandre Abbé de Verziliancen & à Thomas Abbé de Doudrain, dans l'Evêché de Withherrn, & à Guillaume Hugo, pour dreſſer la ſentence de ſuſpenſion du Pape Eugene, *ac volentes juxta decretorum univerſorum tenorem & pro ut ratio juris exigit, contra ipſum Dominum Eugenium rite & canonice procedere, ne vel ipſe de rebellione ac contemptu ſuo glorietur, vel alii in poſterum Pontifices*

occaſionem

occaſionem recipiant generalia Concilia pro ſuo libitu diſſolvendi ; vobis & majori parti veſtrum nunc preſentium, ut formam decreti ſuſpenſionis ac declarationis ejuſdem per ſacrum Concilium faciendæ concipere & ordinare, ac poſtea in ſacris deputationibus examinandum offerre poſſitis, plenam & liberam tenore preſentium facultatem concedimus & etiam poteſtatem.

Ces Commiſſaires avoient été chargés de l'examen de tout le procès.

La Commiſſion eſt ſignée par *O. de Layens pro ſancta Synodo ;* elle eſt datée du 15 des Calendes de Février 1438.

* 48. *COMMISSION* du Concile au Cardinal d'Arles, à Louis Patriarche d'Aquilée, aux Archevêques Amedée de Lyon, Nicolas de Palerme, aux Evêques Jean de Lubec, François de Warmie, George de Vicence, Louis de Viſeo, & Mathieu d'Albinga, à Louis Poritain de Rome, Notaire du Siége Apoſtolique & Docteur ès droits, à Alexandre Abbé dans le Diocéſe d'Autun, & à Jean de Segovie, Théologiens du Concile, pour régir les Etats du Pape, & remplir toutes les fonctions de Souverain Pontife : elle eſt datée de Baſle le 2 des Calendes de Février 1438, & elle eſt ſignée *pro ſancta Synodo Juveins.*

* 49. *RATIFICATION* des Syndics & Conſeil

d'Avignon, donnée pour un accord passé entre leurs députés & ceux du Concile, au sujet de l'argent qu'ils avoient prêté pour le transport des Grecs au Concile; elle est datée d'Avignon du 31 Mars 1438.

* 50. *CONFIRMATION* du sauf-conduit fourni par l'Empereur Sigismond, en faveur de tous ceux qui iroient au Concile, donnée par Albert son fils, Roi des Romains : elle est datée de Vienne du 4 Mai 1438.

De Mandato Domini Regis.

* 51. *BULLE* du Concile contre les Prélats qui suivent le Pape Eugene, & qui se sont assemblés à Ferrare; ils y sont déclarés déchus de leurs bénéfices; elle est datée de Basle du 6 des Ides d'Août 1438.

Signé *Joh. Peregallus, gratis pro sancta Synodo.*

* 52. *LETTRE* d'Eugene à Albert Duc de Baviere, pour l'engager à faire finir le schisme entretenu par les Ecclésiastiques assemblés à Basle : elle est signée *Blondus*, elle est datée de Ferrare el 4 des Ides d'Août 1438.

* 53. *BULLE* du Concile adressée au Cardinal Nicolas de Sainte Croix, par laquelle il est établi Vicaire apostolique du Pape, à la place d'Eugene qui avoit été dépose, pour remplir toutes les fonctions exercées par le Pape dans tous les lieux & pour toutes les choses ressortissantes de son

adminiſtration, avec la formule du ſerment prêté par le Cardinal, elle eſt datée de Baſle le 14 des Cal. de Sept. 1438, elle eſt ſignée *P. Ymaginis.*

54. *Bulle* du Concile, qui déclare le Pape Eugene contumace, parce qu'il n'a pas comparu au Concile dans le jour marqué : elle eſt datée de Baſle le 6 des Cal. de Novembre 1438, elle eſt ſignée *De Layens.*

V. *Bibl. Concil. T. XII. p.* 590.

* 55. *Instructions* d'Eugene à ſes Nonces, Nicolas de Cuſa & Jacob de Oratoribus, à l'occaſion de la convocation d'une Diéte à Francfort pour l'élection d'un Roi des Romains, par leſquelles il leur donne l'ordre d'aller voir le nouvel élu, de l'attirer à ſon parti, de lui prouver l'énormité de la conduite du Concile de Baſle : elles ſont datées de Florence le 4 des Ides de Janvier, 1439, elles ſont ſignées *J. Palavicinus.*

* 56. *Bulle* du Concile confirmant le décret du Concile de Conſtance, touchant l'autorité des Conciles à laquelle le Pape doit être ſoumis, & qui lui ôte le pouvoir de proroger ou transférer à ſon gré le Concile, lorſqu'il eſt déterminé & aſſemblé : elle eſt datée de Baſle du 17 des Cal. de Janvier 1439, elle eſt ſignée *N. Bovis.*

* 57. *Lettre* de Créance du Concile pour les Ambaſſadeurs envoyés à la Diéte convoquée pour

faire la paix entre les Rois de France & d'Angleterre. Ces Ambaſſadeurs étoient George Evêque de Vicence, Vatram Evêque d'Utrecht, Alexandre Abbé, Archidiacre & Chanoine de Cracovie, & Nicolas Aucupis Chanoine de Rouen. Elle eſt datée du 15 des Cal. de Juin 1439, elle eſt ſignée *Ph. de Cruce.*

* 58. *PLEIN-POUVOIR* donné à ces Ambaſſadeurs, pour faire la paix entre les Rois de France & d'Angleterre. Le 15 des Calendes de Janvier 1439. Signé *J. Champion pro ſancta Synodo.*

* 59. *DUPLICATA* de ce plein-pouvoir daté de Baſle le 15 des Cal. de Juin, ſigné *de Curiâ Ph. de Cruce.*

* 60. *COMMISSION* donnée par le Concile aux Evêques Louis de Lauſane & Louis de Marſeille, au Docteur de Théologie Raymon Talon.... à Thomas Abbé du Monaſtere de Dundrayna, à Jean de Ségovie Archidiacre de Villa Vicioſa, aux Archidiacres & Docteurs en Droit Canon Guillaume Hugon, Chanoine de l'Egliſe de Metz, Jean de Bachenſtein, Jean Gerwini, Michel Jacob de Badzew Polonois, & à Lupo Valaſci Portugais, afin de citer le Pape Eugene, d'inſtruire ſon procès, & de le pourſuivre juſqu'à ce qu'il ait été jugé par le Concile, que la ſentence lui ait été prononcée, & qu'elle ait été exécutée :

elle eſt datée de Baſle le 19 des Cal. de Juillet 1439, elle eſt ſignée *A. de Galteri.*

* 61. *ORDRE* du Concile au Cardinal d'Arles, Préſident de la Congrégation nommée pour le procès du Pape Eugene, de le terminer quand il jugera convenable : elle eſt datée de Baſle le 19 des Cal. de Juillet 1439, elle eſt ſignée *de Curiâ de Galteri.*

62. *BULLE* du Concile, portant cinq concluſions contre le Pape Eugene ; elle eſt datée de Baſle le 9 des Cal. de Juillet 1439, elle eſt ſignée *pro ſancta Synodo Champion.* On la trouve dans la *Bibl. Concil. T. XII. p.* 618. Cette Bulle eſt plus étendue dans le Manuſcrit que dans l'imprimé, il ſembleroit même que dans ce dernier on n'en trouve qu'un extrait.

63. *BULLE* du Concile établiſſant la ſupériorité des Conciles ſur le Pape ; elle eſt datée de Baſle le 17 Juin 1439, elle eſt ſignée *Jo. Fabri.* Voy. *Bibl. Concil. T. XII. p.* 618. C'eſt l'extrait de la précédente.

64. *BULLE* du Concile portant la dépoſition du Pape Eugene IV : elle eſt datée de Baſle du 7 Juillet 1439 ; elle eſt ſignée par *Jo. de Rocapetri.* V. *Bibl. Concil., T. XII. p.* 619.

65. *BULLE* du Concile, décidant 1°. que le départ de quelques Prélats & celui du Pape ne

diſſolvoient pas le Concile ; 2°. déterminant le jour pour l'élection du Pape, c'eſt-à-dire, le ſoixantieme depuis la dépoſition de Gabriel, ci-devant Pape Eugene ; elle eſt datée de Baſle du 7 des Cal. de Juillet 1439, & elle eſt ſignée de *Lancalys. Bibl. Concil. T. XII. p.* 621.

66. *Lettre* du Roi d'Arragon au Concile, pour le prier d'interpoſer ſon autorité, afin de pacifier les différents qui s'étoient élevés entre deux Prélats de ſes Etats : elle eſt datée de Capoue le 3 Octobre 1440 ; elle eſt ſignée *Rex Alphonſus*, & plus bas *E. S. M. E. Dei humilis & devotus filius Rex Aragonum Siciliæ citra & ultra farum.*

* 67. *Lettre* du Concile à l'Evêque de Wurtzbourg, pour lui ordonner de punir pluſieurs Chanoines, qui ne reconnoiſſoient pas l'autorité du Concile, par la privation de leurs bénéfices ; & s'ils perſiſtoient, par l'excommunication : elle eſt datée de Baſle des Ides de Décembre 1440, elle eſt ſignée *P. Ymaginis.*

* 68. *Lettre* de Nicolas aux Peres du Concile, pour les remercier de l'honneur qu'ils lui ont fait, en lui conférant la charge de Légat du Concile : elle eſt datée de Prague du 16 Mars 1441 ; elle eſt ſignée *Nicolaus proviſus Eccleſiæ Pragenſis.*

* 69. *LETTRE* du Concile aux Cardinaux, Jean de St. Martin ès monts & Jean de St. Calixte qui étoient allés à Mayence, pour leur enjoindre de revenir, après avoir fait une proteſtation publique, ſi on ne leur rendoit pas les honneurs qui leur ſont dus : elle eſt datée de Baſle des Cal. d'Avril 1441, elle eſt ſignée *Fabri Not.*

* 70. *BULLE* du Pape Eugene IV adreſſée à l'Univerſité de Paris, en lui envoyant un livre qui défendoit ſon autorité & ſa conduite contre le Concile : elle eſt datée de Florence *Non. Maii* 1441, elle eſt ſignée *de Cremonenſibus.*

* 71. *LETTRE* du Roi d'Arragon au Concile, pour le prier de permettre à un Abbé de changer d'habit & d'ordre religieux : elle eſt datée de Naples du 1 Avril 1443; elle eſt ſignée *Rex Alphonſus*, & plus bas *E. S. M. E. humilis & devotus filius Rex Aragonum Siciliæ citra & ultra farum.*

* 72. *DÉCRET* du Concile en faveur des Prélats qui, à cauſe de la diverſité d'obédience, n'ont pu recevoir encore la conſécration : elle eſt datée de Baſle du 13 des Cal. d'Avril 1444, ſignée *Ma. Ladinger*, plus bas *gratis pro perſonâ D. Cardinalis Sti. Martini in Montibus. M. Ladinger.*

* 73. *LETTRE* du Concile à Frédric, Roi des Romains, pour l'exhorter à mettre fin au ſchiſ-

me : elle eſt datée de Baſle 2 Non. Jan. ſignée *de Curiâ Ma. Ladinger.*

* 74. *ACTE* contenant diverſes bulles du Pape Nicolas V, rélatives au déſiſtement du Pape Felix V, avec des lettres patentes du Roi de France Charles VII, qui en ordonnent l'enrégiſtrement. Les Bulles & les Lettres ſont écrites pendant l'année 1449 ; leur extrait fut fait en 1450 le 23 Juillet ; il eſt ſigné *Cheneteau.*

* 75. *FORMULE* du ſerment d'obéiſſance de l'Evêque de Bourges, en faveur du Pape Eugene & de ſes ſucceſſeurs : elle eſt ſignée *de Callio.*

* 76. *LETTRE* du Roi de France au Concile, pour le prier d'approuver l'élection de l'Evêque d'Angers : elle eſt datée de Riom du 2 Avril, & elle eſt ſignée de la propre main du Roi. *Devotus Eccleſiæ filius KAROLUS Rex Francorum.*

* 77. *LETTRE* de Henri VI, Roi d'Angleterre, au Concile de Baſle, pour l'exhorter à reconnoître le Pape Eugene, de peur de cauſer un ſchiſme dans l'Egliſe : elle eſt datée de Windſor du 20 Août.

LITURGIES.

N°. 28. MISSEL, 8°. *Vélin.*

Ce Miſſel eſt très-remarquable par ſon antiquité, & par diverſes ſingularités qui déterminent

ſon âge, & font connoître les idées & les uſages du temps dans lequel il a été écrit.

Le caractere de l'écriture, les abréviations, la forme des lettres confirment les preuves hiſtoriques, en démontrant que ce Manuſcrit ne peut être plus récent que le X ſiécle.

Baulacre a publié d'excellentes remarques ſur ce Manuſcrit dans le T. VIII de la nouvelle Bibliothéque Germanique que je me contenterai d'extraire, juſqu'à ce que je vienne à parler des jours Egyptiaques dont il ne dit preſque rien, & ſur leſquels j'offrirai peut-être des remarques particulieres.

Le Calendrier de ce Miſſel eſt remarquable par le grand nombre de fêtes qui y manquent, par les jours Egyptiaques qui y ſont indiqués, & par les *Obit*, ou le Nécrologe qu'on y a joint.

On n'y trouve d'abord aucune fête inſtituée depuis environ 700 ans; ainſi, par exemple, celle des Trépaſſés introduite par Odilon, Abbé de Cluny vers l'an 1000, n'y eſt pas. La purification de la Vierge y eſt indiquée, comme chez les Grecs, par le mot ὑπαπαντη *ypapante*, *occurſus*; c'eſt auſſi le mot dont on ſe ſert dans les anciens martyrologes de Bede, d'Adon & d'Uſuard. Cette fête fut ainſi appellée, parce que Simeon ſe rencontra pendant ce jour-là avec la Vierge.

L'ancien Bibliothécaire de Genève a montré beaucoup de ſagacité pour découvrir l'Egliſe à

laquelle ce Miſſel avoit appartenu, il penſa, avec raiſon, qu'il pourroit y être conduit, en cherchant la fête de la Dédicace de l'Egliſe où l'on s'en ſeroit ſervi. Il trouva qu'elle étoit dans le mois d'Octobre à la Saint Michel, & qu'on y avoit ajouté, après le nom du Saint, *in Monte Tumba*; *Tumb* eſt un mot celtique qui ſignifie Montagne; & comme le Nécrologe qu'on trouve dans ce Miſſel eſt rélatif à la Tarantaiſe, il eſt clair que ce Miſſel doit avoir été celui d'une Egliſe de cette Province; enfin, dans ce Nécrologe, on trouve au 21 Février le nom d'Aymon Archevêque de la Tarantaiſe, qui mourut en 1040, comme on le voit dans la *Gallia Chriſtiana*; & au 4 Mars le nom de Humbert, Comte de Maurienne, qui mourut en 1048, de même que divers autres noms d'hommes de la premiere conſidération, qui devoient être naturellement enterrés dans la Cathédrale de la Capitale, & qui auroient cru déroger alors, s'ils n'avoient pas obtenu cet honneur. On peut donc croire que ce Miſſel étoit celui de l'Egliſe de Moutier; il faut obſerver que le mot de *Mouſtier* vient de *Monaſtere*, & Dom Martenne apprend, dans ſon voyage, que la Cathédrale de Moutier avoit été deſſervie par des Moines.

Au reſte, cet *Obit* ou ce Nécrologe eſt écrit d'une autre main que le reſte du Miſſel, ce qui fait naturellement conclure que ce Miſſel exiſtoit déja en 1040.

L'article qui regarde la pénitence, eſt abſolument différent de celui qu'on trouve communément dans les autres Miſſels. La confeſſion auriculaire n'y paroît pas même ſuppoſée, & l'on y voit clairement qu'on donnoit alors l'abſolution à pluſieurs pénitens à la fois. Voici la formule : *Vice Sancti Petri Apoſtolorum principis, cui à Domino collata nobis eſt poteſtas ligandi atque ſolvendi, cujus etiam & nos licet indigni vices fungimur, abſolvimur vos Fratres & Sorores, in quantum veſtra petit accuſatio, & ad nos pertinet remiſſio ab omnibus peccatis veſtris; quæcunque omnia operibus malis egiſtis; ſitque vobis omnipotens Deus Redemptor veſter vita ſalus & remiſſio omnium peccatorum cum Patre & Spiritu Sancto.*

On y trouve les prieres qu'on faiſoit avant les épreuves appellées *le jugement de Dieu*; elles furent ſeulement défendues par le Concile de Latran en 1215.

Voici comme on y parle de l'Euchariſtie : *Cum vero dixerint Amen, ſumet de pane ſancto & ponat in calice ſilendo, pax Domini non dicat, quia non ſequuntur oſcula, ſanctificetur autem vinum per panem ſanctificatum, tunc communicent omnes cum ſilentio, & expleta erunt univerſa.* On trouve dans le Voyage littéraire du P. Martenne, divers exemples ſemblables tirés d'anciens Miſſels, d'où l'on peut aiſément croire que le Vendredi avant Pâques, le Prêtre officiant alors, n'étoit pas le ſeul

qui communiât comme aujourd'hui, mais que tous les Prêtres assistans communioient avec lui.

Enfin, il y a dans ce Missel quelques versets de Psaumes, dont le chant est marqué par des signes particuliers; & ce n'est qu'en 1024, que le Pape Jean XX fit employer par tout les notes de Guy d'Arezzo. Ces notes sont tout-à-fait semblables à celles qu'on trouve sur la couverture de l'ouvrage de Bede N°. 21 *de ce Catalogue*.

Ce Calendrier offre encore dans chaque mois l'indice de ces jours particuliers qu'on appelloit *Ægyptiaci*, sans doute comme les Romains appelloient les jours malheureux, *nefasti*, *infausti*, *atri*; quelques-uns croient que les Chrétiens leur donnerent ce nom à cause des playes d'Egypte, ou parce que les Egyptiens superstitieux furent les premiers qui crurent qu'il y avoit des jours malheureux : mais ces explications me paroissent peu fondées, parce qu'elles sont particulieres aux Juifs dont les coutumes & les mœurs ne se sont pas fort répandues chez les autres nations; je croirai beaucoup plutôt que ce mot *Ægyptiacus* ne signifie autre chose que *ater*, c'est ainsi qu'on a donné le nom d'*Egyptilla* à une pierre noire, Plin. *lib. XXXVII. c.* 10; Isid. *XVI.* 11; on appelle les Ethiopiens *Ægyptini*, & les Ethiopiens sont d'une couleur noire; les Egyptiens eux-mêmes sont appellés *Fusci* par Properce, *lib. II.* 33, ℣. 15, & ces prétendus enchanteurs qu'on fait venir d'E-

gypte, ſont toujours repréſentés avec un maſque noir; alors ce mot *Egyptiacus* ſera un mot figuré, employé pour repréſenter ce que les anciens exprimoient ſans figures par le mot *ater*; peut-être même ce nom vient-il des idées effrayantes qu'inſpiroit la noirceur du Soleil & de la Lune lorſqu'ils étoient éclipſés.

Mais ſi l'on ne s'accorde pas ſur l'étymologie de ce mot, les Calendriers anciens que l'on peut avoir s'accordent encore moins ſur le nombre des jours Egyptiaques qu'on y trouve. Dans le Catalogue des Manuſcrits de la Bibliothéque de Vienne, fait par Lambecius, & qui a été reimprimé dans le *T. VII des Antiquités de Grævius*, il y a trois jours Egyptiaques dans le mois de Janvier & deux pour les mois ſuivants : Jablonski, dans les *Miſcell. Berol. T. VII.* rappelle deux Calendriers que Saumaiſe avoit déja fait connoître, & il paroît que les jours Egyptiaques de ces Calendriers ſe rapprochent aſſez de ceux du Calendrier de Lambecius, quoiqu'ils ne ſoient pas ſemblables. Mr. Sinner obſerve encore, dans le Catalogue intéreſſant qu'il a fait des Manuſcrits de la Bibliothéque de Berne, que les jours Egyptiaques, dont je viens de parler, ont quelques rapports avec les jours Egyptiaques du Calendrier qu'on voit dans les Manuſcrits qu'il fait connoître ſi bien; mais les jours Egyptiaques du Calendrier de ce Miſſel ne ſe rencontrent point avec

les autres ; on voit ſeulement qu'un des jours Egyptiaques du mois de Septembre dans le Calendrier Bernois, eſt auſſi le même jour de ce mois-là, qu'un des jours malheureux du nôtre ; mais tandis que celui de Berne en a vingt-quatre & celui de Vienne vingt-cinq, le nôtre n'en a que dix-huit, & un autre Calendrier de notre Bibliothéque, dont je parlerai encore, n'en a que douze ; au reſte, les opinions des Payens ſur les jours malheureux n'étoient pas mieux déterminées ; il n'y a que le vrai qui réuniſſe pour l'ordinaire tous les eſprits.

Voici les jours Egyptiaques de notre Calendrier.

Janvier	1 & 25.
Février	26.
Mars	2 & 28.
Avril	21.
Mai	25.
Juin	10 & 26.
Juillet	13.
Août	1 & 30.
Septembre	3 & 21.
Octobre	3 & 22.
Novembre	5 & 28.

Il n'y en a point dans le mois de Décembre.

Avant la liturgie des épreuves, on lit : *Incipiunt Dies Ægyptiaci VIII Calendis Aprilis, illa dies lunæ obſervanda eſt per omnia, intrante Au-*

guſto ; exeunte Decembre , illa dies Lunæ eſt obſervanda : Qui in his tribus diebus hominem inciderit aut pecus aut ſtatim aut in die quarta morietur. Enfin , il faut obſerver que ces jours malheureux furent abſolument proſcrits du Calendrier en 1280.

V. *N. Bibl. Germ. T. VIII , p.* 148. *Journ. Helv. Mars & Avril* 1749. *Martyrologia Bedæ , Adonis & Uſuardi. Martenne Itinerar. litter. Hiſtoire Sequanoiſe , p.* 63. *Miſcell. Ber. T. VII. Lambec Catal. Manuſcript. Cod. Bibl. Vienn. Sinner , Catal. Manuſc. T. I , p.* 41.

N°. 29. MISSEL , *fol. Vélin.*

Il eſt fort bien conſervé , la premiere page eſt ornée d'une très-jolie bordure garnie de fraiſes , ce qui annonce la fin du XIII ſiécle ou le commencement du XIV.

Dans le feuillet où on lit *Benedictus qui venit in nomine Domini Oſanna in excelſis* , on a peint en grand les armoiries de Genève. Au feuillet ſuivant , dans une miniature qu'on y a placé , on voit J. crucifié ; il y a deux femmes près de lui qui paroiſſent le regarder , l'une d'elles tient un livre à la main ; on a mis au bas de la page une grande croix bleue dans une autre croix peinte en couleur brune très-foncée ou rapprochée du violet. Ne ſeroit-ce point les couleurs des armoiries de la Ville de Genève qu'on s'eſt propoſé d'y placer ?

N°. 30. MISSEL *ſuivant la coutume de l'Egliſe de Genève, fol. Vélin.*

Il peut être du XV ou XVI ſiécle.

N°. 31. HEURES, 8°. *Vélin.*

Elles ſont peintes avec ſoin, & ornées de pluſieurs vignettes, toutes les pages en ſont encadrées, elles paroiſſent du XIV ſiécle.

N°. 32. HEURES, 8°. *Vélin.*

Ce Manuſcrit eſt chargé d'un grand nombre de peintures qui annoncent plus de goût & d'intelligence dans le clair-obſcur que les précédentes; je les crois auſſi du XV ſiécle, d'autant plus que le Calendrier eſt beaucoup plus chargé de fêtes des Saints.

N°. 33. HEURES, 8°. *Vélin.*

Le Calendrier offre la peinture de ce qu'on fait communément à la campagne dans chaque mois, il y a pluſieurs vignettes joliment peintes; mais ce qu'on ne peut croire, c'eſt qu'au milieu des peintures renfermées dans ce livre de pieté, & auprès des prieres & des morceaux de l'Evangile, on y voit des figures qui choquent la chaſteté & la pudeur. Ce Manuſcrit paroît du XV ſiécle.

N°. 34. HEURES, 8°. *Vélin réliés en Velours.*

On y voit beaucoup de peintures, dont cha-

cune

cune occupe tout le feuillet ; elles me paroiſſent du XIV ſiécle.

Elles commencent par le Calendrier, où les fêtes ſont marquées en encre rouge ; mais ce qu'il y a de remarquable, c'eſt qu'on y a indiqué de la même maniere les jours qu'on y appelle *ægri* ou *malheureux*, & qui remplacent ſans doute les jours appellés *Egyptiaques* : en comparant ceux du Miſſel N°. 28 avec les jours *ægri* de ces heures, on ſera étonné de voir qu'il y en a ſept qui ſe rencontrent préciſément dans les mêmes jours des mêmes mois.

Il n'y en a point dans le mois de Janvier.

Février	4 . . 26	
Avril	10 . . 20	
Mai	25	de cette maniere *Urbanus*, *Sancta Trinitas*, ces deux mots ſont écrits en noir, mais *dies æger* en rouge.
Juin	10	
Juillet	13	*Turianus Epiſcopus* en noir, *dies æger* en rouge.
Septembre	3	
Octobre	22	
Novembre	28	
Décembre	7 . . 22	

Pierre Subeſtus parle de ces jours-là dans ſon livre *de Vineâ Domini*, & il dit qu'ils étoient les

enfants de la ſuperſtition, *part. III. c. IV.* Voy. *Carpentarii Gloſſarium.*

Il paroît clairement que ces Heures ont été écrites pour des hommes qui ne ſavoient pas le latin, & qui n'entendoient que le françois, on y lit une intitulation françoiſe ſur chaque priere; par exemple, *Quant on veult recepvoir le corps de Jeſucriſt. Quant on a reçu :*

On y trouve *les X Commandemens de la Loi.*
les V Commandemens de l'Egliſe.
le Chapellet de Jeſus & de la Vierge Marie compoſé de cinquante vers narratifs de la vie & paſſion de notre Seigneur, lequel trois fois multiplié faict le pſeautier notre dame. Et peult on gagner grandes indulgences en le diſant devotement. Et doit len dire une fois Ave maria devant chacun vers, & finir au mot Jeſus ſans dire Amen, & de dix vers en dix vers Pater noſter ave maria.

N°. 35. HEURES, 8°. *Vélin, reliées en velours.*

On y voit beaucoup de peintures qui me paroiſſent d'un meilleur goût que les précédentes; je les crois du XV ſiécle.

L'intitulation de chaque priere eſt auſſi françoiſe.

N°. 36. HEURES, 24. *Vélin.*

Ce Manuſcrit a quelque choſe de ſingulier; dans la premiere miniature, après le Calendrier, on lit IXIO, & ces chiffres ſont répétés deux fois, ce qui avoit fait croire à un des poſſeſſeurs de

ce Manuſcrit qu'il avoit huit cens ans, quoique ſon caractere gothique prouvât manifeſtement qu'elles ne ſont pas ſi anciennes. Mais Baulacre vit bientôt que ces traits étoient de ſimples ornemens de peinture ; d'ailleurs, ſi cela n'avoit pas été, pourquoi IX auroit-il été en chiffres romains & 10 en chiffres arabes ? Outre cela, quinze feuillets plus bas, on trouve dans une miniature ſemblable IXI, que l'on ne ſauroit prendre pour des chiffres ; enfin, pour faire exprimer à ces chiffres prétendus le milléſime qu'on deſire, il faut tourner le livre du côté oppoſé à celui qui doit être naturellement lu.

On voit ſur un feuillet, écrit à la vérité d'une main moderne : *Ce Pſeautier écrit à la main renferme une partie de l'office de la Bienheureuſe Vierge, il fut relié à Lyon en* 1403.

Il manque quelques feuillets à ces heures ; on le voit par ce Titre qui les termine : *Cy encommencent les quinzes joyes noſtre Dame Ste Marie en Romans, qu'elle eut de ce tres benoit enfant.*

N°. 37. *Le* RITUEL *Romain, fol. Vélin.*

Il eſt très-bien écrit, on l'a enrichi de belles vignettes rélatives à l'office au commencement duquel on les a miſes ; toutes les lettres capitales ſont peintes ; on ne voit plus de fraiſes dans les cadres, ce qui me feroit croire que ce Manuſcrit eſt du XV ſiécle. On trouve à la premiere

page un Ecu dont le fond eſt or avec trois chevrons ; il eſt ſurmonté par une croix ; il eſt placé ſur un manteau violet & ſupporté par deux amours.

N°. 38. MANIPULUS *Curatorum*, *fol. Papier.*

Cet ouvrage eſt compoſé, comme l'ouvrage lui-même l'apprend, par Guy de Montrocher, Monterogerii, ou Monteroſerii, comme on peut le voir dans Montfaucon *Bibl. Biblioth.*

Cet ouvrage fut compoſé en 1333 ; il eſt dédié à un Evêque de Valence, & il renferme des entretiens utiles pour les Eccléſiaſtiques.

Il traite des Sacremens en général & des ſept Sacremens en particulier, puis de la Satisfaction, de l'Aumône, du Jeûne, de la Priere, du Serment, des dix Commandemens, des Articles de foi & de l'Oraiſon dominicale.

DES DOGMES.

N°. 39. *Sur la* LITURGIE *Anglicane*, *fol. Papier.*

Cet ouvrage, compoſé de quelques feuilles, renferme quelques réflexions ſur les principaux articles de foi de la Liturgie angloiſe, il a été fait par Jean Knox & Utingham.

N°. 40. FORMULAIRE *de Confeſſion*, *fol. Papier.*

Ce Formulaire, qui n'a que quelques feuilles,

offre une Confeſſion que devoient faire les François proteſtans qui ſe refugioient à Worms : dans ces temps-là, il n'étoit pas permis de penſer différemment de ceux ſous la domination deſquels on étoit appellé à vivre ; & pour éviter la plus légere différence, on faiſoit des formulaires bien longs, bien propres à multiplier les diſputes, & on oublioit que Jéſus-Chriſt exigeoit ſeulement, que ſes diſciples cruſſent *qu'il étoit le Meſſie prédit par les Prophetes.*

N°. 41. TRAITÉS *théologiques, par Hugo, Archevêque de Rouen*, 8°. *Vélin.*

Ce Volume eſt compoſé de deux Traités.

Le premier, *ſuper fide catholicâ*, eſt adreſſé à Egidius Archidiacre, & il renferme une explication des principaux articles de foi avec quelques réflexions ſur l'importance de la foi.

Le ſecond Traité eſt un Commentaire de l'Oraiſon dominicale. Mais qui eſt l'Auteur de ce volume ? Au premier coup d'œil, il n'eſt pas facile de ſe décider, parce qu'il y a eu trois Archevêques de Rouen, qui ſe ſont appellés Hugo. Le premier, fils du Duc de Champagne, né en 732 ; on célébra ſa fête en 1309. V. *Gall. Chriſt. T. I, p.* 564. Le ſecond, fut Moine de St. Denys au X ſiécle. V. *Gall. Chriſt. T. I, p.* 570. Le troiſieme *Umbonenſis*, fut Moine de Cluny en 1128 : celui-ci eſt le ſeul dont les ouvrages ſoient

célebres. V. *Gall. Chriſt. T. I, p.* 578. C'eſt donc celui-ci qui a publié les ouvrages *de hæreſibus ſui temporis, de diverſis quæſtionibus ad Matheum Albanenſem.* Dupin le croit l'Auteur des deux piéces qui ſont dans notre volume, p. 166, 174, 217, 153 & 182.

Il paroît que ce Manuſcrit eſt du XIII ou XIV ſiécle.

N°. 42. *De* SACRAMENTIS *Eccleſiæ Chriſtianæ ab Hugone, a Sancto Victore, lib. II. fol. Vélin.*

On y a joint :

Gregorii magni de Alogis, libri IV.

Paſcaſii liber de ſanguine & corpore Chriſti.

Defloratio quædam cujuſdam Sapientis ſuper Miſſam dominicam ſcilicet Remigii Antiſiodorenſis. On y fait une alluſion continuelle & myſtique de tous les actes de la célébration de la Meſſe à la conduite de Dieu envers l'homme, & de celle de l'homme envers Dieu, & on finit ce Commentaire par celui de l'Oraiſon dominicale.

On a coutume de trouver réuni ces deux ouvrages qui traitent la même matiere de la même façon.

Les faits du Sauveur trouvés par l'Empereur Théodoſe à Jéruſalem dans le Prétoire de Pilate.

Traité ſur les manieres différentes d'abſoudre les pécheurs de leurs péchés.

Ce Manuſcrit eſt du XIV ſiécle.

N. 43. GLOSE *ſur le Symbole & l'Oraiſon dominicale*, 12. *Papier.*

Cette Gloſe eſt contenue dans la moitié du Volume, & ſe rapporte ſur-tout à la morale ; le reſte eſt écrit dans la langue Vaudoiſe, il renferme des réflexions pieuſes & morales. On y trouve un Catalogue des Prophetes & des Apôtres, où chacun d'eux eſt caractériſé par un paſſage de ſes ouvrages rélatifs au Meſſie ; les noms du Vieux & du Nouveau Teſtament y ſont alternativement placés. Voici le commencement de ce Catalogue :

Jeremias — *Patrem me vocabis Deus Dominus.*
Petrus — *Credo in Deum omnipotentem Creatorem cœleſtem.*
David — *Filius meus es tu.*
Andreas — *Jeſum Chriſtum filium Dei unicum Dominum noſtrum.*
Eſaïas — *Ecce virgo concipiet & pariet filium.*
Jacobus — *Qui conceptus eſt de Spiritu Sancto natus ex matre virgine.*

Ce Manuſcrit eſt du XIV ſiécle.

N°. 44. THESES *publiques, ſoutenues dans l'Auditoire de Théologie à Genève dans le* XVI *ſiécle. fol. Papier.*

Ces Theſes ſont des propoſitions tirées d'un morceau de l'Ecriture Sainte, mais ſur-tout des Epîtres de St. Paul ; elles intéreſſent par la va-

riété des ſujets qui y ſont traités, & par ce qu'elles offrent un abrégé bien fait de la doctrine reçue & enſeignée alors dans l'Egliſe de Genève.

N°. 45. LEÇONS *de Théologie, par Fr. Junius, Papier.*

On y trouve le cours de Théologie que Junius dictoit à ſes Ecoliers ſuivant l'uſage de ces temps-là.

N°. 46. TRAITÉ *de la juſtification de l'homme devant Dieu, fol. Papier.*

Je n'ai pu en découvrir l'Auteur, mais il eſt évident qu'il a été compoſé dans le ſiécle paſſé, pendant que les diſputes violentes ſur cette matiere déshonoroient le Chriſtianiſme & les Chrétiens.

N°. 47. THESES *ſur l'Homme, fol. Papier.*

Ces Theſes célebres furent ſoutenues dans l'Egliſe proteſtante de Paris en 1584. On y a joint une réponſe avec une lettre de la Vénérable Compagnie des Paſteurs & Profeſſeurs de l'Egliſe de Genève à l'Egliſe de Paris ſur ces Theſes.

Je me tais ſur ces details, pour éviter de rappeller des diſcuſſions tout à fait étrangeres à l'Evangile, qui étonnent le dix-huitieme ſiécle; mais dont on ne pourroit peut-être encore parler, ſans courir le riſque de bleſſer les idées d'une foule de Théologiens.

N°. 48. MISCELLANÉES, 8°. *Vélin.*

Cette collection renferme divers ouvrages de Théologie ; on y trouve :

1°. *Un ſermon de St. Auguſtin* ſur les avantages qu'on éprouve à exercer la miſéricorde dans cette vie.

2°. *Une Homélie de St. Auguſtin* ſur les plaies d'Egypte.

3°. *Une Homélie* du même Auteur ſur les dix Commandemens.

4°. *Un livre du Prêtre Alboin* adreſſé à une Dame. Cet ouvrage, que je ne trouve cité nulle part, eſt entiérement tiré des Peres ; on y trouve des réflexions ſur la plupart des vertus chrétiennes, avec des exhortations pour travailler à les pratiquer, mais on ne peut s'empêcher de faire remarquer la ſubtilité qu'on introduiſoit alors dans ces matieres ; par exemple, l'Auteur traite gravement de trois genres d'aumônes, il compte dix degrés différents d'humilité, &c.

5°. *Viſion de St. Paul Apôtre.* L'Auteur fait ici une peinture abſurde de tout ce que St. Paul dût voir, pendant la viſion miraculeuſe qu'il eut ſur le chemin de Damas ; il accompagne l'Apôtre de l'Archange Michel, qui lui fait parcourir tous les recoins des Cieux dont il donne le plan ; mais il ne ſe contente pas de ſe recréer par cette peinture, il veut encore effrayer par un tableau de

l'enfer ; c'eſt ici qu'il a recours à Virgile : *Erantque ibi puellæ nigra habentes veſtimenta, induta pice & ſulphure & draconibus & igne & ſerpentibus & viperes circa colla earum, & quatuor Angeli maligni comitantes eas habentes ingentia cornua, & ante eas ibant dicentes, noſcite filium Dei qui mundum redemit, & tunc Paulus rogavit quæ eſſent : Tunc ſic reſpondit Angelus, hæ ſunt quæ non ſervaverunt caſtitatem uſque ad nuptias, & maculatæ necaverunt infantes ſuos, & in eſcam porcis vel canibus dederunt, & in fluminibus vel in aliis perditionibus conjecerunt, & propterea pœnitentiam non fecerunt.*

6°. *Sur la paſſion de notre Seigneur.* Nicodeme & Pilate à l'Empereur Theodoſe. Cette piéce, comme on le ſait, eſt entiérement ſuppoſée, on y parle de la prétendue Ste. Véronique dont le nom eſt tiré du mot conſacré pour ſignifier la vraie image de J. C. reſtée dans le mouchoir avec lequel on l'eſſuya *vera icon*, d'où il a été facile de faire Véronique, & de-là une Sainte qui avoit ce mouchoir ; au reſte, on ne doute plus, dans les deux Communions, de cette fraude pieuſe. Dans un Manuſcrit de la Bibliothéque Bodléienne, je trouve un Manuſcrit ſemblable, intitulé *Evangelium Nicodemi, Epiſtola Pilati.* Cette diviſion eſt exprimée dans notre Manuſcrit, quoiqu'elle n'y ſoit pas immédiatement annoncée : on trouve d'abord l'hiſtoire de la mort de Jéſus tirée

de l'Evangile & une lettre particuliere qui eſt celle de Pilate ; à l'égard de la dédicace *Theodoſio Imperatori*, elle peut avoir été copiée ſur un Manuſcrit deſtiné à ce Prince, & un Copiſte ignorant aura cru que cette lettre lui étoit adreſſée.

7°. *Deux lettres d'Evax*, Roi d'Arabie, ſur les noms & les propriétés des pierres précieuſes ; elles ont été traduites en 1123 par Marbode, ſuivant Mr. Duclos.

8°. *Abrégé de l'hiſtoire ſainte*, depuis la création du Monde juſqu'à la conſtruction du Tabernacle dans le déſert.

9°. *Expériences ſur l'urine & le ſang.* Quoique l'intitulation de cet ouvrage ſoit latine, l'ouvrage lui-même eſt écrit en languedocien, il ne renferme que de miſérables ſecrets qui ne méritent aucune créance.

10°. *Sur le péché & la pénitence.*

11°. *Vers latins* ſur divers ſujets de l'Hiſtoire Sainte, de la Théologie & des cérémonies de l'Egliſe.

12°. *La Régle de St. Benoît* : il s'agit ici de la premiere Régle, beaucoup plus auſtere que celles qu'on lui a ſubſtituées.

13°. *Deſcription du Purgatoire de St. Patrice.*

Ce Manuſcrit eſt évidemment du XIV ſiécle, il reſſemble tout à fait au modele de l'année 1380 que Mabillon donne dans ſa diplomatique, p. 373.

HISTOIRE.

CHRONOLOGIE.

N°. 49. *La* CHRONIQUE *d'Euſebe de Céſarée, traduite par St. Jérôme, fol. Vélin.*

Ce Manuſcrit eſt remarquable par la beauté du vélin, l'élégance de l'écriture, & le goût des ornemens.

On lit au premier feuillet en lettres majuſcules une piéce appellée *obteſtatio Hieronymi*, qu'on trouve dans l'édition de Veniſe de 1483. *Adjuro te quemcunque hos deſcripſeris libros per Dominum noſtrum Jheſum Chriſtum & glorioſum ejus adventum in quo veniet judicare vivos & mortuos, ut conferas quod ſcripſeris & emendes ad exemplaria ea de quibus ſcripſeris diligenter, & hoc adjurationis genus ſimiliter tranſcribas, & transferas in eum codicem quem deſcripſeris.*

Les Tables Chronologiques ſont rendues plus diſtinctes, par les différentes couleurs employées pour faire reconnoître la colonne deſtinée à renfermer les événemens principaux qui ſont rélatifs à chaque nation.

Ce qui me frappe dans ce Manuſcrit, c'eſt qu'on n'y apperçoit aucune lettre gothique; le

caractere reſſemble aſſez aux premiers livres imprimés : je crois auſſi que ce Manuſcrit eſt du XIII ou XIV ſiécle ; on voit au moins au bas du premier feuillet les armoiries de l'ancienne maiſon de Bourgogne, bandé d'or & d'azur à la bordure de gueules, & l'on ſait que cette premiere branche des Ducs de Bourgogne finit en 1361.

Ce Manuſcrit vient de la Bibliothéque du Conſeiller Petau, & il fut communiqué à Pontac. Voici comment ce dernier en parle dans l'édition d'Euſebe qu'il a donnée : *Petavianum Manuſcriptum minio illuſtratum cum Chronicis Euſebii & Hieronymi ſine Proſpero*, c'eſt-à-dire, ſans les additions de Proſper qui pouſſa ces Chroniques juſqu'à l'an 22 de Valentinien, *quod D. Paulus Petavius V. C. in ſupremâ Pariſienſi curiâ Senator regius eruditiſſimus & ſedulus antiquitatis indagator, veterum librorum promptuarium pro ſuo erga litteratos ſtudio Pariſiis ad nos perferendum dedit.*

On ne peut douter que notre Manuſcrit ne ſoit celui de Pontac, puiſqu'on y trouve les mêmes leçons que Pontac dit y avoir trouvées. V. *l'apparatus* à cette édition.

Notre Manuſcrit differe encore de l'édition de Palmerius, parce qu'on y trouve Egialeus, Roi des Sicyoniens qui régna 52 ans avant Eucops, ce Roi eſt omis dans l'imprimé. Les années des Rois de Sicyone, additionnées enſemble, font dans le Manuſcrit une ſomme de 962 ans, au

lieu que dans l'imprimé elle eſt ſeulement de 862.

V. *ces deux Editions du Chronicon Euſebii.*

N°. 50. *Les différentes manieres de calculer le temps, par Bede, fol. Vélin.*

Ce Manuſcrit, extrêmement précieux, n'a jamais été bien connu, malgré la ſavante notice donnée par Baulacre dans la *Bibliothéque Italique*, T. XVIII, & dans le *Journal Helvétique* du mois de Mai 1742. Il s'y borne à établir l'âge de ce Manuſcrit par des inductions hiſtoriques; je profiterai de ſes découvertes pour cette partie, mais je compléterai ſa notice par une deſcription exacte & des recherches particulieres.

On trouve dans la premiere page les reſtes d'un Dictionnaire étymologique qui commence au *P.* En voici quelques exemples :

Tabellio *qui tabulas portat, id eſt Scriptor & Scriba.*
Teutones *Gens Galliæ.*
Teutonico *ritu gallico.*
Topographia *pictura.*
Tozia *ſigna.*

Il eſt aſſez ſingulier qu'on donne dans ce Dictionnaire le nom de *Teutones* aux François. Ducange & Charpentier, ſon continuateur, ne connoiſſent point cette acception; le premier dit ſeulement que *Gallia pro Germania non ſemel oc-*

currit apud Lambertum Scalnaburgenſem in Annalibus eum vide ad annum 1072 ; mais cette dénomination ne tireroit-elle point ſon origine de l'opinion généralement reçue, que les François, proprement dits, deſcendoient des Germains, appellés alors indifféremment *Teutones* ? ou plutôt ne ſeroit-ce point le nom donné à cette partie des Gaules, qu'on appelle la Gaule Belgique, & dans laquelle on trouve non-ſeulement la Hollande & les Pays-Bas, mais encore les Evêchés de Cologne, de Trêves, de Mayence & de Spire ? Ce qu'il y a au moins de ſûr, c'eſt que le Duché de Juliers portoit alors le nom de *Teudurum*, & qu'on l'appelle encore *Tudder* ; au reſte, à Maſſai, où ce Dictionnaire a été fait, on pouvoit aiſément écrire que les Teutons étoient un peuple de la Gaule, d'autant plus que *Teudurum* y jouoit alors un rôle conſidérable ; & ce qui me confirme dans cette opinion, c'eſt que le nom de *Teutones* donné aux Germains, n'eſt pas un nom qu'ils aient eu anciennement, il paroît même n'avoir été employé pour déſigner les autres nations de l'Allemagne, qu'après avoir été long-temps donné, dans la Gaule Belgique, aux divers peuples qui l'habitoient.

Après ce morceau de Dictionnaire, on trouve un autre Dictionnaire commencé, dont il y a quelques mots contenus dans les lettres *A*, *B* & une partie de *C*. On lit enſuite une Chronique

curieuſe du regne de Charles-Magne depuis l'année 726-796, elle eſt compriſe dans les pages 2-5, & elle eſt ſuivie par une autre page de mots ſans ordre qui ſont expliqués de la même maniere que ceux de la premiere. Ainſi, par exemple, on lit :

concionabatur	*alloquebatur*
Duellum	*bellum duplex eo quod in duos agatur*
Alatores	*proceres* dans Ducange il n'y a que l'acception de *Venator*
Calumniator	*a calvando id eſt decipiendo*
Coluber	*eo quod colit umbram*
Segnis	*ſine igne*
Syllogiſmus	*Quæſtio contorta & captioſa*
Alacitare	*vana ſomniare*

Après cela, on trouve un Alphabet grec en majuſcules, qui annonce une très-haute antiquité; il a été placé ici pour déterminer la valeur numérique de chaque lettre; on y apprend enſuite le nombre des jours de chaque mois avec les moyens de faire un Calendrier perpétuel.

Dans une place, où le feuillet n'a pas été rempli par l'écriture du Manuſcrit, on a deſſiné une figure aſſiſe de Bede; elle porte ſa main gauche à la bouche, & elle préſente avec la droite un rouleau, où on lit ce Vers :

Digerit en Beda numeros ſic tempora monſtrans.

Enſuite on voit les vingt-huit Cycles de 19 ans, qui

qui occupent vingt pages ; dans leurs marges, qui ſont très-grandes, on a inſéré enſuite une Chronique de l'Abbaye de Maſſai.

Ces Cycles ſont ſuivis par quelques réflexions ſur le nombre des jours & des lunaiſons qui compoſent l'année, & on leur a joint la ſolution de divers Problêmes ſur l'âge & le lieu de la lune. On y appelle ces Problêmes *interrogatio Computi.*

C'eſt ici qu'on voit un Calendrier dont je parlerai plus bas. *Liber de naturis rerum*, diviſé en LI Chapitres : *liber de Temporibus*, diviſé en XXII Chapitres.

Après cela, on eſt étonné de rencontrer, ſans aucun avertiſſement, un morceau contenu en deux pages, que les régles de la critique font croire de Bede, mais dont je n'ai pu découvrir la place, ni dans notre Manuſcrit, ni dans les œuvres imprimées de Bede lui-même. Il commence ainſi : *Itaque ſtella Veneris & Mercurii, hoc a ſuperioribus tribus Planetarum ſtellis differunt, quod nunquam in ſolis vicinio horiſque matutinis & veſpertinis cernuntur, namque Saturni, Jovis & Martis ſtella ita erraticos, hoc eſt ſibimet ipſis diſſimiles habent ortus & occaſus, ut tamen omni tempore noctis Zodiacum circulum luſtrando generaliter apparent.* Il y parle enſuite de leurs rétrogradations, de leurs mouvements en crochets ; on voit après cela un Chapitre de *Abſidibus Planetarum.*

Un Problême pour trouver la XIIII Lune.

Une lettre de Bede à ſon frere Wichredus ſur l'Equinoxe du Printemps.

Liber de ratione temporum, il l'appelle *de computo vel loquela digitorum.* Ce livre eſt terminé par ces Vers latins, qui ne ſont point dans l'édition imprimée des œuvres de Bede, mais qui ſont rélatifs au Couvent de Maſſai dont ils nous peignent les principaux Officiers.

Clara dies rutilat populis ſacra limina luſtrans,
Eccleſia Sancti Martini Maſciaſenſis.
Gregorii laudes feſtum recolentes ovanter.
Preſulis eximii, cui ſacra docmata paſſim
Sparguntur, latum ſemper recitanda per orbem.
Aſtriferas ſedes hodie bis capit axe locatus
Martius in quarto bis ſenos dum facit orbes,
Idus hanelante Philogeo ſe indere terris,
Hic teripes dicti Martini limina trivit,
E propriis ſinibus retegens funebria dira.
Quæ coram recitatu patres fratreſque verendi,
Munia votiva Chriſti de more frequentant:
Gorgoneas tignas pellat his dote benigna,
Arcibus & Superis faciat recitare Choreas
Agmine Sanctorum mixtus proſecta longa:
Hic locus a Sceptro Domni dominatoris Odonis,
Qui gratus cunctis mitis multumque modeſtus,
Docti locus, blandus, veneranter ubique colendus.
Inde Decanus adeſt Rainaldus Chriſti miniſter,
Arduinus ſtudium Cereris ſacra munera ſuffit.
Sacrorum cuſtos Sichelinus ineſſe videtur,

Reliquias panis fert Adalbertus egenis ;
Aſt alii fratres parent ad vota jubentes ,
Vultibus inclinis oramus ſolvere noſtris
Munera , quæ nobis oraſtis voce benigna
Veſtra choors : valeat longos per temporis annos
Percipiatque de hinc cum Sanctis paſcua læta.

On a joint à ces piéces :

Diſputatio Sancti Hieronymi de ſolemnitatibus Paſchæ.

Epiſtola Sancti Proterii Alexandrini Epiſcopi ad beatiſſimum Papam Leonem Romæ urbis Epiſcopum de ſolemnitatibus Paſchæ. Cette Epître commence d'une maniere qui eſt peu Catholique romaine : *Domino meo dilectiſſimo fratri & conſacerdoti Leoni Proterius in Domino ſalutem.*

De ratione ordinationis temporum ac viciſſitudinum Mundi. Je n'ai pu en découvrir l'Auteur , mais je trouve que le dernier Auteur qu'il cite , eſt Denys-le-Petit qui vivoit dans le VI ſiécle.

Epiſtola Philippi de Paſcha. V. *Bucher , p.* 409.

Varia Chronologica de Sulpitio , Hilario , Victorio , Gennadio.

Problêmes pour trouver la Lune de Pâques.

De ratione ſaltus Lunæ.

Epiſtola Papæ Leonis ad Martianum Imperatorem.

Prologus Theophili Alexandrini ad Theodoſium Imperatorem.

De Cyclo Paſchatis. Bucher , p. 471.

Ordo apud Ægyptios primus inventus refert Macrob. lib. XII.

De ætate quomodo varie in ſcriptura nominatur.

De generibus numerorum.

De anno & partibus ejus.

Quot modis ſoleat annus ominari.

Quæſtiones de XIIII Luna Paſchatis & de Cyclo decen. novennali.

Unde quadræ vel Epactæ naſcantur.

Quæſtiones variæ de calculo Lunæ.

Quæſtiones ad annos ab initio Mundi numerandos.

Quot horis & punctis luceat unaquaque die.

On trouve enfin des Tables qui mettent ſous les yeux la plupart des calculs indiqués dans les divers ouvrages qui compoſent ce volume.

Ce Manuſcrit porte tous les caracteres d'une haute antiquité ; il eſt écrit ſur un vélin très-fin, il eſt ſans aucune lettre hiſtoriée, les mots n'y ſont abſolument point ſéparés, il n'y a point de virgules ; on y obſerve ſeulement les deux points qui ſont placés pour une virgule, ce qui ſe voit dans les Manuſcrits les plus anciens : toutes les groſſes lettres annoncent le VIII ſiécle, l'*a* eſt ouvert dans ſa partie ſupérieure, & il offre la vue de deux *c* accouplés, les abréviations les plus anciennes s'y rencontrent, comme , &, au milieu ou dans les mots ; enfin, je n'y trouve aucun indice qui puiſſe faire ſoupçonner que le Manuſcrit ſoit du X ſiécle, & tous les caracteres concourent à le faire préſumer de la fin du VIII.

Je remarquerai cependant encore, que ce Manuſcrit n'eſt pas écrit entiérement par la même main; mais que la premiere feuille, qui eſt la plus ancienne, eſt ſûrement du VII ſiécle, que la Chronique de Charles-Magne eſt de la fin du VIII, & qu'il paroît clairement qu'on a effacé le Dictionnaire étymologique dont on voit un lambeau dans le verſo du premier feuillet, pour y écrire la Chronique, puiſqu'on en retrouve un autre morceau dans le dernier verſo du dernier feuillet de cette Chronique. On découvre de même pluſieurs autres caracteres d'antiquité propres à ce Manuſcrit, qui confirment l'âge que j'ai cru devoir lui aſſigner.

Mais aux preuves internes que je viens d'employer pour prouver l'antiquité de ce Manuſcrit, j'en joindrai d'externes qui concourront avec les premieres pour lui donner la même date.

La Chronique, qui eſt à la tête de ce Manuſcrit, renferme les événemens qui ſe ſont paſſés depuis l'an 726 juſqu'en 796; on la trouve imprimée dans le T. II, p. 733, *Novæ Bibliothecæ Manuſcriptorum*, par le P. Labbe; il avertit qu'elle a été tirée *ex Codice Sti. Martini Maſciaſenſis per vetuſto.* Baulacre, dans la *Bibl. Ital. T. XVIII*, apprend que Maſſay eſt un lieu du Berry à ſept lieues de Bourges, & à cinq d'Yſſoudun, où l'on trouve un Couvent de Bénédictins, fondé en 738 ſous l'invocation de St. Martin par un Comte

Ægon ; qu'il a été brûlé trois ou quatre fois, qu'il fut rétabli par Charles-Magne qui paſſe pour ſon fondateur. Ce Couvent, qui ſubſiſte encore aujourd'hui, a ſeulement L. 6000 de rentes. Voy. *Ann. Benedict. T. II, p.* 108.

Abauzit & Baulacre découvrirent encore des notes hiſtoriques dans les marges des feuillets, où les Cycles paſchaux ſont repréſentés, & le P. Labbe les a encore publiées dans le même volume de ſon ouvrage, p. 732, ſous le titre de *Breve Chronicon Sancti Martini Maſciaſcenſis in Biturigibus ad Cyclorum paſchalium margines inſperſum.* Cette petite Chronique occupe les marges de ſix feuillets, elle eſt compoſée de notes hiſtoriques ſur le Monaſtere de Maſſai, & le Royaume de France; elles commencent à l'année 730, qui eſt à-peu-près celle de la fondation du Monaſtere; ces notes ſont écrites d'une autre main que le Texte; chacune d'elles paroît faite par un Ecrivain particulier depuis l'an 900, mais auparavant elles ſont l'ouvrage du même Copiſte; ce qui prouveroit que vers l'an 900, on y écrivit tous les événemens remarquables qui s'étoient paſſés depuis la fondation du Monaſtere; & qu'après ce temps-là, on les ajouta à meſure qu'ils arrivoient; ce qui démontre au moins que le Manuſcrit exiſtoit dans l'année 900.

Il eſt encore évident que ce Manuſcrit eſt véritablement celui de l'Abbaye de Maſſai; les Vers

que j'ai rapporté plus haut ne permettent pas d'en douter, ils ont été faits en l'honneur des Officiers de l'Abbaye; d'ailleurs, ſi notre Manuſcrit n'étoit pas original, il y en auroit deux exemplaires, & celui dont je parle ne ſeroit qu'une copie de l'autre : mais que ſeroit-il arrivé ? Alors certainement la Chronique de Charles Martel, de Pepin & de Charles-Magne ſeroit écrite de la même main, que la Chronique du Couvent de Maſſai, parce que le même Copiſte les auroit copiées toutes deux; cela n'eſt pourtant point, car il eſt évident qu'elles ſont écrites par des Ecrivains différents. On fera le même raiſonnement avec plus de force pour la Chronique du Monaſtere de Maſſai, qui eſt auſſi écrite par pluſieurs mains différentes, & qui n'auroit été écrite que par une ſeule, ſi elle n'étoit pas originale.

Baulacre obſerve outre cela avec le P. Labbe, que dans la Chronique de Charles-Magne, que ce dernier appelle *Annales Francorum*, on trouve à la fin deux événemens déplacés qui n'ont pas été rapportés à leur véritable date, le premier en 756, & le dernier à la mort d'Alcuin en 804. Un Copiſte intelligent les auroit ſans doute remis à leur place, de ſorte que cette faute doit être regardée comme une preuve ſolide de l'originalité du Manuſcrit de cette Chronique.

On voit encore dans la Chronique de Maſſai la mort d'un Abbé en 866, *Abbo Abbas moritur.*

Le P. Labbe obſerve à cette occaſion *in Veteri Kalendario ejuſdem Manuſcripti Codicis legitur VII Kalend. Decembris, Abbo Abbas migrat ad Chriſtum* ; ce qui eſt vrai : d'où il réſulte que cette note du Calendrier confirme la Chronique ; & l'on ſait que c'eſt l'uſage des Couvents d'inſcrire les *Obit* des hommes illuſtres de leur ordre dans leurs Calendriers.

Baulacre a obſervé une différence entre la Chronique de Maſſai, publiée par le P. Labbe, & celle de notre Manuſcrit ; on lit dans ce dernier à l'année 945, *Bellum in Flaminiaco*, ce qu'on ne trouve pas dans la Chronique imprimée ; mais il eſt aiſé de ſauter trois mots en copiant, & le Copiſte ne les ajouteroit pas à l'original, ſur-tout s'il s'agiſſoit d'un événement ancien & dont il n'auroit pas été le témoin.

A l'égard de l'âge du Manuſcrit, il eſt clair qu'il ne peut pas être plus récent que l'an 1013, qui eſt le terme de la petite Chronique, & l'on apprend par les piéces du recueil du P. Labbe, *T. II, p.* 737, dans la petite Chronique de Vierſon ſur l'an 1026, que *Caſtrum Maſciacum erat tunc ædificatum ;* mais notre Chronique apprend qu'il fut détruit en 996. *Odo princeps Dolenſis* (Dol en Bretagne) *ſecus Monaſterium Maſciacum ædificavit caſtrum, quod Rex Robertus expugnans* pour *oppugnans capere nequivit & ſic fruſtratus abivit* 1028. Les Vers latins que j'ai rapportés, ont été

écrits ſous l'Abbé Odon, qui fut élu en 935, & qui mourut en 967 ; mais ces Vers ſont écrits d'une main poſtérieure à celle qui a copié le Manuſcrit, & par conſéquent la Chronique de Charles Martel, de Pepin & de Charles-Magne.

La petite Chronique des Cycles paſchaux commence à la mort de Bede en 730, & à la fondation du Couvent de Maſſai ; on y lit diverſes notes éparſes ſur les marges du Manuſcrit, les premieres ſont écrites par la même main & avec la même encre ; elles rapportent les événemens du Couvent de Maſſai juſqu'en 850, mais les ſuivantes, qui ont le même but, ſont écrites par diverſes mains & avec diverſes encres. On pourroit donc ſoupçonner que c'eſt au milieu du IX ſiécle, qu'on a commencé d'écrire la Chronique du Couvent de Maſſai à côté des Cycles paſchaux: ce qui prouve évidemment que le Manuſcrit exiſtoit alors ; d'ailleurs, par la comparaiſon des écritures, on ne peut douter que l'écriture du Texte de l'ouvrage ne ſoit plus ancienne, que celle des notes qu'on trouve dans les marges.

La grande Chronique commence à l'an 726 & finit en 796, comme je l'ai déja dit, elle indique les années dans leſquelles ont été faites les principales actions de Charles Martel, de Pepin & de Charles-Magne. On y rapporte que, dans l'année 746, Carloman, après avoir gagné une bataille, ſe ſentant tourmenté par les remords, ſe

fit Moine au Mont Caſſin, que là on lui ordonna de garder les Oyes ; & que le loup lui en ayant enlevé une, il pria Dieu de la lui faire rendre, & que le loup la rapporta. En 757, on lit *venit organa in Franciam.* Ces orgues furent effectivement envoyées par Conſtantin Copronyme à Pepin, qui les reçut à Compiegne. On y apprend encore que Alcuin, diſciple de Bede & Précepteur de Charles-Magne, mourut d'une paralyſie, le jour de Pentecôte de l'année 804 ; cette mort même eſt racontée comme ſi elle étoit arrivée au moment où l'Annaliſte en parle ; je crois cependant la Chronique poſtérieure à l'ouvrage de Bede, dont elle eſt entiérement indépendante ; mais il ſeroit poſſible que ce Manuſcrit fût l'ouvrage même de Bede, qui appartint après lui à ſon diſciple Alcuin, & qui fut donné par celui-ci au Couvent de Maſſai, qui lui témoigna ſa reconnoiſſance & ſes regrets, en inſcrivant ſa mort à la ſuite de l'ouvrage de ſon Maître. Mais tout ceci n'eſt qu'une conjecture propoſée par Baulacre, & que je crois avoir rendu peut-être plus probable par la derniere réflexion. Elle reçoit une nouvelle force, ſi l'on obſerve qu'à la fin de cette Chronique, le Copiſte avoit préparé ſon vélin pour la continuer, & qu'il y avoit déja marqué chaque année, depuis 805 à 864, en les déſignant ainſi au commencement des lignes pour y écrire les événemens les plus célebres qui arri-

veroient dans la ſuite, de ſorte que la mort d'Alcuin fût dans le nombre de ces événemens mémorables, dont il falloit conſerver le ſouvenir ; on le plaça ſur ces lignes qu'on croyoit le temple de l'immortalité. Au reſte, Mabillon, qui s'étoit trompé ſur la mort d'Alcuin, a corrigé cette erreur dès qu'il connut ce Manuſcrit.

J'ai collationné le Calendrier de notre Manuſcrit avec celui que les Bollandiſtes attribuent à Bede ; il eſt au commencement du ſecond volume de Mai, & dans Dachery, *Spicilegium Patrum*, *T. X*, *p.* 126, mais j'ai été frappé de la grande différence qu'il y a entr'eux ; je l'ai même trouvé plus grand, lorſque je l'ai comparé avec le Calendrier qui eſt joint aux œuvres imprimées de Bede ; il n'y a preſque plus de rapport, ſoit pour le nombre & les noms des Saints qu'on y a introduit, ſoit pour la place qu'ils y occupent ; il y en a 42 dans le premier, 85 dans le ſecond, & ſeulement 23 dans le nôtre.

Je ne rappellerai pas ce que j'ai déja dit des jours Egyptiaques au N°. 28 des Manuſcrits latins ; j'indiquerai ſeulement ceux qu'on trouve dans ce Calendrier.

Janvier . . VII Kal. VI dies Egyptius.
Février . . V Kal. VII.
Mars . . . VI Kal. VIII *Reſurrectio Domini.*
Avril . . . V Kal. IX.
Mai . . . VII Kal. X.
Juin . . . VII Kal. XI.

Juillet . . .	VIII	Kal.	XII. diesEgyptius.
Août . . .	IIII	Kal.	I. *Passio Jacobi Apost.*
Septembre	IIII	Kal.	II.
Octobre .	V	Kal.	III.
Novembre	V	Kal.	IV.
Décembre	VI	Kal.	V.

Il faut observer ici l'ordre annuel de ces jours, dont le premier, comme on le voit, est au mois d'Août.

J'avois oublié de dire, que ces jours Egyptiaques avoient été condamnés par St. Augustin dans son *Ep. ad Galatas*, *cap. IV*, & dans le *Durandi rationale*, *lib. VIII*, *cap. IV*, de même que par *Martinus Arelatensis in libro de superstitione*. Olaus Vormius en parle dans le livre premier *Fastor. Danicar.* de même que *Willelmus Neubrigensis*, *Statuta Manuscripta Augerii;* Petrone les nomme quelquefois, & Bucher *in Canone Paschali*. George Herwart & Lambecius en ont donné des Catalogues. Ugutius en met deux dans chaque mois.

Je finirai ce qui regarde ce Manuscrit par l'histoire que Baulacre en a faite; il apprend que Jaques Godefroy étoit lié avec le P. Chifflet, & qu'ils se communiquoient mutuellement ce qu'ils découvroient de curieux. Le Bibliothécaire de Genève suppose que Godefroy avoit envoyé à Chifflet les deux Chroniques tirées du Couvent de Massai, & que le P. Labbe les a intitulées comme

ſi elles y étoient encore. Il évita peut-être de dire que ces Chroniques étoient dans la Bibliothéque de Genève, afin de prévenir les plaintes que ces Religieux auroient pu faire ſur la perte de leur Manuſcrit. Il eſt cependant certain, que lorſque les Intendants des Provinces de France eurent ordre d'envoyer des mémoires à la Cour de France, pour l'inſtruction du Duc de Bourgogne, celui qui fut chargé du Berry, n'oublia ni Maſſai ni ſon Abbaye, & il rapporte que la Chronique de cette Abbaye a beaucoup d'autorité dans l'hiſtoire, ſur-tout pour les regnes de Charles Martel & de ſes enfants. V. *Boulainvillers, Etat de la France, T. II, p.* 201; mais cela ne place pas notre Chronique dans le Couvent, cela rappelle ſeulement le ſouvenir qu'on avoit toujours de ce Manuſcrit célebre qu'on y avoit conſervé; ou bien l'Intendant en aura parlé, après avoir lu la copie que le P. Labbe en avoit publié. Dom Martenne & ſon compagnon, dans leur voyage entrepris par ordre du Clergé de France pour viſiter toutes les Bibliothéques du Royaume, afin de perfectionner la *Gallia Chriſtiana*, ne parlent point de ce Manuſcrit, quoiqu'ils aient ſûrement paſſé à Maſſai.

V. *Bibl. Ital. T. XVIII. Journ. Helv. Mai* 1742. *Labbe, Nova Bibliotheca Bibliothecarum T. II. Acta Sanct. Mai T. II. Dachery, Spicileg. Patrum T. X. Voyage de deux Bénédictins. Boulainvillers, Etat de la France, T. II.*

HISTOIRES GÉNÉRALES ET PARTICULIERES.

N°. 51. ABRÉGÉ *de l'Hiſtoire fait par Dom Laudolphe de Columna, Chanoine de Chartres, fol. Papier.*

Il renferme un abrégé de l'hiſtoire univerſelle, depuis le commencement du Monde juſqu'au Pape Martin V. Ce Manuſcrit me paroît de la fin du XV ſiécle.

N°. 52. *De la* CONSTRUCTION *& de la deſtruction de la grande Troye, fol. Vélin.*

Incipit Prologus ſuper libro de conſtructione & deſtructione magne Troje.

Ce Manuſcrit eſt remarquable par la richeſſe de ſes peintures, l'élégance de ſes majuſcules dorées; il eſt diviſé en quarante livres.

On ignore l'Auteur de cette hiſtoire de Troye, mais elle differe peu du Poëme de Jean de Milet, dont j'aurai occaſion de parler; on y a ſeulement inſéré, à la fin du livre XXXII, l'expédition des Argonautes, le ſac de Troye ſous Laomedon, la priſe d'Héſione & la réédification de Troye par Priam. On voit encore, dans le livre XXXIII, la peinture de la vengeance d'Oreſte ſur les meurtriers de ſon Pere, les infortunes d'Uliſſe tué par ſon fils Telégone qui ne le connoiſſoit pas, la fin malheureuſe d'Idomenée & de

Pyrrhus; les autres événemens qui y ſont rapportés, s'accordent parfaitement avec le Manuſcrit françois, intitulé : *Hiſtoire de Troye*, dont je parlerai enſuite.

On trouve cependant encore, à la fin du Manuſcrit latin, les Epitaphes d'Hector, d'Achille, du Roi Theutias, les noms des neuf Capitaines les plus célebres, avec la date du temps où l'on préſume qu'ils ont vécu. On eſt un peu ſurpris de leur aſſociation, quand on voit le nombre & la qualité des aſſociés. Tels ſont, *Hector*, *Alexander*, *Julius Ceſar*, *Joſeph*, *David*, *Judas Machabæorum*, *Arthurus*, *Karolus Magnus & Gaudefridus de Bulone*.

Cette hiſtoire eſt tirée de Dares le Phrygien; elle commence au moins par le voyage de Jaſon dans la Colchide, mais elle finit avec Milet à la mort de Polixene & au baniſſement d'Enée. Il y a encore quelques variétés remarquables. Dares, par exemple, ne repréſente point Achille comme un lâche & un traître, il ne reproche pas à Homere, *qui in libris tuis Achillem tot laudibus totque præconiis extollisti*, *lib. XXIV*. Il ne dit point qu'Antenor ait livré le Palladium, que Troye ait été priſe par le moyen d'un cheval de bois, mais il rapporte qu'Antenor, Enée, Polydamas & Anchiſe livrerent aux Grecs la porte Scée, ſur laquelle étoit peinte une tête de cheval. Dares n'aſſure pas qu'Antenor ait été banni

de Troye, mais il en proscrit seulement Enée, parce qu'il avoit soustrait Polixene aux recherches des Grecs. Ce Manuscrit est du XIV siécle.

V. *Dares Phrygius. Ce Catalogue est dans les Manuscrits françois.*

N°. 53. HISTOIRE *de Tite-Live, X livres, fol. Vélin.*

Ce Manuscrit renferme la premiere Décade de l'Historien Romain. La premiere page est ornée de bordures, on trouve par-tout beaucoup de lettres peintes; on y voit un Ecu qui est tout azur, mais il paroît que cette couleur a effacé celle d'un autre écu qui portoit argent bandé de gueules, chargé d'une rose de gueule, ce qui paroît les armoiries de la famille des Ursins. On lit sous cet Ecu le nom de *Colladonius*.

Ce Manuscrit paroît du XIII ou XIV siécle.

N°. 54. *Les* GUERRES *de Catilina & de Jugurta, par Sallustе, fol. Vélin.*

On voit dans ce Manuscrit une foule de vignettes rélatives aux sujets décrits par l'Historien Romain, mais le peintre ignoroit entiérement le Costume du siécle, dont il peignoit les hommes; les Senateurs y sont presque tous habillés avec la capuche comme les Chartreux, & il a placé du Canon dans un siége.

On a joint à ces peintures un Planisphère, où l'on

l'on a peint les trois parties du Monde, elles reſſemblent à une Iſle qui nage dans l'Océan. Au lieu d'indiquer les Royaumes qui compoſent l'Afrique, on y voit des figures abſurdes de monſtres, & on n'y apperçoit que l'Egypte & une petite partie de la côte d'Afrique ; l'Aſie y eſt oubliée de la même façon, on y diſtingue ſeulement la Paleſtine, l'Aſie mineure, les Hyperboréens, la Mer Caſpienne, le Caucaſe, & ſur les bords de l'Océan, des peuples appellés *Gogi* & *Magogi* ; du côté oppoſé, *India inferior & ſuperior.* Tout ce Planiſphère forme une ſurface circulaire autour de laquelle ſont placés, à une égale diſtance, les noms des douze vents.

N°. 55. FRAGMENT *du compte des dépenſes faites dans la maiſon de Philippe-le-Bel, pendant les ſix derniers mois de* 1308, *fol. Tablettes ſur bois enduit de cire écrites avec un ſtyle.*

Ce Manuſcrit précieux eſt écrit ſur ſix tablettes de bois enduites d'une compoſition noire qui me paroît chargée de cire ; les lettres ſont gravées avec un ſtyle. Avant d'entrer dans un examen plus particulier de ce Manuſcrit, mon deſſein eſt de le publier, tel qu'il a été déchiffré par le célebre Gabriel Cramer, Profeſſeur de Philoſophie : il falloit joindre la vivacité de ſon eſprit, la fineſſe de ſes ſens, la ſagacité de ſon intelligence & la profondeur de ſon érudition, pour venir à bou

de cette entrepriſe fatiguante & ennuyeuſe, qui auroit effrayé les hommes les plus exercés dans ce travail. Il eſt bien difficile, au bout de quelque temps, de pouvoir découvrir quelques mots dans ce Manuſcrit, dirai-je encore qu'il a fallu toute la logique de ce grand homme, & ſon art de calculer les probabilités, pour deviner ce qu'il n'a pu d'abord y lire.

Premiere page.

..... bet ... pro quodam Vulture præſentato regi apud C ..... h .... Sanctos IV L per Dominum P. de Wrmis juniorem. Nicolaus dictus le ..... die Sancti Michaelis XLVIII ſ. per Dñm de Stampis qui habuit. Robertus Armiger ..... Enc ..... militis pro quodam Falcone præſentato Regi ex parte dicti militis Jovis ..... os apud Jaugonam IV L. per Dñm G. Champion. Haudetus Falconarius Regis .... Dominica vigilia Scti Martini apud Caſtrum Tierrici XXIV L. per Thomas ſummularius Capellæ denar ..... pro infirmitate ſua VIII L. Johannes Danviller & .... er dictus ..... er ibi tunc equaliter VIII L totum per R de Boraco. Perrotus ... de lar ..... Longo campo in leonibus martis ſequenti apud Jotrum ..... VIII S. J. Alexander ..... novicis valetus regis mercurii ſequente ibi pro equo emendo... III L. per Dominum P. de Wrmis juniorem. Johannes miniſterallis abbatiæ de lo .... ibi tunc .... IV ſ. per Andream Tiardi.

Julianus de Novo Mercato in Normanniâ Jovis ſequente apud .. logiam Sti Dionyſii XXII ſ. per Andream Tiardi . Guillotus Normannus . Oudardus , Johannetus Courtois & Hernoetus Brito cuſtodes ſummariorum .... Regis ibi tunc equaliter .....L per Dñm P. de Wrmis juniorem. Adam Fauſſart ... ritus .. dicti ..... venatores Dñi Caroli fratris Regis ibi tunc equaliter XXIV ſ. Perro .... us pla ..... juſdem ibi tunc ..... Richardus valetus leporariorum .. Johannotus .... letus .. pl..... & Giletus valetus canum dicti Dñi Caroli ibi tunc equaliter XII L..... dus Johannotus & Guillotus pagii dictorum canum ibi tunc equaliter LXII ſ. totum..... em..... co... & ... golinus Galterus & Oudinus ſervientes foreſtæ de .. P..... in ..... Martinum apud becum avis equaliter VIII L per Dñm de Wrmis juniorem. Johannes .... Capellanus caſtri de Creciaco lunæ ſequenti XLVIII ſ. per Dñm R. de Spedona. Philippus de Yvortio venator Dñi de Tria .... ii ſequenti ibi VIII L. Perrotus dictus le Lievre valetus canum dicti Dñi ibi tunc IV L..... aldus de Nivella mareſcallus ibi tunc pro equo emendo XIV L. totum per Dñm R. de Wrmis juniorem. Octo ſervientes foreſtæ de Creciaco Reginaldus de Monte .. heri, Jametus, Perrotus , Johannes , Fillon dictus Champion , Galtherus ..... alengiaco Jovis ſequente apud Vivarium in Bria equaliter XVI L. Johanno ... ni ... de C.... a regis ibi tunc

XLVIII ſ. totum per Dñm de Wrmis juniorem. Simo .... long .... rius foreſtæ ſenar .... Veneris ſequenti ibi VI L. VIII. S. per Dñm .. g ..... Guillotus .... u .. r .. igrorum de palefredis regis ibi tunc XXXII S. per Malagrene . Renaudus de Prato ſerviens foreſtæ Creciaci & Petrus ſufflator coquinae ..... ante ſctum Andream apud Fontembliaudi equaliter XIII L. per Laurentium Barberium ..... nto Guillotus n ..... e Dioniſetus dictus ſapiens, Johannotus de Mar.... Johannotus de Yvortio Guillotus Durandi & Durandus le pelé valeti canum regis ibi tunc equaliter .... Johannotus Boſquerain Gaufridus le ſage ..... n .... Brunetus ..... atus le Goupilleur pagii dictorum canum ibi tunc XX ..... Dñm Regem ..... us de Carnoto ſerviens Regi apud Xantonias ſabbato...Andreæ ibi XXVII S. per Laurent. Barberium. Colardus fatuus valetus venatorum ibi .... S. Ingrannus valetus leporariorum regis dominica poſt ſctum Andream ibi IV L. totum per Andream Tiardi dictus Quarrez quondam Fourrerius Capellanorum ibi tunc XL S. per Dñm de Spedona. Quidam nunci... orvorum qui praeſentaverunt antea apud Vivarium Regi poma granata ex parte.... apud .... tam pro dono quam pro expenſis ſuis XXXVII L. per Dñm G. de Nogareto .... n... ninus falconarius comitiſſae Hollandiæ praeſentavit Dño Philippo filio Regis unum falconem lunae poſt ſctum Nicolaum apud Fontembliaudi VIII L. per Dñm de

Tria. Petrus An . . . an pauper ſtipendiarius de Roſa ibi tunc & P. de . . . .Roy . . . . . Nicolaus Jardinarius Regis de Fontebliaudi Jovis ..... ſequenti III L . . . . dictus Creſſonarius ejuſdem loci ibi tunc VIII S. totum per Malagrene .... de Annonains ſtipendiarius Flandriae ibi . . . . . Ingrannum E . . . . Caſtellanum caſtri de Nemoſio veneris feſto ſct. Luciae apud Nemoſium XLVIII S. pro .... Egidium de Carnoto , avelina dicta la blonde de Monte argi ſabbato ſequenti apud .... Montemargi XLVIII S. . . . per Malagrene. Stephanus Capellanus domus regis de Lorriaco dominica ante feſtum ſcti Thomae Apoſtoli apud Lorriacum IV L. Johannes & Petrus Capellani Capellae ſcti Nicolai de Lorriaco ibi tunc equaliter IV L. XVI S. totum per Dñm R. de Spedona. Johannes Quadrigarius coquinae regis lunae ſequenti apud Oratorum ſuper Ligerim IV L. per Dñm G. de Flava curia . . . dictus Manlorez valetus leporariorum regis , Mercurii ſequenti apud Gondulfum . . oni . . . dictus Yſaci & Inguerranus valeti dictorum leporariorum ibi tunc equaliter . . . . . t . . dictus ſanglier. Stephanus Normanni & Robinus pagii eorumdem leporariorum ibi tunc equaliter VI S. totum per Dñm de Macholio. Guillelmus & Johannes artilliatores caſtri Montis argi ibi tunc equaliter LXIIII S. Mathildis de Monte argi dicta .... cheto ibi tunc XLVIII S. totum per Dñm J. de Macholio. Yſabellis ..... peli .... dominica ante

nativitatem Domini apud Tremblein XXXII S. per Regem & M.. in..... J. de .... ino. Philippotus.... Regis Arragonum die nativitatis Dñi apud caſtrum novum ſuper Ligerim IV L. per Dñm P. de Wrmis Johannes & Martinus ..... pa .... Guillermetus vi ..... Regis ibi tunc equaliter XII L. per Dñm .. la ..... lifris ..... ibi tunc C. S. per Dñm de Wurmis ..... Johannes .... n ..... dicta Cortonna ..... tunc XXXII S..... ra ..... Cardo ibi .... VIII S. per J..... ni p..... G... ſanus ſa.....

Seconde page.

ELEEMOSINAE DE EODEM TERMINO. Perrotus dictus baliſtarius de Scançonaria lunae prima die Julii apud Pictavis XXXII S. per Elemoſinarium. Maria & Dorinda de ſcto ſalvatore in Hiſpania pacientes morbum regis martis ſequenti ibi equaliter XXX S. per Rogerum portarium, domus Dei ſcti Germanni in laya. ibi tunc pro reparatione domorum ſuarum VIII L. per Elemoſynarium. Symonetus Brito de Nannetis paciens morbum regis martis poſt ſctum Martinum eſtivalem ibi XX S. per Dñm G. de Marſiliaco. Margareta Guillelmi de Guingano in Britannia paciens morbum regis mercurii ſequenti ibi XX S. per Jaquetum portarium. Huetus cuſtos Garennae de Niorcio Jovis ſequenti ibi XXXII S. Reginaldus Rector Eccleſiæ

de Bonis prope Pictavis dominica poſt tranſlationem ſcti Benedicti ibi IV L. Stephanus de Bonis ibi tunc XL S. Raouletus pagius equorum Capellanorum regis ibi tunc XXXII S. totum per El. Petronella de ſubterrana paciens morbum regis dominica ſequenti ibi XX S. per P. de Carnoto. Arnaldus de Riuſis de comitatu Fuxenſi..... ſus Mercurii ſequenti ibi XL S. per El. domus Dei ſcti Pictavienſis Veneris ante Magdalenam ibi IV L. Domus Dei de caritate ibi tunc XL S. Perrotus de Eſpoigner .... de fourreria regis ibi tunc pro infirmitate ſua XLVIII S. Colinus dictus Hennaladus Rector Eccleſiæ ibi tunc pro eodem XXXII S. Guillotus le bugle de Eccleſia ibi tunc XX S. totum per Moniales de Rippis & fratres minores Caſtri Evaldi dominica ante Magdalenam apud hayam equaliter VIII L. Piquardus de Eccleſia ibi tunc XXXII S. Oudinus de braonnis antea apud Pictavis XLVII S. totum per Elem. Fratres minores de Lochis Lunae feſto Magdalenæ apud Lochas pro pitancia XXXIX S. per El. Fratres minores Bleſenſes Jovis ſequenti apud ſctum Laurentium de ripis IV L. per El. Cordelarius coquus regis pro luminario & ſepultura defuncti Gileti dicti Houlier quondam de coquina regis qui obiit apud Pictavis LX S. Johannes de Charenſon ſcançionarius pro luminario & ſepultura defuncti Jaquemini de Remis quondam de ſcançonaria qui obiit ibidem IV L. XII S. VI d. totum per El. duo Fratres mi-

nores de Marchia pacientes morbum regis Veneris ſequenti apud Balgenciacum XL S. per El. Johannes de Villa Ambianenſis Dioceſis ſabbato ſequente apud Montpipel XXXII S. per El. Girardus cuſtos ſummariorum Capellae regis Thomaſſinus valletus ſummulariorum Capellae ibi tunc equaliter XII L. XVI S. & Domina Perſoidis de ſymonis villa in Belſia dominica ante ad vincula ſcti Petri ibi .... per El. Guilelmus Johannotus & Adenotus de Boſco Regis fratres ſcholares An. ..... ſequente apud Lengenerie equaliter XXXIII L. Domicillae, Perrocha, Margarita ..... na de Griſiaco ſorores & Yſabellis de Roſariis ibi tunc equaliter IV L.... Fratres minores Nivernenſes ibi tunc VIII L. Thomaſſa uxor Dyoniſeti carnificis ..... totum per El. Frater Egidius elemoſinarius Reginae Angliae Veneris ſequenti in Logio VIIII L. per El. Ermineta de Orbono in Marchia Anconitana paciens morbum Regis ibi tunc XX S. per P. de Carnoto. Johannotta converſa Ar. .... dominica poſt ſctum Petrum ad vincula ibi XX S. Domicella Amelote de brochia ..... IV S. totum per El. Philippus de Veneta mercurii ſequenti apud Courciacum in lo..... pro domo ſua combuſta XXXII S. per El. domus Dei de Nivella Jovis ſequenti à.... ella.... per El. Emelina baptizata de Rhotomago lunae poſt ſctum Laurentium apud vallem coquatrici.. XXXII S. Fratres ſcttae crucis de Cadomo ibi tunc XLVIII S. totum per El. Domus Dei Corbo & Johanna de ſcto Audomero dicta de Moncenis

Martis ſequenti ibi equaliter VIII L.. Theobaldus de Videllis pauper miles ibi tunc VIII L. totum per El. Fratres min. de Medunta & Johanna relicta defuncti Guilelmi Tiecelin de Piſſiaco Jovis aſſumption. beatae Mariae apud Piſſiacum equaliter VIII L. Guilelmus de Palefredis de ſcto Germano in Laya ibi tunc XLVIII S. David Leonarius aularum Regis Pariſiis ibi tunc XXII S. totum per El. Margarita de Hans in Campania & Johannes de Methis in Lotharingia pacientes morbum regis ibi tunc equaliter XX S. per Jaquetum portarium. Ada baptizata de Corbelio XX S. Maria de Trecis & Johannes de Faleſia Conv. .. iſi ibi tunc equaliter XX S. per Dñm .... Beguinae de Medunta Veneris ſequenti ibi XXXII S. per El. Agnès de Ellebeuf paciens morbum regis ſabbato ſequenti ibi XX S. per Jaquetum portarium Oudardus de Cham . . . . . Valetus ſtabulorum & Galterus hoſtiarius pro infirmitate ſua ibi tunc equaliter XV S. . . . . Johannes Champion de Pariſiis ibi tunc pro eodem IV L. Aelidis relicta defuncti Philippoti de palefredis & domina Rocia de Buris ibi tunc equaliter IV L. XVI S. totum per El. Remondus de Montepeſſulano paciens morbum Regis antea apud Buxias XX S. per Jaquetum portarium. Johannes de Verona in Lombardia paciens dictum morbum Dominica poſt aſſumptionem beatae Mariae apud Piſſiacum XX S. per Johannem Portarium. Huetus lanſement . . . . . eda . . . . de ſueſſione lunae ſequenti ibi XLVIII S. Moniales de Giffo ibi . . . . . III L. Perrinetus de Sal-

ſaria ibi tunc pro infirmitate ſua XL L. totum per ..... Moniales de alta brueria martis ſequenti ibi VIII L. per El. Margarita relicta..... e.... e boſco quondam ſufflatoris coquinae ibi tunc IV L. per El. Johannes de C.....umdia paciens morbum regis mercurii ſequenti ibi XX S. per J..... Monteargi valetus fourreriae ibi tunc XLVIII S. per El. Fratres minores .... Fratres ſcti Auguſtini Pariſiis ibi tunc equaliter VIII L. per El.... dia de ſcto Germano in Laya & Philippotus de Bonte .... ibi equaliter VIII L. Maria Conv.... iſa de Corbolio ibi..... ibi.... Conv... iſa ejuſdem villae ibi tunc XX S. totum per El. Inguerrannus.

Troiſieme page.

..... leproſi de Giſortio Veneris ſequenti apud Giſortium equaliter..... p..... Johanna relicta defuncti Guilelmi de Monte argi dominica ..... longum campum in leonibus XLVIII S. domus Dei de Giſortio ibi tunc.... per Dominum P. elemoſinarium Margarita & Mathildis filiae defuncti Richardi dicti Clerici de ..... lunae poſt ſctum Ludovicum ibi equaliter VIII L. per Dñm P. El & Dñm G. de Flavacuria.... Arnaldus de Ocmora in Tholoſano paciens morbum Regis ibi tunc XX S. per Johannem portarium. Recluſa de leonibus & Johanna relicta defuncti Gileti dicti le Houlier ibi tunc equaliter IV L. XVI S. per Dñm P. El. Henrica ſctae Helenae pro-

pe novum mercatum Jovis ſequenti apud novum mercatum XVIII S. per Dñm P. El. Franquotus de Yvoria & B . . . . . de Romania pacientes morbum regis ibi tunc equaliter XXX S. per Johannem portarium .... & Domicella Emelina de boutencuria ibi tunc equaliter ..... filii X ..... baptiſatorum de Rhotomago quos ſctus Ludovicus quondam adduxit de ultra mare ibi tunc XVII L. XII S. Thomas Rogeri ſerviens foreſtae.. ibi tunc XXXII S. totum per Dñm P. El. Moniales ſcti Albani prope Gournagium .... ſequente apud Foilleyam IV L. Anſeletus ſummularius Camerae Dñi Philippi filii Regis ibi tunc XLVIII S. totum per Dñm. P. El. Frater Guilelmus hermita de valle ſcti Petri ſabbato ſequenti ibi XLVIII S. Frater Johannes hermita de ſcto Egidio prope Rhotomagum ibi tunc XXXII S. Johanna relicta defuncti Jaquemini de Remis quondam ſcancionaria ibi tunc VIII L. frater Richardus feret Capellarius Capellae Regis de Foilleya ibi tunc XLVIII S. totum per Dñm P. El. Petrus Mangier de Monoria & Manaſſerus hermita de .... deliaco & Galterus de Carnoto dominica feſto ſcti Egidii apud novum mercatum equaliter IV L. XVI S. Perrota de .... leto ibi tunc pro leſura ſua XLVIII S. totum per Dñm P. El. Jaqueta de ſcto Valeriano in Burgundia & Johannotus de Gymois in Tholoſano pacientes morbum regis lunae ſequenti ibi equaliter XL S. per J. portarium. Johannes Belduini portarius cuſtos archiarum ibi tunc XLVIII S. domus Dei & leproſaria de Gornaio

ibi tunc equaliter LXIV S. Johanna conversa & Richendis la sergeante de Gornaio ibi tunc equaliter LXIV S. totum per Dñm P. El. Frater Reginaldus hermita scti Germani in leonibus Jovis sequenti ibi XXXII S. per Dñm P. El. liberi defuncti .... Mimerii de Bosco Galteri prope Foilleyam sabbato sequenti ibi C S. per Dñm. P. El. .... ellus de Panetaria dominica die nativitatis beatae Mariae apud Foileyam XXII S. per Dñm P. El. Fratres praedicatores Rhotomagenses lunae sequenti ibi pro pitancia CII S. ibi per fratrem Ymbertum confessorem Regis Navarrae. Maria recluſa novi castri de Lincourt & dictus Mannez de Panetaria Regis Veneris sequente apud longum campum equaliter IV L. XVI S. Acelinus gueta Ca. ... Rhotomagi ibi tunc XXXII S. Petrus portarius de Foilleya ibi tunc XL S. totum per Dñm P. El. dictus Jolis de Panetaria ibi tunc XXXII S. per P. El. Gileta dicta Castellana de Monasteriolo super mare paciens morbum regis ibi tunc XX S. per P. de Carnoto Guillelmus dictus Tornar pauper miles & Johannes de Modra summularius scançonariae ibi tunc equaliter VIII L. Maria relicta defuncti Guermondi quondam servientis in foresta leo .... n ibi tunc equaliter IV L. XVI S. Ysabellis dicta Vallée, ibi tunc ..... S. totum per Dñm P. El. Fratres praedicatores scti Quintini pro Capitulo provinciali .... celebrando ibidem XL L. Frater Berardus de Cuciaco de conventu Fratrum praedicatorum Parisiis

Mercurii poſt exaltationem ſctae crucis apud Piſſiacum XL S. totum per Fratrem G. confeſſorem Jaquetus de Trecis quondam de Fourreria Reginae Bartholomaeus de Eccleſia Guillelminus & Johannes pagii elemoſinarii ibi tunc equaliter IX L. XII S. Johannes .... de or... enillari Veneris ſequenti ibi IV L. per P. El. Robinus Fabri ſummularius ..... Mauricii apud Capreſiam XLVIII S. Jordanus de ſcancionaria ibi tunc .. per P.El. Maria de Garda in Eſturia paciens morbum Regis martis ſequenti apud longum pontem XX S. per P. de Carnoto. Mathildis la Chevaliere de Rothomago Mercurii ſequenti ibi XL S. per P. El. Beguinae ſylvanectenſes pro tunicis & lignis emendis ..... ſctum Michaelem Pariſiis IV L. Johanna dicta Muletiere ibi tunc pro quadam littera aquitanda ſecundum ſigillum Regis LX S. Oudinus dictus Damoyſeaus ibi tunc pro eodem IV L. XI S..... ateni de ſcutiferia ibi tunc XLVIII S. Moniales ſcti Remigii de Landis ..... Guillotus Chaufecire de fructuaria ibi tunc XLVIII S. totum per El. Oliverius & Johanneta lotrix Dñi Philippi filii regis Mercurii ſequenti ibi ..... II L. Richendis relicta defuncti Petri helevigne ibi tunc VIII L. Pauperes ..... es Pariſiis lunae feſto reliquiarum Capellae regis ibi pro pitancia parte ..... LIX S. Guillelmus de Yvrigniaco ſuper Alteiam Martis vigilia ſcti Dionyſii ..... IV L. per El. Aelidis relicta defuncti Henrici Grunoin quondam de

Panetaria ... debitorem cujuſdam ſumınae pecuniae dicto henrico debitae ab antiquo de ſcto Salvatore & Sanchia Petri de Hiſpania ibi tunc . . . . . ito. Eccleſia communis apud ſctum Dionyſium die Anniverſarii Philippi patris regis LXX L. Johannes d'Arcueil Rogerius de Piſſiaco & . . . . Philippi filii regis dominica poſt ſctum Dionyſium apud Pontem ſctae Maxentiae .... ſummularius Capellae Dñi Philippi praedicti ibi tunc equaliter XLVIII S. Dña Maria de Sois .... Domicella Yſabellis de ultra pontem ſctae Maxentiae ibi tunc XXXII S. totum per El. D. . . . . ſctae Maxentiae lunae ſequenti ibi IV L. per El. domus Dei de Migne . . . . dominica ſequenti apud Verberium XXXII S. per El. Guillelmus concergius caſtri . . . . de vi . . . . domicellae Johanna de la Bacone Maria dicta Javele pro ſe &.....

Quatrieme page.

. . . . ta filia ſua & Avelina filia Johannis Broulart pro ſe & liberis ſuis ibi tunc equaliter VI L. VIII S. Domicellae Edelina lagomique Marota ejus ſoror Charota de Aude Johanna de Vancellis Mathildis filia Renaudi le Bove & Yſabellis de ſcto Germano ibi tunc equaliter VI L. Dña Gila de la Bacone ibi tunc XLVIII S. Domicellae Avelina de Vivario ibi tunc XXIV S. totum per El. Yſabellis relicta defuncti Johannis Perceval militis Jovis ſequenti apud ſctum Johannem in boſco VIII L. domus Dei de Petra fonte & de Betiſiaco ibi tunc equa-

liter IV L. XVI S. Fratres praedicatores de compendio ibi tunc pro pitancia XLII S. Fratres minores ejuſdem loci ibi tunc pro eodem XXV S. VI D. Domus Dei de Cruce ſcti Audoeni dominica poſt ſctum Lucam ibi XLVIII S. per El. Johannes dictus Mala beſtia Martis ſequenti apud Petrafontem IV L. Domus Dei de compendio ibi tunc VIII L. totum per El. Fratres ordinis ſctae Trinitatis pro capitulo ſuo generali celebrando apud Cervum frigidum Mercurii ſequenti ibi VIII L. Fratres de Verberia ejuſdem ordinis ibi tunc V L. Perrotus burgundus de Fourreria ibi tunc pro quadam litera aquitanda ad Sigillum regis LI S. totum per El. Ranuchius & Flora de Mediolano pacientes morbum Regis ibi tunc equaliter XL S. per P. de Carnoto. Dñs. Richardus Decanus Eccleſiæ ſcti Jacobi de Petrafonte ibi tunc XLVIII S. per El. Domicella Yſabellis de Autolio ſabbato ſequenti apud Yvortium XXXII S. per El. Domicellae Aclidis de Yvortio & Maria de Boillante dominica ante omnes ſctos ibi equaliter LXIV S. per El. Johannes Portarius & Petrus Gueta caſtri de feritate Milonis Martis ſequenti apud feritatem Milonis equaliter LXIV S. Theobaldus de Turno ſerviens Foreſtae Reſti ibi tunc VIII L. Moniales de Coulvignances Moniales de longo prato & Johannes Crochart qui facit glutinum ad capiendas aves ibi tunc equaliter XII L. Domus Dei de feritate Milonis ibi tunc XLVIII S. totum per El. Otinus

valetus fabricae Regis & Johannes dictus la Bulle de Villamy prope longum pontem Jovis vigilia omnium Sctorum apud longum pontem equaliter IV L. XV S. per El. Fratres minores Sueſſionenſes Fratres minores Laudunenſes & hoſpitale pauperum infirmorum abbatiae longi pontis ſabbato craſtino omnium Sctorum ibi equaliter XXIII S. dictus Viſage de ſcancionaria Regis ibi tunc XXXII S. totum per El. Radulphus dictus Netyment hoſtiarius dominica poſt omnes Scts ibi XVI L. Moniales de aureo monte prope Fimas ibi tunc IV L. Domicellae Aelidis Yſabellis & Aelides omnes de Boillanto prope Criſpeyum ibi tunc equaliter IV L. XVI S. totum per El. Johanna dicta la Begueule de ſcto Germano in Laya Martis poſt omnes ſctos apud Fabarias XLVIII S. per El. Flaminellis de garda-roba Dñi Philippi filii regis Veneris ante ſctum Martinum hiemalem apud Jaugonam XXXII S. per El. Fratres Vallisſcolarium Remenſes ſabbato ſequenti ibi VIII L. per El. domus Dei de caſtro Tierrici dominica vigilia ſcti Martini hiemalis apud Caſtrum Tierrici IV L. per El. Girardus & Feſchius de Placentia pacientes morbum Regis ibi tunc equaliter XL S. per P. de Carnoto. Moniales de Carmo prope Coinſſiacum ibi tunc IV L. Moniales de Barra ibi tunc XVI L. totum per El. Guillotus valletus Fratris Ymberti confeſſoris Dñi Regis Navarrae Martis ſequenti apud Jotrum XXXXII S. per El. Stephanus haſta .... & Mariotus

ciotus de Salsaria Mercurii sequenti ibi equaliter VIII L. domus Dei & domus leprosorum de Jotro ibi tunc equaliter VIII L. totum per El. Sorores minores de Nogento Artaudi ibi tunc XXIV S. per El. Jaquetus de Pissiaco portarius Jovii Jovis sequente apud logiam sti Dionysii pro equo emendo XX L. per El. Domicella Johanna de Ulmellis dominica post stum Martinum apud Beccum avis XLVIII S. per El. Aignelecus de Romania paciens morbum regis lunae sequenti ibi XX S. per de Carnoto. Perrotus Mouton & Morellus de Scancionaria Veneris post octabium sti Martini apud Vivarium equaliter IV L. XVI S. per El. Dictus Courcy & dictus Torcillon de Panetaria Mercurii ante stum Andream apud Fontembliaudi equaliter IV L. XVI S per El. Ti .... relicta defuncti Johannis Raguier ibi tunc IV L. per El. Margareta dicta Salneria, Stephanus de Albigniaco, Petronnella la Manlorée, Ysabelles de Fromonde & J..... quondam defuncti Reginaldi dicti Veillart Jovis sequente ibi equaliter XX L..... de Condito Clericus Capellae ibi tunc VIII L. totum per El. Beguinae de Meleduno Veneris sequente ibi XXXII S. per El. Rogerus valetus fourreriae sabbato festo sti Andreae ibi IV L. Frater Gregorius de Gando prope Perusium ordinis sti Augustini paciens morbum regis dominica post stum Andream ibi XLVIII S. per Erhardum portarium, relicta defuncti Robini Cornepriše ibi tunc IV L. per El. Camusius de fructu famulus

Dñi filii Regis lunae ſequenti ibi XLVIII S. per El. Girardi Piquardi cuſtos ſummariorum Capellae Jovis ſequenti ibi pro quadam littera aquitanda ad ſigillum Regis XL S. per El. Moniales de Gandio & Beguinae Cadomenſes lunae ſequenti ibi equaliter VIII L. per El. Filiae Dei & Beguinae Rothomagenſes Martis ſequenti ibi pro lignis emendis equaliter VIII L. Item Beguinae Rothomagenſes ibi tunc pro tunicis emendis LXIV S. Margareta dicta P..... ville de Fontebliaudi ibi tunc IV L. totum per El. Almariettus de Scancionaria Mercurii ſequenti ibi VIII L. Liberi defuncti Lambequini quondam de Scutiferia Regis ibi tunc IV L. totum per El. Magiſter Balduinus Magiſter Dñi Caroli filii Regis ibi tunc VIII L. per El. Hugo dictus Chauderon miles pauper & Margareta relicta defuncti Johannis Du Fer quondam Valeti ſtabulorum Regis Veneris feſto ſctae Luciae apud Nemoſium equaliter VIII L. Johanna portaria Caſtri de Nemoſio ibi tunc XXIV S. totum per El. Guillelmus de Alba in Bigorra paciens morbum Regis ibi tunc XX S. per Petrum de Carnoto. Dictus Lanſement portarius, Philippotus Gueta & Maria Carpentaria de Monte argi ſabbato ſequenti apud Montem argi equaliter IV L. Sorores ordinis Prædicatorum de Monte argi ibi tunc VIII L. Bertaudus Artilliator Luperae Pariſiis ibi tunc VIII S. totum per Elemoſinarium.

Page cinquieme.

Carpentarii & alii operarii domorum Regis de Lorriaco lunae ſequenti .... apud Oratorium ſuper Ligerim IV L. Dionyſetus portarius ibi tunc XXXII S. totum per El. .... Johannotus de Hericon & Petronella Molendinaria de ſcto Bricio ibi tunc equaliter LXIV S. per El. Domicella Maria de Tremuli vico ..... ante nativitatem Dñi apud Yvortium pro maritagio ſuo VIII L. Philippus de Brontis ibi tunc IV L. totum per El. Girardus puer Capellae Regis ..... nativitatem Dñi apud Caſtrum novum ſuper Ligerim XXXII S. per El. Adam dictus p. de Soliaco ibi tunc XLVIII S per El. Pueri chori ſctae Crucis Aurelianenſis IV L. per El. Domus Dei de Caſtro novo & Leproſi de Lorriaco ibi tunc equaliter IV L. XVI S. per El. Frater Petrus de Pariſiis de Conventu fratrum prædicatorum Aurelianenſium ibi tunc IV L. per Fratrem G.. confeſſorem. Gobinus de Coquina Regis ibi tunc XXVI S. per El. Soror Maria Monialis de Mortalio in Normannia antea ..... apud Montem argi XLVIII S. habuit procurator Sororum Montis argi per El. Frater Ymbertus Confeſſor filiorum Regis pro quibuſdam minutis elemoſinis datis per ipſum pro Dñis Philippo & Carolo filiis XX S. habuit apud Tremblein ſorores ordinis Praedicatorum de Monte argi ſabbato poſt Nativitatem Dñi apud Caſtrum novum ſuper Ligerim

VIII L. per Regem & El. Domus Dei de Lorriaco & Thomas Rogeri ſerviens foreſtae de Buroin Normannia Dominica poſt Nativitatem Dñi apud Oratorum ſuper Ligerim IV L. XVI S. per El. Edelina relicta defuncti Johannis de Monte argi quondam de Fourreria Regis & Aelides pediſſequa Caſtellani Caſtri novi ſuper Ligerim Lunae ſequenti apud Noiam equaliter VIII L. Perrotus de Betiſiaco de Scancionaria Regis ibi tunc XL S. totum per Elemoſinarium.

Le reſte de la page ne peut pas ſe lire.

Page ſixieme.

On ne peut rien y lire de ſuite, elle eſt preſqu'entiérement effacée.

Page ſeptieme.

RESTAURA *equorum de eodem termino.*

Magiſter P. Barrerii pro equo Roncino reddito Pictavis VIII L. per G. Lacimier.

Magiſter P. de Latilliaco pro ſummario reddito ibi VIII L. per G. Lacimier.

Perrotus quadrigarius denariorum pro equo reddito ibidem XII L. per P.....

Berengarius Caput Porci pro Palefredo ibi reddito X L. per P.....

Sanſon Lopini pro palefredo mortuo ibi X L. per J. de Yenvilla & G. de Joi....

Jacobus Coquatriz pro ſummario reddito ibi VIII L. per P. de Genbevilla.

Johannes Pinon valetus Regis pro roncino mortuo VIII L. pro roncino redditoVIII L. per P. de Genbevilla.

Guillelmus de ſcto Germano Mareſcallus pro palefredo & roncino mortuis XVIII L. per P. de Genbevilla.

Perrotus de Montigniaco valetus Regis pro roncino reddito apud Piſſiacum VIII L. per Egidium Granche.

Guillelmus Girardi valetus regis pro roncino reddito apud Longum campum VIII L. per Egidium Granche.

Magiſter Andreas de Fontebliaudi pro ſummario mortuo VIII L. per P. de Genbevilla.

Michael de Cambeville valetus regis pro roncino mortuo VIII L. per P. de Genbevilla.

Johannes Chauffecire pro roncino reddito VIII L.

Johannotus de Marciliaco valetus regis pro roncino mortuo X L. per P. de Macholio.

Guillelmus de Meleduno Mareſcallus pro Palefredo mortuo X L. per P. de Genbevilla.

Robinus de Nogione valetus regis pro roncino mortuo VIII L. per P. de Genbevilla.

Petrus de Montebeliardi pro magno equo mortuo XXXII L. per P. de Genbevilla.

Johannes quadrigarius coquinae pro equo reddito XVI L. per Egidium Granche.

Guillelminus Fetii pro roncino mortuo VIII L. per Egidium Granche.

Dñs Balduinus Capellanus Dñi Philippi filii Regis pro ſummario reddito VIII L. per P. de Genbevilla.

Dñs P. de Laudano pro palefredo reddito apud Yvortium X L. per P. de Genbeville.

Stephanus de Meullento valetus Regis pro roncino reddito VIII L. per Egidium Granche.

Robertus de Courgillerai pro roncino mortuo apud Coinſſiacum VIII L. per Egidium Granche.

Guillelmus quadrigarius mapparum pro equo reddito apud Jaugonam XII L. per S. Lacimier.

Robinus quadrigarius fructus pro equo mortuo apud Jotrum XII L. per G. Lacimier.

Magiſter. P. Barrerius notarius pro palefredo mortuo X L. per G. Lacimier.

Dñs Alexander de Coma .... denariorum pro palefredo reddito apud Fontembliaudi X L. per G. Lacimier.

Guillelmus de Ponte Sara pro palefredo reddito apud Tremblein .... L. per G. Lacimier.

Arnoletus de novo vico pro roncino reddito ibidem VIII L. per G. Lacimier.

Dñs Radulphus de Medunta pro roncino mortuo VIII L. per Egidium Granche.

Petrus Gueta pro roncino reddito apud caſtrum novum VIII L. per Egidium Granche.

Le reſte de la page eſt effacé.

Page huitieme.

PARTES denariorum in Cofris de praedicto termino.

Sabbato poſt tranſlationem ſcti Martini apud Pictavis tam pro oblationibus quam pro ludo XL L. habuit Dñs de Vetere ponte. Dñs rex pro ludo Martis poſt tranſlationem ſcti Benedicti XL florenos in valore de XXII L. habuit Dñs Inguerranus Dñs Carolus filius Regis Mercurii ante nativitatem Beatae Mariae apud Novum Mercatum XXXVIII S. IX D. per Dñm Hugonem de Sapigneris. Habuit Magiſter Balduinus Magiſter ſuus Oblationes Dñi regis ſabbato feſto ſctae Crucis apud longum campum XII S. Item oblationes ejuſdem apud ſctum Dionyſium die Anniverſarii Regis Philippi Patris ſui XXVI S. habuit Dñs P. de Wrmis junior. Item oblationes Regis apud ſctum Johannem in boſco dominica poſt ſctum Lucam VI L. XVI S. habuit Dñs J. de Macholio. Dñs Carolus filius Regis pro ludo apud Yvortium ſabbato ante ſctos Simonem & Judam XXII S. VIII D. Habuit Anſelotus de Flava curia item pro oblationibus Dñi Regis Jovis poſt omnes Sctos apud Jaugonam VII L. per Dñm P. de Stampis qui habuit ad comp. ſuum. Dñs Rex pro ludo apud Fontembliaudi Martis ante ſctum Andream XXX S. habuit Johannotus ſummularius. Dñs Carolus filius Regis dominica craſtino ſcti Andreae ibi pro ludo XLVII S. habuit Dñs Pié de fer : Dñs Philippus filius Regis pro lu-

do apud Fontembliaudi lunae poſt ſctum Andream LX S. Habuit Thomas Belon. Dñs Carolus ibi tunc pro ludo XXX S. per Coſte. Dñs Philippus praedictus martis vigilia Nativitatis Dñi apud Caſtrum novum pro ludo C S. portavit ei Thomas ſummularius. Dñs Carolus frater ejus ibi tunc pro eodem X L. portavit ei Thomas ſummularius Mr..... Dñs Rex pro ludo dies Nativitatis Dñi apud Caſtrum novum ſuper Ligerim XXX florenos Pariſinos valent XVII L. Item idem Jovis ſequenti ibi pro ludo XXX florenos valent XVII L. Item idem Veneris ſequenti ibidem pro ludo C florenos Pariſinos valent LVI L. XIII S. IV D. habuit Dñs P. de Wrmis junior..... dentia per Regem. Item Dñs Rex lunae ante circonciſionem Dñi apud Noi.... in Waſtinaſio pro oblationibus C S. habuit Dñs de Macholio. Item pro oblationibus die Epiphaniae Dñi apud Piſonz unum florenum durum valet XXII S. VIII D. habuit Dñs de Wrmis junior.

Le reſte de la page eſt effacé.

Page neuvieme.

DECIME DE EODEM TERMINO Fratres de Vallia & de Trouſſeya ordinis Grandis montis Pictavienſis dyoceſis pro decima panis apud Pictavis dominica ante Panthecoſtem uſque Sabbatum uſque Sabbatum ante Magdalenam per LV dies LXXXX L. XV S. VIII D.

Moniales de vicinis pro decima panis & vini

apud Buxiacum ſcti Liſardi Veneris ante ad vincula ſcti Petri ſabbato, dominica & lunae ſequentibus XVII L. IX S. IX D.

Leproſi de Buxiis in Waſtinaſio pro decima panis & vini pro dinerio Regis ibidem Veneris vigilia ſcti Laurentii XXXII S. II D.

Leproſi de Corbolio pro decima panis & vini apud Vallem Coquatriz dominica & lunae ante aſſumptionem Beatae Mariae VIII L.

Moniales de Gomeri fructibus pro decima panis & vini apud Giſortium, Longum campum & Mediam villam Jovis poſt aſſumptionem Beatae Mariae Veneris, Sabbato, Dominica & lunae ſequentibus XLVIII L. II S. IV D.

Moniales ſcti Cirici pro decima panis & vini apud Piſſiacum Mercurii vigilia aſſumptionis Beatae Mariae & per ſeptem dies immediate ſequentes XLVI L. X. S. X D. Modio ſcti per eſtimato LXX S.

Moniales de Nemoſio pro decima panis & vini apud Novum Mercatum & Folleyam à die Mercurii poſt ſctum Ludovicum uſque ad Veneris vigiliam exaltationis ſctae Crucis ſcilicet per XVI dies CXLVIII L. XVII S. VIII D.

Item Moniales de Gomeri fontibus pro decima panis & vini apud Longum campum Veneris poſt nativitatem beatae Mariae & pro prandio ſabbati ſequentis XII L. XV S.

Item Moniales ſcti Cirici pro decima panis &

vini apud Piſſiacum a die lunae poſt exaltationem ſctae Crucis uſque ad diem Veneris ſequentem incluſive XXXVI L. X S. VIII D.

Hedera pro decima panis Pariſiis Dominica die ſcti Michael lunae Martis & Mercurii ſequentibus & pro magno dinerio ibidem dominica ante ſctum Dionyſium X L. XIX S. VI D.

Salecia pro decima vini ibidem per idem tempus & pro medietate garniſionis.

Moniales de Giſſo pro alia medietate garniſionis per idem tempus.

Moniales de Borranto pro decima panis & vini apud Aſnerias vigilia & die ſcti Dionyſii XI L. II S.

Moniales ſcti Johannis in boſco pro decima panis & vini apud Verberia betiſiacum ſctum Johannem in boſco & Petra fontem die lunae poſt ſctum Dionyſium & per IX dies ſequentes LXIII L. XVIII S. X. D.

Moniales de Barra pro decima panis & vini apud Jaugonam & Caſtrum Tierrici Mercurii Jovis Veneris & Sabbati poſt omnes Sctos & pro dinerio dominicae ſequentis XX L. XVII S. VIII D.

Item dictae Moniales pro decima panis & vini ibidem die Mercurii ante Magdalenam anno CCCVI & per VI dies continue ſequentes XL L. VIII S. II D. debilis monetae valet XIII L. IX S. XI D. fortis monetae.

Moniales de Ponte Dominarum pro decima panis & vini apud Beccum avis ſabbato feſto ſcti

Clementis dominica lunæ & Martis ſequentibus XVII L. XVII S.

Leproſi de Moreto & de Carto dono pro decima panis & vini apud Fontembliaudi a die ſabbati ante ſctum Andream uſquẽ ad diem Mercurii ante ſctam Luciam incluſive videlicet pro XIX dies LXXXXVIII L. VIII S. II D.

Moniales de Nemoſio pro decima panis & vini apud Nemoſium Jovis ante ſctam Luciam IV L. VIII D.

Moniales de Montgontem pro eodem Veneris ſequenti apud Montem Argi pro uno ſouperio XL S.

Moniales de Chaumontois & de Gandelan & leproſis de Lorriaco pro decima panis & vini apud Lorriacum ſabbato ſequenti & pro parvo dinerio dominicae ſequentis CX S. Frater Philippus habuit.

Prior de Vadoulmi pro decima panis & vini apud Paucam curiam Martis poſt nativitatem Dñi Mercurii, Jovis, & Veneris ſequentibus XIV L. XIII S. Frater Philippus habuit.

NOVI MILITES *de eodem termino.*

Odo de Columba banneriatus factus novus miles apud Novum Mercatum dominica feſto ſcti Egidii pro vadiis C S. pro freno deaurato XX S. equum ba....palafredum nigrum Reg. Gilebertus de Termines Caturicencis Dioceſis novus miles ban-

neriatus apud Caſtrum Tierrici dominica vigilia ſcti Martini pro vadiis c S. pro freno deaurato xx S.

Page dixieme.

Philippotus de Nemoſio valetus retentus apud Nemoſium die ſctae Luciae per J. de Yenvilla.

Johannes Brocart valetus retentus Martis poſt ſctam Luciam apud ſctum Gondulphum per Dñm de Macholio & Bertaudum pagium.

Johannes de Barris miles retentus ibi tunc per Dñm de Tria & Bertaudum pagium.

Guillerminus de Chenillon retentus valetus apud Caſtrum novum die nativitatis Dñi per Routerium.

Guillerminus Foillée valetus retentus apud Fontembliaudi Martis poſt ſctum Clementem per Dñm C. Champian.

Robinus Gaignart retentus ibidem dominica poſt ſctum Andream per R. de Mendone.

Johannes Dentart valetus retentus apud Chantecoc ſabbato ante Epiphaniam Dñi per Elemoſinarium.

Guillotus Lamarre retentus valetus vigilia Epiphaniae apud Piſonz per Dñm G. de Flava curia.

Niger de Maurons retentus ſervianus apud Pictavis ſabbato ante Magdalenam.

Guillerminus de Moncello retentus valetus apud Paucam curiam die Circonciſionis Dñi.

Guillotus de Gouſeinville retentus valetus ibi tunc. Ambo per Dñm de Wrmis juniorem.

Jaquetus Brumae retentus valetus Jovis poſt Epiphaniam apud Charniacum per Dñm de Tria.

Johannes de Minciaco retentus ibi tunc valetus per P. de Brocia. Dñs Richardus d'Argentonay Rec..... Aules Reg.... dominica ſequenti ibi per Dñm de Tria & Bertaudum pagium.

Richardus de Villanova retentus valetus Regis lunae ſequenti apud Villaria ſcti Benedicti per Dñm G. de Flavacuria.

Dominica vigilia beati Dionyſii apud ſctum Chriſtophorum in halata computatum fuit de XXV diebus MMMMCCCCLIX L. IV S. VII D.

Jovis craſtino omnium Sctorum apud Yvortium fuit computatum de XXV diebus MMMMVCCCCXXIX L. X S. III D.

Lunae ante ſctum Andream apud Fouilleyam fuit computatum de XXV diebus MMMMDCIX L. VII S. V D.

Sabbato ante nativitatem Dñi apud Pariſios fuit computatum de XXVI diebus....

Lunae die nativitatis Dñi Pariſiis fuit computatum de vigilia & ipſa die DCCXXV L. XVIII S. XI D.

Dominica poſt nativitatem Dñi Pariſiis fuit computatum de VI diebus MCCCLXIX L. XII S. VII D.

Martis poſt ſctum Vincentium apud hardelotum fuit computatum de XXIII diebus IↃↃↃCCVIII L. XIV S. VII D.

Sabbato die Candeloſae apud Boloniam fuit computatum de X diebus...

Martis die Carniprivii apud Caſtrumduni fuit computatum de XXV diebus MMMMDCCCXXXVIII l. VI S. III D.

Jovis poſt ſctum Benedictum apud Lilium fuit computatum de XXIII diebus MMMMDXI L. XVII S. II D.

Veneris die paraſceves apud Balgenciacum fuit computatum de XXII diebus IↃↃMCCXXV L. X S.

Dominica die Paſchae apud Balgenciacum fuit computatum de vigilia & ipſa die DCCLI L. XVIII S. VIII D.

Mercurii ante ſctum Nicolaum eſtivalem apud Lochas fuit computatum de XXIV diebus MMMMDCC... III L. XIV S. V D.

Veneris ante Panthecoſten apud Pictavis fuit computatum de XXIII diebus MMMMDCCCI L. XXXV S. VI D.

Dominica die Panthecoſtes apud Pictavis fuit computatum de vigilia & ipſa eie DCCXXVIII L. XVIII S. VI D.

Dominica poſt feſtum Apoſtolorum Petri & Pauli apud Pictavis ſuit computatum de XXVIII diebus IↃↃMMM.... III L. XVII S. I D.

..... uſque ad primam diem Julii CCCVIII computati ſunt Capellani, Clerici, Capellae Clerici, & Notarii Dñi .... ceptis P. de Stampis G. Chanti & R. de Albigniaco computati ſunt etiam uſque a.... Capellanus, Clericus, ſummularius Capel-

lae, Barberius & lotrix Dñi Philippi filii Regis.... & Guiotus ſummularii noſtri. Johannes Bomel, Petrus Gueta, Guiotus de Monblain ..... eron Johannes de Bonneyo, Mellinus, Guillelmus Cordubarius, Stephanus hoſtiarius Regis Navarrae XXVIII S. II D. Gualterus, J. Victor, Guillelmus, Radulphus, Feliſetus & Oudardus & Symon de Medunta hoſtiarii, Erhardus & Rogerus Portarii, Adam Stephanus & Hacheta, Gueta Schutifer & craſſe ..... Johannes de tota cur.... Reginaldus cuſtos ciborum, Malagrene & quinque ſummularii Camerae.

Page onzieme.

Petit Dñs Mathaeus de Tria junior pro expenſis ſuis per XXIV dies eundo de Pariſiis in Angliam morando illuc & redeundo Pariſios CL L. Item pro uno palefredo & duobus roncinis mortuis in dicto viagio CXX L. De hoc recepit LXXX L. reſtant ei CXC L.

Raoletus de Sylvanecto valetus Regis petit LIV L. ex una parte & XXI L. XII S. debiles ex alia ſibi debitas ex tempore Magiſtri J. de ſcto Juſto ut dicit. Item XX L. XVI S. debiles pro vadiis Flandriae de quibus habuit cedulam cantoris Milliaci. Item a die Martis poſt ſctam Crucis Septembris uſque ad ſctum Martinum hiemalem, per LV dies II S. VI D. per diem, VI L. XVII S. VI D.

Otolinus miſſus de Jaugona Pariſios ad Reginam Navarrae & quoſdam alios XV S.

Computus Dñi P. de Stampis factus apud Jaugonam Jovis poſt omnes Sctos debemus ei pro vadiis ſervicii in magnis tabulis ad vadia omnium Sctorum XXXVIII L. V S. IX D. pro penſione ſua de die ſcti Johannis Baptiſtae ultimo praeterito XX L. pro pluribus ſcripturis factis de mandato Regis per ipſum LXXII S. pro oblationibus Dñi Regis mutuatis ab ipſo VII S. Item XLVIII S. pro dono facto Nicolao Le Fac mutuatis ab ipſo Item pro quodam nuncio miſſo de Longo ponte Abbatia ad Dñm Inguerranum X S. Summa LXV L. XI S. IX D.

Inguerranus de Vancellis retentus valetus Regis apud Pictavis Sabbato poſt ſctum Barnabam per Roncerium & Bertaudum pagium.

Dñs J. Chantecler retentus miles regis Pictavis craſtino die Apoſtolorum Petri & Pauli per Dñm J. de Villa petroſa.

Helias de Forgiis valetus retentus Pictavis Martis ſecunda die Julii per J. de Yenvilla & Colinum valetum portae.

Guiotus

Guiotus de Chenac valetus retentus apud Novum Mercatum Martis poſt ſctum Egidium per J. de Yenvilla.

Guiotus de Boulonnois valetus retentus apud Betiſiacum Martis poſt ſctum Dionyſium per R. de Mendona.

Huetus de Ordeis valetus retentus apud Lougum pontem Jovis vigilia omnium ſctorum per Dñm de Macholio.

Johannotus de Courcelles valetus retentus apud Fabarias Martis poſt omnes ſctos per Guiardum de Iſiaco & Johannem Legrant valetum portae.

Dñs Philippus de Ereriaco retentus miles regis apud Fontembliaudi Mercurii ante ſctam Luciam per R. de Mendone & Bertaudum pagium.

Computentur & reddantur Monialibus de Barra pro decima panis & vini apud Jaugonam anno CCCVI° a die Mercurii ante Magdalenam uſque ad aliam diem Mercurii facientem VII dies XL L. VIII S. II D. debilis monetae.

Debemus pro vadiis defuncti Droconis Coqui per CCXXIII dies uſque ad Jovis feſtum beati Andreae LV L. XVII S. VI D.

Claretus miſſus de Balgenciaco ad Comitiſſam Namuſii XVI S. ad primam diem.

Arnoletus de Mappis apud Balgenciacum VI L. XII S.

Debemus Guillelmo de Fontebliaudi valeto Camerae pro CV diebus uſque ad ſ̃tum Andream VII L. VIII S. IX D.

Petrus de Belloforte antea miſſus de novo Mercato apud Belvacum pro Flamingis hoſp. XVIII S.

Ici finiſſent les fragmens des comptes de Philippe-le-Bel pour les ſix derniers mois de 1308.

Ce Manuſcrit ſingulier, qui n'avoit point été publié, étoit ſeulement décrit dans quelques notices peu exactes, inſérées dans la Bibliothéque raiſonnée, *T. XXVIII*, dans les Mémoires de Trévoux, Juillet 1742, & dans le Journ. Helvétique, Avril 1742.

On ſe fera une idée juſte de ſa figure, ſi l'on ſe repréſente ſix feuilles de bois de hêtre, dont chacune a treize pouces quatre lignes de longueur, & cinq pouces neuf lignes de largeur; elles ſont placées dans un petit cadre qui a trois lignes de largeur, & qui déborde la planche d'une ligne, afin de contenir & conſerver la matiere qu'on devoit y verſer, pour pouvoir y écrire.

Ces feuillets ſont reliés avec une bandelette de parchemin doublée, dont les deux bords ſont collés ſur les deux côtés du cadre du feuillet; par ce moyen, chaque feuillet eſt éloigné du dos du livre d'un pouce & deux lignes, & ces tablettes s'ouvrent plus aiſément qu'un livre.

La cire, ou plutôt la compoſition ſur laquelle on a gravé, ſe trouve très-dure, quoiqu'elle dût néceſſairement être plus molle quand on l'employa à cet uſage, puiſque les lettres y ſont profondes, uniformes & bien terminées; il eſt très-poſſible auſſi que cette compoſition eut d'abord ce degré de dureré, afin qu'elle ne ſe ramollit point par les chaleurs de l'Eté, & qu'on put, comme à préſent, l'amollir en l'échauffant pour y écrire avec facilité, ou y effacer enſuite ce qu'on ſouhaiteroit.

Le caractere de l'écriture eſt petit, c'eſt une écriture minuſcule du temps; les traits multipliés qui l'hériſſent, la foule d'abréviations qu'on y emploie, rendent ce Manuſcrit très-difficile à lire, mais la difficulté s'accroît par la couleur noire du fond ſur lequel les lettres ſont gravées. Mabillon, *de Re diplomaticâ*, fournit un modele d'une écriture qui lui eſt ſemblable, *à la Planche XV*, *N°. 6*; & les Religieux Bénédictins de la Congrégation de St. Maur, qui ont publié la nouvelle Diplomatique, ont fait graver une Planche qui repréſente, autant qu'il eſt poſſible, ce genre de

Manuſcrit ; on y trouve la copie d'un feuillet des tablettes de l'Abbaye de St. Germain-des-Prés. V. *T. I*, *p.* 468.

Le Roi de France n'y eſt jamais déſigné que par les noms de *Dominus Rex* ; mais on le découvre bientôt, parce qu'on y parle de ſon pere Philippe, de ſon frere Charles & de ſes deux fils, dont l'un s'appelloit Philippe & l'autre Charles ; ce qui ne peut convenir qu'à Philippe-le-Bel, fils de Philippe-le-Hardi, frere de Charles de Valois, pere de Philippe-le-Long & de Charles-le-Bel, qui lui ſuccederent après la mort de leur frere Louis-le-Hutin, qu'on connoît dans ces tablettes ſous le nom du Roi de Navarre ; il eut ce titre en 1307 au mois d'Octobre.

On voit clairement encore, que ces comptes renferment la dépenſe domeſtique de Philippe-le-Bel pendant les ſix derniers mois de 1308, que ſa Cour fut très-ambulante, qu'elle changeoit de lieu preſque tous les jours, qu'elle réſida pendant les mois de Juin & de Juillet à Poitiers : ſans doute pour y conférer avec le Pape Clément V ſur l'abolition de l'ordre des Templiers.

Les dates y ſont ſingulierement marquées, ce n'eſt point par le quantieme du mois, mais par le nombre des jours qui ſuivent ou précedent une fête ; ainſi, par exemple, *dies Veneris vigilia ſcti Laurentii. Dies Jovis poſt aſſumptionem.* Cramer qui a lu ce Manuſcrit, a trouvé l'année

où ſont arrivés les faits qui y ſont rapportés, en cherchant celle dans laquelle les fêtes mobiles ſont placées comme dans celle-ci, & l'on s'eſt aiſément aſſuré, par ce moyen & par divers autres, qu'il s'agiſſoit ici ſeulement des ſix derniers mois de 1308.

La premiere page renferme un compte des dépenſes de tout genre faites pour la chaſſe, pour la maiſon du Roi, pour les Artilleurs.

La ſeconde page, juſqu'à la ſeptieme, comprend ſur-tout les aumônes que Philippe-le-Bel fit à des Egliſes, à des Couvents, à des Eccléſiaſtiques, à des Veuves, à des Hôpitaux, à des malades, & particuliérement à ceux qui étoient attaqués de la maladie qu'on appelle *Morbus regius*; on y apprend de même les noms de ceux par qui les aumônes ont été remiſes. Cette ſeconde page porte l'indice des choſes qu'on y trouve, de même que les ſuivantes : *Elemoſynae de eodem termino.*

Dans *la ſeptieme page*, on a une note des chevaux morts & de ceux qu'on a acheté pour les remplacer; elle eſt intitulée, *Reſtaura equorum de eodem termino.*

Dans *la huitieme*, on apprend les ſommes données au Roi & aux Princes pour les offrandes qu'ils préſentoient à l'Egliſe, & pour les pertes qu'ils faiſoient au jeu; elle eſt intitulée, *Partes denariorum in Cofris in eodem termino.*

Dans *la neuvieme*, on trouve les dixmes de la

dépenſe faite par le Roi dans ſes repas, & payées aux Egliſes qui avoient ce droit; cette partie eſt intitulée, *Decimae de eodem termino* : après cela, on lit divers engagemens donnés à des ſoldats nouvellement enrôlés & à des domeſtiques engagés; cette note eſt indiquée par ces mots : *Novi milites de eodem termino.*

La dixieme page eſt une continuation de la précédente, à laquelle on a joint diverſes ſommes plus conſidérables payées depuis le Dimanche, veille de la fête de St. Denys, juſqu'au Dimanche veille de la fête des Apôtres Pierre & Paul : il paroît que chacune de ces ſommes eſt le réſultat de tout ce qui a été payé pendant un certain nombre de jours. On y voit encore un rôle des Officiers ou domeſtiques qui étoient au ſervice de Philippe-le-Bel au premier Juillet.

Enfin, dans *la page onzieme*, on rapporte diverſes dettes du Roi avec divers engagemens de ſoldats & de domeſtiques.

Les détails de ce Manuſcrit, qui peuvent paroître faſtidieux à un grand nombre de Lecteurs, ſerviront cependant à pluſieurs hommes ſavants, qui cherchent plus l'inſtruction dans les livres, que des moyens de ſe diſtraire; on s'en convaincra bientôt, ſi l'on fait attention que ces piéces peuvent ſervir à vérifier des Chartes accordées par Philippe, en montrant ſi le lieu d'où elles ſont datées, éſt bien un lieu où le Prince peut les

avoir données; on ſuit avec plaiſir les voyages bienfaiſans de ce Roi patriote, qui faiſoit un ſi grand nombre d'aumônes, & qui paroiſſoit ſe plaire à connoître l'état des hommes qui l'environnoient; on y apprend les noms & les dignités de ſes Officiers, la valeur de l'argent; on ſe tranſporte dans ces temps pour en étudier la langue, & l'on y trouve des lumieres pour éclairer la partie ténébreuſe de l'Hiſtoire, de la Juriſprudence & des coutumes reçues; on ne s'inſtruit pas moins dans la Géographie ancienne & dans quelques Généalogies.

Il paroît, par ces comptes, que la chaſſe étoit une occupation capitale du Roi & des Princes; on peut au moins le juger par les valets, les chiens, les chevaux deſtinés à cette recréation; il faut obſerver ici que notre Manuſcrit donne indifféremment les noms de *valetus* & de *pagius canum*; le dernier n'étoit pas alors plus noble que le premier.

Entre les diverſes charges de la maiſon du Roi, on trouve l'Echanſon, l'Echanſonne, le Boulanger & la Boulangere, le Jardinier, le Cuiſinier, le Souffleur dans la cuiſine, *Sufflator coquinæ*; & comme on faiſoit ſans doute un grand uſage du Creſſon, pour prévenir les maladies de la peau qui étoient ſi communes, & pour purifier le ſang; celui qui avoit la commiſſion de le fournir, avoit un nom particulier, parce qu'il étoit vraiſembla-

blement occupé de ce ſoin ; il s'appelloit *Creſſonnarius*.

On y trouve les noms de *Cuſtos Archiarum* qui ſignifie, je crois, le Garde des Coffres où l'on conſervoit les Actes ; on y nomme ſouvent *quadrigarius mapparum*, *pecuniæ*, ceux qui voituroient les Cartes topographiques, ou l'argent ; on y parle des Ménétriers du Roi, de même que des femmes qui lavoient ſes meubles & ſon linge. Il donne le titre de *Hoſtiarius* à celui qui fournit le pain de l'Euchariſtie.

On ne peut s'empêcher de plaindre le ſort malheureux des hommes qui vivoient dans ce temps-là ; car ſi les Officiers du Roi ſont ſi pauvres, qu'ils étoient forcés de recourir ſouvent à la charité du Prince, quel devoit être l'état des hommes du peuple qui étoient ſans commiſſion ? Mais il faut le dire à la louange du Prince & du Chriſtianiſme qui l'animoit, il paroît s'intéreſſer vivement au ſort des pauvres ; le nombre de ceux qu'il fait ſoulager eſt conſidérable ; ſon zele s'étend à la réparation & à l'entretien des hôpitaux, au ſoulagement des incendiés ; il paye même les frais de la ſépulture d'un valet de cuiſine & d'un échanſon : on voit qu'il donne pour le premier 60 ſols, & pour le dernier 4 liv. 8 ſ.

On ſeroit étonné du nombre prodigieux des hommes attaqués par les écrouelles ou le *morbus regius*, ſi l'on ne ſavoit pas que ces malheureux

accourroient de divers endroits auprès du Roi pour jouir du pouvoir merveilleux de guérir cette maladie, que la ſuperſtition avoit attribué aux Rois de France ; mais ſi ces malheureux n'y trouvoient pas des ſoulagemens à leurs infirmités, ils en trouvoient au moins à leur miſére ; le Roi leur faiſoit donner quelque argent pour les indemniſer de leurs frais, ou de leurs peines, ou de leurs eſpérances fruſtrées.

On apprend dans la ſeptieme page des détails curieux ſur les noms des chevaux & leur valeur.

Le grand cheval, *magnus equus*, ou cheval de guerre eſt eſtimé . . . . . L. 32.

Le cheval *equus* ſans aucune qualification 20.

Le même . . . L. 16 . . . & même 12.

Le cheval dit *Palefredus* . . . . 10.

Le cheval dit *roncinus* . . . . . 8.

Le cheval dit *ſummarium* ou de ſomme . 8.

Les rapports des monnoies ſont toujours curieux & importans, mais ils le ſont bien plus ſous le regne de Philippe-le-Bel qui fit de ſi grandes altérations dans les monnoyes & qui les répéta ſi ſouvent : on voit que 40 florins ſont égaux à L. 22.

30 . . . . . à 17.

100 florins *Pariſienſis* . 56. 13. 4.

L'on trouve que le florin dur valoit 22 ſols 8 deniers ; l'on y apprend clairement la différence entre la vieille & la nouvelle monnoye ; on lit que L. 40. 8. *6 debilis monetæ* étoient égales à L. 13. 9. *6 monetæ fortis.*

Il paroît que le Roi jouoit ſouvent, mais on ne dit pas à quel jeu ; on ſait ſeulement qu'on lui donna pour cet objet 30 fl. deux jours de ſuite, & le lendemain encore 100 fl.

Mais voici un uſage aſſez ſingulier, dont les Auteurs qui ont écrit ſur l'hiſtoire du moyen âge ne paroiſſent pas s'être fait des idées juſtes ; le ſavant Ducange & ſes continuateurs ont ignoré, ou du moins mal ſu, en quoi conſiſtoit cette dixme payée par les Rois dans les lieux où ils ſéjournoient ; l'on trouve ici dans la page IX que cette dixme ſe payoit aux Couvens, Maladiéres, & Prieurés pour tout ce qui ſe dépenſoit ſur la table du Roi : cette dixme eſt appellée *pro decima panis & vini.* Ce qui fourniroit un moyen d'eſtimer la dépenſe que le Roi faiſoit pour ſa table. Ainſi, puiſqu'il paya L. 95. 15. 8 pour la dixme de la dépenſe qu'il fit pendant les cinquante-cinq jours qu'il ſéjourna à Poitiers, il eſt clair qu'il dépenſa L. 957. 16. 6 ; on voit de même qu'un dîner lui coûta L. 15. 10.

Enfin dans *la page dixieme*, on apprend que Philippe-le-Bel ſe faiſoit rendre compte de temps en temps de toutes les ſommes dépenſées pendant cet eſpace de temps ; que le plus long terme qu'il laiſſe écouler eſt celui de 28 jours, que celui qui eſt le plus fréquent eſt de 25 jours ; que le plus court eſt d'un jour & demi, & qu'il choiſiſſoit pour cette occupation le Dimanche, plutôt que

les autres jours, quoiqu'il y eût consacré aussi quelquefois chacun des autres jours de la semaine.

Après tout ce que j'ai dit, il me semble que notre Manuscrit doit être le livre des notes d'un Trésorier de la maison du Roi, & qu'il s'en servoit pour y marquer les sommes qu'il payoit; il préféroit sans doute ces tablettes de cire au papier qui étoit alors commun, à cause de la facilité qu'on avoit pour faire disparoître les fautes en les effaçant, ou pour les corriger en leur substituant ce qu'on avoit omis ou mal désigné, & il est aisé de commettre des erreurs dans des comptes de ce genre. On se servoit vraisemblablement alors de ces tablettes, comme nous nous servons aujourd'hui des feuilles d'ardoise.

Si ce Manuscrit est unique dans son espece, il ne l'est pas dans son genre; il y en a un semblable dans la Bibliothéque de Florence, dont Mr. Cocchi Mugellano a donné la description dans une brochure italienne qui a pour titre : *Lettera critica sopra un Manuscrito in Cera*, 4°. *Firenze* 1746. On y apprend que ces tablettes renferment les dépenses de Philippe-le-Bel & de la Reine durant leur voyage de Flandres, depuis le 28 Avril 1301 jusqu'au 28 Octobre. Il y a dans l'Abbaye de St. Victor à Paris d'autres tablettes qui sont la continuation des précédentes; elles commencent au 29 Octobre 1301 & finissent au dernier jour de Mars 1302. On voit dans ces deux dernieres ta-

blettes les noms de pluſieurs perſonnes, dont il eſt parlé dans celles que j'ai décrites.

Il y a encore des tablettes ſemblables dans l'Abbaye de St. Germain-des-Prés, elles décrivent l'Itineraire & les dépenſes de Philippe-le-Bel, depuis le mois de Janvier 1307 juſqu'au mois de Juillet. Les Jéſuites de Paris en avoient encore, mais on n'en a publié aucune complettement, & il paroît que celles que j'ai fait connoître ſont les mieux conſervées.

V. *Bibl. raiſon. T. XXVIII. Mém. de Trévoux*, 1742. *Journ. Helvet. Avril* 1742. *Cocchi, Lettera critica ſopra un Manuſcrito di Cera. Mabillon, Palæolog. Græca, Diar. Ital. Nouv. Diplom. T. I. Le Blanc, ſur les Monnoyes de France.*

N°. 56. HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE *de la famille & de la maiſon de Savoye, fol. Papier.*

Ce Manuſcrit, comme le titre l'indique *Sabaudiæ gentis ac familiæ ſeries*, renferme non-ſeulement la Généalogie de la maiſon de Savoye, mais encore des détails précieux; *in qua*, ajoute l'Auteur, *aliorum Chriſtiani orbis principum origines non minus vere quam breviter explicantur.* Il eſt dédié *ad Henricum Sabaudienſem Gebeneſii & Nemorenſi Ducem*, par ſon Auteur Alphonſe d'Elbene, *Epiſcopo Albienſi ac Domino Albiæ & à Conſilio ſecretiore Regis Chriſtianiſſimi aclore.*

Cette Généalogie ſe termine à Charles Emanuel qui devint Duc de Savoye en 1560.

HISTOIRE LITTÉRAIRE.

N°. 57. *De la* VIE *& des* MŒURS *des anciens Philoſophes*, 4°. *Vélin.*

On lit au commencement de cet ouvrage pluſieurs ſentences tirées de St. Jérôme, avec une priere *contra morbum lateris*, contre le mal de côté.

Ce livre eſt fait à l'imitation de celui de Diogene Laerce, mais il renferme les vies d'un nombre bien plus grand de Philoſophes; le premier, dont l'Auteur parle, eſt Thales, comme dans Diogene, mais il finit par Priſcien.

Le Copiſte a joint à cette collection, *Epiſtola Lentuli ad Senatum Romanum*, elle eſt tirée d'Eutrope. On voit encore *Prophetia Sybille extracta de quodam libro ex Abbatia Sti Dionyſii.*

A la fin du Manuſcrit, on découvre ſon âge dans cette concluſion : *fine dato pia laudetur virgo. Scripſit* 1452.

N°. 58. CATALOGUE *des Manuſcrits les plus curieux qui ſont dans les Bibliothéques les plus fameuſes*, 8°. *Papier.*

Cette note que je trouve à la fin du Manuſcrit le fera connoître ſuffiſamment.

A Friderico Boneto Sereniſſimi Electoris Brandenburgenſis Conſiliario collectus. Ex illius Biblio-

thecâ provenit ad manus ipſius fratris Ludovici Friderici Boneti ſereniſſimi ac potentiſſimi Regis Boruſſiæ a Conſiliis intimis ac ipſius Reſidentis in aula Britannica per viginti & tres annos nec non ipſius Regis ordinis dicti equitis.

On y paſſe en revue les principales Bibliothéques de l'Europe, & on en fait remarquer les Manuſcrits les plus célebres.

JURISPRUDENCE.

DROIT CANON.

N°. 59. *Les* DÉCRÉTALES, *fol. Vélin.*

On y trouve non-ſeulement le Texte des Décrétales, mais une foule de notes écrites de différentes mains.

Ce Manuſcrit eſt au moins du XIV ſiécle, on y trouve le nom d'un homme qui marque l'avoir poſſédé en 1412, & il paroît qu'il a appartenu à deux autres perſonnes dont on lit les noms, & dont vraiſemblablement on trouve les notes.

N°. 60. CONCORDANCE *des Canons qui ne s'accordent pas entr'eux avec leurs Gloſes, fol. Vélin.*

Concordantia diſcordantium Canonum cum Gloſſis Laurentii Domini omnium Dominorum Doctorum

Johannis Teutonici Hugonis Vercellenſis, Bartholomeus Brixienſis reformavit, ſupplevit, correxit ; ou comme il l'appelle encore *Corpus Decretorum anno Domini MCL à Gratiano Sti Feliciani Bononienſi Monacho editum.*

Ce Manuſcrit eſt de la plus grande beauté ; on y a prodigué l'or dans les lettres, & les vignettes richement peintes dans le commencement des livres & dans le commencement des majuſcules. Il y a ſouvent de l'expreſſion dans les figures & aſſez de correction dans le deſſein.

On lit à la fin de l'ouvrage : *Frater Ardigherius ſcripſit hoc decretum in Textu & in Gloſis.* Ce Manuſcrit paroît être de la fin du XII ſiécle ou du XIII : il n'y a point de points ſur les *i*, & il y a pluſieurs lettres onciales parmi les groſſes lettres.

N°. 61. CONCESSIONS *faites à diverſes perſonnes par le Concile de Baſle*, 4°. *Papier.*

Ce livre, qui eſt très-difficile à déchiffrer, eſt intitulé *liber deputationum* ; il renferme toutes les graces demandées au Concile par des Eccléſiaſtiques & des Moines, ſoit pour l'augmentation de leurs revenus, l'adouciſſement de leurs fonctions, la collation de quelque bénéfice, la réſignation de quelque emploi &c. Ces piéces ſont toutes terminées de la même maniere que celle-ci qui eſt rélative à la confirmation de l'élection d'un

Préſident pour l'hôpital de Ste. Catherine à Milan ; elle eſt datée du 4 Février 1438. On y voit que le même Acte paroiſſoit devant quatre Chambres différentes, & qu'il étoit ſigné par les Notaires de ces Chambres.

In ſacra deputatione conceſſa fuit prior ſupplicatio ut petitur . . . . . Dieu-le-Fiſt.

Eadem die idem placuit in ſacra deputatione reformatorii . . . . . Charoli.

Idem placuit eadem die ſacræ deputationi pro communibus . . . . . Chenelat.

Idem placuit ſacræ deputationi pacis die Jovii ſexta Januarii . . . . . Frey.

Super ſupplicationes retro ſcriptas concordant omnes ſacræ deputationes, ut admittatur ipſa ſupplicatio in forma ut petitur, ita concordarunt die Jovis ſexta Februarii 1438, *deinde Veneris* VII *dicti menſis in generali congregatione lecta.*

Ces Actes commencent au premier Juin 1437, & finiſſent au premier Avril 1438.

N°. 62. STATUTS *de l'Egliſe de Genève, fol. Vélin.*

Le Préambule de cet ouvrage eſt remarquable.

Quamvis Sacri Canones Sanctorumque Patrum & Conciliorum generalium ſanctiones gravi perpenſato conſilio edita & promulgata fuerint. Non adeo tamen negotiis incurrentibus, propter naturæ humanæ varietatem, quæ ſemper conatur novas invenire negotiorum formas, providere potuerunt, quin etiam nova

nova jura condere, antiquis non sufficientibus, salubre visum non extiterit. Imo & Ecclesiis Cathedralibus suppositisque eorumdem Dominis Venerabilibus Canonicis acta retinens, ipsarum Ecclesiarum ut observato essent & in pace & quiete manerent ac docerent, statuta & ordinationes condere. Necessarium fuerit alia interdum statuta secundum variationem primis addere. Quibus per Venerabiles Dominos Canonicos Ecclesiæ Cathedralis Sancti Petri Gebennensis pro tempore existentes attente consideratis, statuta & ordinationes quæ sequuntur diversis tamen temporibus pro bono & conservatione status ipsius Ecclesiæ & omnium suppositorum ejusdem ediderunt, statuerunt ac promulgarunt.

Ces statuts sont rélatifs :

1°. A la maniere de célébrer les cérémonies de l'Eglise.

2°. A la façon de régler l'horloge & de sonner la cloche pour la nuit & les jours de Fête.

3°. On y traite des ornemens de l'Eglise.

4°. On y régle le service divin.

5°. On y recommande le silence dans le Chœur.

6°. On y décrit ce qui regarde la réception des Chanoines & leur office.

7°. On prescrit aux Chanoines l'office des fêtes, les habits qu'ils doivent porter & les processions qu'ils doivent faire.

8°. On y détermine la jurisprudence des bénéfices, des rentes, des permutations, des prébendes.

9°. Enfin on y détaille tout ce qui a du rapport aux funerailles.

Tous ces différents ſujets ſont renfermés en 150 ſtatuts qui ſont terminés de cette maniere.

Quæ quidem Capitula & ordinationes ſupra ſcriptæ numero CL incluſo earum exordio & in præfato venerabili Capitulo in quo præſentes aderant Venerandi ac Venerabiles Domini Guilerme de Satiniaco præpoſitus, Petrus de Viriaco, Petremandus de Sacconnay, Franciſcus de Sacconnay, Franciſcus de Charanzonnay, Petrus de Lornay, Antonius de Villiaco Decretorum Doctor Apoſtolicus Protonotarius, Philippus de Compeiſio Apoſtolicus protonotarius, Maximus de Violea, Johannes de Scto Amore, Johannes de Lornay Apoſtolicus Protonotarius, Guilelmus de Greyret, Ludovicus de Lornay, Richardus de Roſſilione, Andreas de Croſeto, Hieronymus de Scto Michaele juris utriuſque Doctor Canonicus prædictæ Eccleſiæ Cathedralis Scti Petri Gebennenſis, fuerunt indiſcrepanter concluſa & per Guillermum Faupertinum Gebennenſem Apoſtolicum & Imperialem Notarium ducalemq. Sabaudiæ & hujus Venerabilis Capituli Secretarium, in forma qua ſupra de mandato prænominatorum, reverendorum & venerabilium Dominorum præpoſiti, & Canonicorum præſentium, ſuis ac cæterorum reverendorum & venerabilium Dominorum Canonicorum abſentium ejuſdem Capituli ac futuræ in illo totius poſteritatis redacti, & aſſueto die 24 Septembris anno

1483 *Pontificatus vero Sanctiſſimi Domini noſtri Papæ Sixti IV decimo tertio, Manualiter ſubſignati in teſtimonium veritatis eorum omnium ac ſingulorum appoſitione utriuſque Sigillorum ejuſdem Capituli.* Signé FAUPER.

Le ſceau eſt extrêmement gâté, mais on peut juger par les marques qui reſtent, qu'il étoit compoſé de deux clefs en ſautoir.

On lit dans ces Statuts que les Curés doivent être ſevéres *adverſus lapidarios & lapidarias.* Ducange n'explique point ce mot dans ſon Gloſſaire, & Abauzit croyoit qu'il devoit ſignifier ceux qui rendoient un culte à des pierres enterrées, comme on le faiſoit pour les Bethylles de l'antiquité payenne & chrétienne. V. *les Mémoires de l'Académie des Inſcriptions, T. VI, in-4°.* Jallabert confirme cette opinion par les traces qu'on découvre de ſuperſtitions ſemblables; on jettoit, par exemple, une piéce de monnoie dans la fontaine de Meſmes, pour ſe guérir de la fiévre; il croit donc que ce Chapitre ordonne ici aux Curés de s'informer, avant de donner l'abſolution, ſi ceux qui doivent la recevoir, ſont *lapidarii*, ou s'ils adorent les pierres; à cette occaſion, il rapporte les déciſions du ſecond Concile d'Arles & de celui d'Agde qui l'avoient défendu, ce dernier s'exprime ainſi: *Perſcrutandum eſt ſi aliquis vota ad arbores vel ad fontes, vel ad lapides quoſdam, quaſi ad altaria ſa-*

ciat, aut ibi Candelam ſeu quodlibet munus deferat, velut ibi quoddam numen ſit quod bonum aut malum poſſit inferre. Il en eſt encore parlé dans le Concile de Nantes, où il eſt dit que les *Dévots à la pierre* les plaçoient dans des lieux écartés, *in ruinoſis locis.*

La haute idée que j'ai du ſavoir & du génie de mes deux illuſtres prédéceſſeurs m'a engagé à rapporter leur opinion ſur ce ſujet, comme j'ai cru pouvoir la découvrir dans leurs écrits ; mais j'avoue que ce n'eſt pas la mienne, 1°. parce que le mot de Bethylle étoit un mot conſacré parmi les Anciens pour ces ſortes de pierre ; il tiroit ſon origine vraiſemblablement de la pierre ſur laquelle Jacob coucha à Bethel, lorſqu'il eut ſa viſion, deſorte qu'on l'auroit plutôt employé à caractériſer les ſuperſtitieux qui adoroient ces pierres, que le nom générique de *lapis* dont on a fait *lapidarius.* 2°. Ce mot *lapidarius* ne ſe trouve dans aucun paſſage où l'on parle de cette ſuperſtition. 3°. Le mot *lapidarius* avoit dans le moyen âge une ſignification propre, qui me paroît expliquer le paſſage dont il s'agit ; il ſignifie *cité devant les Juges*, parce qu'on faiſoit aſſeoir ceux qu'on appelloit en juſtice ſur des ſiéges de pierre. Dans une Charte de Philippe, Comte de Flandres, on lit : *Homo liber ſubmonitus ad lapidem.... Scoutetæ reſpondebit..... Omne injuſtum deponet Comes ſive de nummis Notarii, ſive de nummis cer-*

wardiae, sive Lapidarii, sive de alia qualibet re. Il paroîtroit donc qu'on entend ici ceux qui intentent des procès injuſtes, ou qui les défendent, & alors le Statut de l'Egliſe de Genève, qui interdit l'abſolution à ces hommes-là, eſt très-convenable & très-Chrétien.

Voy. *Charpentier, Supplément au Gloſſaire de Ducange.*

N°. 63. PROCÈS *de l'Inquiſition, fol. Papier.*

Ce Manuſcrit eſt compoſé de deux Procès faits par l'Inquiſition, ils ſont remarquables parce qu'ils ont été inſtruits à Genève; on y voit que quoique l'Inquiſition n'y fut pas établie, on y envoyoit ſes ſanguinaires & abſurdes ſuppôts pour en exécuter les barbares commiſſions.

Le premier procès fut fait dans l'année 1483 le 7 Octobre : *Anno Domini Milleſimo quatercenteſimo octuageſimo, tertio Indictione prima & die ſeptima menſis Octobris, in Caſtro Aquiani exiſtens & perſonaliter conſtitutus coram Venerabili religioſo fratre Johanne Blancheto Vice Inquiſitore authoritate apoſtolica ſpecialiter deputato in Civitatibus & Dioceſibus Gebennenſi Lauſanenſi & Sedunenſi contra hareticam pravitatem. Mermetus Roſſier captus extitit & carceribus in Caſtro Aquiani Eccleſiæ accommodatis mancipatus.* Ce Mermetus Roſſier étoit d'un village près d'Evian reſſortiſſant de la Seigneurie du Coudray, il eſt qualifié *tanquam fide*

ſuſpectus, *notatus*, *diffamatus*, & *intitulatus de damno hæreſis criminis*, quoiqu'il ne ſe fut rendu coupable que de quelque ſortilege, & qu'il fut plus à plaindre & à inſtruire, qu'à empriſonner & à punir.

Le ſecond procès eſt du dernier jour d'Avril de l'année 1487, il fut fait dans l'étude du Notaire *Johannotus Colini habitator Gebennis* & Notaire du St. Office, *de mandato reverendi Patris ſui Franciſci Gravetis ordinis prædicatorum Conventus Lauſanenſis ſacræ Theologiæ Doctoris in Dioceſibus Lauſanenſis Gebennenſis & Sedunenſis Inquiſitor generalis contra Gervaſium Tapper de Baſſins prope Rotulum Gebennenſem.* Il eſt qualifié *tanquam de fide ſuſpectus*, *notatus & diffamatus de demoniaca hæreſi inquiſitus.* Ce procès roule encore ſur des ſortileges.

On obſerve dans ces deux procès 1°. que le délégué de l'Inquiſition étoit chargé d'en remplir les fonctions auprès des trois Evêchés de Lauſane, de Genève & de Sion. 2°. Qu'il réſidoit à Lauſane. 3°. Que ces procès ſont ſeulement des informations ſignées & paraphées ſans aucune ſentence définitive. 4°. Que les prévenus étoient appliqués à la queſtion, & que le dernier y fut mis trois fois. 5°. Enfin que les Juges étoient auſſi inſenſés dans les queſtions qu'ils faiſoient, que les prévenus dans leurs réponſes.

N°. 64. Acte passé par Amedée, Evêque de Lausane en 1154, pour établir que dans les Couvents de *Mons Jovis* ou Mont Joux & de Meilleraye, les Moines prieroient pour les morts des deux Couvents, & qu'ils se rendroient mutuellement les services qu'ils pourroient. Il paroît que l'Evêque de Genève intervint dans cet accord, qu'il le signa & le scella avec *Amaldricus Gebennensis Decanus*, *Gauterus Cappellanus*, *Anselmus de Filiaco*, *Benedictus de Margincillo*, *Giraldus & Willelmus Lausanenses Canonici* 1154 *anno ab incarnationis Domini. Data Lausanæ Lunæ quarta regnante Conrado Imperatore.*

Cet Amedée, Evêque de Lausane, étoit fils d'Amedée, Seigneur de Hauterive en Dauphiné, il quitta le Monde pour entrer dans l'ordre de Citeaux en 1099. Le fils, touché de la vertu du pere, prit aussi l'habit de Moine en 1139, & en 1139 ou 1144 il eut l'Evêché de Lausane après Guy de Martigny : il mourut en 1164.

V. *Gallia Christiana. Chorier*, *Histoire du Dauphiné*, *T. III.*

N°. 65. Bulle d'Indulgence accordée par Guido, Patriarche de Venise & de Dalmatie, à ceux qui visiteroient l'Eglise paroissiale *in Quedlembourg Halberstadensis*, bâtie en l'honneur de St. Blaise ; elle est du 3 Décembre 1286, & de la quatrieme année du Pontificat d'Honorius, *fol. Vélin.*

N°. 66. COMMISSION obtenue de l'Official de Grenoble, pour abſoudre ceux qui avoient eu des liaiſons étroites avec les Juifs, *fol. Vélin.*

Commiſſio obtenta ab officiali Gratianopolitano abſolvendi eos qui participarunt cum Judæis ; elle eſt demandée par Pierre de Magner, Curé de St. Germain de Genève, *ad inſtantiam Uxoris Domini Ribut Judæi.*

Iacobus de Godabla Licentiatus in Jure, Bachelereus officialis, Gratianopolitanus judex & executor ad infra ſcripta de Sede Apoſtolica ſpecialiter deputatus, venerabilibus & circumſpectis viris Dominis, Præpoſito Sacriſtiæ ac Reverendo Parchimenerii Canones Eccleſiæ Gebennenſis ſalutem &c.

Cette Bulle apprend 1°. qu'il y avoit pluſieurs Juifs à Genève dans la Paroiſſe de St. Germain.

2°. Qu'ils y étoient mêlés avec les Chrétiens, de maniere qu'on ne pouvoit les diſtinguer.

3°. Que leur mêlange donnoit lieu à divers commerces illicites entre les hommes & les femmes.

4°. Que ces Juifs refuſoient au Curé les dixmes qui lui étoient dues.

Le Pape ordonna par la bouche de l'Official de Grenoble, 1°. que les Juifs porteroient un caractere diſtinctif.

2°. Qu'ils payeroient aux Curés les prémices & les dixmes.

Cette Bulle eſt datée de Grenoble du 20 Août 1411.

N°. 67. INSTRUMENT de 1455 de Bertet Decarro, pour Rod. Guilietus, Procureur du Chapitre de Genève, ſur le pouvoir d'élire ſépulture au Temple de St. Pierre de Genève.

N°. 68. INDULT de 1459 au nom du Pape Pie II, pour excommunier ceux qui avoient volé ou détourné les revenus de la Chapelle de Notre Dame du Pont d'Arve.

N°. 69. BULLE d'Indulgence pour la réédification de l'Egliſe de St. Pierre de Rome. On y veut émouvoir les Genevois & augmenter leur libéralité, en leur apprenant que cette Egliſe, qui eſt à deux cens lieues de leur ville, eſt, comme leur Cathédrale, ſous le Vocable de St. Pierre. Elle eſt adreſſée à un Chanoine de Genève nommé Lambert, & ſa date eſt de 1516.

DROIT CIVIL.

N°. 70. DIGESTORUM *Divini Juſtiniani, libri XVIII*, 8°. *Vélin.*

Ce Manuſcrit, qui eſt très-bien écrit, me paroît du XIII ou XIV ſiécle; on voit par une note qu'il appartenoit en 1532 *Johanni Foſſeris Matiſconenſi Legato Proconſuli in Provincia Biturigum*,

& qu'il le donna à ſon ami Germain Colladon.

V. *Codex Manuſcript. Cod. Biblioth. Taurin.*

N°. 71. LEÇONS *de Graſſis, fol. Papier.*

On trouve cette note au commencement du Manuſcrit : *Iſta Lectura de Joly de Graſſis Doctoris qui legit in ſtudio Quizii ultra montes & interpretatur logice in primo libro de reſtitutione die Veneris XXV Octobris anno* 1428.

Il traite 1°. *de teſtibus & atteſtationibus.*

2°. *De fide inſtrumentorum.*

3°. *De preſumptionibus.*

4°. *De exceptionibus.*

5°. *De preſcriptionibus.*

6°. *De ſententia & re judicata.*

7°. *De appellationibus, recuſationibus & atteſtationibus.*

8°. *De peregrinationibus & peregrinantibus.*

9°. *De confirmatione utili & inutili.*

V. *Codex Manuſcript. Cod. Biblioth. Taurin.*

N°. 72. MISCELLANÉES *de Droit, fol. Papier.*

Domini Franciſci Scazavel Doctoris Taurini Tractatus de Juſto & Jure.

On y a joint : *Tractatus de quibuſdam Legibus Tractatus de officio ejus cui mandata eſt juriſdictio. Tractatus de ſervitutibus.*

Thomas PARPALIA *in Inſtituta Juſtiniani.*

On a ajouté à cet ouvrage :

Tractatus de uſucapione a Domino Marlhioto ex Comitibus Vallis Sancti Martini Doctore Taurinenſi.

Je n'ai rien pu apprendre ſur ces deux Juriſconſultes, je ſais ſeulement que ce volume appartenoit à Gerard Grand de Lauſane qui étudioit alors à Turin, mais on trouve les ouvrages du précédent dans le Catalogue des Manuſcrits de la Bibliothéque de Turin.

N°. 73. STATUTS *de Savoye, fol. Papier.*

Ce Manuſcrit indique d'abord les temps où les Tribunaux de Savoye ſont en féries.

On y lit enſuite *Antiqua Sabaudiæ Statuta*, faits par Amedée Comte de Savoye, ils s'étendent juſqu'à la page 30.

On y a joint *Noviſſima Sabaudiæ Statuta in V libros diviſa* par Amedée, Duc de Savoye; ils furent donnés en 1430 le 11 Juin. C'eſt dans ce temps qu'ils furent copiés par Thomas d'Agnevel, Bourgeois & Notaire de Thonon, & enſuite légaliſés par de Liſteley.

N°. 74. BAIFIUS *de re veſtiaria*, 8°. *Vélin.*

Ce ſont des notes ſur la Loi : *Veſtes ſunt de auro & argento Pandectarum lib. XXXVIII.* Longolius a mis à la fin de ce Volume des Vers à l'honneur de Bixius.

N°. 75. ACTE *ſur du Papier d'Egypte, fol. Papier d'Egypte.*

Le Marquis Maffei déchiffra ce contrat de cette maniere..... *tiſſimus commiſſum ſtac ..... iccana maſſas portionem ſibi tam ex uxoris ſucceſſione ..... ceſſione quaeſitam a Naſune queſti ſunt detineri penſion..... vendantur tua praeſenti authoritate ſuffulta conven..... quam poſſe competere praeſtita legitima ſponſione.*

La forme des caracteres eſt Lombarde ou Mérovingienne, elle reſſemble aſſez à celle d'un Diplôme ſur du papier d'Egypte, que l'on voit dans la Bibliothéque du Roi de France, & qui eſt écrit en l'année 523. Le Marquis Maffei faiſoit un cas ſingulier de ce Manuſcrit, & il croyoit qu'il devoit avoir été écrit dans le VI ſiécle.

V. *Iſtorie diplomatiche ; Mabillon, de Re diplomatica. Nouvelle Diplomatique.*

PHILOSOPHIE.

PHILOSOPHIE NATURELLE.

N°. 76. *Quelques Ouvrages d'Ariſtote, fol. Papier.*

Ces ouvrages traduits en latin ſont :

Liber Metaphyſicæ.
Phyſicorum.
De Anima.
De Memoria & reminiſcentia.
De Cœlo & Mundo.

De Meteororum.
De Generatione & Corpore.
De Vegetabilibus & Plantis.
De Morte & Vita.
De differentia Spiritus & Animæ.
De Cauſis.
De Senſu & Senſato.

On trouve une note dans le premier feuillet, qui apprend que cet ouvrage exiſtoit au mois de Novembre 1404.

N°. 77. FRAGMENS *des Queſtions naturelles de Séneque*, 8°. *Vélin.*

Ce Manuſcrit renferme tout ce qu'on a de cet ouvrage de Séneque, depuis le chapitre III du livre IV, juſqu'au livre VII. Il paroît être du XIII ſiécle.

N°. 78. VERBA *Abubecri*, *fol. Vélin.*

Cet ouvrage, traduit de l'Arabe en Latin, eſt diviſé en dix parties.

I. *De figura & forma membrorum ſimplicium.*
II. *De notificatione complexionum ex phyſionomia.*
III. *De virtute nutrientium & medicinarum.*
IV. *De conſervatione ſanitatis.*
V. *De pulchritudine.*
VI. *De cautelis & nocivis.*
VII. *De aggregationibus & ſummis Chirurgiæ.*
VIII. *De ſanatione venenorum & venenoſis morbis.*

IX. *De infirmitatibus variorum membrorum*

X. *De teſtibus & eorum curatione.*

On a joint à cet ouvrage :

Liber de febribus, mais il m'a paru que c'étoit l'ouvrage d'Alexandre Trallianus ; on le trouve dans la collection qui porte ce titre : *Artis Medicæ principes.*

Tractatus de omnibus morbis cognitis.

Liber in Alexandri librum de febribus.

Ce Manuſcrit eſt ſans points ſur les *i* ; je crois qu'il eſt du XIII ou du XIV ſiécle.

V. *Artis Medicæ Principes.* V. *Bibl. Medica, Bibl. de Médecine.*

N°. 79. VIATICUM MEDICUM, 8°. *Vélin.*

Incipit Petavii Conſtantini Viaticum. L'Auteur ſe nomme *Conſtantinus Africanus Caſſinenſis Montis Monachus* ; il dit qu'il s'eſt propoſé le but de faciliter l'étude de la Médecine à ceux qui s'y dévouoient, qu'il a diviſé pour cela ſon ouvrage en deux parties : 1°. la Théorétique, où il donne l'hiſtoire de la maladie : 2°. *la Théorétique & pratique*, où il indique les remedes convenables aux maladies qu'il a décrites ; enfin il explique la raiſon qui lui a fait donner le titre de *Viaticum medicum. Viaticum intitulavi, quod pro brevitate ſui neque laborioſus neque tedioſus itineranti.*

Tout ce Manuſcrit eſt compoſé de ſept Livres : le premier renferme la Théorie de la Médecine,

& les ſix autres ſont deſtinés à la pratique. Il fait connoître toujours une cauſe de la maladie dont il traite, il en peint les ſymptômes & il en fournit les remedes.

Ce Manuſcrit eſt relié dans un morceau de parchemin rélatif au Droit, il paroît qu'on vouloit en effacer tout ce qu'on y avoit écrit; l'Ecriture de ce Fragment peut être du XII ou XIII ſiécle.

On rencontre diverſes notes écrites par diverſes mains dans les marges; entr'elles, on en remarque une qui porte le nom d'un Etudiant de Philoſophie & de Médecine avec la date du 26 Janvier 1382.

Cet auteur eſt abſolument inconnu, je ne l'ai point trouvé dans les diverſes Bibliothéques de Médecine, & il n'eſt peut-être pas ſans mérite pour les maladies cutanées qu'il traite avec le plus grand ſoin.

N°. 80. USAGE *nouveau de l'Aſtrolabe, fol. Papier.*

Ce Manuſcrit fait d'abord connoître l'inſtrument aſtronomique dont il parle; il en décrit la conſtruction & les uſages. Cet ouvrage me paroît fait avec exactitude, & il annonce des connoiſſances précieuſes pour le temps où il fut compoſé.

On y a joint pluſieurs autres piéces intéreſſantes.

Epiſtola Petri Peregrini de Marcourt ad Sigerum de Foucaucourt militem de Magnete. Voici la diviſion de cet ouvrage en deux parties.

Premiere Partie.

Chapitre I. Occaſion de l'ouvrage.

Le II traite des qualités de celui qui veut écrire ſur ce ſujet.

Le III apprend la connoiſſance de cette pierre.

Le IV indique la maniere de la trouver.

Le V fait connoître le moyen de chercher ſes Poles.

Le VI fait obſerver qu'un aiman en *altere* un autre.

Le VII montre que le fer touché par l'aiman ſe tourne vers le Pole du Monde.

Le VIII découvre que l'aiman *altere* le fer.

Le IX prouve que la partie de l'aiman, qui ſe tourne vers le Nord, *altere* celle qui eſt tournée vers le Midi.

Le X recherche les cauſes des qualités de l'aiman. Il l'attribue à une influence perpétuelle du Ciel ſur les parties de l'aiman, & il repréſente cette influence comme celle que les Aſtrologues attribuoient aux Etoiles ſur les hommes.

Dans la *ſeconde Partie*, Chapitre I, il enſeigne le moyen d'employer l'aiman dans les obſervations aſtronomiques.

Dans le II, il fournit un inſtrument plus parfait que le précédent.

Enfin il apprend à ſe ſervir de l'aiman, comme Comus, pour faire une roue qui auroit un mouvement perpétuel.

Il

Il paroît que ce Manuſcrit a été compoſé dans un temps, où l'on n'employoit pas l'aiguille aimantée pour la navigation ; car quoiqu'il parle ſouvent de l'Etoile polaire, qu'il appelle *Stella nautica*, il ne parle jamais de l'uſage qu'on peut faire de l'aiman pour ſe diriger dans les voyages de long cours ; j'obſerverai encore que l'on faiſoit alors les expériences ſur l'aiman, comme on les fait à la Chine, & qu'on poſoit l'aiman ſur l'eau dans du liége ou dans quelqu'autre corps léger, pour le voir prendre ſa direction. Ce n'eſt pas ſans raiſon qu'on peut remarquer ici que les découvertes ſe ſont faites par tout de la même maniere ; que les Orientaux, qui avoient des yeux pour découvrir quelques faits, ont toujours manqué de tête pour en tirer parti ; auſſi tandis que nous avons des Bouſſoles où l'aiguille aimantée eſt ſuſpendue avec le plus grand art, les Chinois, qui ont peut-être connu l'aiman avant l'Europe, font toujours promener leur aiman ſur l'eau pour s'amuſer de ſes mouvemens.

Ce Manuſcrit curieux ne ſe trouve que dans la Bibliothéque de Turin.

V. *Bibliotheca Bibliothec. T. II, p.* 1400.

TRACTATUS TURHETI editus a Francone de Polonia. Il préſente la deſcription d'un inſtrument propre à prendre la hauteur du Soleil ; il y a joint des tables faites à Paris. On lit à la fin *Deo gra-*

tias factum anno Domini 1280 *secunda die Julii in die dominica, Sole existente* 11 *Cancri, Luna* 20 *aquarii, Saturno* 20 *Capricorni, Jove* 21 *Sagittarii, Marte* 13 *Geminorum &c.* Je n'ai vu aucune trace de ce Manuscrit nulle part.

TRACTATUS CYLINDRI seu Horologium viatorum. L'Auteur décrit ici un instrument propre à trouver l'heure, & à prendre les hauteurs du Soleil; il donne les Tables de ces hauteurs prises à Paris pendant plusieurs mois, & pour diverses heures; il applique ensuite ces observations à la mesure de l'ombre pour son instrument. Je n'ai vu faire aucune mention de cet ouvrage.

FILONII liber de subtilibus ingeniis. Cet ouvrage adressé à un certain Antonianus, ami de l'Auteur, renferme quelques secrets & quelques idées choisis soigneusement entre ceux des plus beaux génies qu'il a pu connoître, & il s'en sert pour prouver que l'air est un corps composé, que le feu, la terre & l'eau sont aussi des composés de petits corps; il propose ensuite quelques expériences qu'il prétend avoir faites, & qu'on ne se décideroit pas aisément à tenter. Cet ouvrage est encore absolument inconnu.

EVAX Rex Arabum carmen de lapidibus pretiosis; il passe en revue toutes les pierres précieuses dont il peint les qualités vraies ou prétendues;

il a été traduit en vers françois par Marbode dans le XI ſiécle.

Modus faciendi Clavicordia. Les notes de Muſique y ſont déſignées par les noms des ſept premieres lettres de l'Alphabet ; on y trouve les noms de *b mol* & de *dièſes* : l'inſtrument, dont il parle, reſſemble aſſez à notre Clavecin.

Maniere de trouver l'heure, pendant la nuit, *par le moyen des Etoiles.* Ce petit ouvrage eſt en François.

Practica extractionis radicum pro Geometris.

Pratique de l'Aſtrolabe *tranſlatée par la main de Jehan Fuſoris, Clerc de Pierre de Navarra, dédié à ſon très-redoubté Seigneur Pierre de Navarra fils de Foy & Comte de Mortain.*

La premiere partie qui traite en général de l'Aſtrolabe & des piéces qui le compoſent, ne contient que deux Chapitres. La ſeconde partie, qui enſeigne les utilités & uſages de l'Aſtrolabe, contient vingt-deux Chapitres. La troiſieme partie eſt des utilités & uſages du Gnomo, & contient ſept Chapitres.

On voit ce Manuſcrit dans la Bibliothéque du Roi.

V. *Bibliothec. Biblioth. T. I.*

N°. 81. Cartes marines, *fol. Vélin, collées ſur des tablettes de bois.*

Il y a quatre Cartes marines, l'Asie, l'Europe, l'Afrique & l'Amérique. On y distingue les Princes auxquels appartiennent les Côtes par leurs Pavillons qui y sont peints.

Dans la Carte de l'Amérique, on trouve les Isles Fortunées qui furent découvertes en 1343 par un François nommé Bethencourt, & qui sont appellées, dans cette Carte, *Insulæ Fortunatæ Sti. Brandani.* Au-delà l'Auteur a écrit ces mots : *In hac Regione sunt plagæ arenosæ & desertæ valde magnæ, & ideo terra ista scilicet maritima est & pro majori parte inhabitata, nisi hominibus qui sunt nigri & semper vadunt nudi, qui semper dicunt quod quot miliaria tenditis in mare tot passus habetis in fundo.*

Tels sont les préjugés qu'on nourrissoit avant la découverte de l'Amérique par Christophle Colomb en 1492. Cette Carte étoit faite long-temps avant cette expédition, car on lit au bas de la Carte qui devoit représenter l'Amérique *Andreas Benincasa F. Gratiosi Anconitani composuit anno Domini* 1476.

N°. 82. COLLECTION *de pièces sur l'Alchymie, fol. Papier.*

Ce Volume est écrit dans le XVI siécle, mais la collection des Auteurs qu'il renferme ne me paroît pas commune.

SANCTI AQUINATIS de Transmutatione Metallorum artificiali Tractatus. St. Thomas dit dans ce Traité, qu'après avoir long-temps douté de la possibilité de la transmutation, il s'en étoit enfin convaincu, & il prescrit les formules qu'il croit les plus propres pour réussir dans cet ouvrage. Il est très-vraisemblable que sa Sainteté ne l'empêcha pas d'être un Chymiste absurde, & il paroît peu convenable que celui qui renonce au Monde, écrive pour enseigner l'art de faire l'or.

METHODUS Philosophiæ occultæ Petri de Zelento. Il exhorte chacun à écouter ses leçons; il dit avec la plus grande confiance, *hæc Scientia occultæ Philosophiæ glorioſa post ſcientiam fidei omnes antecellit*: il donne ces recettes avec une imposante certitude & une obscurité incroyable.

TRACTATUS Graciani ſive Textus Mineralium. Cet ouvrage est beaucoup plus obscur encore que le précédent, c'est un grimoire impénétrable pour le maître & le disciple.

Rosarius abbreviatus Magistri Johannis de Dascia Anglici. Celui-ci fait des excuses aux Adeptes, parce qu'il révele leurs secrets, mais il s'excuse en leur apprenant qu'il a voulu prévenir les maux qu'ils pourroient s'attirer par des recherches mal dirigées.

COMPOSITIO perfecti lapidis quæ multis abscondita sub pallio ænigmatum Philosophorum antiquorum latuit. Il donne sa recette & ses espérances.

FRAGMENTA quædam ex Raymundo Lullio. Ce sont des recettes de ce fameux Alchymiste.

ANTONII de ABACCIA de transmutatione Metallorum. Celui-ci croit que la transmutation consiste dans l'augmentation de quelques Métaux d'un prix inférieur à celui de l'or. Il exhorte tous les Alchymistes à la piété ; il avoit raison, elle est seule la vraie pierre philosophale, le grand œuvre.

Les ŒUVRES d'un Anonyme ; elles renferment de même plusieurs recettes rélatives à la transmutation.

JOHANNIS Presbyteri de Teschin, opus singulare. On y lit plusieurs préparations mercurielles, divers travaux sur le soufre rélatifs au grand œuvre, avec un Poëme latin qui renferme un détail poétique sur ses travaux.

MARE LATUM, d'un Anonyme. Cet ouvrage est ainsi appellé, parce que, comme dit l'Auteur, on ne sauroit dans l'espace de deux ans exécuter les quatre premiers degrés, & il en prescrit douze.

CONSIDERATIO quintæ Essentiæ. Ce Manuscrit seroit bien précieux, s'il étoit raisonnable, il se-

roit la vraie fontaine de Jouvence, & en augmentant les richeſſes de celui qui le poſſéderoit, il lui conſerveroit ſes facultés pour en jouir. Le ſecond livre de cet ouvrage eſt imprimé dans l'édition qu'on a faite des œuvres de Raymond Lulle, mais le premier, dont je viens de parler, ne s'y trouve pas.

De NATURA *lapidis Johannes de* RUPE SCISSA. Voy. *Manget*, *Biblioth. Chimica*, *T. II*, *fol.*

TOLETANI *liber ex diverſis Philoſophorum libris extractus in arte ſecretæ philoſophiæ Alchimiæ.* Il renferme toutes les rêveries des Alchymiſtes qui avoient écrit.

CONVERSIO *Lunæ in Solem Alchymiæ ars metrice.* Ce Poëme eſt d'un Anonyme.

LIBER *Rhaſis Philoſophi.* Il traite des propriétés chymiques des Métaux & de leur origine prétendue; il parle enſuite des différents Sels, & de leurs rapports avec la tranſmutation.

TRACTATUS *de aquis*, ou plutôt Traité de diverſes préparations liquides, & de différentes ſolutions métalliques rélatives à l'Alchymie.

RAYMUNDI GANFRIDI *Tractatus Solis & Lunæ.* Voy. *Manget*, *Bibliotheca Chimica.*

TOTUM OPUS, ou Traité de la pierre philoſophale par un Anonyme.

Opus particulare ex veris procedens principiis. Cet ouvrage doit renfermer les moyens les plus prompts pour faire l'or.

Ce Manuscrit est précieux, parce qu'il contient les rêveries de divers Auteurs, qu'on ne trouve qu'ici, ou qui sont enterrées dans l'antre inaccessible de quelque Adepte.

PHILOSOPHIE RATIONNELLE.

Grammaire et Rhétorique.

N°. 83. *Clavis Sinica, fol. Papier.*

Le but & le plan de cet ouvrage est indiqué dans le Titre *Clavis Sinica ad Sinensium scripturam & pronunciationem Mandarinicam, 124 Tabulis accurate scriptis præsentata, quâ aperitur modus evolvendi eorum Lexica mere Characteristica, præsertim Cu Gaci dicta, fabre facta a Christiano Mentzelio.*

Cette Grammaire estimée, est dédiée à Frédric III, Electeur de Brandebourg, & elle a été imprimée à Berlin chez Salfeld.

Notre Manuscrit a appartenu à Mentzel lui-même.

N°. 84. *Nonius Marcellus sur la différente signification des mots, fol. Vélin.*

L'ouvrage de ce Grammairien fut découvert & publié par Poggio; il parut pour la premiere fois en 1471. Denys Godefroy, dans la collection qu'il a faite des Auteurs qui ont écrit sur la Grammaire latine, fit imprimer de nouveau celui-ci. La meilleure édition qu'on ait de ce Grammairien, est celle qui a été donnée à Paris en 1614 par Jean le Mercier.

Le Manuscrit dont je parle, est différent de celui que Mr. Sinner décrit, *T. I*, *p.* 512 de son excellent Catalogue des Manuscrits de la Bibliothéque de Berne; au moins le nom de l'Auteur ne se trouve point dans le premier comme dans le second. Notre Manuscrit commence ainsi: *Incipit de varia significatione sermonum per litteras; per A litteram. Adversum contra significat, Terentius Adelphis, neque servulorum quisquam qui adversum ierant;* au lieu du mot *sermonum*, on lit dans le Manuscrit Bernois *verborum.*

Ce Manuscrit est remarquable par son antiquité; on y trouve des *A* majuscules sans barre au milieu, des *a* minuscules ouverts, & semblablables à deux *c* accouplés; & pour *et* dans les motsc omme dans pi&as; d'où il résulte qu'il doit être du VIII siécle, ou pour le plus tard du IX.

N°. 85. NOTES DE TIRON, 4°. *Vélin.*

Ce Manuscrit renferme un Dictionnaire des abréviations employées par les Anciens, pour

donner à leur écriture la rapidité que leur ôtoit la formation des lettres majuſcules, dont ils faiſoient uſage ; car il eſt très-probable qu'ils ne connoiſſoient pas notre écriture courante.

Ce Dictionnaire eſt fait de maniere, qu'un mot conſidéré comme radical, eſt accompagné de tous ceux qui ont quelque analogie avec lui ; ainſi après le mot *cadit*, on trouve les compoſés *abſcidit*, *excidit*, *incidit*, *occidit*, *&c.* De même après le nom de *Pater*, l'Auteur place tous ceux qui ſervent à déſigner quelque degré d'affinité, & l'on trouve à côté le ſigne propre à repréſenter chacun d'eux. A la fin, il y a une ſuite de divers noms d'hommes tirés ſur-tout de l'Hiſtoire romaine & en particulier de la Bible ; en général, il y a une ſuite de noms propres profanes & eccléſiaſtiques qu'on a le plus ſouvent occaſion d'employer.

Chaque page de ce Manuſcrit eſt diviſée en trois ou quatre colonnes, le mot radical eſt écrit en lettres majuſcules ou plutôt onciales ; l'on trouve à gauche les Notes Tironiennes avec les mots latins qu'elles doivent déſigner.

Ces Notes étoient en uſage parmi les Chrétiens ; on y lit les mots de *Monaſterium* de *Monaſteriolum*, ce qui annonceroit que cet uſage eſt poſtérieur à l'introduction des Moines dans la ſociété.

Les lettres onciales y ſont ſouvent mêlées avec les majuſcules, quelquefois on trouve pluſieurs

racines qui ne ſont compoſées que de lettres onciales, tandis que quelques autres ſont ſeulement écrites avec des lettres majuſcules, mais pour l'ordinaire elles ſont toutes faites avec ſoin & peintes en diverſes couleurs.

On voit les *a* minuſcules faits comme deux *c* accouplés, & l'abréviation & au milieu des mots.

Le Marquis Maffei vit ce Manuſcrit en 1732, & il en fit un très-grand cas; il le croyoit du X ſiécle, mais j'ai lieu de le croire du IX. Il doit paroître que je ne me ſuis pas trompé, ſi l'on réunit, comme je l'ai fait, les divers caracteres d'antiquité qu'on trouve dans ce Manuſcrit, & qui annoncent clairement qu'il a été écrit dans ce temps-là.

Les Notes de Tiron ſont des ſignes ou des Figures particulieres qui expriment une ſyllabe ou un mot, elles reſſemblent aſſez à l'Ecriture Chinoiſe. On en attribue l'invention à Ennius, & la perfection à Tiron affranchi de Ciceron. On dit que ce dernier écrivoit une harangue avec ces notes pendant qu'on la prononçoit; c'eſt ainſi qu'on tranſcrivoit les Plaidoyers & les diſcours publics. Cet art d'écrire auſſi vîte qu'on parle, plut tellement à Auguſte, qu'il chargea ſes affranchis d'augmenter le nombre des ſignes employés à cet uſage, & que leur nombre s'accrut tellement, qu'il montoit à cinq mille. L'on ſait qu'un affranchi de Séneque en ajouta encore pluſieurs, &

Dion dit que Séneque recueillit toutes ces notes & qu'il en fit un ouvrage particulier.

Il eſt cependant certain que les Romains ne ſont pas les premiers qui ſe ſont ſervis de ces notes. Xenophon en eſt regardé comme l'Auteur par Diogene Laerce, *προτος υποσημειωσαμενος τα λεγομενα εις ανθρωπους ηγαγεν. Vita Xenoph.*; & Plutarque, dans la vie de Caton d'Utique, apprend en quoi ces notes conſiſtoient *σημεια εν μικροις και βραχεσι τυποις πολλων γραμματων εχοντα δυναμιν*; il les repréſente comme des ſignes qui avoient la force d'exprimer pluſieurs lettres, quoiqu'ils ne fuſſent que des caracteres très-petits.

Il paroît donc que les Grecs en ſont les inventeurs, & que Paul Diacre, qui veut faire leur hiſtoire, ſe trompe quand il croit que Ennius ſeul en a eu l'idée; il paroît au moins confondre l'art d'abréger les mots, en écrivant une ou pluſieurs des lettres qui le compoſent, avec l'art de les repréſenter par un ſigne particulier; *Paul. Diac. lib. I orig.* Mabillon a fait tort à Gruter, quand il a prétendu que Paul le Diacre avoit expliqué ces notes cinq cens ans avant lui. *Ars Diplomat.* V. *Charpentier, Prefat. in Notas Tironianas.*

Il paroît encore que St. Cyprien avoit auſſi augmenté le nombre des Notes Tironiennes; c'eſt ce que Tritheme apprend dans ſa *Polygr. lib. IV.* Dans l'hiſtoire littéraire de la France pour le ſiécle III, on parle d'un St. Ginés qui ſouffrit le

martyre à Arles, & qui se rendit célebre par l'usage qu'il savoit faire de ces Notes; enfin ces Notes furent ensuite si fort oubliées, que l'Abbé Tritheme raconte, dans sa Polygraphie, qu'on crut à Strasbourg qu'un Pseautier écrit avec elles, étoit Arménien; mais il prouva leur erreur en le déchiffrant, & il arracha aux Vers le Dictionnaire de ces Notes que les Bénédictins possedent.

Cependant il faut avouer que c'est improprement qu'on attribue ces Notes à Tiron & à Séneque, car elles sont remplies de signes faits pour désigner des idées qu'ils ignoroient absolument; telles sont celles qui tenoient à l'Histoire Ecclésiastique des Juifs & des Chrétiens, à la Hiérarchie; tels sont encore les noms des Empereurs Romains jusqu'à Antonin. Reinesius croyoit qu'on avoit fini de les composer dans le V siécle, & Casaubon dans le VI. Le mot de *Monasterium* qu'on y trouve, justifie cette opinion.

Ceux qui se servoient de ces Notes s'appelloient *Notarii*; & comme on les employa dans les Actes publics, on donna ce nom à ceux qui les dressoient de cette maniere; c'est sans doute l'origine du mot de Notaire que les redacteurs publics des conventions ont conservé, quoique Justinien eut proscrit avec raison l'usage de ces Notes dans les affaires publiques, parce qu'elles y introduisoient des équivoques & des chicanes interminables.

Cette maniere de peindre les idées, pourroit

remplir les vues que quelques Philoſophes avoient propoſées en parlant d'une langue univerſelle ; comme elle eſt abſolument ſymbolique, elle ſeroit tout-à-fait indépendante des changemens que les autres langues ſouffrent, mais il ſeroit à craindre qu'il ne fallut bientôt une longue vie pour l'apprendre, & qu'on ne la ſut pas même bien alors ; les lettres Chinoiſes le font préſumer par les difficultés éternelles qu'on éprouve dans l'étude de leur langue.

En collationnant ce Manuſcrit des Notes de Tiron avec celui qui eſt gravé à la fin du ſecond Volume des Inſcriptions de Gruter, on trouve bientôt qu'ils ſont preſqu'entiérement ſemblables ; les mêmes ſignes y ſont toujours employés pour déſigner les mêmes choſes, on y ſuit le même ordre ; mais le Manuſcrit de Gruter étoit plus complet que le nôtre, peut-être parce que le premier étoit plus moderne ; ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'on y trouve un plus grand nombre de ſignes pour peindre les noms rélatifs au Chriſtianiſme, & aux uſages plus récents introduits dans l'Egliſe & dans le Barreau. Il paroît auſſi qu'il y a pluſieurs fautes dans l'édition de Gruter qui ne ſont pas dans le Manuſcrit de Genève, ſoit parce que Gruter a mal lu le Manuſcrit qu'il avoit ſous les yeux, ſoit parce que le Graveur a fait des fautes en le copiant ; mais le Manuſcrit de la Bibliothéque de Genève n'eſt pas lui-même

ſans fautes, comme je m'en ſuis aſſuré, en le comparant avec celui que Gruter a fait graver.

V. *Carpentarii præf. ad Alphabetum Tironianum; Trithemii Polygraph. lib. VI; Journ. de Trévoux* 1707 *p.* 623; *Juſti Lipſii Cent. I. Epiſt* 27; *Senecæ Epiſt.* 90; *Mongault Lettres de Cicéron, T. V; Bibl. Choiſie T. XIV. Breithaupt. Ars deciphrat. Bibl. Germ. T. XLVIII*; *Journ. des Sav. Fév.* 1738.

N°. 86. L'ART ÉPISTOLAIRE *de François Niger de Veniſe*, 4°. *Papier.*

Ce livre renferme des préceptes pour toutes les eſpeces poſſibles de Lettres, & il pouſſe ſi loin l'analyſe qu'il a faite de cet art, que dans les régles qu'il preſcrit pour les Lettres galantes, il ne craint pas de diſtinguer *Epiſtola amatoria honneſta ab Epiſtola amatoria turpi*, & d'indiquer la maniere particuliere de les écrire. Cet ouvrage a été imprimé à Veniſe en 1488.

On a joint à cet ouvrage :

Nicolai CRUCIGERI *Oratio Theologiæ commendatoria.*

Rhetorica M. T. CICERONIS *ſub Dialogo ad filium ſuum.*

Ars memoriæ.

Petri Francisci Ravennatis Oratio de inſignibus Doctoralibus.

FRANCISCI NIGRI in eadem oratio.

LOMBARDI A SERICO ad Franciſcum Patriarcham de diſpoſitione vitæ ſuæ Dialogus.

FRANCISCI PETRARCHÆ reſponſio hortatoria ad cæptæ vitæ perſeverantiam.

Tous ces Manuſcrits ſont écrits en 1491, comme on l'apprend dans une Note qui leur eſt jointe.

N°. 87. INSTITUTIONS *Oratoires de Mathieu Boſſulus*, 4°. *Papier.*

Cet ouvrage eſt diviſé en trois parties, comme tous les ouvrages de ce genre; l'Invention, l'Elocution & la Prononciation.

PHILOSOPHIE MORALE.

N°. 88. *Les* OFFICES *de Cicéron*, *fol. Papier.*

Ce traité de Cicéron eſt complet, il eſt rempli d'une foule de notes marginales; il y en a même pluſieurs interlinéaires, pour expliquer divers mots du Texte par des homonymes.

Il eſt relié dans un Acte de vélin qui lui ſert de couverture, & qui eſt de l'année 1465.

Le Manuſcrit me paroît du XV ſiécle.

N°. 89. *Quelques Ouvrages de* CICÉRON *& de* SÉNEQUE, *fol. Vélin.*

M. T. CICERONIS Tuſculanarum, libri V.

. . . . . *De Officiis, libri III.*

ANNEI

ANNEI SENECÆ de irâ, libri III.

De Conſolatione ad Marciam.

De Vitâ beatâ.

De Tranquillitate animæ.

De Brevitate vitæ.

Epiſtolæ ad Paulum & Pauli ad Senecam.

Epiſtola de liberalibus ſtudiis.

Ce Manuſcrit paroît être du XIV ſiécle. On y trouve un grand nombre de notes écrites par diverſes mains, & on voit combien étoient petits les progrès qu'on avoit fait dans la Critique, par cette Epître qu'on fait écrire par St. Paul à Séneque, & par la réponſe que ce dernier lui adreſſe.

N°. 9. *SOPHOLEGIUM*, 4°. *Papier.*

Ce Manuſcrit eſt un Traité de Philoſophie morale dédié à Michel, Evêque d'Auxerre, Confeſſeur de Charles VI, Roi de France.

Illuſtriſſimi Principis Regis Francorum, devotiſſimo Confeſſori, Domino Confeſſori Michaeli divina Providentia Epiſcopo Autoſiodorenſi, humilis ſui Patrocinii Capellanus, Frater Jacobus Magni Ordinis Heremitarum Fratrum Sancti Auguſtini, continuum famulandi affectum, lecta colligere & ad ſummulam redigere, quam utile ſit experientia didici: Quamobrem preſentem libellum ex dictis Poetarum precipue compegi. Quem Sopholegium inter-

pretor, eo quod principalis intentio eſt inducere legentes ad amorem ſapientiæ.

Primus liber tractatur de quibuſdam inducentibus ad amorem ſapientiæ. On y trouve un Chapitre ſur les dangers de la Magie ; ce qui prouve combien cet Auteur avoit dévancé ſon ſiécle.

II. *Liber tractatur de amore virtutum.* Il peint chacune d'elles avec les vices qui leur ſont oppoſés, & il fournit les motifs les plus propres à faire rechercher celles-là & fuir ceux-ci.

III. *Liber tractatur de variis circumſtantiis in quibus verſantur homines.*

Ce Livre eſt rempli d'érudition profane & ſacrée ; il eſt vraiſemblable que ce Manuſcrit a été fait dans l'année 1400. Il eſt dédié à Michel de Creney qui étoit Evêque d'Auxerre en 1390, & qui mourut en 1409. On ſait qu'il étoit le Confeſſeur de Charles VI, Roi de France. V. *Gallia Chriſtiana, T. II, p.* 324. On y apprend encore qu'un grand Auguſtin, nommé frere Jaques, lui dédia un Abrégé de Philoſophie, intitulé : *Sopholegium.*

N°. 91. *Johannis Sarisberienſis* POLYCRATICUS, *fol. Vélin.*

Cet ouvrage roule ſur l'inſtitution politique & morale des Princes ; il y a beaucoup d'érudition, des penſées fort vives & des expreſſions heureuſes ; il a intitulé ſon ouvrage, *de nugis Curialium*,

& vestigiis Philosophorum, parce qu'il tourne en ridicule les coutumes des Cours, & qu'il essaie de les corriger en proposant l'exemple des Philosophes. Les vérités de ce Réformateur ne déplurent pas; Henri II, Roi d'Angleterre, fut gré à Jean de Sarisberi de son courage, & il le récompensa en lui donnant de riches bénéfices. Jean de Sarisberi naquit en 1110, & il fut très-attaché à Thomas Becket.

Notre Manuscrit est du XIII siécle; il est remarquable par une belle Vignette, où l'Auteur est représenté écrivant son livre à la Cour même du Roi.

On voit dans la lettre initiale des Armoiries qui sont fond azur avec un chevron d'argent sur une tête de bœuf couleur de gueule. Cet ouvrage fut traduit en françois. On trouve que cette traduction étoit déja dans la Bibliothéque de Charles V: elle a été imprimée diverses fois; la meilleure édition qui en a été faite, est celle d'Amsterdam de 1639.

N°. 92. EGIDIUS ROMANUS, *fol. Papier.*

Cet ouvrage est un Cours d'éducation politique pour les Princes. Il commence ainsi:

Regia ac sapientissima prosapia oriundo suo domino speciali Domino Philippo & heredi præclarissimi viri Domini Philippi Dei gratia illustrissimi Regis Francorum, suus devotus frater Egidius Roma-

nus ordinis Fratrum Heremitarum Sti. Auguſtini, tum recommendatione ſe ipſum & ad omnia famulatum.

Il eſt évident par cette note que le Prince, auquel Egidius dédie ſon ouvrage, eſt Philippe-le-Bel, fils de Philippe-le-Hardi; car il n'y a point eu en France d'autre Philippe, qui ait ſuccédé à un Prince de ce nom, & à qui on ait pu donner le nom de fils aîné d'un Philippe, Roi de France; parce que Louis, qui étoit véritablement l'aîné de Philippe-le Hardi, mourut très-jeune. Philippe-le-Bel nâquit en 1268, & il monta ſur le Trône en 1285, de ſorte qu'Egidius lui dédia ſon ouvrage peu de temps avant que Philippe fut ſacré Roi, ſi l'on ſuppoſe qu'Egidius attendit que ſon diſciple fût en état de comprendre ſon ouvrage.

Il y traite 1°. *De Regimine Principis.*

2°. *De Regimine domeſtico.*

3°. *De Regimine Civitatis.*

On apprend dans une note que ce Manuſcrit avoit appartenu à François de Bonnivard, Prieur de St. Victor, & on y lit avec plaiſir ſa deviſe en politique écrite de ſa main : *Finis politicæ eſt vivere ſecundum virtutem.*

Une main moderne a joint à ce Manuſcrit, qui eſt du XIII ſiécle, une vie d'Eſope avec la collection de ſes Fables traduites en Latin.

POÉSIE.

N°. 93. *Les* COMÉDIES *de Térence*, 4°. *Vélin.*

Ce Manuſcrit eſt entier & d'une belle conſervation ; on n'y voit aucune lettre hiſtoriée ; les titres des Comédies & les noms des Auteurs ſont écrits avec des lettres onciales, ce qui annonce que le Manuſcrit eſt antérieur au X ſiécle ; mais ce qui le confirme encore mieux, c'eſt qu'on trouve dans le Texte pluſieurs onciales, & qu'on n'y découvre aucune virgule ; on ſait qu'on ne commença de s'en ſervir qu'au IX ſiécle. D'ailleurs on rencontre par tout des *h* devant les voyelles, comme *habominans* pour *abominans*, ce qui caractériſe ſur-tout ce ſiécle.

Ce Manuſcrit ſe reſſent beaucoup de l'ignorance du ſiécle dans lequel il a été écrit, il eſt plein de fautes d'orthographe ; ainſi, par exemple, on lit *liberarius* pour *librarius*. A la fin de chaque Comédie, on lit le nom du Copiſte : *Ego Caliopus recenſui.*

N°. 94. *Les* MÉTAMORPHOSES *d'Ovide en XV Livres*, 8°. *Vélin.*

Ce Manuſcrit eſt du XV ſiécle. Le Copiſte s'eſt fait connoître dans ces Vers :

Sum Scriptor talis demonſtrat littera qualis
Ille qui ſcripſit vocatur WITSGOIOUS.

N°. 95. *Les* SATYRES *de Juvénal*, 8°. *Vélin.*

On y découvre tous les caracteres du XI ou XII ſiécle.

N°. 96. PAPINII *Surſuli Stacii Thebaidos, libri XII, petit folio. Vélin.*

On y trouve beaucoup de notes hiſtoriques & critiques & pluſieurs explications interlinéaires. Ce Manuſcrit paroît du XV ſiécle.

N°. 97. POEME *ſur la victoire remportée par Louis XII ſur les Vénitiens, fol. Vélin.*

L'intitulation de ce Poëme indique tout ſon objet. *De victoria & triumpho Francorum Regis Ludovici hujuſce nominis duodecimi, Auguſti Patriſque regni, contra Venetos & de ipſorum expulſione a Crema, Cremona, Brixia, cæteriſque urbibus Ducatus Mediolanenſis. Anno Domini milleſimo quingenteſimo nono pridie Id. Maii. Ad laudem & gloriam optimi maximi Dei & ejuſdem Regis ac Francorum honorem Paſtorale Carmen ſub Dialogo.*

Ce Manuſcrit eſt parfaitement bien écrit, il eſt orné de pluſieurs peintures qui repréſentent la plupart des choſes chantées par le Poëte, il paroît avoir été écrit & compoſé dans le temps même que Louis XII triomphoit en Italie; & ce Poëme, inconnu à Montfaucon, au Pere Le Long & à Mr. de Fontette ſon ſavant continuateur,

fut un de ceux qu'on fit alors à l'honneur de ce Prince, plus illuſtre par le titre de Pere des Peuples qu'il porta, que par ſes victoires.

L'Auteur de ce Poëme ſe fait connoître dans la Préface qu'il a jointe à ſes vers. Il s'appelle *Unus ex Vaſſallis Francorum Regis Ludovici hujus nominis duodecimi Auguſti Patriſque Regni* RADULPHUS BOLLARTUS, *Civis Pariſienſis Chantoliæ Dominus.*

Eſt prope Corbolium parvum ſed nobile feudum:
Chantolia oppidulum; cujus dominus faciebat
Quantula cunque vides hæc carmina: perfice Lector.

Il rappelle dans le Poëme qui ſuit celui dont je viens de parler. Le Poëte commence à y peindre les charmes de la Poéſie, & il dit :

Carmen amant omnes facientes carmine digna.

Mais il témoigne ſon indignation aux Poëtes, qui proſtituent leurs plumes à de vils éloges, & il leur apprend le noble uſage de la Poéſie.

Carmine ſunt laudes virtus & fama perennes.

Il blâme enſuite la fureur des conquêtes, & il montre la juſtice de la cauſe de Louis XII, les efforts inutiles qu'il fit pour conſerver la paix & pour engager les Vénitiens à prévenir la guerre, en acceptant les conditions qu'il leur fit propoſer. Il peint le caractere fier de ces Républicains par ces mots :

Fertur habent Veneti legem non reddere quicquam.

On y apprend la force de l'Armée Vénitienne & les noms de ſes Généraux.

Quinquaginta, ſcio, venerunt millia contra
Francorum Regem. Venetorum copia furum
Tanta fuit quorum primores Bartholomeus
Dalvianus, pedibus confidens Petilianus

Il peint la défaite des Vénitiens :

Occidit ex Venetis pars, pars perterrita fugit
Et fugiens noſtris caudas monſtravit equorum;
Petiliane Comes fugiſti.

Il dit que les drapeaux pris ſur les Vénitiens furent placés dans l'Egliſe de St. Denys, après avoir été dépoſés dans celle de Notre Dame à Paris.

Le Poëte aſſure qu'il y eut vingt mille Vénitiens tués.

Millia cæſorum ſunt qui videre viginti.

On a extrêmement varié ſur le nombre des morts à la bataille d'Aignadel. Guiciardin aſſure qu'il n'y eut que huit mille hommes de tués, mais les deux partis doivent être exagérés dans les nombres qu'ils déterminent.

Le Poëte parle enfin de la priſe de Breſce, de Crême & de Crémone, & il finit ſon Poëme en montrant que ſi Dieu avoit combattu pour Louis, Louis témoigna à Dieu ſa reconnoiſſance de la maniere la plus pieuſe & la plus vive.

Enfin il a mis une note à la fin de ce Poëme,

pour se défendre de l'accusation qu'on lui faisoit d'avoir exagéré la force de l'armée Vénitienne, & le nombre des morts. Il donne diverses raisons qui ne me paroissent pas bien fortes pour soutenir son opinion, & il finit par une mauvaise plaisanterie. *Improbe facit qui in alieno libro ingeniosus est.*

L'Auteur a joint à ce Poëme un Dialogue en Vers sur la nécessité de faire l'aumône. Il commence cette piéce de Poésie par un Dialogue entre lui & son ouvrage, & il discute si les Auteurs doivent mettre leurs noms à leurs livres.

Il finit ainsi :

AUTOR.

Quæque tenes demptis viciis, mi chare libelle,
Non mea, sed Domini cui laus & gloria soli;
Non mihi, non equidem Domini mihi vendico laudem.

LIBELLUS.

Hoc me Socratici & sancti docuere magistri;
Quæ laudanda facis nolens laudaberis; illam
Non tibi, sed Domino debes adscribere laudem.

Après cela, on trouve la piéce que j'ai annoncée. *Otium litterarium unumquemque divitem ad pietatem, misericordiam & bonorum largitionem exhortans.* Le loisir du Savant destiné à plaider la cause des malheureux, est un temps bien plus important pour l'espece humaine, que celui qu'on

conſacre à tous les autres travaux. La premiere occupation de l'homme qui ſait faire le bien, c'eſt d'engager les autres à être bienfaiſants.

Bollart introduit dans cette piéce un Ambaſſadeur de la Pauvreté, qui parle à un homme riche en faveur des Pauvres, & qui preſſe avec force les motifs les plus propres pour l'engager à être charitable. Le Riche lui oppoſe ſa dureté & des ſophiſmes tirés de la pareſſe & des vices des Pauvres. L'Orateur des Pauvres y répond, & il prouve d'une maniere intéreſſante, que les abus ſont plutôt dans la conduite des Riches, que dans celle des Pauvres. Il dit fort bien :

Cum ſtudio virtus divitias ſuperat.

Il fait une Epiſode de la mort malheureuſe de Charles, Duc de Bourgogne, & il finit par la peinture de la mort du Riche avare & du Riche bienfaiſant. Les cœurs ſenſibles me ſauront gré de leur avoir fait lire l'Epitaphe qu'il a faite pour le dernier.

Corpore non anima ſum mortuus atque ſepultus.
Corpus alit terram, ſpiritus aſtra tenet.
Dives ego vixi felix, felicior annos
Exigo. Sic voluit gratia ſumma Dei.
Non equidem merui; vitæ tamen accipe cauſam;
Non mea, ſed Domini pauperibus tribui.
Quod bonus & Dominus & largus quodque benignus

Divitibus tribuens regna beata piis.
Vos quibus est tecum fluxarum multa suppellex,
Largiri miseris discite pauperibus.
Et versate diu quæ munificentia Christi;
Pro fluxis rebus regna superna dare
Hac felix dives; cecinit sua cantica David.
Commoneant animos carmina nostra pios.

N°. 98. *Philippi* GUALTERI *Alexandreis, libri X,* 8°. *Vélin.*

Gualterus composa ce Poëme à l'honneur de Guillaume, Duc de Normandie, appellé communément Guillaume-le-Conquérant; il vivoit sous Henri II, & il s'appelloit *de Castiglione.*

Notre Manuscrit paroît du XIII siécle.

Voici le commencement du Poëme :

Gesta ducis Macedum totum vulgati per orbem
Quam late disperſit opes, quo milite Porum
Vicerit & Darium, quo principe Græcia victrix
Risit & a Persis rediere tributa Corinthum.

On jugera encore mieux la maniere de ce Poëte par cette comparaison, dans laquelle il représente le jeune Alexandre comme un lion.

Qualiter Hyrcanis cum forte Leunculus arvis
Cornibus elatos videt ire ad pabula Cervos,
Cui nondum totos descendit robur in artus,
Nec bene firmus adhuc nec dentibus asper aduncis
Palpitat, & vacuum ferit improba lingua palatum
Effunditque prius animis quam dente cruorem.

Ce Poëme devint ſi commun parmi le peuple, que Henri de Gand, Archevêque de Tournay, ſe plaint de ce que l'on apprenoit les Vers de ce Poëme dans les Ecoles, au lieu d'étudier ceux de Lucain & de Virgile.

Charpentier dit qu'en 1328 l'Univerſité de Toulouſe ordonna qu'on liroit l'Alexandreïs aux Ecoliers : en 1420 Thomas Rodburn cite ce Poëme comme un ouvrage claſſique. Un Poëte Anonyme latin, qui écrivoit dans le XIII ſiécle un Poëme ſur la vie de St. Oſoal, parle de Homere, Gautier & Lucain comme étant des Auteurs claſſiques. Alanus de Inſulis, qui mourut en 1202, attaque la réputation naiſſante de l'Alexandreïde dans ſon Poëme, intitulé : *Anti-Claudianus.*

Mœvius in cœlis ardens os ponere mutum
Geſta Ducis Macedum tenebroſi carminis umbra
Dicere dum tentat.

V. *Warton Hiſtory of English Poetry. Diſſert. II.*

N°. 99. L'AMYRIS *de Marius Philelphe*, 8°. *Vélin.*

Marii Philelphi artium & utriuſque juris Doctoris, Equitis aurati, Poetæ laureati ac Comitis, de vita rebuſque geſtis invictiſſimi Regis & Imperatoris Clariſſimi Mahometi Turcarum Principis.

Ce Poëme étoit abſolument inconnu, comme je m'en ſuis aſſuré, & comme le célebre Bibliothécaire du Duc de Modene, Mr. Tiraboſchi, me l'a confirmé dans une lettre ſavante qu'il m'a

écrite ſur ce ſujet, & comme il l'a appris au public dans ſon excellente Hiſtoire d'Italie, *T. V, P. II, page* 296. Je croyois alors être le ſeul Auteur de cette découverte, lorſque j'appris que Mr. Ami LULLIN l'avoit faite avant moi, & qu'il avoit recité une harangue latine ſur ce Manuſcrit qui lui appartenoit, dans une fête académique deſtinée à diſtribuer les Prix remportés au Collége. Mr. DE SAUSSURE, célebre Profeſſeur de Philoſophie à Genève, m'a communiqué les papiers de ſon aïeul ſur cette matiere; j'y ai trouvé une partie des recherches que j'avois faites, & pluſieurs autres très-curieuſes ſur la vie de Marius Philelphe, qui ſont étrangeres à mon but. J'y ai vu les efforts inutiles que fit Mr. De Lubieres, dans ſon voyage d'Italie, pour découvrir quelques notices ſur ce Manuſcrit unique, dans les Bibliothéques de Turin, de Florence & de Rome; ſon *unicité* m'a engagé à le faire connoître avec plus de ſoin.

Le Prologue de ce Poëme eſt en proſe, il eſt adreſſé à Mahomet par Othman Lillus Anconitanus. L'Auteur y parle de l'attachement que la famille des Ferducci, ancêtres de Lillus, avoit toujours témoigné à la maiſon de Mahomet; il lui rappelle que Lillus Ferduccius avoit été en particulier le favori d'Amurat, pere de Mahomet, qu'il avoit exercé le Commerce à Callipoli, ville de Thrace, pendant vingt-quatre ans; qu'il n'obtint

la permiſſion de retourner à Ancone ſa patrie, qu'à condition qu'il reviendroit à Conſtantinople avec toute ſa famille ; & que c'étoit en conſidération de cette faveur & de ſa promeſſe, qu'il avoit donné à ſon fils le nom d'Othman. Il ajoute que ſa famille l'empêcha de retourner en Turquie, qu'il écrivit à Amurat pour lui demander ſa grace ; qu'Amurat & Ferduccius étant morts, Mahomet II ſon fils n'oublia pas la famille des Ferducci, qu'il rendit la liberté à Ange Boldone, gendre de Ferducci, qui fut pris dans Conſtantinople, lorſque Mahomet s'en empara. Othman Lillus Ferducci prend cette occaſion pour témoigner ſa reconnoiſſance au Sultan, pour l'aſſurer que dès ce moment il s'eſt dévoué entiérement à lui ; & qu'après avoir cherché vainement mille moyens de lui en donner des preuves, il avoit pris la réſolution de faire chanter ſes exploits par un Poëte. Ici Lillus loue Mahomet & lui offre ce Poëme fait à ſon honneur par ſon ami Marius Philelphe.

Le Poëme eſt diviſé en quatre Chants. Dans le premier, le Poëte raconte l'hiſtoire de Mahomet depuis ſa naiſſance. Il introduit Vénus & Bellone qui ſe diſputent le cœur du jeune Sultan, & que l'exemple d'Amurat ſon Pere détermine.

Arma ſequor, mea Dea Bellona : tuiſque
Auſpiciis majora reor quandoque futura.

Procul, o Paphia, numen venerabile; in ora
Sim juvenis quamvis, non sum sine mente, nec alti
Expers consilii, nec me de patre creatum
Credat Amoralti quisquam quo perdita luxu
Vita fit. At quoniam sequar immortalia quæquam
Non ego sum cujus leviter tractentur amores
A Venere insulsi sed qui virtute per omne
Discrimen statuam vitæ componere laudes.

. . . . . .

Proh Deus humanas qui res conducis & armas
Justitiæ clypeo rectos sine labe clientes,
Quæque domas scelus omne refer mihi jussa secuto
Quæ tua sunt nam justa scio te cuncta probare.

Ce livre se termine par la résolution que prend Mahomet d'anéantir l'Empire Grec.

Le second Chant commence par le récit de la mort d'Amurat en 1451. Mahomet fait alors venir Halil Bacha, favori de son Pere, pour lui communiquer ses desseins. Le Bacha timide cherche à le détourner de cette entreprise par la peinture de ses difficultés. Mais Saganes qui est plus jeune, l'encourage par le tableau de ses triomphes, il lui peint les Grecs comme des hommes efféminés & abandonnés par les Chrétiens occidentaux. Mahomet ne balance plus, il nomme Saganes son Général, il leve une armée de quarante mille hommes, & il se prépare à assiéger Constantinople : déja il surprend les Grecs avertis par Halil; mais comme le Poëte l'observe :

Jupiter aures ipſis abſtulerat.

Les Grecs font des efforts pour ſe défendre. Le Poëte décrit ici ces bombardes terribles que Mahomet fit faire, & que Chalcondile, *lib. VIII*, dit avoir été ſi peſantes, qu'il falloit ſoixante & dix paires de bœufs & deux mille hommes pour les traîner. Enfin, après divers combats & la mort de Conſtantin, Mahomet ſe rend maître de Conſtantinople.

Dans le troiſieme Chant, le Poëte peint l'envoi de la tête de Conſtantin au Sultan de Babylone, la ſoumiſſion des Grecs, la punition du traître Halil, la récompenſe de Saganes & ſa chûte. On trouve enſuite un tableau animé des diviſions de Thomas & Démétrius freres de Conſtantin, qui s'étoient réfugiés dans le Péloponeſe. Mahomet, après avoir épouſé la fille de Démétrius, pour autoriſer ſa conquête aux yeux des Grecs, s'empare de cette preſqu'iſle, à l'exception des forts de Methone, de Corone & de Cyconium qui réſiſterent à ces armes victorieuſes.

Mahomet n'acheve une conquête que pour en commencer une autre, il ſoumet le Royaume de Colchos & la ville de Trebiſonde, qui n'eſt pas une iſle, quoiqu'en diſe Marius Philelphe. Il parut d'abord traiter avec humanité le Roi qu'il fit priſonnier, mais il le ſacrifia bientôt à ſa vengeance : après cela, il s'empare de Lesbos, il

conquit

conquit la Boſnie & la Sclavonie. Les Vénitiens allarmés ne ſe ſoutiennent que par leurs richeſſes, & réparent péniblement les pertes qu'ils ont faites : Enfin Mahomet équipe une flotte pour les attaquer chez eux.

Marius Philelphe fait dans le quatrieme Chant des réflexions ſur la deſtinée des Empires, & il amene ainſi le tableau de la défaite des Vénitiens par Mahomet, il ouvre ici la perſpective de toutes les victoires du Sultan ; il le peint battant les Perſes, ſubjuguant les Valaques, harcelant Véniſe ; mais forcé de lever le ſiége de Scutari, & lavant ſa honte par la priſe de Caffa, l'embraſement de Moncaſtro. On le voit menacer l'Italie effrayée, s'emparer des Iſles de l'Archipel ; le Poëte frappé d'épouvante, déplore le triſte état des Chrétiens déchirés par la diſcorde, & il frémit en penſant que leur diviſion peut les ſoumettre à Mahomet. Il s'adreſſe à Galeas fils de François Marie Sforce, Duc de Milan en 1476, il le conjure de repouſſer l'orage qui menace l'Europe, il invite tous les Princes d'imiter le courage & la piété des Vénitiens qui ſoutiennent ſeuls les efforts des Turcs, & qui arrêtent leurs victoires : enfin il les conjure de ſauver le Chriſtianiſme & les Chrétiens.

Ce Poëme apprend 1°. que Mahomet n'entendoit pas le Latin ni les Sciences du temps ; Oth-

man Lillus ne craint pas de l'insinuer dans sa Dédicace.

2°. Il attribue la prise de Constantinople aux divisions qui régnoient alors parmi les Grecs, à leur mauvaise défense & à leur fausse sécurité.

3°. Marius Philelphe dit précisément que Mahomet fit transporter ses galeres par terre dans le golphe de Ceratinum.

4°. On y trouve peinte la terrible frayeur que Mahomet causa à l'Italie.

5°. On apprend les circonstances de la prise de Moncastro ou Bialogorod dans la Bessarabie, qui fut abandonnée & brûlée par ses habitans à l'approche de Mahomet. Les historiens se taisent sur ce fait, & ils s'accordent fort bien pour tout le reste avec l'histoire verifiée de Philelphe. V. *Annales Turcici latine redditi a Leunclavio; Laonicus Chalcondyle, lib. V.*

On ne sauroit douter que le Poëte ne connut bien le plaisir que Mahomet éprouvoit lorsqu'on célebroit ses conquêtes, s'il faut croire ce que Paul Jove dit de ce Prince dans son livre, *de Vitis Imperatorum Turcarum. Mahomet impensissime curavit ut victoriæ quibus potitus fuerat a doctis atque judicio præditis viris conscriberentur. Antiquorum vero historias continuo legere consueverat; Johannem Marium Vincentinum Mustaphæ primogeniti sui servum, maximis excepit blanditiis, quod victoriam quam ipse de Ussun capano Persico Rege reportaverat carmine cecinisset.*

Mr. Ami LULLIN, qui avoit donné ce Manuscrit à la Bibliothéque de Genève avec tant d'autres, comme je l'ai déja dit, observe que le mot *Amyris* vient d'*Emir*, mot Arabe qui signifie *Seigneur*; on trouve dans les adages d'Erasme p. 494 *αμυρις μαινεται allegoria Proverbialis ubi quis subinsanare prætextu, rebus suis consulit ac sibi cavet.*

On ignore complétement qui étoit Ferduccius; on ne sait que ce que la Préface en apprend.

Marius Philelphe se fait connoître dans le second Chant du Poëme, lorsqu'il dit:

Mihi quondam
Urbs nativa fuit nova Roma, & Chrysolorina
Progenies matris domus antiquissima claræ,
Cui Chrysolora fuit Pater alta ex stirpe Johannes,
Cui Manuel Patricius Genuæ materna vetustæ
Aurea celsa domus, præclarus Hilarius illi
Factus avus cujus Græcis venerabile nomen.

On sait que Marius Philelphe naquit en 1426 à Constantinople, qu'il commença son Poëme avant l'âge de 45 ans & qu'il le finit en 1476, au moins avant le 26 Décembre, qui fut le jour de l'assassinat de Galeas, Duc de Milan, auquel il s'adresse pour venger les Chrétiens.

Marius Philelphe fait allusion à ce Poëme qu'il composoit dans une élégie qui n'est pas imprimée, & que Mr. Tiraboschi m'a fait la grace de m'envoyer; il s'exprimoit ainsi:

Romaque Turcorum capti furore nova.

& dans la note, il observe que son Poëme étoit divisé en trois Chants; mais Marius Philelphe n'avoit pas alors 45 ans, car il dit : *Nondum lustra novem senui*, c'étoit donc avant 1471; il n'y ajouta sans doute le quatrieme livre qu'après le siége de Scutari.

Ce qui augmente beaucoup le prix de ce Manuscrit, c'est qu'il me paroît écrit par l'Auteur lui-même. En effet, l'écriture n'est point le caractere maniéré des Copistes, mais elle offre des lettres cursives formées rapidement & à main levée. 2°. L'Epigramme qui termine le Poëme ne doit laisser aucun doute sur cette idée.

MARII PHILELPHI Epigramma ad legentes.
Auctoris quod scripta manu sint cuncta putentur
Fida magis : Lector quæ sine labe legat :
Quàm si pulchra forent elementa : ipsæque figuræ
Quæ Neiostratæ forte fuere manu.
Nam melius tenuit quæ scriberet auctor, hocque
Majorem merito jure poema fidem.

Les Armoiries qu'on voit à la tête de ce Manuscrit, sont un Ecu d'azur à trois quinte-feuilles de gueules, deux & un au Chef cousu d'azur, à trois fleurs de Lys d'argent, brisées d'un lambel, à quatre pendants de gueules, surmonté d'un timbre fermé & de profil, couvert de lambrequins d'azur & de gueules, & pour cimier un griffon de sable, langueté de gueule, membré & armé d'une quinte-feuille de gueule.

Les Armoiries des Philelphes ſont différentes de celles-ci ; on en voit ſur un Manuſcrit des ouvrages de François Philelphe, qui ſont d'azur à une aîle d'aigle déployée d'or ; on les avoit ailleurs unies à celles des Médicis, mais elles varient encore dans d'autres Manuſcrits. Au reſte, on ſait que François Philelphe les changeoit ſouvent : Peut-être en trouveroit-on de ſemblables à celles qui ſont peintes ſur notre Manuſcrit dans la Cathédrale de Milan, ou dans la Bibliothéque de cette ville, à laquelle François Philelphe céda ſes Manuſcrits.

N°. 100. *Ludovici* MASURII NERVII *Borboniados ſive de bello civili ob Religionis cauſam in Gallia geſto, libri XII, fol. Papier.*

Ce Poëme me paroît abſolument inconnu de même que ſon Auteur ; je n'en trouve aucune notice ni dans les Catalogues des Manuſcrits de la Bibliothéque du Roi, de celle de De Thou, le Tellier, Coiſlin, ni dans les hiſtoires ou mémoires de la Ligue, ni même dans l'hiſtoire latine de la vie de Gaſpard de Coligni imprimée en 1575, quoique Maſurius dédie ſon ouvrage à ce héros : *Præſtantiſſimo heroi Gaſpari Collignio Galliarum Thalaſſiarco, Chriſtiani exercitus Imperatori fortiſſimo.* Sa dédicace eſt datée du mois d'Août 1572 ; mais il apprend dans une note que l'Amiral fut lâchement aſſaſſiné, *crudeliſſimæ illa*

Parisiorum strage cecidisse ; que lorsqu'il apprit cette fatale nouvelle, son ouvrage étoit fort avancé ; qu'il avoit fait les cinq premiers livres de son Poëme, qu'il voulut le continuer ; & que comme il l'avoit commencé sous les auspices de l'Amiral vivant, il vouloit le faire servir à célébrer sa gloire après sa mort.

Il apprend son but dans sa Préface : *Mihi hoc opus conficienti, qualecunque erit fit ratio bellorum istorum civilium, quæ hoc nostro sæculo gesta sunt, potissimam partem carmine scribens admixtis interim poeticis quibusdam allusionibus ac fictionibus, quibus opus ipsum illustrare etiam opportunum visum est.*

Mais il assure que quoiqu'il ne rapporte pas les piéces originales, il ne dit rien que de conforme à la vérité.

Pour faciliter l'intelligence de son ouvrage, l'Auteur donne un Dictionnaire latin & françois des noms d'hommes & de lieux dont il se sert, parce que sans cela il eût été inintelligible.

Il commence son Poëme en peignant les efforts de Paul III, pour rétablir la paix entre les Rois d'Angleterre & de France ; il fait connoître la haine des maisons de Montmorency & des Guises, il dessine les portraits des hommes qu'il va faire agir, & il finit par la bataille de Jarnac. Cet ouvrage est une gazette versifiée ; elle est sans chaleur ni vie, mais la vérité historique y paroît très-bien conservée.

Pour donner une idée de ſes Vers, je rapporte ici les premiers du premier livre.

Fortibus exhauſtos ob mundi vaſta labores
Regna viris, & bella manu violenta potenti
Orbis ob imperium & terræ pereuntes habenas
Geſta canant vano qui gaudent carmine vates ;
Arma ego pro Chriſti regno pietatis in hoſtes,
Et populi certa pro libertate fidelis,
Sumpta, Deique pias meditabor carmine laudes.

ART ORATOIRE.

N°. 101. HARANGUES *de Cicéron*, 4°. *Vélin.*

On trouve ici la plupart des harangues de Cicéron. Ce Manuſcrit me paroît du XV ſiécle; on y obſerve au moins des lettres majuſcules ſemblables à celles qu'on voit ſur une pierre deſtinée à marquer la fondation de l'Egliſe de Ste. Claire à Genève en 1430.

ARTS.

N°. 102. CATALOGUE *des Médailles du Cabinet du Roi de France*, 4°. *Papier.*

Ce Catalogue a été fait ſur la fin du ſiécle dernier.

MISCELLANÉES.

LETTRES.

N°. 103. LETTRES *de Cicéron à Publius Lentulus en XVI livres, fol. Papier.*

Ce Manuſcrit me paroît du XIV ſiécle. La derniere lettre de Cicéron eſt finie par ces mots : *Amen dicant omnia.*

N°. 104. LETTRES *de Quintus Aurelius Symmachus, fol. Papier.*

Ce Manuſcrit, auquel on a joint pluſieurs notes & beaucoup de variantes, paroît être l'original ſur lequel on a fait l'édition des lettres de Symmaque en 1617.

N°. 105. LETTRES *de Pétrarque, fol. Papier & Vélin.*

Ce Manuſcrit a été fait par pluſieurs Copiſtes, & il doit avoir ſervi pour une édition imprimée des lettres de ce Poëte ; on y a indiqué les rapports de ſes pages avec celles d'une autre copie ou plutôt d'un livre imprimé, comme il paroît par la grande égalité qu'on obſerve entre ces diviſions.

On y trouve enſuite *Franciſci Petrarchæ Poetæ laureati vitæ ſolitariæ, liber primus ad Philippum Cavallicenſem Epiſcopum.*

N°. 106, 107, 108. LETTRES *diverſes de Calvin. III Vol. fol. Papier.*

On y trouve des lettres autographes ou des brouillons de lettres écrites à diverſes perſonnes depuis 1528--1564.

Je déſignerai celles dont nous n'avons que des copies par un aſtériſque.

N°. 1. A Nicolas Cheminus, elle eſt datée de Noyon, Mai 1528. *

2. A François Daniel, de Paris, Juillet 1529.

3. Au même, Septembre 1529.

4. A Nicolas Cheminus, la veille de la fête de Simon 1529.

5. A Fr. Daniel, Février 1530.

6. Au même, en lui envoyant un exemplaire de ſa traduction du Traité de Séneque *de Clementia*, Paris 1532. *

7, 8, 9. Au même.

10. A Viret Miniſtre de Lauſane. * Cette lettre eſt ſans date, mais il eſt curieux de ſavoir quand elle a été écrite, & il paroît que c'eſt le 25 Avril 1537, 1°. parce que Calvin l'écrivoit avant ſon départ de Genève, & qu'il parle de Farel comme de ſon collégue : 2°. parce qu'il y parle d'un Synode qui devoit s'aſſembler inceſſamment pour traiter l'affaire de Caroly. 2°. Elle ne pouvoit être écrite que le 23 Avril de 1537, puiſqu'à cette date de l'année 1538 il n'étoit plus à Genève.

N°. 12. Au même ; elle eſt datée du mois de Mai, & j'augure l'année 1537, parce que Calvin parle dans cette lettre de ſon départ prochain pour la France.

13. Aux Miniſtres de Berne, & non à un certain Megander, auquel elle eſt communément adreſſée ; elle eſt rélative à la doctrine de Caroly, & elle a été écrite, à ce que je crois, au mois de Février ou de Mars 1537. *

14. A un Miniſtre de Berne ſur la doctrine de Caroly ; elle eſt datée de Baſle du mois de Février ou Mars 1537.

15. A Pierre Viret ; elle eſt datée de Baſle du mois de Juin 1538.

16. Au même, de Baſle du mois de Juin 1538.

17, 18, 19. A G. Farel, datées de Baſle du 4, du 8 & du 20 Août 1538.

20. A Pigneus, datée de Strasbourg du 1 Octobre 1538. Cette lettre eſt curieuſe, elle traite des ſorciers, & il ne paroît pas que Calvin y ſoit décidé ſur les prétendus miracles des ſorciers, cependant il croit qu'ils ſont ſans force contre les fidéles.

21. A Farel, Octobre 1538.

22. A Pigneus, de Strasbourg 5 Janvier 1539.

23. A Farel, Janvier 1539. Il lui apprend la mort d'Olivetan. *

24, 25. Au même, datée de Strasbourg du 27 Iuillet 1539 & du mois de Septembre.

N°. 26. Au même, datée de Strasbourg du 8 Octobre 1539 : elle renferme la ſuite de l'hiſtoire de ſes démêlés avec Caroly.

27. A Pierre Viret, de Strasbourg du 8 Octobre 1539, à l'occaſion de l'affaire de Caroly. Il peint ſon genre de vie habituel : *Ego more meo coactus ſum ſuſtinere totam invidiæ molem. Quin tamen res confecta eſt dabis ipſe quoque operam ut omnes veteres offenſæ aboleantur.*

28. A Farel, datée de Strasbourg du 27 Octobre 1539.

29, 30, 31. A Farel, du 12 Décembre 1539, du 6 Février & du mois de Mars 1540 : elles ſont datées de Strasbourg.

32. A Bullinger, datée de Strasbourg du 12 Mars 1540.

33. A Viret, de Strasbourg du mois d'Avril 1540 ; il y paroît décidé de ne pas retourner à Genève.

34. A Farel, du mois de Mai 1540. Il s'y réjouit de ce que les Genevois ſe conduiſent mieux à l'égard de leurs Paſteurs, & il voudroit l'engager à y aller. Il y parle des affaires de la Religion en Allemagne.

35. Au même, de Strasbourg du 21 Juin 1540. Il y continue la rélation des affaires d'Allemagne.

36. A Monſieur du Taillis, ſur les affaires d'Allemagne : elle eſt datée de Strasbourg du 28 Juillet 1540.

37. A Farel, de Strasbourg du 21 Octobre 1540; *elle eſt imprimée.*

38. A Nicolas Parent, Diacre de l'Egliſe Françoiſe de Strasbourg; il le loue de ce qu'il prêche d'une maniere édifiante; elle eſt datée de Worms du 26 Novembre 1540.

39. Au même, il lui parle de ſon indéciſion ſur ſon retour à Genève; elle eſt datée de Worms du 14 Décembre 1540.

40. A Farel, du 21 Décembre 1540; elle eſt datée de Strasbourg.

41. Au même, je la crois du mois d'Octobre 1540, parce qu'il y parle de la maladie qu'il eut au mois de Septembre & de ſon mariage.

42. Deux lettres aux Syndics & Conſeils de la République de Genève; elles ſont datées de Strasbourg: la premiere du 23 Octobre 1540, la ſeconde du 12 Novembre, *elles ſont imprimées.*

43. A Richard Sylvius de l'année 1540; c'eſt une lettre de controverſe avec l'Egliſe Romaine ſur divers ſujets.

44. A Farel, du 31 Décembre 1540; elle eſt datée de Strasbourg.

45. Au même, du 19 Février 1541; il s'y réjouit du bien que la préſence de Viret fera dans Genève, & il y parle de ſon départ pour Ratisbone.

46–47. Au même, du 4 & du 29 Mars 1541; elles ſont datées de Ratisbone.

N°. 48. A Viret, du mois d'Avril 1541 ; elle eſt datée de Ratisbone : il lui promet de partir bientôt pour Genève.

49. Au même, de Ratisbone du 23 Avril 1541. Il le charge de ſes intérêts auprès de l'Egliſe de Genève, & il lui parle de l'inaction dans laquelle on eſt à Ratisbone.

50. Lettre du Conſeil de Genève, aux Sénats de Baſle, de Strasbourg & de Zuric, pour engager l'Egliſe de Strasbourg de lui céder Calvin ; elle eſt datée de Genève du mois de Mai 1541.

51. A Viret, elle eſt datée de Strasbourg, Juillet 1541.

52. A Claret & à Viret, pour les inſtruire de ce qui ſe paſſoit en Allemagne ; elle eſt datée de Strasbourg du 25 Juillet 1541.

53. Aux Syndics & Conſeils de Genève, pour excuſer un délai inévitable ; elle eſt datée du 7 Septembre 1541.

54, 55, 56, 57. A Farel, du mois de Mai 1541, du 11 du même mois, du 12 & du 9 Juin ; elles ſont datées de Ratisbone.

58. Au même & à Viret, du 25 Juillet 1541 ; elle eſt datée de Ratisbone.

59. Au même, du 25 Juillet 1541 ; elle eſt écrite de Ratisbone.

60. A Viret, du 3 Août 1541 ; elle eſt datée de Strasbourg & du 3 Août 1541. Toutes ces lettres, depuis le N°. 55, renferment l'hiſtoire de ce qui ſe paſſa dans ce temps à Ratisbone.

N°. 61. Au même, du 10 Septembre 1541 ; elle eſt datée de Morat.

62. A Farel, du mois de Septembre 1541 ; elle eſt datée de Morat.

63, 64. Au même, du 11 & du 10 Novembre 1541 ; *elles ſont imprimées.* †

65. Au même, du mois de Décembre 1541. Il y déplore la mort de Capiton.

66. A Viret ; elle eſt datée du mois de Janvier 1542.

67, 68. A Farel du 5 Février & du 5 Mai 1542.

69. A Viret, du mois de Juin 1542 ; *elle eſt imprimée.*

70. A Farel, du 28 Juillet 1542.

71. Au même, du 6 Février 1542, pour le fortifier contre ſes ennemis.

72. A Oſwald Myconius ; il lui témoigne ſa reconnoiſſance pour les ſecours qu'il reçoit de Viret dans l'exercice de ſon Miniſtere, du 15 Mai 1542. *

73. A Farel, du 3 Août 1542.

74, 65. A Viret, du mois d'Août 1542.

76. Au même, du mois d'Août 1542. Il lui parle du ſujet qui pourroit le remplacer à Genève.

(†) Je ne nommerai la Ville d'où Calvin écrit, que lorſqu'il n'écrira plus de Genève.

77. A Viret, du 25 Septembre 1542. Il y fait mention du traité d'alliance qu'on devoit faire à Genève avec les Bernois.

78, 79, 80. Au même, dans le mois de Septembre & au commencement d'Octobre.

81. Au même, Octobre 1542. La Peste étoit alors à Genève : *Pestis hic quoque vehementer esse incipit, & pauci quos attigerit salvi evadunt. Destinandus fuit unus ex nostro Collegio qui ægrotis adesset. Quia Petrus Blanchet se obtulit facile omnes passi sunt. Si quid ei acciderit vereor ne mihi post eum sit periclitandum. Nam ut dicis quia sumus singulis membris debitores, non possumus iis deesse qui præ aliis nostrum Ministerium desiderant. Neque tamen meum est consilium, ut dum volumus parti consulere, ipsum Ecclesiæ corpus deseramus : Sed quandiu sumus in hoc numero, non video quid nobis prætexere liceat, si periculi timore eos destituimus quibus maxime auxilio opus est.*

82. A Pelican, le 14 des Calendes de Mai 1543.

83. Aux Pasteurs de l'Eglise de Genève, elle est datée de Strasbourg Juillet 1543. C'est la lettre affectueuse d'un ami tendre à des amis chéris.

84. A Viret, Juillet 1543, sur les affaires des Protestans en Allemagne.

85. Au même, du mois de Septembre, de Berne.

86. Au Conseil de Genève, qu'il informe de son départ pour Metz, à l'occasion de Caroly. Strasbourg, 1 Juillet 1543, *en françois*.

N°. 87. Au Conſeil de Genève, qu'il informe d'avoir intéreſſé la ligue de Smalcalde à l'affaire de Metz ; il lui apprend que l'Archevêque de Cologne travailloit fortement à la Reforme de la Religion dans ſon Dioceſe. Strasbourg 24 Juillet.

88. Aux Ambaſſadeurs de Genève à Berne. Il leur apprend qu'il reſtoit à Strasbourg avec Farel, pour attendre le retour des Ambaſſadeurs envoyés à Metz ; elle eſt datée de Strasbourg du 24 Juillet 1543.

89. Au Conſeil de Genève, il lui annonce ſon retour ; elle eſt datée de Strasbourg du 13 Août 1543.

90. A Viret, de Strasbourg & du mois de Juillet 1543, ſur l'affaire de Metz rélativement à Caroly & aux Proteſtans de cette ville.

91. Au même, du mois de Septembre 1543.

92. Au même, du mois de Septembre 1543, ſur des affaires conſiſtoriales.

93. Au même, du mois d'Octobre 1543, ſur des affaires conſiſtoriales, où il rapporte le jugement de ſes collégues.

94. Au même, du mois d'Octobre 1543, à l'égard des inſtructions qu'il avoit données pour les différents qu'il y avoit alors à Montbeillard entre les Reformés. Il s'exprime d'une maniere qui le peint avec un caractere un peu différent que celui qui lui eſt donné par ſes adverſaires. *In baptiſmo obſtetricum jubebam fortiter reclamare, etiam*

ſi

ſi capite dimicandum foret; Cœnam privato uno petente ne adminiſtrarent ſuadebam ; in Eccleſia ſcilicet, nam de ægrotis qui convenire in cœtum nequeunt diverſa eſt ratio. In feſtis ut aliquid concederent, aliquid peterent ſibi remitti. Quantum ad ſepeliendi ceremoniam non putabam recuſandum quin Miniſter rogaretur ut funus ad ſepulchrum deduceret, illicque in re præſenti oratiunculam haberet in ſolatium amicorum.

95. A Farel, du 23 Décembre 1543.

96. Aux Neufchâtelois; j'ignore dans quel mois cette lettre a été écrite, mais elle eſt ſûrement de l'année 1544. Il leur marque que Capunculus lui avoit témoigné ſon étonnement, de ce qu'il n'avoit répondu que très-briévement aux obſervations faites par ce dernier ſur ſes écrits; mais il dit naïvement : *Multa illi in ſcriptis meis diſplicere, neque miror neque moleſte fero..... Mihi ſi ſum Chriſti ſervus unius conſcientiæ meæ teſtimonium ſemper pluris erit, quam univerſi orbis applauſus ; cæterum ſi hominum ſpectem judicia, mihi tum quoque plus eſſe debet quod bonis omnibus ac piis grati ſunt mei labores, quod docti omnes ac prudentes viri utiles Eccleſiæ ac fructuoſos eſſe judicant.* Il examine enſuite ce que Capunculus trouve à reprendre dans ſes ouvrages, & il y répond avec douceur & modération.

97. A Viret, du 11 Février 1544. Il lui recom-

mande Sebaſtien Caſtalion, quoiqu'il eut de juſtes ſujets de plaintes contre lui.

98. A Bullinger, du 17 Février 1544.

99, 100. A Viret, du mois de Mars 1544. Il lui parle de la facilité que le Conſeil de Genève apporte au retour des exilés, & de la conduite de Caſtalion à ſon égard.

101. A Viret, du mois de Mars 1544.

102. Au même, du 26 Mars 1544. Il lui parle de Caſtalion : *Tu ergo excogita num proſpicere illi poſſimus. Scio hoc illi eſſe perſuaſum, me cupere eminere, jure he an injuria hoc de me ſentiat, Domini eſto judicium. Mihi certe ego non videor ullam occaſionem dediſſe, ſed mihi cauſam præbuit cur illum & ambitioſum & contentioſum judicare debeam, ſed doctrinam reſpicio & animum alioqui non malum.*

103. A Farel, du 3 Mai 1544. Il ſe plaint de la conduite violente de Caſtalion contre les Miniſtres de Genève.

104. Aux Neufchâtelois, du mois de Juin 1544. Il y répond aux difficultés de Capunculus.

105. Aux Paſteurs de Neufchâtel, du mois de Juin 1544. Il y défend Champereau, Paſteur de Genève, calomnié par le gendre de Capunculus.

106. A Oſwald Miconius, du 24 Juin 1544, ſur les affaires politiques de l'Allemagne.

107. A Viret, du 23 Septembre 1544.

108. A Farel, du 10 Octobre 1544, ſur les

moyens de calmer Luther irrité par les lettres ou les livres des Zuricois.

109. A Bullinger, du 5 Novembre 1544 : *elle eſt imprimée.*

110, 111. A Viret, du 15 & du 25 Décembre 1544.

112. Au même, du 25 Décembre 1544.

113. Au même, du mois de Décembre 1544, ſur la diſpute de Caroly avec les Chanoines tenue à Metz.

114. A Farel, de l'année 1544.

115. A Melanchton, du mois de Janvier 1545 ; *elle eſt imprimée avec la réponſe.*

116. A Luther, du 12 Février 1545. Il lui peint l'état de l'Europe avant la Réforme & les avantages qu'elle en a retiré.

117. A Viret, du 12 Février 1545, ſur les changemens annuels des Magiſtrats de Genève, qu'il croyoit alors quelquefois dangereux.

118, 119. Au même, du mois de Février & du 15 Mars 1545.

120. A Myconius, du 27 Mars 1545. Il lui peint l'atrocité de ces hommes qui répandoient la peſte dans Genève.

121. A Farel, du 25 Avril 1545. Il lui parle 1°. de la converſion d'une de ces femmes qui répandoient la peſte : 2°. de l'invitation qu'il a faite à Mathurin Cordier pour venir enſeigner à Genève.

122. A Viret, du mois de Mai 1545, sur une assemblée ecclésiastique, tenue à Arau.

123. Aux Pasteurs de l'Eglise de Schaffouse, du 24 Juillet 1545. Il les loue de leur piété & de leur zele, il leur peint la persécution que les François Protestans essuient, & il leur parle de l'ambassade qu'il conviendroit d'envoyer pour les défendre.

124. A Bullinger, du 24 Juillet 1545, sur les mêmes sujets.

125, 126, 127. A Viret, du mois de Juillet 1545.

128. A Farel, du mois d'Août 1545.

129. A Viret, du 17 Août 1545. Il lui apprend qu'on a obtenu Farel pour exercer le St. Ministere à Genève.

130, 131. Au même, du 25 Août 1545 & du 29, pour lui recommander des Etrangers.

132. A Farel, du 17 Août 1545.

133. A Viret, du 24 Août 1545.

134. A Farel, du 24 Août 1545.

135. A Viret, du mois de Septembre 1545.

136. Aux Pasteurs & Docteurs de l'Eglise de Lausane, à l'occasion d'un Régent que leurs Excellences ne voulurent pas céder à l'Académie de Genève, après son élection. Elle est du mois de Septembre 1545.

137. A Viret, du mois d'Octobre 1545. Il lui demande un Régent pour Genève, & il lui parle des différents de Farel avec les Neufchâtelois.

138, 139. Au même, du 25 & 26 Octobre 1545, sur l'abdication de Champereau, Pasteur de l'Eglise de Genève.

140. Au même, du mois d'Octobre 1545. Il lui parle de la mort de Capunculus.

141. A Farel, le 6 des Nones d'Octobre 1545 : *elle est imprimée.*

142, 143. A Viret, du 7 & 23 Novembre 1545, il lui donne diverses informations sur des Ecclésiastiques qu'ils veulent employer.

144. Au même, du 4 des Nones de Décembre 1545 : *De litteris Buceri recte judicas, solus est, multis suspectus nostri ordinis statim acclamabitur. Scilicet cum rogaverint omnes, unus inventus est qui illis subscriberet. Deinde, nempe hoc est quod a multis prudentibus animadversum est. Bucerum novam hierarchiam moliri. Postremo quasi suum non agunt negotium Ministri cum de bonis Ecclesiasticis litigant.*

145, 146. Au même, du 18 & 25 Décembre 1545.

147, 148, 149. Au même, du mois de Janvier 1546.

150. A Farel, du 26 Janvier 1546. *Ex Germania frater meus nihil novi retulit, nisi Conventum Ratisponensem fingere; nostros Francofurti continuare suas consultationes; fœderis aut saltem amicæ conjunctionis inter vos & Regem rumorem esse firmum. Cæsarem podagris aut chiragris vinctum teneri. Qui illic est Regis Legatus apud me transiens cœnavit,*

collocuti ſumus familiariter, nam agnoſcit ſe mihi aliquid debere..... Scis Papam per ſimulationem nunc ſatagere ut Tridenti habeatur Concilium.

151. A Viret, du 1 Février 1546. Il lui apprend les élections des Syndics de Genève.

152. A Farel, du 20 Février 1546. Il lui parle des événemens du temps, entre leſquels *Curia Pariſienſis nunc incendiis cum Chriſto bellum gerit.*

153, 154, 155, 156. A Viret, du 22 Février & du mois de Mars 1546. Il lui parle d'affaires d'une petite conſéquence.

157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165. Au même, depuis le 13 Juillet juſqu'au 24 Août, elles renferment des Anecdotes particulieres rélatives au Conſiſtoire de Genève.

166. A Farel & Viret, du mois d'Avril 1546: *elle eſt imprimée.*

167. A Farel, le 6 des Nones d'Octobre 1546. *Ne vana expectatione vos lactem, me iſtuc ante hiemen venturum non puto; nam ſemel expertus navigationem mihi eſſe incommodam, non audebo me aquis poſthac committere. Itaque bona pars itineris pedibus conficienda eſſet, nam equi non tantum jactatio mihi eſt noxia ſed periculoſus etiam attritus.* Il apprend qu'il travaille à ſon Commentaire ſur l'Epître aux Galates & à ſon Traité *de ſcandalis.*

168. Au même, du 12 Octobre 1546.

169, 170. Au même, du 19 Octobre & du 3 des Calendes de Novembre 1546.

171, 172, 173, 174, 175. A Viret, du 14 Novembre 1546 au 17 Décembre 1546

176. A Monſieur Neguely l'Avoyer, du 12 Janvier 1547. Il lui recommande Philippe Buiſſonnier de Breſſe, & le prie de faire attention aux ſcandales qui nous preſſent par deça, par le mauvais gouvernement d'aulcuns qui ſont Miniſtres de la parole de Dieu en vos Terres; & en toute leur vie ne donnent occaſion de blaſphemer le nom de Dieu.

177, 178, 179. A Farel, du 20 au 25 Février 1547.

180, 181. A Viret, du 9 Mars au 6 Avril. Ce ſont des Anecdotes Conſiſtoriales.

182. Au même, du 17 Mars 1547 : *elle eſt imprimée.*

183. A Myconius, du mois de Mai 1547. Il s'agit d'une affaire de Conſiſtoire.

184. A Viret, du 28 Mai 1547; *elle eſt imprimée.*

185, 186. Au même, du 6 Juin 1547 & du mois d'Août 1547; elles contiennent des choſes peu intéreſſantes pour aujourd'hui.

187, 188. Au même, du 24 Juin & du 2 Juillet 1547; *elles ſont imprimées.*

189, 190. Au même, du 2 Juillet & du 3 des Nones d'Août. Elles roulent ſur des objets conſiſtoriaux & des recommandations.

191, 192, 193. Au même, du 11 au 25 Août 1547, sur les mêmes matieres.

194. A Bullinger, le 13 des Calendes d'Octobre, il lui reproche son silence; il lui dit en lui parlant des nouvelles politiques : *Quid Helveticæ civitates cogitent nescio ; paululum quidem de bello iis inferendo conticuerunt rumores propter Italicos motus.*

195, 196. A Viret, du 21 Octobre 1547 & du 12 Novembre, deux billets.

197, 198, 199, 200. Au même, du 14 Novembre, du 17, du 24 & du 16 Décembre 1547. Les sujets en sont peu importans, hors la 199, dont la plus grande partie manque.

201. Au même, du 15 Janvier 1548. Il y parle d'un Envoyé du Roi de France, qui exhorte les Genevois à prendre courage & à être sur leur garde. Le Roi de France leur fait espérer son secours, & il les engage à vivre dans la concorde, & à conserver l'amitié des Suisses.

202. Au même, du 19 Janvier. Il lui apprend que Perrin a été réintegré dans le Conseil, & il parle à cette occasion des affaires politiques de Genève.

203. Au même, du 23 Janvier. Il approuve un ouvrage que Viret lui avoit envoyé, & il lui communique amicalement ses remarques. *Præter locum illum de quo te, cum hic esses, admonui, alterum quoque notatum reveries, & quid desiderem.*

204, 205. Au même, du 28 Janvier & du 27 Février.

206. A Bullinger, des Calendes de Mars. Il lui témoigne qu'il eſt bien fâché de ne pouvoir penſer comme lui ſur ſon ouvrage. *Quid enim attinet inter nos diſceptare, notaveram in libro tuo quæ vel mihi non placerent, vel poſſent aliis diſplicere, vel quæ piis ac doctis viris probatum iri diffiderem. Feceram id tuo rogatu, functus ſum amici officio, ſi tu aliter ſentis per me tibi liberum eſt. Hoc quidem non poſtremum eſſet in votis meis ut penitus inter nos conveniret. Verum utcunque major Chriſti in Sacramentis communicatio mihi conſtet, quam verbis tuis exprimis, non tamen propterea deſinemus eundem habere Chriſtum & in ipſo unum eſſe. Ego ingenuitatem ſemper amavi, argutus non delector & perſpicuitatis laudem mihi tribuunt, qui alios obſcuritatis inſimulant.*

207, 208. A Viret, du 23 Avril & du 6 des Calendes de Mai; elles ſont rélatives à des affaires particulieres.

209. A Farel, du 9 du mois de Mai. Il l'exhorte avec lui à réſiſter aux perſécutions qui les menacent.

210, 211. A Viret, du 9 Mai & du même mois. Il lui demande des nouvelles ſur ce qui ſe paſſe.

212. A Farel, du 10 Juillet.

213. A Viret, du 18 Juillet.

214. A Bullinger, du mois de Juillet; il s'agit de leurs différens sur les Sacremens. *Quod ad libellum tuum attinet, cujus illic facis mentionem; utinam, mi Bullingere, cum isthic nuper essemus, tibi collegisque tuis grave non fuisset, nobiscum de tota illa causa placide verbis conferre, fuisset certe aliquid profectum. Neque enim ad theatricam actionem compositus veneram, quæ mihi non minus quam vobis displicet. Ut de Farello taceam cujus ingenium quantopere ab ostentatione abhorreat ipsi quoque nostis; sed cupiebamus familiariter procul amoto certandi studio vobiscum ea discutere, de quibus inter nos minus convenit. Et sane ea esset melior ratio inter Fratres quam fructuosam experti essemus nisi me valde fallit opinio.*

215. A Farel, du 10 Août.

216, 217. A Viret, du 20 & du 24 Août.

218. A Farel, du 27 Août 1548.

219. A Viret, aux Calendes de Septembre 1548. Il parle ici de Servet pour la premiere fois : *Puto aliquando te legisse quæ Serveto responderam. Tandem nolui cum desperata hominis hæretici pertinacia diutius certare & sane Pauli monitioni obtemperandum erat; nunc te aggreditur : Videbis quo usque refellendis ejus deliriis insistere debeas, a me nihil post hac extorquebit. Merlino nostro electissimam uxorem cuperem, &c.*

220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227. Au même, du 3 des Calendes de Septembre, du 20

Septembre 1548, du 27 Octobre, du 18, du 25, du 27 Novembre & du 18 Décembre. Elles ſont toutes rélatives à la politique interne de Genève, à ſon Conſiſtoire & aux affaires particulieres de Calvin.

228. A Viret, du 21 Janvier 1549.

229. A Bullinger, du 21 Janvier. Il y parle toujours de ſon amour pour la vérité & la paix. *Si tibi placet ſimplicitas, ego certe nec fucis nec ambagibus delector, ſi liberam veritatis profeſſionem amas, nunquam mihi in animo fuit quæ ſcripſi ad hominum gratiam inflectere. Si qui Luthero vel aliis blanditi ſunt, non ſum ex eorum numero. Novit optimus Muſculus, cum etiam cordati metuerint, me ſemper fuiſſe liberum.*

230, 231, 232, 233, 234. A Viret, du 16 & 27 Janvier, 22 Février & 11 Mars, ſur des affaires conſiſtoriales & politiques.

235. Aux Paſteurs aſſemblés à Berne, du 3 des Ides de Mars. Ce Synode fut aſſemblé le 19 Mars; il étoit compoſé de Paſteurs Allemands, & de Paſteurs parlant la langue françoiſe. Après avoir montré les liens qui uniſſoient l'Egliſe de Berne à celle de Genève comme Chrétiens, il ajoute : *Nam cum idem ſit Chriſtus quem utrinque prædicamus, idem quod profitemur Evangelium, idem Eccleſiæ corpus cujus ſumus membra, idem Miniſterium, non debet ditionum quibus ſumus ſubjecti varietas, aut fidei noſtræ unitatem ſcindere aut*

impedire, quominus tot ſanctæ conjunctionis jura, Chriſti auſpiciis conſecrata inter nos vigeant. Ipſa quoque vicinitas quæ inter filios hujus ſeculi neceſſitudinem conciliat, non minus ſaltem apud nos vigere debet : Quin etiam ita ſumus permixti ut ipſi locorum ſitus nos teneant quaſi mutuo colligatos. Huc accedit fœderum ſocietas inter duas urbes, imo quidem ex noſtro Collegio Bernenſis agri Eccleſiis miniſtrant, quemadmodum viciſſim nonnulli veſtrum ditionis Genevenſis Eccleſias ſub ſua cura habent. Il y joint XX propoſitions ſur les Sacremens.

236, 237. A Viret, du mois de Mars & de Mai. Il peint Hottoman dans cette derniere : *Pollet enim ingenio, doctrina inſtructus eſt & habet alias dotes non pœnitendas. Quanquam ita eum abs te amari ſcio commendatione nulla opus habeat.*

238. A Bullinger, des Nones de Mars ; il lui apprend la mort de ſa femme. A l'occaſion du Traité des Suiſſes avec François I, il lui prouve qu'il a tort de le comparer à celui de Joſaphat avec le Roi d'Iſraël. *Ego tamen non ideo tantum pœnas dediſſe interpretor quod fœdus cum Rege Iſrael percuſſerit, ſed potius quod malam & improbam cauſam ſuſceperit, ut ejus cupiditati morem gereret*, & il prouve cette Theſe judicieuſe par les exemples d'Abraham & de David. Il balance les maux que François I fait aux Reformés avec les avantages que les Suiſſes peuvent retirer de cette alliance dans le moment actuel, & il conclut à la légitimité & à la néceſſité de ce Traité.

239. Des Nones de Mai, à Farel, sur la conduite de Perrin avec lui.

240. A Viret, du 8 Juin.

241. *Nobilissimæ ac summæ indolis puellæ Dominæ* HANNÆ *illustris Angliæ proregis filiæ primogenitæ imprimis honorandæ.* 15 *Calendas Julii. Quod mihi nuper illustrissima Princeps mater tua annulum dono miserit suæ erga me benevolentiæ symbolum idque fecerit nullo meo merito provocata : nullum gratitudinis signum, meam saltem observantiam testando valde absurdum foret. At rursum cum mihi lingua desit quæ debito hoc officii genere apud eam defungar : mihi nihil aptius visum est quam si te mihi in subsidium advocarem nobilissima Domina, & virtute tua non minus quam genere illustris. Nam cum præ aliis omnibus idonea apud matrem interpres futura sis, hoc quoque obsequium, pro eximia tua pietate, libenter deferes.*

242. A Bullinger, du 6 Juillet. Elle renferme des explications sur les Sacremens.

243. A Viret, du 6 Juillet; sur diverses petites choses.

244. A Farel, du 9 Juillet. Il l'informe de mille petits détails, il lui apprend qu'il a reçu une lettre *à* PROREGE : *Uxor ejus annulum mihi dono misit non magni pretii neque enim pluris quatuor coronatis æstimatur. Domestici venturum brevi ab illo donum satis liberale promittunt quod neque expeto, nec expecto.*

245. A Farel, du 19 Juillet, sur la persécution faite par l'Empereur & le Roi de France.

246. Du 20 Juillet, à Viret.

247, 248. A Viret, du 5 Août & du 21, sur la mauvaise conduite de quelques jeunes gens.

249. A Farel, du 1 Septembre. Il lui parle d'un de ses ouvrages dont il a remis l'examen à Viret, & il lui dit : *De libro tuo nihil scripsi, quia totum onus in Viretum rejeceram. Dixi initio quod verum est mihi in vestris scriptis suspectum esse meum judicium, quia tam diversa nobis scribendi ratio. Scis quam reverenter de Augustino sentiam. Quin tamen ejus prolixitas mihi displiceat non dissimulo. Interea forte brevitas mea nimis concisa est, sed ego in præsentia non disputo quod sit optimum. Nam ideo fidem ipse mihi non habeo, quod dum naturam meam sequor mihi veniam dari malo quam alios improbare.* Ensuite il lui dit ouvertement : *Tantum vereor ne & stylus aliquantum perplexus & longior tractatio obscurent ea lumina quæ illic conspicio. Abs te nil nisi egregium expectari scio & scio non invitus.*

250, 251, 252. Dans le mois de Septembre, sur la formule du Consensus envoyée au Synode tenu à Berne.

253—256. A Viret, dans le mois d'Octobre.

254. A Farel, du 18 Novembre.

255. A Myconius, au mois de Novembre, à l'occasion des différens qui régnoient en Suisse sur les Sacremens.

256. A Sulzer, du mois de Novembre, sur le même objet.

257. A Viret, au mois du Novembre, du 15 & 20 Décembre. Dans la premiere, il envoie des complimens à Beze, Professeur de Lausane.

258. A Bullinger, sur divers objets, mais surtout sur la formule du Consensus.

259—261. A Farel & à Viret, des mois de Mars & Avril 1550.

260. A Farel, du mois de Juillet. Il lui apprend qu'il a commencé son commentaire sur la Genése. *Interea Jesaïas ad prælum vocatur, Typographi nunc in Paulo festinant, sed vereor ne serius expirent quam opportuerat, nisi proximis nundinis exierit, habebit alios comites, nam hac hyeme ut spero liber de scandalis & Epistolæ Catholicæ imprimentur.*

261. Au même, du 10 Novembre; en lui parlant de ses ouvrages, il dit qu'il a pris le parti de faire traduire les œuvres de David, de Salomon & de Job par Louis Budé, & les Apocryphes par Beze : on manquoit de Bibles, il falloit en faire une promptement. Il y parle de Robert Etienne, *Robertus Stephanus nunc totus est noster, brevi audiemus quanta Lutetiæ tonitrua excitaverit ejus discessus.*

262, 263. A Viret, dans le mois de Janvier 1551.

264. A Farel, du 3 Février. Il se propose d'envoyer ses Commentaires au Roi d'Angleterre.

265. A Viret, du 23 Juin. Il y déplore les maux de Beze. *Nunc me valde anxium habet Collegæ tui periculum, Bezæ vero noſtri periculum quantum excruciet adeo verbis exprimere non laboro ut magis diſſimulare cupiam. Erumpet tamen dolor, non ille quidem immodicus ſi de ejus vita jam actum eſt, ſed intempeſtivus quia mihi temperare nequeo quin tanquam mortuum lugeam.*

266. A Bullinger, du mois de Janvier 1552. Il lui témoigne ſon étonnement de ce que les Paſteurs de Zuric ont trouvé mauvais, que les Paſteurs de Genève leur demandaſſent ce qu'ils penſoient ſur la conduite de Jérôme Bolsée; il ajoute, & ceci eſt remarquable : *Hieronymus ipſe publico judicio in perpetuum exilium ejectus eſt; atrociorem pœnam nos expetere falſo quidem maledici ſparſerunt & ſtulte creditum eſt.*

267. Au même, du 15 Mars à Baſle, ſur ce qu'il y avoit à faire auprès des Princes d'Allemagne, pour les engager à s'intéreſſer en faveur des François Reformés qui étoient perſécutés.

268. A Dryander, du mois de Novembre. Il lui parle des imputations qu'on lui avoit faites de faire Dieu l'auteur du péché, & du chagrin qu'elles lui avoient cauſé; il ajoute : *Primus ille qui me atrociter proſciderat Doctrinamque meam & totum Miniſterium impie traduxerat, impune evaſit, cum in manu mea eſſet eum prorſus evertere, ſatis enim habui, ſi perſona hominis præterita tantum de re pronunciaret*

nunciaret Senatus. Il s'agit ici de Troilliet blâmé par le Conseil, quant à sa doctrine & à ses accusations contre Calvin, elle est du 9 Novembre 1552.

269. A Viret, du 7 des Cal. de Novembre. Il le prie de détourner Beze de traduire ses Sermons, il lui apprend qu'il a chargé Baduel de cette tâche.

270. A Bullinger, du mois de Septembre 1553. *De Reginaldo Polo idem hic quoque viget rumor; cæterum quia semper audivi superbissimam esse bestiam quæ nunc regno potitur, & perinde crudelem : Interdum mihi obrepit hæc divinatio fieri posse ut sua illum audacia præcipitem agat.* Il lui parle de Servet, *Prope diem Senatus noster Dogmata Serveti istuc mittet ut judicium de illis vestrum intelligat, nobis quidem reclamantibus faciessunt hanc molestiam, sed eo venerunt amentiæ & furoris ut illis suspectum sit quod loquimur.* Il n'ajoute rien sur ce sujet, & il ne cherche pas à prévenir Bullinger.

271. A Farel, du 14 Octobre. Il lui dit : *Omnino huc intenti sunt hostes ut tumultuose aliquid circa Idus Novembris in majore Senatu decernatur, eo tempore adesse Viretum sperabam, te vero citius properare optabam, quo tempore serio agetur de Serveto. Quod futurum spero ante finem hebdomadis.* Il ajoute cependant que Viret ne peut pas venir. *Nollem tamen nisi quoad tuo commodo licebit pedem moveat quando nulla urget necessitas.*

272. A Farel, du 5 Novembre. Il n'y a rien du tout sur Servet.

273. A Viret, du 20 Novembre. Il n'y a rien du tout sur Servet.

274. A Bullinger, des Cal. de Janv. 1554. Il lui apprend que, *Contra Servetum prodibit libellus his nundinis Francfordianis, in quo argumentum illud quod a me tractari optabas breviter complexus sum.*

275–281. Lettres à Viret & à Farel, sur des petits détails de Consistoire, du mois de Février au mois d'Août.

282. A Christophle Trecius, sur les différens qu'il y avoit en Pologne & les dangers qu'on y couroit.

283. A Du Moulin, Jurisconsulte, du 4 des Cal. d'Août, c'est une lettre d'amitié.

284. A Marpach de Strasbourg, au mois de Septembre; *elle est imprimée.*

285. A Bullinger, du 7 Août. Il lui promet de composer un ouvrage *de refellenda eorum intemperie qui bellum Sacramentarium renovant..... Quia tamen ab eo tempore mere fui districtus, & nunc adhuc quædam scriptiones aliæ me occupant, non ante mensem incipere vacabit libellum; qualis erit mature curabo vobis reddendum, ut si placuerit exeat in publicum, sin minus intereat.*

286, 287. A Bullinger, sur leurs différens relatifs aux Sacremens.

288. A Farel, du 1 Novembre. Il lui parle de sa défense du Consensus qu'il avoit donnée, il lui

apprend que la Ducheſſe de Ferrare a abandonné la Reforme. *De Duciſſa Ferrarienſi triſtis nuncius ac certior quam vellem minis & probris victam cecidiſſe. Quid dicam niſi rarum in proceribus eſſe conſtantiæ exemplum.*

289. A Jean Gray, du 13 Novembre; c'eſt une lettre d'exhortation & de conſolation.

290. Aux Paſteurs Bernois, ſur un Edit ſage de leurs Excellences de Berne, qui proſcrivoit les diſputes, & ordonnoit le ſilence ſur des matieres controverſées; cependant, comme Calvin croyoit que l'Egliſe de Genève étoit inculpée, il demande aux Paſteurs de Berne : *Primo, ut doctrinæ noſtræ teſtimonium reddatis, contra quam improbi homines ſine ratione latrant, deinde ut doceatis quam ſit neceſſarium petulantiam hanc compeſci.*

291, 292. A Farel, du 27 Novembre & du 26 Décembre, ſur les diſputes qu'il a en Allemagne rélativement aux matieres controverſées de l'éternelle élection de Dieu, &c.

293. A Bullinger, ſur la ſédition élevée dans Genève, par Perrin & Vandel, au commencement de 1555.

294. A Melchior Volmar, du mois de Mai; il lui raconte les perſécutions de ſes ennemis.

295. A Garnier, du mois d'Août; il lui montre la route qu'il doit ſuivre dans les perſécutions qu'il éprouve.

296, 297. A Adolphe Clauburger & à Jean

Clauburger. Ce ſont des complimens & des marques d'eſtime; il promet au premier un exemplaire de ſon Harmonie des trois Evangiles.

298. A Bullinger, du mois de Juin, ſur la ſédition élevée dans Genève, & dont il avoit parlé dans la lettre qu'il lui écrivit précédemment.

299. A chaque Paſteur Helvétique, du 24 des Ides de Juin, en leur envoyant la défenſe de ſa Doctrine ſur les Sacremens.

300. A Pierre Toſſanus, qu'il exhorte à remplir tous ſes devoirs, elle eſt du 15 des Calendes de Février.

301. Aux Paſteurs de Strasbourg, pour leur reprocher leur ſilence; du 15 des Calendes de Février.

302. A Pierre Martyr; du 18 Janvier, ſur les diſputes du temps.

303. A Wolphius, du 7 des Calendes de Juin; il ne ceſſe de ſe plaindre de ſes adverſaires. *Crede mihi, minus negocii mihi exhibitum eſt a Serveto & nunc a Weſtphallo & ſimilibus ingeritur, quam ab hoſtibus domeſticis quorum ſunt innumerabiles copiæ & implacabilis furor, ſi daretur optio præſtaret ſemel a Papiſtis exuri quam a vicinis ſine fide & modo lacerari.*

304. A Farel, du 15 Mars; c'eſt une lettre d'amitié.

305. Aux Paſteurs Bernois, c'eſt une lettre apologétique datée du mois de Mai.

306. A Burkard, Chancelier du Duc de Saxe, elle eſt datée du 3 des Calendes de Mars ; il lui témoigne combien il eſt fâché du refus que les Princes d'Allemagne avoient fait d'un ouvrage ſur les Sacremens, qu'il leur avoit adreſſé.

307. A Paceus, du 3 des Nones de Mars, il le conſole de ſes perſécutions, en lui racontant celles qu'il éprouve.

308. A Friſcher, du 10 des Calendes d'Avril; c'eſt une affaire conſiſtoriale.

309, 310, 311, 312. A Farel, du 15 Mai, 24 Juillet, 8 Août & 29 Septembre, ſur les affaires politiques de Genève.

313. A Martyr, du 8 Août : *elle eſt imprimée.*

314. A Farel, du 7 Décembre. Il lui apprend que les Princes d'Allemagne défendent avec chaleur la confeſſion d'Augsbourg.

315. Au même, du 24 Octobre. Il lui rapporte ce que Martyr lui écrivoit. *Ex litteris optimi Martyris intelligo, Saxonicos inter ſe agitare conſilia de me excommunicando ; ſi erumpant in hunc furorem nil magis ridiculum, meque tacente ſuus ipſos impetus evertet.*

316. A Farel, ſur diverſes choſes, du 23 Novembre.

317. A Zerchuntes, du 21 Février 1556; il lui expoſe les raiſons qui l'ont engagé à ſe mêler des affaires politiques de Genève. *Ego ut hæc politica parce attingo & invitus ad ea pertrahor, ita ad ea*

interdum adduci me patior, ubi ita flagitat necessitas : certe hactenus eam moderationem tenui cujus me non pœnitet : scio quid garriant improbi, sed ego a gubernatione quam illi me cupide rapere clamitant, ita abstineo ut sum peregrinus in hac urbe, nam quoslibet a plebe de rebus mihi incognitis quotidie differentes audio. Senatus vero nunquam me nisi ubi consilii inopia in rebus magnis laborat vocare solet, vel quia non dicere intelligit, vel quia non libenter aliena subsidia implorat, vel quia me refugere videt ; utinam mihi liberum fuisset exemptionem petere, sed ex quo ab annis quindecim huc reversus sum, quum mihi Deus manum porrigeret : homines vero importune accerserent, nec ullus esset honnestius recusandi color, ad turbas pacificandas operam impendere malui quam otiosus esse earum spectator.

318. A Farel, du 17 Mars ; il lui parle de la mort d'Abel Poupin, & de la difficulté de trouver un homme de mérite pour le remplacer dans sa qualité de Pasteur.

319. A Viret, du mois d'Avril ; il lui parle de l'élection qui fut faite.

320. A Jean Clauburger, du mois de Mars, il lui écrit pour le tranquilliser, & il l'assure que son Eglise l'avoit fait Pasteur en le choisissant pour remplir cette place.

321. A Valerand Polanus, qui disputoit mal à propos avec Jean Clauburger.

322—325. A Farel, du 18 Mai, du 4 Juin, du 8 & du 1 Juillet sur divers sujets.

326. A Zerchuntes, du 4 Juillet; il s'y plaint de ce que Zerchuntes le maltraite & lui donne le titre d'inhumain & de barbare; il lui déclare, *merito gloriabor utcunque me inexorabilem vocent improbi, neminem esse mortalium cui ob privatas injurias unquam fuerim inimicus. Irritabilem me esse fateor & quum mihi displiceat hoc vitium, in eo corrigendo non proficio quantum optarem; sed cum multi me innoxium adeoque bene meritum inique oppugnaverint, perfidiose fuerint omnia machinati, crudeliter vexaverint, nemo repertus est cui paria rependere statuerim, quamvis in manu esset occasio & facultas.* Il en donne pour exemple sa conduite à l'égard de George Blandrata, qui fut blâmée par ses Collégues & par l'Eglise Italienne à cause de sa modération.

327–328. A Viret, des mois de Juillet & d'Août, sur des matieres consistoriales.

329. A Henri Bullinger, du mois de Juillet, sur la matiere des Sacremens.

330. A Clauburger, du 24 Juin, *elle est imprimée.*

331. A Melanchthon, du 17 Septembre 1556 de Francfort. Il lui parle de la nécessité d'avoir une conférence pour traiter les matieres controversées entre les Reformés.

232. A Juste Jonas Jurisconsulte, du 17 Septembre & de Francfort. Il le remercie de ce qu'il traduit un de ses ouvrages. Il paroît qu'il avoit été demandé à Francfort pour appaiser les troubles qui s'y étoient élevés.

333. A Clauburger, du 1 Décembre; à Holbrac du 21 & à François Peruccellus, sur les troubles d'Allemagne.

334. A Viret, du 13 Janvier 1557. Il y parle pour la premiere fois du célebre Lambert Daneau.

335. A Pierre Martyr, Prid Cal. Februarii; il le loue sur l'Académie qu'il avoit formée pour enseigner les étudians. *Video quam nunc Provinciam sustineas, quam longe pateat laboris tui utilitas, quanti interfit ex insigni schola prodire verbi Divini Ministros probe institutos, quam multa loca irrigent qui ex Tigurino fonte defluunt rivi.*

336. A Farel, du 3 des Nones de Février; il y renouvelle ses plaintes sur les désagremens qu'il éprouve.

337. A Bullinger, du 3 des Cal. de Juin. Il y parle de Brentius, & il le peint *homo præfractus & nimium addictus crassis suis deliriis*; il lui prouve la nécessité des conférences entre tous les Reformés. *Nihil magis causam nostram juvabit, quam si pro confesso sumamus eamdem nobis esse doctrinam, & uno duntaxat capite excepto inter nos sancte convenire, Confessio autem de re certa & liquida controversiam moveret.* Il ajoute qu'il ne dit rien à Jean de Lasco, *ne rigidius premendo Waldenses fratres a nostro grege excutiat; nihil tamen agam nisi te conscio, huic tantum dixi optimum virum D. a Lasco interdum solere austerum esse, sed quia causa hæc mihi adhuc nondum est comperta non pronun-*

ciare, Waldenſes ante annos 16 cum adhuc eſſem Argentorati miſiſſe confeſſionem, quæ optimo Bucero & mihi tunc comprobata fuit, ſed mihi poſtea oſtenſum fuiſſe exemplar quoddam, in quo nonnulla mihi diſplicent & quod nollem admittere.

338. A Jacob André, des Cal. d'Août; *elle eſt imprimée.*

339. A Antoine Quadrat, Conſeiller du Prince George de Wirtemberg, du 24 Juin; il ſe plaint de Touſſan.

340. A Farel, des Calendes d'Août; il s'y plaint de Weſtphal & de ceux qui plaidoient la même cauſe que lui.

341. A Farel, du 14 Septembre, ſur la conférence entre les Réformés.

342. A Bullinger, du 8 des Ides d'Août; il y peint la conduite des Bernois à l'égard de Genève.

343. Aux Paſteurs de Zuric, pour leur demander Martyr, afin de ſuccéder à Martinenguo dans les fonctions de Paſteur pour l'Egliſe Italienne.

344. A Farel, du 24 Septembre, ſur l'état des François réformés, & la néceſſité d'intercéder pour eux auprès des Princes d'Allemagne.

345. A Jean Wolf, du 13 Décembre; c'eſt une lettre de recommandation.

346. A Farel, du 26 Décembre, ſur les affaires eccléſiaſtiques d'Allemagne.

347, 348. A Farel, du 13 & 24 Février 1558;

il lui parle du départ de Beze & de Budé envoyés auprès des Princes d'Allemagne, & il lui peint l'état des Proteſtans de France.

348. A Mercerus, du 16 Mars; c'eſt une lettre de complimens.

349. A Viret, du 16 Mars; elle eſt datée de Sacconnay, village près de Genève, où Calvin habitoit ſouvent.

350, 351. A Farel, du 22 Avril & du 5 Mai, ſur les affaires de Genève avec Berne, & ſur les différens eccléſiaſtiques de l'Allemagne réformée.

352. A Pierre Alexandre, du 20 Juin. Il le cenſure à l'occaſion des troubles qu'il avoit occaſionné par ſon imprudence dans l'exercice de ſon miniſtere.

353. Au Docteur Euſtache Quercetanus, ſur les diſputes relatives aux Sacremens, du 21 Juin.

354. A Bullinger, du 25 Janvier 1559, ſur les affaires politiques de Genève.

355. A Zancus, qu'il invite à être Paſteur de l'Egliſe Italienne, elle eſt datée du 14 Mars.

356. A Boiſnormand, du 27 Mars; il l'exhorte à remplir ſa place avec courage, & il lui apprend la raiſon pour laquelle il n'a pas été élu profeſſeur des langues orientales.

357. Aux Paſteurs de l'Egliſe de Flandres, du mois de Mai 1560; *elle eſt imprimée.*

358. A Pierre Marbuſius, du 8 des Calendes de Septembre. Il lui parle de ſes ennemis, & il

lui décrit l'état de l'Académie de Genève, pour dégoûter quelqu'un qui lui offroit ſes ſervices. *Ut de exiguis ſtipendiis taceam, tres ſunt duntaxat publici Profeſſores, in ſchola noſtra Claſſium Magiſtri ſeptem quos neceſſe eſt linguam noſtram tenere; nullus autem nunc vacuus eſt locus, ærarii tenuitas forte tibi non eſt incognita quia mediocrem proventum facile exhauriunt multiplices proventus, & urbs ære alieno quod pridem contraxit non parum gravatur; nec meliores privatæ copiæ, quando nec quiſquam admodum eſt locuples, & multis profugis quotidie ſubveniendum.*

359. A Bullinger, du 6 Septembre 1560, ſur les affaires de France. Il lui apprend qu'on prêche publiquement la parole de Dieu dans ce Royaume.

360. A Simon Sulzerus, du 11 Sept. 1560; il lui marque que ſes occupations l'empêchent d'écrire des lettres : il ajoute, *in Gallia duæ ſunt tumultuandi cauſæ quia nec regnum Guiſianum tolerabile eſt, nec multi ferre amplius poſſunt religionem tanta & tam violenta barbarie opprimi. Guiſiani quia ſuam potentiam omnibus exoſam vident, nuper fatua & puerili pompa ſimularunt ſe paratos eſſe ad rationenm reddendam.* Il peint les efforts qu'ils firent pour rendre inutile l'aſſemblée des Etats qu'ils ne pouvoient rompre. En parlant du Clergé, il dit : *Viennenſis Archiepiſcopus cordate admodum de ſanandis Eccleſiæ morbis diſſeruit, ſed paulò poſt domum recedere coactus eſt. Rex Na-*

varræ adhuc ſilet, niſi quod Eccleſiæ Aquitaniæ pace aliqua fruuntur. Beza noſter apud eum eſt, quid in poſterum ſtatuerit neſcio.

361. A Des Gallars, du 3 Octobre; il lui parle de diverſes choſes, & il lui apprend qu'il eſt très-fatigué par l'occupation que lui donnent les leçons de Beze qu'il s'eſt engagé de faire avec les ſiennes, pendant que le premier étoit à Poiſſy.

362. A Bullinger, du 14 Octobre, ſur les affaires de France.

363. Au même, des Calendes d'Octobre, elle eſt en partie imprimée.

364. A Acanthe ou de Spina, de l'année 1561: *elle eſt imprimée.*

265. A Pierre Martyr, du 17 Août. Il lui apprend le retour de Beze, il lui dit qu'il eſt fortement demandé au Conſeil de Zuric par le Roi de Navarre, & il le ſollicite à partir.

366. A Salignac, du 3 des Calendes de Septembre; *elle eſt imprimée.*

367. A Beze, des Calendes d'Octobre, ſur diverſes choſes. Calvin l'a ſeulement ſignée CAROLUS PASSELIUS.

368. A Beze, du 19 Novembre. Après avoir parlé de tout ce qui s'étoit paſſé à Poiſſy, il ajoute: *Pergendum nihilominus quando nos Deus voluit ſtultis eſſe debitores. Ex quo litteris tuis factus ſum certior de indictione novi conventus, de tuo reditu conſilium mutaſſe jam ante intellexiſti: Ma-*

hendum omnino nisi velimus causam prodere & perdere, quæ nunc in summo cardine vertitur. Præcipue gaudeo Reginam ita cupere, quia hinc certo colligere videor eam nil dolose agere. Si qua tamen venerit moræ excusatio opportune metum & dubitationem levabit; elle est écrite & signée comme la précédente.

369. Au même, du 5 des Calendes de Février 1562, sur la maladie de Beze.

370. Au même, du 11 Février. Il lui parle des projets redoutables que pouvoit avoir Philippe second qui faisoit passer des troupes d'Espagne en Italie.

371. Au même, du 18 Février, sur diverses choses peu importantes.

372. A Bullinger, du 12 Mars; il lui raconte ce qui regarde les affaires de France.

373. A Tanner, du 12 Mars; il lui expose un cas de Jurisprudence.

374. A Bullinger, du 9 Septembre, pour engager les Cantons Protestans à s'intéresser pour le sort d'un Bourguignon, habitant de Genève & négociant, qui avoit été incarceré à Milan comme Reformé.

375. A Gaspar Olevianus, Pasteur d'Heidelberg, du 27 Octobre. Il lui parle de Scrimger attaché à Uldrich Fugger, qu'il voudroit attirer à Genève; il répond ensuite à une question qu'on lui avoit faite sur la maniere d'établir un Consistoire pour les mœurs.

Quod de conſtituendæ diſciplinæ ratione conſilium meum poſtulas, vix occurrit quod reſpondeam, niſi optandum eſſe ut duos Princeps de Conſilii ſic ſententia nominet, duos Univerſitas, quatuor autem commune urbis, qui una cum Paſtoribus Eccleſiæ præſint ac ſint morum Cenſores. Modis quidem omnibus inſtandum eſt ut mediocrem ſaltem diſciplinam obtineat. Difficilis labor & moleſtus, fateor, addo etiam odioſus; ſed ubi Chriſtum habes ducem, non eſt quod unquam fatigeris.

376. A Tremellius, du 27 Octobre; il lui apprend qu'il a remis ſes Commentaires ſur Hoſée pour les faire imprimer, & il l'encourage à travailler ſur les autres Prophêtes.

377. A Sulzerus, du mois de Décembre; il lui raconte ce qui s'eſt paſſé en France.

378. A Bullinger, du 16 Janvier 1563; il lui recite la bataille de Dreux & la priſe du Prince de Condé.

379—387. A Bullinger, du 8 Avril, du 2 Juillet, du 12 Août, du 9, du 12 & 30 Septembre, du 20 Octobre, du 2 & du 27 Décembre. Il continue à lui raconter les affaires de France.

388—389. A Viret, du 2 & du 13 Septembre 1563. Dans la premiere, il lui rappelle, *nondum adhuc oblitus ſum quam diligenter me antea complures annos admonueris, cum meas litteras apud te furatus eſſet famulus tuus ut prudenter eſſem ſcribendo.*

390. A Farel, du 8 Septembre; *elle eſt imprimée.*

Lettres de Calvin ſans dates.

391. A Myconius, ſur les affaires de France.

392. A Liſmarinus allant en Pologne.

393. Aux Miniſtres Bernois, ſur les différens qui régnoient entr'eux, *primum, quis ſit finis & quæ efficacia Miniſtri; ſecundum, quid nobis conferant Sacramenta? tertium, an & quomodo nobis exhibeatur corpus Chriſti?*

Cette lettre de Calvin n'a pas été finie; on voit au bas des notes qui renferment les idées dont elle devoit être remplie, & les paſſages de l'Ecriture Sainte dont il vouloit les appuyer. Ainſi, par exemple, on lit: *De Miniſtris & eorum functione bifariam loqui; ſcripturam aliquando Spiritus Sancti gratiam includere ſub eorum Miniſterio, cum ſeorſum ſtatuitur Miniſter, prorſus in nihilum redigi cum ſua virtute, cum contra ubi ſub Miniſterio Dei gratia includatur, plurimum ei tribuatur.*

394. A Lælius Socin. J'extrais quelques morceaux de cette lettre, pour faire juger la tolérance de Calvin. *Ego certe ſi quis alius ſemper a Paradoxis abhorrui & argutiis minime delector; ſed nihil me unquam impediet quin profitear ingenue, quod ex verbo Dei didici; nihil enim in ejus Magiſtri ſchola niſi utile traditur: illa mihi unica eſt perpetuoque futura eſt ſapiendi regula, in ſimplici ejus doctrina acquieſcere. Utinam tu quoque, mi Læli, tuum ingenium eadem moderatione ſervare diſ-*

cas. Quare non eſt quod expectes dum ad illa quæ objicis queſtionum portenta reſpondeam, ſi tibi per illas aerëas ſpeculationes volitare libet, ſine me quæſo humilem Chriſti diſcipulum ea meditari, quæ ad fidei meæ ædificationem faciunt, ac ego quidem ſilentio meo ad quod cupio conſequar, ne tu mihi poſt hac ſis moleſtus; liberale vero ingenium quod tibi Dominus contulit non modo in rebus nihili fruſtra occupari, ſed exitialibus figmentis corrumpi vehementer dolet.

N°. 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116.
LETTRES *latines écrites à Calvin, fol. papier.*

Les VIII Volumes renferment les lettres écrites à Calvin par tous les grands hommes de ſon ſiécle, en particulier par les Théologiens, & ſurtout par ceux de la Suiſſe. On en trouve un grand nombre qui lui étoient adreſſées pour le conſulter ſur divers ſujets; mais quoique le nombre de ces lettres ſoit prodigieux, il eſt très-vraiſemblable qu'il en manque encore un grand nombre.

Je ne ferai qu'une ſeule remarque; c'eſt que la lettre du Conſeil de Genève, écrite au nom du Petit, Grand & Général Conſeil, pour rappeller Calvin dans Genève d'où il avoit été proſcrit, & l'inviter à y venir exercer de nouveau ſon Miniſtere, a un ſceau qui détruit une opinion généralement reçue ſur la deviſe actuelle des Armoiries de la République, *POST TENEBRAS LUX.* On croit

croit communément qu'avant la Reforme de la Religion, les Armoiries de la République portoient pour deviſe, *POST TENEBRAS SPERO LUCEM*; & qu'après la Reforme, on prit la deviſe que nous avons à préſent; cependant, le 22 Octobre 1540, la lettre écrite à CALVIN fut ſcellée avec un SCEAU qui portoit pour deviſe *POST TENEBRAS SPERO LUCEM*. Mr. Jallabert a un Acte, expédié dans la Chancellerie le 7 Janvier 1552, qui porte la même deviſe. On trouve encore des piéces de monnoie frappées en 1561, où la deviſe des Armoiries eſt *POST TENEBRAS LUCEM*, comme on la voit de même dans toutes les monnoies frappées immédiatement après la Reforme qui s'acheva en 1535.

N°. 117. LETTRES *de Beze à Calvin, fol. Papier.*

N°. 118. LETTRES *de Beze à Bullinger, fol. Papier.*

N°. 119. LETTRES *de Beze à divers, fol. Papier.*

N°. 120. LETTRES *de Bullinger à Théodore de Beze* de 1561-1574.

Ces lettres ſont très-curieuſes, & apprennent bien des choſes intéreſſantes ſur les affaires politiques & eccléſiaſtiques de France & d'Allemagne. Il ne ſeroit pas facile d'en donner des fragmens intéreſſans, parce qu'il faudroit à chaque inſtant les accompagner d'un commentaire hiſtorique pour les rendre intelligibles.

J'obſerverai ici, à l'égard des lettres de Calvin, qu'elles ſeroient autant d'énigmes pour ceux qui ne ſauroient pas l'hiſtoire du temps ; car afin d'être plus court, ou peut-être plus ſecret, Calvin n'emploie jamais que les noms de batême de ceux dont il parle, & la plupart des dates ſont tirées des choſes mêmes dont il eſt fait mention dans la lettre. Je dois encore dire que le plus grand nombre des lettres de ce grand homme avoient été tranſcrites par Mr. Samuel Turretini, que j'ai profité de ces copies qui ſont très-fideles ; & que je n'aurois jamais entrepris de les parcourir toutes, s'il m'avoit fallu les lire dans la mauvaiſe écriture de notre célebre Théologien.

N°. 121. LETTRES *diverſes de divers hommes célebres, fol. Papier.*

Elles ſont écrites de 1557--1561.

N°. 122. LETTRES *du Synode de Cracovie à Bullinger & à Calvin, fol. Papier.*

N°. 123. LETTRE *de Junius à Theodore de Beze, fol. Papier.*

Elle roule ſur le λογος.

N°. 124. LETTRE *de Guillaume Budé, Secrétaire du Roi, au Pape Jules II*, 4°. *Papier.*

Cette lettre a été faite pour expliquer le livre de Plutarque ſur *la Tranquillité de l'ame*, qui avoit

été traduit du Grec en Latin ; cet ouvrage fut composé en 1505, & le Manuscrit a été copié pendant la même année.

125. LETTRES *diverses de Cyrille Lucar, fol. Papier.*

La première est adressée à Antoine Léger, Professeur de Genève ; il lui parle 1°. de l'impression du nouveau Testament faite à Genève en Grec vulgaire.

2°. Des différences qu'on observe dans la Religion Catholique Romaine & la Religion Grecque.

3°. De ses propres affaires.

4°. Des heureux changemens que Leger avoit fait dans ses idées sur la Religion.

La seconde est écrite au Mag. Conseil de Genève & à la Vénérable Compagnie des Pasteurs ; il les entretient de son état, & il leur témoigne l'estime qu'il a conçue pour Antoine Leger avec lequel il avoit vécu à Constantinople.

La troisieme est écrite d'Egypte à l'Archevêque de Dominis, elle est datée de 1618.

On y trouve ensuite trois lettres d'Antoine Leger, qui servent de réponses à celles du Patriarche Cyrille.

On y voit encore une lettre de Corydallus à Leger.

Deux lettres de Conopius au même.

Loci collectia Doctore Legero de Deo & ſcriptura.

Une copie de la lettre de Cyrille à Uttembogaert, Miniſtre à la Haye, où il lui décrit les diverſes ſectes de la Religion Grecque, & où il nomme tous les lieux où cette Religion a été reçue.

Toutes ces piéces grecques & latines ont été données à la Bibliothéque publique par Antoine Leger.

TROISIEME PARTIE.

MANUSCRITS FRANÇOIS.

THÉOLOGIE.

N°. 1. LA SAINTE BIBLE, *II Vol. fol. Vélin.*

LE vrai titre de ce Manuſcrit eſt celui-ci : *La* BIBLE YSTORIAUS *ou les* YSTOIRES ESCOLATRES.

Ce livre porte les Armoiries de la famille Petau ſur la couverture. Il eſt écrit ſur deux colonnes ; les gloſes, quand il y en a, ſont placées dans la marge ou dans le bas des pages. Les grandes lettres ſont hiſtoriées, & tout l'ouvrage eſt enrichi d'une foule de miniatures qui repréſentent l'événement rapporté dans l'endroit où elles ſont placées. Ainſi, par exemple, dans le haut de la premiere page, il y a une de ces peintures qui montre le Traducteur de la Bible aſſis devant un pupitre chargé de livres, entre leſquels on voit la Bible ouverte. On y lit diſtinctement ces paroles du Prologue *chacun jour* &c. & au-deſſus dans une eſpece de ruban qui s'élance hors de la main de l'Auteur, on découvre le commencement du Prologue, *Pour ce que le Deable*, &c. A quelque diſtance, on apperçoit des Clercs tenant leur

Missel sous le bras, & on voit parmi eux des enfans tonsurés. Les premieres pages de chaque livre ont de riches bordures ornées de fraises, ce qui annonce le XV siécle.

Ce Manuscrit est un de ceux sur lesquels Jallabert a le plus écrit; je me fais un plaisir de reconnoître ici que j'ai beaucoup profité de son travail pour l'intelligence de ce Manuscrit.

Le Prologue de cette Bible est remarquable, en voici quelques lambeaux: *Pour ce que le deable que chacun jour empesche destourbe & enordit les cuers des hommes par oiseuse & par mil las qu'il a tendus pour nous prendre, entre en nos cuers comme celui qui oncques ne cesse de guetter comment il nous puisse mener a péchié pour nos ames traire en son puant enfer avecques lui. Est il mestier a nous clercs & prebstres de saincte eglise qui devons être lumiere du monde, que nous apres nos heures & nos oraisons entendues a aucune bonne oeuvre faire..... Sy je qui suis prebstre & chanoine de sainct pierre daire de leuesche de terouenne & guiars des moulins suis appellé premierement a la louenge de dieu de la vierge marie & de tous saincts & apres au prouffit de tous ceulx qui ceste oeuvre verront & a la requeste de ung mien especial amy qui moult desire le prouffit de mon ame, Translate les livres historiaux de la bible de latin en romans, en la maniere que le maistre en traicte en histoires. les escolastres en lisent des histoires ce dont il nest pas mestier de translater & en*

faiſant plainement le texte des livres hiſtoriaux de la bible. Si prie a tous ceulx qui ces tranſlations lirront que sil na aucune choſe a reprendre en lordonnance du romans quils me ayent pour excuſé, car ſur lame de moi je ny ai rien mis ni adjouſté fors pure verite ſi comme je lai trouve ou latin de la bible & des hiſtoires aux eſcolatres, & qui les voudroit regarder lon y pourroit trouver certainement la pure verite de toutes ces tranſlations .....ſi rens grace a dieu de leſpace de vie de la ſainté & de tant de ſens quil ma preſté.....

Le Prologue finit ainſi :

An lan de grace mil CC *& quatre vins & VI ou mois de Juing ouquel je fus né & es quarante ans accomplis commençai je ces tranſlations & les eus parfaites an lan de grace mil* CC XXIIII. *&* VIIII. *ou mois de fevrier & en lan de grace mil* CC XXIIII. XVII. *le jour de ſaint remy fus je eſleu & fait doyen de ſaint pierre daire dont je eſtois chanoine sy comme devant eſt dit.*

Premierement eſt en ce livre tranſlate

Le livre de geneſis & puis exodes.

Levitiques.

Le livre des nombres.

De deuteronomes.

Le livre Joſué.

Le livre des Juges.

Les quatre livres des roys.

Le livre Job & le Pſeaultier david.

Les pareboles ſalemon.

Le livre de la ſapience ſalemon.

Le livre eccleſiaſtique.

Le livre des cantiques.

Le livre baruth.

Le livre Yſaie Jheremie & les lamentations ezechiel daniel & les autres prophetes.

Le livre thobie.

Le livre ſuſanne & les hiſtoires qui viennent apres ſy comme vous les trouveres.

Le livre judith & les hiſtoires qui apres viennent ſi comme vous les trouveres.

Les deux livres des machabees.

Lhiſtoire evangeliſte que lon dit le nouvel teſtament.

Les evangilles toutes.

Toutes les epiſtres ſainct pol.

Les faicts des apoſtres.

Et lapocalipſe ſaint Jehan.

En celle maniere ſont ces livres ordonnés lun apres lautre en lhiſtoire aux eſcolaſtres, car je en ſuis du tout & en ſuivre dois le maiſtre en hiſtoires & en toute ſon ordonnance, ſaulve ce que les paraboles ſalemon le livre job ne ſont pas contenus en hiſtoires mais je les ai mis en ce livre pour la bonté de eulx.

On trouve dans la troiſieme page, après celle-ci, une lettre du Maître en hiſtoires, par laquelle il envoie ſon ouvrage à l'Archevêque de Sens, *pour le corriger ſe meſtier en eſt.*

A honnourable Pere & ſon chier Seigneur Guillaume par la grace de Dieu archeuesque de Sens. Pierre es ſerf Jeſuchriſt prebtre doyen de tric treves bonne vie & bonne fin.

Mais que ſignifie ces mots de trictreves ? Si l'on en croit l'Abbé le Bœuf, qui a vu quelques Bibles de Guyars des Moulins, il ſoupçonnoit que Pierre Comeſtor, qui eſt l'Auteur des hiſtoires eſcolaſtres, & non des hiſtoires ſcholaſtiques, comme dit Morery dans ſon Dictionnaire, étoit Doyen de Tric, alors le mot de *Treves* ſignifioit *Trouves* & l'on liſoit alors le ſouhait, *trouvés bonne vie & bonne fin* ; mais comme on lui diſoit que dans d'autres Bibles manuſcrites de Guyars des Moulins, & ſur-tout dans deux exemplaires qui ſont dans la Bibliothéque de Genève, on liſoit Pierre Doyen de Treves, il répondoit alors que le Copiſte avoit ſauté le mot de Tric. V. *Mém. de l'Acad. des Inſcript. T. XVII, p.* 731.

Mais il paroît qu'il ſe trompe ; car 1°. il n'explique point ce que ſignifie ce mot de Doyen de Tric. 2°. L'original latin de Pierre Comeſtor détruit entiérement cette idée, puiſque dans l'Epître dédicatoire que Guyars a traduite, on lit *Petrus ſervus Chriſti presbyter Trecenſis vitam bonam & exitum beatum.* 3°. On ſait que Pierre Comeſtor fut Doyen dans l'Egliſe de Troyes en Champagne, & qu'il en avoit été Chanoine. 4°. Enfin, il eſt évident que le mot *Trece* a été un

des noms latins de la ville de Troyes, comme on peut le voir dans le Dictionnaire de Baudrand, *T. II*, mais sur-tout dans la *notitia Galliarum de Valesius*. Que résulte-t-il de tout cela ? Si-non que Guyars a pu se servir du vieux mot de *Trece*, & qu'il a lu Doyen de Trece, en ajoutant ensuite *trevés bonne vie & bonne fin*. Des Copistes ignorans ayant sauté le mot de *Trec*, on écrit que Comestor étoit Doyen de Treves, ce qui est absolument contraire à l'histoire.

Il faut remarquer qu'on ne trouve pas les livres de la Bible copiés dans l'ordre indiqué par la Table que j'ai rapportée. Ainsi, après le livre de Job, intitulé, je ne sais pourquoi, *Job le petit*, on a placé Thobie qui est suivi de Jhérémie, Ezéchiel, Daniel, Susanne, &c. *puis du livre Judie & des hystoires qui après en suivent.*

Après l'histoire de Judith, on lit ces paroles en lettres rouges, *vueil je ci mettre aulcunes choses que je treuve en hystoires qui sont contenues en l'hystoire de Judie ; si comme des sept enchanteurs & de daires le fils ystapes de la consummation du temple & de ageun & de zacharie du roy xerces du roy artaxerces de esdra nehemie de la reedification de jerusalem de l'invencion des tabernacles de la dedicace du mur & de la mort esdra & neemie & tout ce est es histoires jusques au livre hester la royne.* Ces histoires occupent cinq pages & demi.

Au commencement du livre d'Esther on lit :

Ce livre Heſter n'a nuls titres. Mais après la fin du livre Heſter a de diverſes hyſtoires qui ſont contenues ſur le livre heſter, ſi comme du roi ochun ; on treuve en ce livre diverſes choſes qui ne giſent mie en la bible car St Jherome dit que il les trouva es treſoreries des juifs & communes eſcriptures de divers traictes eſcriptes de langue & de lettres gregoiſes ſi en ſemblera a la gent laye hiſtoire mieulx ordonnée.

Après le livre d'Eſther, on trouve pluſieurs chapitres, intitulés :

Du roy ochun.
Du roy arſame & de dara.
Du roy alexandre le grant.
Comment les dix lignées des juifs furent encloſes.
Du roy tholomée ſother.
Du roy tholomée philadelphe.
Du roy evergentin.
Des roys philopator & antiochun le grant.
De ſeleucun le roy.
De antiochun epiphanem.

Les Agiographes ſuivent ceux-ci :

Les pareboles de ſalmon.
Les eccleſiaſtes.
Le cantica canticorum.
De la ſapience.
Eccleſiaſticus.

Le ſecond volume de cette Bible commence par les prophetes, celui *de yſaie jheremie les lamentations baruth ezechiel daniel oſee joel amos abdie*

joas pour jonas michie nahum abacuch ſyphonias aggeus zacharie malachie les deux livres de machabeus.

Le Nouveau Teſtament n'eſt pas ſéparé du Vieux, mais il ſuit immédiatement dans cet ordre: *Les quatre Evangiles, les Epîtres de monſeigneur St. Pol*: leur ordre eſt le même que dans les Bibles ordinaires; on voit après elles les Actes des Apôtres, enſuite les Epîtres de St. Jaques & de St. Pierre; il n'y en a que deux de St. Jean, puis l'Apocalypſe, enfin le Pſeautier.

Voici comment le premier verſet des Pſeaumes eſt traduit: *Beneure eſt lomme qui nala pas ou conſeil des felons & qui ne eſtoit pas en la voye des pechieurs & qui ne ſeſt pas enchaure de peſtilence.*

Ce Manuſcrit peut être du XIV ſiécle.

V. *Acad. des Inſcript. Vol. XVII; Valeſii Notitia Galliarum; Baudrand Dict. Geograph.; Morery.*

N°. 2. BIBLE FRANÇOISE, *fol. Vélin.*

Cette Bible eſt la même que la précédente, quoiqu'elle me paroiſſe beaucoup plus ancienne.

Elle eſt écrite ſur trois colonnes; on y trouve au premier feuillet, en lettres griſes, le nom de Philippe de Châlons, & deſſous celui de Jean Duvillard, Citoyen de Genève, qui fut pluſieurs fois Syndic de la République, & qui donna ce Manuſcrit à la Bibliothéque publique en 1591.

Cette Bible eſt enrichie de vignettes rélatives

aux traits d'hiſtoire racontés près des endroits où elles ſont placées ; on a joint au Texte pluſieurs gloſes tirées des Peres & ſoulignées avec de l'encre rouge.

Ce Manuſcrit differe du précédent par le ſtyle & par l'ordre des livres du Vieux & du Nouveau Teſtament.

On y lit ainſi le premier verſet du premier Pſeaume :

Beneois eſt le omme qui nala mie au conſeil des felons & ne fiſta mie en la voye des pecheours.

On trouve encore dans cet exemplaire la préface de St. Jérôme pour les Pſeaumes, traduite par Pierre Arrenchel.

Le Pere Simon parle dans ſon hiſtoire critique de ce Manuſcrit françois du Vieux & du Nouveau Teſtament. V. *p.* 331 *&* 531.

Après le Pſeautier, on trouve une très-longue Litanie qui commence ainſi :

Kyrie eleiſon doux dieux
Soyes nous loues & pieux
Kyrie eleiſon doux ſyre
Ne nous moultés mie con ire
Pere des aeux aies pitie
De nous par ta ſainte amitie
Fils dieu ramembres de la gent
Jette nous hors de tous tourmens, &c.

Il finit ainſi, après s'être adreſſé à tous les Saints & les Saintes,

Sur diex oies mon oraiſon
Viegne a toi mon cri & mon ton
Pour vous adieu notre Seignour
Jeſucriſt notre Sauveour.

N°. 3. BIBLE FRANÇOISE, *fol. Vélin, II Vol.*

Cette Bible eſt encore la même que les deux précédentes, mais elle eſt beaucoup plus moderne; le caractere de l'écriture eſt courant.

Après le livre d'Eſther on lit : *L'an de grace* 1474 *le* 29 *jour du mois de Janvier fut commencé à écrire ce livre aũ depens de honourable Homme du Pont marchand & citoyen de la cité de Genève, il a été accompli l'an deſſus écrit le* x *jour de May par la main de Jehan Bagnel de Polygny les Luxeuil en Bourgogne diocèſe de Beſançon.*

Cet exemplaire differe des deux autres par la diſpoſition des livres de la Bible & par le ſtyle; ainſi, par exemple, le ſecond volume commence par le Pſeautier qui eſt appellé *le livre des Cantiques & la ſainte parolle de david le prophete parlant de Criſt & c'eſt le premier nocturne.*

Voici le premier verſet du premier Pſeaume : *Bienheure eſt lomme qui pas nala aũ conſeil des ſelons & qui neſta en la voye des pecheurs & qui en la chaire de peſtilence ne saſſit.*

On s'accorde à obſerver que la plupart des Manuſcrits de cette Bible different pour le langage, & qu'on ſuit preſque les progrès de la langue françoiſe, en ſuivant les divers exemplaires qui

en ont été fait en différens temps. Cet ouvrage fut si estimé dès qu'il parut, qu'on le traduisit en plusieurs langues ; & on le crut si utile, que diverses personnes en renouvellerent la langue en divers temps.

Ces différences s'étendent encore aux livres qui composent cette traduction. Il y a plusieurs exemplaires, dans lesquelles on ne trouve qu'un abrégé des Evangiles & des Actes ; tels sont ceux au moins qui sont une traduction fidelle de l'ouvrage de Comestor, tandis que plusieurs contiennent non-seulement les Evangiles & les Actes, mais encore les Epîtres & l'Apocalypse, d'où l'on peut conclure que ces livres ont été ajoutés à la traduction de Guiars.

Cette Bible a été donnée à la Bibliothéque de Genève en 1603 par Jean Ternaut, Citoyen de Genève.

Jallabert qui avoit fait, comme je l'ai dit, d'excellentes remarques sur le Manuscrit N°. 1 de la Bible françoise de Guiars dont je me suis beaucoup servi, en a ajouté de très-curieuses sur cette Bible elle-même, que je ne veux pas passer sous silence. Il observe qu'on trouve dans plusieurs Bibliothéques de France des Manuscrits de la Bible traduite en françois par Guiars, qui ont appartenu aux Rois de France, aux Ducs de Berry & de Bourgogne ; ainsi, par exemple, on lit cette note écrite de la main de Charles V : *Cette Bible est à*

nous Charles V de notre nom Roy de France & eſt en II Vol. On ſait qu'il avoit fait préſent de pluſieurs exemplaires de la verſion de la Bible en françois à divers Seigneurs & Dames de ſa cour.

Les Regiſtres de la Chambre des comptes de Dijon portent que Philippe-le-Hardi, Duc de Bourgogne, paya ſix cens écus d'une Bible écrite en françois. On trouve cinq exemplaires de la Bible en françois dans le Catalogue des livres de Jehan, Duc de Berry. Il y en a un qui eſt eſtimé L. 250; un autre L. 300, & un autre L. 400. Charles VIII fit imprimer à Paris la Bible de Guiars en II Vol. fol. chez Verard en 1488; on lit dans le Prologue: *& a été cette Bible en françois la premiere fois imprimée à la requeſte du très Chreſtien Roy de France Charles VIII de ce nom.*

Les Rois Jean, Charles V & Charles VI ſe plaiſoient à lire l'Ecriture Sainte, & ils chargerent diverſes perſonnes, comme Nicolas Oreſme & Raoul de Preſle, de la traduire en langue vulgaire, ou plutôt de perfectionner la traduction de Guiars; c'eſt au moins ce qui me paroît le plus vraiſemblable, l'ouvrage de Raoul de Preſle fut fini en 1377, & Oreſme y fit quelques changemens.

Philippe de Maiſieres dit à Charles VI par la Royne vérité dans le ſonge du vieil Pelerin, p. III, ch. LII, *& ſi te conſeilles beau fils que communement tu te tiegnes à la Bible en ſuivant la doctrine de*

de ton bon pere Charles V qui chacun an la liſoit toute en perſonne.

V. *Hiſt. crit. du V. T. p.* 318, *du N. p.* 18, 320 & 413 ; *Hiſt. des ouvr. des Sav. Août* 1689 ; *Journ. de Trévoux* 1746 *Août ; Ac. des Inſcript. T. VII ; Mém. de Comin. T. III ; additions à l'hiſt. de Louis XI ; Hiſt. litter. de Lyon T. II ; Diſſert. de le Bœuf T. III ; Défenſe de la traduction de Genève.*

N°. 4. EXAMERON, ou l'Hiſtoire royale & les plus belles & les plus curieuſes queſtions ſur l'Exameron en forme de lettres, dédié au Roi par le Sr. Nicolas de Hauteville, Prêtre & Docteur de Paris, Chanoine de l'Egliſe Cathédrale de St. Pierre de Genève, du 16 Juillet 1667, *fol. Papier.*

Voici un commentaire du commentaire de St. Baſile ſur les ſix jours de la Création : L'Auteur y débite tout ce qu'il ſait des anciens romans qu'on a fait ſur l'hiſtoire naturelle, & des rêveries de l'ancienne philoſophie. Il cite, ſans diſcernement, les paſſages des Peres, pour appuyer ſes abſurdités, & il joint à tout cela les réflexions les plus extraordinaires ; ainſi, par exemple, après avoir fait un très-long éloge de la nuit, il dit que Dieu l'avoit choiſie pour accomplir ſes plus grands myſteres.

N°. 5. TRAITÉ DES ANGES, *fol. Papier.*

Ce livre eſt dédié à la Trinité & à la Vierge.

J'en rapporte la Dédicace, parce qu'on y trouve tout ce qui peut intéreſſer ſur cet ouvrage.

A l'honneur & louenge de la ſaincte trinité de la benoiſte vierge marie de la tres excellent angelique nature & de tous les ſaincts & ſainctes du paradis. Cy commence le traicté que frere françois d'Eximines docteur en theologie de l'ordre de monſeigneur ſt françois de la province d'arragon a fait & compile ſur le livre de ſt denys c'eſt aſſavoir angelique eccleſiaſtique hierarchie & myſtique theologie, recitants les expoſitions de pluſieurs excellents docteurs & aultres ſaints peres approuves par ſaincte mere egliſe, ou ſe traicte principalement des bons anges & mauvais & de pluſieurs prouffitables & merveilleuſes matieres lequel traicté contient en ſoi cinq livres.

Le premier fait mention de l'excellente haulteſſe & dignité d'angelique nature.

Au ſecond livre parle qu'eſt ordre & hierarchie.

Au tiers livre parle du diligent ſervice que font les ſaincts anges aux hommes.

Au quart livre parle quelle fut la creation des anges en leur commencement & auſſi des mauvais.

Au quint livre & dernier parle de la haulteſſe de monſeigneur St Michel & pourquoi il eſt plus hault dans les ordres des autres.

On apprend à la fin du dernier chapitre, quel eſt celui qui engagea l'Auteur à traiter ce ſujet. *Ne reſte ſinon de faire graces à dieu tout puiſſant & à vous tres honnorable Chevalier Meſſire Pierre d'Ar-*

tis maiſtre d'hoſtel & Chambellan de tres hault Prince & Seigneur Jehan par la grace de Dieu Roy d'Arragon regnant l'an 1387. Du Verdier confirme tout cela dans ſa Bibliothéque françoiſe.

Cet ouvrage fut imprimé à Genève auſſi-tôt qu'il put l'être, car la date de l'édition eſt de 1478; il fut imprimé enſuite à Paris en 1518.

V. *Bibl. Hiſpana Vetus T. II; Bibl. françoiſe de Du Verdier T. I.*

N°. 6. L'HORLOGE *de Sapience, fol. Vélin.*

Cet ouvrage eſt diviſé en deux livres.

Le premier contient XVI Chapitres, dans leſquels l'Auteur traite de la ſageſſe; du deſir qu'on doit en avoir; comment on la trouve dans la paſſion de Jéſus-Chriſt; combien on doit aimer ſon Sauveur; combien la paſſion de Jéſus nous eſt utile, & quels ſont les dangers de la négliger.

Le ſecond inſtruit ſes lecteurs de divers eſcoliers qui ſont au monde, de la ſcience de bien mourir; du Saint Sacrement de l'Autel; comment on doit louer & ſervir en tout temps divine ſapience; comment les bons Chrétiens doivent épouſer dame ſapience & renouveller leur amour pour les bonnes œuvres, & des fruits qui viennent de la divine ſapience.

On attribue cet ouvrage à Henri Suſon, d'autres à Jean de Souſaube.

Ce Manuſcrit fut fini d'écrire le 17 Avril 1417, & on l'imprima à Genève en 1478.

On lit ſur la couverture une note intéreſſante pour Genève, elle renferme la deſcription d'un terrible incendie arrivé dans cette ville le 21 Avril 1430 ; elle apprend que vers le lac il n'y eut que la Tour qui étoit près du Pont du lac qui réſiſta ; que le feu fut ſi ardent, que dans la Tour d'une Egliſe, *duo Cymbala groſſa fuſa fuerunt*, *idem evenit campanule horologii*, le clocher de la Madelaine fut conſumé avec pluſieurs maiſons du voiſinage, & même du Bourg-de-four. On ajoute que le feu commença dans une grange aux rives du lac, vers la maiſon de Pierre Curtillet & de Pecolat, & qu'il ſouffloit une très-forte biſe.

THÉOLOGIE POLÉMIQUE.

N°. 7. *Le* CHEMIN *du Temple de la Vérité, fol. Papier.*

Cet ouvrage eſt diviſé en ſept Chapitres, & il contient, comme dit l'Auteur, le triomphe & victoire de la vérité contre les menſongiers, parjures, idolâtres, hérétiques, athéiſtes, hypocrites, perturbateurs de l'Egliſe Chrétienne & aultres ſiens adverſaires, compilé & réduit par écrit en forme de dialogues par noble homme Jaques de la Motte Sieur de Huppigny. Il dédia ſon ou-

vrage à Claude de Lorraine, Duc d'Aumale, Pair de France, Lieutenant général de Bourgogne.

Il cherche à faire voir quelle eſt la force & l'empire de la vertu & de la vérité ſur l'eſprit des hommes; l'Auteur plein de ſes idées, prend le chemin du temple de la vérité, en diſcourant avec la vérité qu'il croit avoir pris pour guide; il rapporte à cette occaſion tout ce qu'il imagine qu'elle lui a dit contre le menſonge, le faux témoignage, l'idolâtrie, le malheur des idolâtres, mais ſurtout contre l'héréſie & les hérétiques qu'il épargne beaucoup moins que les autres. Je ne crois pas que cet ouvrage ſoit imprimé, je ne l'ai vu indiqué nulle part. Du Verdier attribue à ce Jaques la Motte Sieur de Huppigny LE BLASON DES CÉLESTES ET TRÈS CHRÉTIENNES ARMES DE FRANCE contenant le devis des trois fleurs de ſapience, juſtice & bon conſeil aſſiſes au Champ de vertu, *in*-16°. à Rouen 1549.

V. *Du Verdier*, *T. II*, *p.* 291.

N°. 8. PIÉCES *rélatives à la diſpute avec le Pere Cherubin*, *fol. Papier.*

Le Magnifique Conſeil de Genève & la Vénérable Compagnie de ſes Paſteurs reſolurent en 1598 d'accepter un défi, qu'avoit fait le P. Cherubin Capucin, pour diſputer publiquement ſur les matieres controverſées dans la Religion; mais

ces deux corps, qui ſentoient bien qu'ils n'auroient pas dû écouter les cris du Capucin, céderent aux ſollicitations des habitans reformés du Chablais qui étoient devenus une ſeconde fois les ſujets du Duc de Savoye; ils ne ſe rendirent cependant, qu'après avoir communiqué à Berne & à Zuric ce qui ſe paſſoit.

On trouve dans ce volume pluſieurs piéces rélatives à la négociation de cette diſpute, à la détermination des temps, des lieux, des matieres, à la préſidence & à la ſureté de ceux qui s'y rendroient; on arrêta qu'elle ſe tiendroit à Thonon. Ce Manuſcrit renferme encore les lettres reçues des Egliſes de Suiſſe à ce ſujet, avec la correſpondance de ceux qui furent chargés d'arranger cette conférence.

N°. 9. DISPUTES *entre le Miniſtre Bereaud de Montauban & le Jéſuite Sapeti, fol. Papier.*

Ces diſputes eurent lieu à Montauban en 1598, elles roulent preſque ſur tous les ſujets de controverſes religieuſes qui ſe ſont élevés entre les Catholiques Romains & les Proteſtans.

N°. 10. QUESTIONS *faites à Mr. le Miniſtre Gauſſen, par le Prêtre Piard avec les réponſes, fol. Papier.*

N°. 11. TRAITÉ *de controverſe ſur la Ste. Cene, fol. Papier.*

Cet ouvrage paroît composé dans le commencement du XVII siécle ; j'en ignore l'Auteur, mais on y attaque les principes de la doctrine des Catholiques Romains sur l'Eucharistie.

N°. 12. OPINION *du Ministre Maignier sur la sanctification de la chair de Christ, fol. Papier.*

Cet ouvrage fut dépose à la Rochelle en 1576.

On y a joint, RÉPONSE à Mr. Maignier touchant l'écrit qu'il a fait sur la sanctification de la Chair de Christ.

N°. 13. CERTIFICAT *signé* de deux Docteurs de Sorbonne, J. de Salignac & Viboult, qui approuvent la version en vers françois de nos Pseaumes, depuis le 48e. jusqu'au dernier, comme étant conforme au Texte hébreu & à la foi catholique. Peut-être refuserent-ils d'approuver les 48 premiers Pseaumes, parce qu'ils avoient été composés par Clément Marot. Ce Certificat est daté du 16 Octobre 1561.

THÉOLOGIE PARÉNÉTIQUE.

N°. 14. CONCEPTIONS *plaintives sur la dégénération de l'Eglise du présent & la cause d'icelle*, 4°. *Papier.*

Cet ouvrage est dédié aux Magnifiques & très-redoutables Seigneurs de l'illustre & très-renommée République de Berne ; la dédicace est signée *Pastor.*

On trouve enſuite un avis au Lecteur, & enfin l'ouvrage lui-même. L'Auteur aſſigne, comme les cauſes de la dégénération du préſent, l'ignorance & l'aveuglement d'eſprit; à cette occaſion, il trace les devoirs des Paſteurs, & il entre dans des détails peu honorables pour ceux qu'il croyoit néceſſaire d'inſtruire. Enfin il s'emporte ſouvent d'une maniere indécente contre l'Egliſe Romaine.

N°. 15. SERMONS *divers*, *fol. Papier.*

Ces Sermons appellés à Genève *Congrégations*, ſont des diſcours que chaque Paſteur eſt obligé de faire à ſon tour chaque Vendredi matin, ſur un ſujet donné, mais qui eſt toujours tiré des livres hiſtoriques du Vieux & du Nouveau Teſtament, qu'on explique par ce moyen d'un bout à l'autre. Il importe de remarquer que ce Sermon eſt ſoumis à la cenſure du Corps des Paſteurs qui prononce toujours ce qu'il en penſe.

Ces diſcours recueillis dans ce volume, ont été prononcés par Michel Cop, par Calvin & Beze.

N°. 16–40. SERMONS *de Jehan Calvin en* 44 *Vol. fol. Papier.*

123 Sermons ſur la Genèſe, II Vol.
200 ——— ſur le Deutéronome, IV. Vol.
159 ——— ſur Job, III Vol.
72 ——— ſur les Pſeaumes, II Vol.
43 ——— ſur Eſaïe, VII. Vol.

91 Sermons sur Jérémie, II Vol.
25 ——— sur les Lamentations, I Vol.
174 ——— sur Ezechiel, IV Vol.
47 ——— sur Daniel, I Vol.
65 ——— sur Osée, I Vol.
17 ——— sur Joël, I Vol.
43 ——— sur Amos, I Vol.
5 ——— sur Abdias, I Vol.
6 ——— sur Jonas, I Vol.
28 ——— sur Michée, I Vol.
17 ——— sur Sophonie, I Vol.
189 ——— sur les Actes des Apôtres, III Vol.
110 ——— sur la premiere Epître aux Corinthiens, II Vol.
66 ——— sur la seconde, I Vol.
43 ——— sur l'Epître aux Galates, I Vol.
46 ——— sur les Epîtres aux Thessaloniciens, I Vol.
55 ——— sur la premiere Epître à Timothée, I Vol.
31 ——— sur la seconde, I Vol.
48 ——— sur l'Epître à Tite, I Vol.

2023 Sermons. 44 Vol.

On pourroit croire cette notice des Sermons de Calvin singulierement exagérée, si les 44 Volumes de Sermons n'étoient pas existants, si cette notice elle-même n'étoit pas tirée du Regiſtre de

la Vénérable Compagnie des Paſteurs, & ſi l'on ne ſavoit pas ſurement qu'elle a été faite en 1564 par David Raguenier, & copiée par Nicolas Colladon, Secrétaire de la V. Compagnie des Paſteurs; mais ce qui étonnera bien plus, c'eſt que tous ces Sermons ne ſont pas encore la collection complete de tous les Sermons prononcés par cet infatigable Prédicateur, car l'on ſait certainement que cette notice n'indique que les Sermons qu'il prêcha depuis le 29 Septembre 1549 juſqu'au 15 Février 1560. Cependant, on ſait auſſi qu'il vint à Genève au mois d'Août en 1536, qu'il fut à la vérité ſouvent abſent, mais toutes ces abſences n'occuperoient pas l'eſpace de 4 ans dans le reſte de ſa vie. On ſait encore qu'il ne mourut qu'au mois d'Août 1564, & qu'il prêcha preſque juſqu'à ſa mort. Au reſte, il ne faut pas croire que Calvin écrivit ſes Sermons; il prêchoit de méditation, & l'on écrivoit ſes diſcours à meſure qu'il les prononçoit; on en a cependant imprimé quelques-uns, & l'on y admire la fineſſe de ſa critique, la profondeur de ſon jugement, la ſolidité de ſon inſtruction & la chaleur de ſon éloquence.

Les Sermons ſur l'Epître aux Romains, qui ſont dans la Bibliothéque de Berne, furent écrits par André Spifame.

V. *Catal. Manuſcript. Cod. Bibl. Bern. T. I.*

CONCILES.

N°. 41. RECUEIL *des Synodes nationaux de France*, 4°. *Papier.*

Il renferme tous les Synodes nationaux tenus en France, depuis le premier qui fut assemblé à Paris le 25 Mai 1559, jusqu'au vingt-neuvieme assemblé à Loudun le 10 Novembre 1659.

Il paroît, par une note jointe à ce Volume, qu'il a appartenu à l'Eglise réformée de Grenoble.

N°. 42. RECUEIL *des Synodes nationaux de France, fol. Papier, II Vol.*

Cette collection est une copie semblable à celle qui est indiquée dans le numéro précédent.

N°. 43. RECUEIL *des Synodes nationaux de France, fol. Papier, III Vol.*

On ne trouve ici que les vingt-sept premiers Synodes nationaux; savoir, depuis celui qui fut assemblé à Paris le 25 Mai 1559, jusqu'à celui d'Alençon tenu le 27 Mai 1637.

N°. 44. RECUEIL *de quelques Synodes tenus en France, fol. Papier.*

Ce sont les copies de quelques Synodes, faites pour le célebre Daillé.

On y trouve encore le Synode Provincial des

des Egliſes de Xaintonges, Angoumois & Aunis, aſſemblés en 1654 dans la ville de la Rochefoucault.

N°. 45. ACTES *des Synodes de Caſtres en Albigeois, de Charenton & de Loudun, fol. Papier.*

Aymon a donné, en deux Volumes *in*-4°. imprimés à la Haye en 1710, le Recueil complet des Synodes dont je viens de parler dans les numéros précédens.

N°. 46. SYNODE, *tenu à Niſmes, fol. Papier.*

Ce ſont les Actes du Synode provincial tenu à Niſmes en 1561, avec la procédure faite à Niſmes le 20 Mars 1561, contre Mutonis & ſa dépoſition du St. Miniſtere.

N°. 47. ACTES *du Synode Provincial, tenu à Ulyns près de Lyon*, 4°. *Papier.*

Ce Synode fut aſſemblé le 5 Juin 1603.

N°. 48. ACTES *du Synode Provincial, tenu à Buſſy en Bourgogne*, 4°. *Papier.*

Ce Synode fut aſſemblé le 10 Mai 1604.

N°. 49. ACTES *du Synode Provincial, tenu à Buſſy en Bourgogne, fol. Papier.*

Ce Synode fut aſſemblé le 8 Mai 1610.

N°. 50. ACTES *du Synode Provincial, tenu à Buſſy en Bourgogne, fol. Papier.*

Ce Synode s'assembla le 15 Juin 1571.

N°. 51. ACTES *du Colloque des Eglises reformées du bailliage de Gex, fol. Papier.*

Ce Colloque fut assemblé au mois de Mars 1647.

On y a joint les Actes du Colloque de la même Eglise, tenu pendant la même année au mois de Juillet.

N°. 52. INVENTAIRE *pour le Colloque du Diois*, 8°. *Papier.*

Cet Inventaire fut fait en 1649, & il contient, comme on le voit, l'estat des Villes, Bourgs & autres lieux de ceste province de Dauphiné, où l'exercice de la Religion reformée a été establi par Mrs. les Commissaires députés par Sa Majesté pour l'exécution de l'Edit de Nantes, ensemble des ordonnnnces faites par les dits Seigneurs Commissaires en chacun lieu pour le dit establissement &c.

N°. 53. ACTES *du Synode de la Province de Bourgoigne & jointes, fol. Papier.*

Ce Synode fut assemblé au lieu de Sergier Pays de Gex, le 19 Août 1665.

N°. 54. ACTES *du Synode de la Province de Bourgougne, fol. Papier.*

Ce Synode fut assemblé au Bourg de Cours le 15 Août 1676.

N°. 55. ACTES *du Synode des Eglises reformées de Bourgogne, fol. Papier.*

Ce Synode fut assemblé à Yssurtilie le 30 Avril 1678.

N°. 56. EXTRAIT *des Actes du Synode des Eglises réformées de Bourgogne, fol. Papier.*

Ce Synode fut assemblé à Yssurtille le 1 de Juillet 1682.

LITURGIES.

CONFESSIONS DE FOI. DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE.

N°. 57. LÉGENDE *dorée, fol. Vélin.*

Ce Manuscrit est enrichi de plusieurs vignettes, & il porte les armoiries de la famille Petau.

On a suivi, pour faire l'histoire des Saints, l'ordre indiqué par le Calendrier, & l'on en trouve outre cela une table très-exacte.

On voit à la fin de cette table une note curieuse qui fait connoître l'Auteur de cette traduction & le temps où elle a été faite. *Cy après sont les intitulations des fetes nouvelles translattées de latin en françois par tres excellent Docteur en theologie*

maiſtre Jehan Golain de l'ordre de notre Dame du Carme.

Entre ces fêtes nouvelles, on compte celle de St. Thomas d'Aquin : on ſait qu'il fut canoniſé en 1323 ; d'où il réſulte que ce Manuſcrit doit être du XIV ſiécle ; car on n'auroit pas fait remarquer la nouveauté de cette fête, de celle du St. Sacrement & de diverſes autres, ſi elles avoient été fort anciennes ; le Traducteur lui-même, en les plaçant à leur date, ne les auroient pas repréſentées comme étant tout à fait récentes. Il paroît encore que Jean Golain n'a traduit que les hiſtoires des nouveaux Saints. *Cy commence la Table des feſtes nouvelles, on en compte quarante-ſix.*

Jean Goulain ou Golain étoit Normand, Prieur du Couvent de Notre Dame du Carme de Rouen, Docteur en Théologie de l'Univerſité de Paris en 1373 ; il traduiſit par l'ordre de Charles V, Roi de France de latin en françois *Rationale divinorum officiorum Durandi*, comme on le voit dans le Manuſcrit qui eſt à la Bibliothéque du Roi de France ; & c'eſt peut-être par les mêmes ordres qu'il completa la Légende dorée. Il eſt ſingulier que le P. Labbe l'appelle ſouvent Gobein, après lui avoir donné le nom de Golein : tous les Manuſcrits s'accordent à l'appeller Goulain ou Golain. L'Abbé le Bœuf apprend que Frere Jean de Vignay, qui vivoit en 1330, fit la premiere traduction de la Légende dorée, com-

posée par Jaques de Voragine, à la priere de Jeanne de Bourgogne.

V. *Du Verdier*, *Bibl. Fr. T. II*; *La Croix de Maine T. 1er*; *Additons à l'hiſtoire de Louis XI*; *Bibl. Biblioth. T. II*; *Catal. des Man. de la Bibl. du Roi de France*; *Mém. de l'Acad. des Inſcript. T. XVII.*

N°. 58. RECUEIL *ſur la diſcipline des Egliſes réformées de France, fol. Papier.*

C'eſt une compilation *des obſervations, réglemens & déciſions les plus importantes & notables, tirées des Actes des Synodes nationaux, pour ſervir à l'eſclairciſſement de la diſcipline des Egliſes reformées de France, avec une remarque en marge, pour ſavoir en quel Synode national chaque article de la diſcipline eccléſiaſtique a eſté conceu.*

Cet ouvrage eſt dédié à Frédric, Comte de Dohna, & il fut approuvé par le Synode national de Charenton en 1644.

Voici l'ordre des matieres:

1°. Des Miniſtres.
2°. Des Eſcoles.
3°. Des Anciens & des Diacres.
4°. Du Diaconat.
5°. Du Conſiſtoire.
6°. De l'union des Egliſes.
7°. Des Colloques.
8°. Des Synodes Provinciaux.

9°.

9°. Des Synodes nationaux.

10°. Des exercices ſacrés de la Congrégation des fideles.

11°. Des Batêmes.

12. Des Mariages.

13. Des réglemens ou avertiſſemens particuliers.

Dans le même temps, Mr. Gautier, Paſteur d'Archiac, préſenta au Synode un ouvrage ſemblable.

V. *Aymon, hiſtoire des Synodes nationaux T. II, p. 698.*

N°. 59. CAS *de conſcience & matieres décidées par les Synodes nationaux, qui ne ſe peuvent aiſément digérer ſans aucun article de la diſcipline, fol. Papier.*

On y a joint :

DÉNOMBREMENT des Députés généraux aux Synodes depuis 1601--1643.

INSTRUCTIONS touchant aucuns Titres des Egliſes reformées de France.

Des CHAMBRES de l'Edit.

De l'ETABLISSEMENT des Commiſſaires pour aſſiſter, de la part du Roi, ès aſſemblées eccléſiaſtiques des Colloques & Synodes.

COMMISSAIRES du Roi qui ont aſſiſté aux Synodes nationaux, depuis l'Edit de Montpellier en 1622.

INSTRUCTION touchant l'exemption des tailles en faveur des Miniſtres.

CATALOGUE de certains livres faits par l'autorité des Synodes nationaux, ou qu'ils ont recommandé.

CATALOGUE de certains livres cenſurés par les Synodes nationaux. Dans le Catalogue des premiers, on trouve :

La réponſe de L. Daneau à la premiere partie des écrits de Bellarmin.

Les Sermons de Beze ſur la Paſſion & ſa paraphraſe des Cantiques.

Le Sr. Renaud chargé de répondre aux écrits du Cardinal Du Perron, & le Sr. de Montigny à ceux de Cayer.

L'harmonie des confeſſions faite par le Sr. Sutuard ; le Synode de Vitré ordonna de la traduire en françois & de la faire imprimer avec les notes de Goulart ſur l'édition latine, ſi la traduction étoit imprimée.

Le Sr. Chamier chargé par le Synode de la Rochelle de répondre à tous les écrits du Cardinal Bellarmin : ſon ouvrage eſt approuvé & imprimé par ordre du Synode de Vitré.

Le Sr. Vignier chargé de traiter la matiere de l'Antechriſt : ſon ouvrage eſt approuvé & imprimé par ordre du Synode de Privas.

Le Sr. Perrin chargé de continuer l'hiſtoire des Albigeois dont il avoit donné le plan.

Le Sr. Tomçon aidé d'argent, pour faire imprimer ſon livre intitulé, *la Chaſſe de la Bête Romaine.*

Le Traité de l'Antechriſt par le Sr. Barre, Docteur & Avocat, fut approuvé par le Synode de Caſtres.

Les œuvres du Sr. Camilon recommandées à la Province d'Anjou.

Le livre de l'Euchariſtie du Sr. le Faucheur, loué & recommandé par le Synode de Charenton.

Le ſommaire des écrits du Sr. Cottiére, approuvé.

La premiere partie de la Métaphyſique du Sr. de la Fitte, Paſteur de Bayonne, approuvée.

Dans le ſecond Catalogue des livres défendus, on trouve :

Un Traité de la diſcipline & police chrétienne, par Jean Morelly en 1562.

La déclaration du myſtere & ſecret de Dieu démontré par deux figures.

Le miroir de l'Antechriſt en Manuſcrit 1560.

Le livre de Charles du Moulin, *Unum quatuor Evangeliſtarum*, parce qu'il contenoit des erreurs ſur le franc-arbitre &c. & ſpécialement ſur la vocation des Miniſtres.

L'hiſtoire de France imprimée à la Rochelle, 8°. 1581, parce qu'elle parloit avec irrévérence des choſes ſaintes & abſurdement des profanes.

Le livre de Jaques Brocard ſur la Genéſe, 8°. 1581, comme impie.

Traité contre la diſcipline par Belle-Fleur, 8°. 1581.

Apparatus ad fidem Catholicam.
Pour la paix du Royaume de France, } 8°. 1598.
Elenchus doctrinæ, ſupprimé.

Le moyen de la paix chrétienne en la Religion Catholique & Evangélique, par le Sr. de la Milletiere, cenſuré.

J'ai donné ces deux Catalogues, parce qu'ils ſervent à faire connoître l'eſprit du temps, & ſurtout divers ouvrages qui ſont abſolument inconnus.

V. *Aymon, Hiſt. des Syn. Nation. T. I & II.*

N°. 59. LOIX *de leurs Excellences de Berne, du* 13 *Novembre* 1530, *ſur les mariages & punitions des crimes ſcandaleux, fol. Papier.*

On y trouve encore ce qui regarde l'établiſſement du Conſiſtoire.

N°. 60. ARTICLES *du Synode tenu à Neufchâtel en Suiſſe, rélatifs au Conſiſtoire, fol. Papier.*

Il s'agit ici du Conſiſtoire établi à Neufchâtel en 1551 le 24 Mars, & on en donne les réglemens.

On y a joint : Conſtitutions & ordonnances faites & paſſées pour l'ordre des cérémonies, &c. publiées le 1 Février 1542.

On y trouve la défenſe de porter des Paternoſtres, avec des menaces contre les Devins, De-

vinereſſes, Sorciers & Sorcieres ; il y a un article particulier contre les Egyptiens, qui ſont repréſentés comme gens grandement dommageaibles, vivant contre Dieu, car ils ne vivent que de larcins & de pilleries ſans pluſieurs autres maulx qu'ils combattent.

Ordonnance paſſée par Conſeil & Communaulté pour l'aboliſſement des danſes, extraicte du livre du Conſeil.

Aboliſſement des étraines nuptiales.

Articles qui ſe doivent inſérer ès ordonnances évangéliques, 30 Avril 1546.

Articles qui ont été traictés au Synode tenu à Neufchâtel le 4 Mars 1551.

Il y a un réglement ſur les Lépreux, & pluſieurs contre les Sorciers.

N°. 61. ARTICLES *de la diſcipline eccléſiaſtique des Egliſes du Royaume de France, fol. Papier.*

Ce ſont ceux qui furent arrêtés le 22 Juillet 1551.

On y a joint un Recueil des articles généraux du Synode national de France, tenu en la ville de Figeat au haut Quercy, le 2 Août 1597.

Mandemens & ordonnances chrétiennes du très-illuſtre Conſeil de la ville de Berne, touchant la fréquentation & audience de la parole de Dieu & l'adminiſtration des Saints Sacremens, adreſſés à l'Académie de Lauſane le 29 Mai 1597.

On y trouve encore l'examen de diverſes queſtions ; ainſi, par exemple, ſi les promeſſes de mariage ſe peuvent diſſoudre par le conſentement mutuel des parties. On y répond négativement.

Exhortation de M. Calvin faite au Conſeil Général, touchant l'élection des Seigneurs Syndics & Tréſorier de Genève, l'an 1560. Il y exhorte le Conſeil Général à choiſir ceux qui ont non-ſeulement le ſavoir néceſſaire pour gouverner la ville, mais encore ceux qui voudront ſe conſacrer ſérieuſement à remplir leurs devoirs.

Réſolution par M. Calvin & l'Egliſe de Genève ſur cette queſtion, s'il eſt licite à un homme de prendre en mariage la ſœur de ſa femme trépaſſée ; il eſt pour la négative.

Lettre des Egliſes de Lauſane touchant la prédeſtination envoyée aux Seigneurs de Berne, l'an 1558.

N°. 62. ARTICLES *de la diſcipline des Egliſes reformées de France, revus & dreſſés au Synode de Gergeau, au mois de Mai* 1601, *fol. Papier.*

On y trouve les ſignatures de ceux qui aſſiſterent au Synode avec la confeſſion de foi qui eſt munie des mêmes ſignatures.

N°. 63. *Les* PSEAUMES *de David traduits en vers par Mr. Conrart revus & retouchés par Q. R. ci-devant Q. O. D. R. D. F. préſentement refugié en Hollande, fol. Papier.*

Il y fait voir les fautes d'expreſſion, de conſtruction contre les régles de la Poéſie, les mots impropres, les mauvaiſes rimes, les fautes capitales du ſens qui ſont dans notre traduction.

HISTOIRE.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

N°. 64. LA FLEUR *des hiſtoires, fol. Vélin.*

Ce Manuſcrit eſt écrit ſur deux colonnes; on y voit un très-grand nombre de belles mignatures.

En liſant l'intitulation de cet ouvrage, on apprend à en connoître l'Auteur : *Cy commence le livre intitulé la fleur de toutes hiſtoires compilé par honnorable homme Jehan manſel de heſdin au commandement de tres hault & tres puiſſant prince Philippe Duc de Bourgoigne, &c.*

Ce recueil de traits d'hiſtoires ſacrées eſt diviſé en trois parties, comme l'Auteur l'apprend.

Au premier livre je parle des ſaincts & des ſainctes du vieil teſtament qui ont eſté depuis la creacion du monde juſques a l'advénement de noſtre Seigneur Jeſucriſt & j'ai adjouté aulcunes notables hyſtoires qui advinrent dans ce temps comme pour entremets.

Au ſecond livre je parle du roy des ſaincts & de la royne ſa mere, comment il vint en ce monde, de ſes mœurs, de ſes œuvres & miracles de la vierge

marie ſa mere qui eſt royne du ciel & de la terre, des miracles d'icelle, des faits des apoſtres apres ſa paſſion, du myſtere des angles & d'aulcuns incidents par entremets.

Au tierce livre je parle des chevaliers de l'arriere garde ce ſont les ſaincts & ſainctes du nouveau teſtament non pas de tous mais des plus principaulx & de celui dont j'ai recouvré les hyſtoires & ſi j'ai ajouté aulcuns bons exemples moraux comme pour entremets leſquels ſont bons & prouffitables pour eſmouvoir ſens a devoucion.

Il n'y a dans notre Volume que les deux premiers livres annoncés dans la diviſion de Manſel de Heſdin; & à la fin du ſecond, il y annonce le troiſieme, qu'on voit dans pluſieurs copies de cet ouvrage qui ſont dans la Bibliothéque du Roi de France, & qui s'étendent juſqu'au regne de Charles VI. Le dernier événement qui termine notre copie, c'eſt le ſiége de Jéruſalem par Titus.

Il eſt peut-être vraiſemblable, que l'Auteur n'avoit pas fini la compoſition de ſon ouvrage, lorſqu'il publia ces deux livres, & qu'il fit eſpérer le troiſieme; ce qui me confirme dans cette opinion, c'eſt que la fin de cet ouvrage n'eſt pas celle du Manuſcrit; on y a joint encore une eſpece de Dictionnaire géographique, indiqué de cette maniere ſur le feuillet même où finit le ſecond livre de la Fleur des hiſtoires.

Cy après s'enſuit la mappemonde où eſt traictée de

toutes les terres, regions, iſles & provinces de ce monde habitable ſelon les lettres de l'Alphabet A B C.

Voici ce qu'il dit de l'Arabie : *eſt une iſle de mer & eſt toute une cite aſſiſe en mer. La ſont tres bons mariniers & tres excellens en bataille.*

Romme eſt une partie ditalie qui jadis fuſt appellée romulée pour romulus & paravant avoit eſté appellée ſaturnée pour ung roi ainſi nommé qui les aprint a labourer terre, apres le pays fut appellé latin pour le roy latin qui y regna & puis furent appellés romains pour romulus qui fonda rome ſurnomme quirite : pour ce quil uſoit toujours de lances en bataille & quiris en langue ſabine eſt a dire lance. de ce royalme & de ceulx qui y ont regne ſera dit aulcune choſe a leur loenge en la fin de ce livre ou traicté de ces provinces pour ce que par leurs ſens & vaillances ils ont eu la ſeignourie & dominacion de toutes les parties du monde fors ſeulement de paradis terreſtre ou puiſſance d'homme par armes ne peut avoir force.

Le Coſtume eſt ſi peu obſervé dans les mignatures qui accompagnent ce Manuſcrit, que les Anges, qui y ſont repréſentés combattants pour Judas Machabée, ſont peints avec l'habillement des Chevaliers de Malthe, & à la page 131 du ſecond livre, on voit des canons au ſiége de Jéruſalem.

N°. 65. PIÉCES *rélatives à l'état des François Proteſtans, fol. Papier.*

Elles contiennent les plaintes & les requêtes ſur l'exécution du premier Edit, avec les réponſes de la Cour depuis 1593-1598.

N°. 66. PIÉCES *rélatives à l'Edit de Nantes, fol. Papier.*

Cette collection renferme non-ſeulement quelques lettres de Henri IV & le projet de l'Edit de Nantes fait par Mr. de Calignon, mais on y voit encore pluſieurs piéces rélatives à l'exécution de l'Edit & aux contradictions qu'il eſſuia.

N°. 67. ACTES *rélatifs à l'exécution de l'Edit de Nantes, fol. Papier.*

On trouve ici les querelles & les plaintes réciproques des François Proteſtans & Catholiques, pour défendre ou anéantir un Edit qui ſembloit devoir rétablir l'harmonie entr'eux. On eſt étonné que les mêmes paſſions agitent le cœur des François dans preſque toutes les parties de la France, & ſéparent des hommes faits pour être freres, & des Chrétiens appellés par leur Religion à ſe chérir.

N°. 68. RECUEIL de l'hiſtoire véritable de Jean Labadie Paſteur, humble ſerviteur de Dieu & fidele Miniſtre de J. C. continué en trois livres ou parties, conformément aux trois eſtats dans leſquels il a veſcu, *fol. Papier.*

N°. 69. MOYENS *de détruire l'héréſie en France, ſans force, ſans artifice, ſans peine, ſans allarmes*, 4°. *Papier.*

Cet ouvrage fut dédié au Roi de France le 1 Janvier 1678, par le R. P. Athanaſe de St. Charles Religieux Carme reformé de Touraine.

Je croirois manquer à tout ce qu'on doit à l'humanité, ſi je cachois ces moyens. Ils conſiſtent :

1°. A défendre aux Catholiques de changer de Religion.

2°. A permettre aux ſavants Controverſiſtes de viſiter les malades de la Religion prétendues reformée.

3°. A recevoir les abjurations avant quatorze ans.

4°. A donner de l'argent à ceux qui abjurent.

5°. A défendre l'impreſſion des livres proteſtans ſans permiſſion.

L'Auteur a cru devoir montrer l'excellence de ſes moyens, en y joignant la liſte de trois cens trente Religionnaires qui ont abjuré entre ſes mains ; mais il n'étoit pas néceſſaire de prouver le pouvoir de l'or, la foibleſſe de l'enfance & l'incapacité des agoniſants, pour l'examen ſerieux d'une affaire importante.

HISTOIRE PROFANE.

HISTOIRE UNIVERSELLE.

N°. 70. CHRONIQUES *de Jean de Coercy, fol. Vélin II Vol.*

Ce Manuſcrit eſt enrichi de cadres & de jolies vignettes.

Le commencement de cet ouvrage fait connoître l'Auteur, qui ne me paroît avoir été cité que par l'Abbé Le Bœuf, dans le T. XVII des Mémoires de l'Académie des Inſcriptions, où il dit que Jean de Courcy, Chevalier Normand, traduiſit en 1416 une hiſtoire des Grecs & des Romains. Cet Auteur porte le même nom dans la *Bibliotheca Bibliothecarum*, où on lui donne auſſi celui de Goerci.

Au nom du pere du glorieux fils & benoiſt ſainct eſprit trois perſonnes en une ſubſtance. Moi Jehan de Coercy chevalier normant plain de jours vuide de jeuneſſe deſirant l'eſtat de paix & de repos content de dieu des biens de ſa grace de ceulx de nature & des biens de fortune. enfin rendant graces louenges & mercis et pour eſchever a la vie oiſeuſe et occuper en aucun labeur me ſuis remembre des faicts anciens en eſtudiant les vieilles hyſtoires ai commencées compillations prinſes ſur les hiſtoriens des contrées de

Grece en lan de la benoiſte incarnacion de Jeſucriſt 1416. . . . . *Ces compillations de quoi je vueil parler ont ſubſtance des faits de haulte memoire coulourées de couleur yſtorial & odeur de moralité compillées de pluſieurs volumes tendant a une fin en l'aſſemblement de une concordance ainſi que pluſieurs membres en ung corps humain tous aſſembles ne ſont que ung propre corps.*

Il diviſe enſuite ſon ouvrage en ſix livres.

I. fera mencion comme apres le deluge qui fut au temps de Noe fut la terre de grece premier reſtauree.

II. fera mencion de lancienne creation de troye & comment elle fut par les gregeois deſtruicte.

III. mencion fera du peuple de troye qui eſchappa de la deſtruction & comme pluſieurs regnes peuplerent & remplirent de leurs lignees.

IIII. traictera des aſſyriens & de leur grande dominacion.

V. deſclarera des macedonois & des grans fais du roy alexandre.

VI. de mathatias & des macabeus comme ils combatirent pour la loi de dieu : aura a chacun de ces VI livres pluſieurs hyſtoires de pluſieurs manieres & chacune partie par chapitres.

Jean de Coercy raconte dans chaque chapitre un trait d'hiſtoire particulier, & il le termine toujours par des réflexions morales & pieuſes. Ainſi, après avoir raconté comment *alexandre fut enſeigné & ap-*

prins en ſcience, il ajoute pluſieurs réflexions ſur la néceſſité d'une bonne éducation & ſur-tout pour les Princes : *A cellui doivent prendre tous princes exemplaires & de leurs enfans aux eſcoles tenir tant que clercs ſoyent raiſonablement pour ce qu'il n'eſt choſe qui plus face a louer a tous princes que de aquerir ſcience pour ce quelle les fait en haulte gloire vivre & ſans elle ne peuvent en bien perſeverer.* Il cite l'exemple de Salomon, *de ce parle un hiſtorien qui auſſi racompte comme chacun prince doit eſtre lettre puiſque commandement lui eſt ordonne de eſtudier la loi de notre Seigneur et avec ce dit entre les aultres choſes que roy ou prince quant il neſt lettre reſſemble entre les aultres ung ane corone.*

N°. 71. RECUEIL *hiſtorique par François de Bonnivard, fol. Papier.*

François de Bonnivard, Prieur de St. Victor, aimoit l'hiſtoire, il l'étudia de bonne heure & avec ſoin. Il ſe préparoit ainſi à ſervir Genève qu'il adopta pour ſa Patrie, & à écrire ſon hiſtoire dans laquelle il joue un rôle diſtingué.

Cet ouvrage, fait ſans doute pour ſon inſtruction, renferme une deſcription & une hiſtoire de l'ancienne Gaule ; il y a joint l'hiſtoire romaine, celle de toutes les nations qui eurent des guerres à ſoutenir contre les Romains ; après avoir ſuivi la république dans ſon enfance & ſes progrès, il raconte ce qui ſe paſſa ſous les Empereurs d'Oc-

cident & d'Orient & les Rois de France qui regnerent juſqu'en 986 après J. C.

Il paroît qu'il finit d'écrire ce Recueil en 1550.

N°. 72. EXTRAITS *ou abrégés des anciennes hiſtoires depuis la Tour de Babel juſqu'à la priſe de Jéruſalem par Pompée, fol. Vélin.*

Ce Manuſcrit, qui me paroît du XIV ou du XV ſiécle, eſt enrichi de mignatures peintes en noir : je n'ai pu découvrir ſon Auteur.

Il renferme une foule d'hiſtoires ſingulierement mêlées, qu'il rapporte cependant à quinze chapitres particuliers.

I. Comment le Roy Ninus conquiſt la tour de Babel.

II. De Thebes.

III. D'Athenes & de l'Iſle Creſte.

IV. De Troye & de ceulx de Grece.

V. D'Eneas.

VI. Des Roys qui regnerent en Lombardie après la mort Eneas.

VII. Comment Romme fut fondee & commencee.

VIII. De ceulx d'aſſirie & de nabuchodonoſor.

IX. Des fais du roy alexandre & comment il fu ne.

X. De la partie des compaignons au roy alexandre.

XI. De ceulx de Romme & des grans batailles.

XII. De ceulx de Carthage & de ceulx de Romme.

XIII. De la grant deſconfiture qui fu entre ceulx de Romme & de Carthage.

XIV. Comment le grand roy Hanibal de carthage aſſembla de grands oſts.

XV. D'un grand conſeil que les Romains firent.

Ce Manuſcrit eſt peu curieux, la narration en eſt ſeche, les faits mal choiſis & les détails peu exacts.

N°. 73. VALERE MAXIME, *fol. Papier.*

On voit à la fin de ce Manuſcrit une note qui fait connoître les Auteurs de cette traduction.

Pour l'aide divine ſans laquelle nulle choſe n'eſt droitement ni prouffitablement faicte a fin eſt la tranſlation de Valere le grand renommee laquelle commença maiſtre Simon de Heſdin maiſtre en theologie religieuſe des hoſpitaliers de ſainct Jehan de Jeruſalem qui a pourſuivi juſques au XII livre au chapitre des ſtratagemes & le laiſſa tout & des la en avant juſques à la fin du livre. Je Nicole de Gonneſſes Maiſtre es arts en theologie ai pourſuivi la ditte tranſlation au moins mal que j'ai pu.

L'Auteur fait ici des complimens modeſtes au Lecteur, & il ajoute qu'il acheva ſon ouvrage l'an 1401, la veille de St. Michel l'Archange. C. Naudé, dans ſon addition à l'hiſtoire de Louis XI, qui eſt au volume troiſieme des Mémoires

de

de Philippe de Comines, p. 160, apprend que Charles V avoit choisi Simon de Hesdin, Docteur en Théologie, pour lui traduire Valere le Grand.

On trouve un Manuscrit de cette traduction dans l'Abbaye de Rhinau en Suisse, qui est terminé comme le nôtre; on y apprend que les mêmes Auteurs y ont travaillé, qu'ils ont fait la même portion de l'ouvrage, & qu'ils l'ont achevé dans le même temps; il y en a un autre exemplaire à Louvain, qui différe de ceux-ci seulement parce qu'il est dédié à un Roi de France nommé Charles, qui est sûrement Charles V, par l'ordre duquel cette traduction fut faite. Enfin il y en a plusieurs autres exemplaires dans la Bibliothéque du Roi de France.

Voy. *Bibl. Biblioth.; Acad. des Inscript. T. VII & XXXVI; Additions à l'hist. de Louis XI, Tome III.*

HISTOIRE ANCIENNE PARTICULIERE.

N°. 74. *De la* DESTRUCTION *de Troye, fol. Papier.*

L'Auteur commence son histoire par l'ambassade inutile d'Antenor auprès des Grecs, pour obtenir Hesione, & il y annonce le projet de vengeance des Troyens, qui veulent enlever une Princesse Grecque; il passe ensuite en revue tous les événe-

mens de la guerre de Troye rapportés par Dyctis de Crete, Homere, Sophocle, Euripide, Virgile, Ovide, Hérodote, Diodore de Sicile & Bocace, & il les combine de maniere qu'il en forme une hiſtoire ſuivie. Dans le XXV Chapitre, on trouve la confutation & explanation du livre de Dion de Pruſe qui le intitule de Troye emprinſe, & que François Philelphe a traduit de grec en latin.

L'Auteur annonce un troiſieme livre, par lequel il montrera *la vraye origine des françois des bretons des turcs & de tout ce qui eſt poſſible d'alleguer en ceſte matiere laquelle à proprement dire n'eſt ſynon une elucidation & clarification de pluſieurs acteurs renommes dont de ceulx qui ſont allegués en ce ſecond livre les noms ſont cy apres mis & les euvres.*

Il dit qu'il a fini cet ouvrage le 1 Mai 1512.

A la fin du ſecond livre, on a joint les vingt-quatre couplets que fit Jean le Maire, auteur de cette hiſtoire, à l'occaſion de la maladie dangereuſe dont fut attaquée Anne de Bretagne en 1511.

Il introduit la France & la Bretagne, qui déplorent tour à tour le ſort d'Anne & le leur. La France dit :

Royne des Cieulx pleine de toutes graces
Regarde nous en ces regions baſſes
Et ton chier fils ſupplie
Que le fier dart de la mort rompe ou plie
A tout le moins retarde aucuns eſpaces

Et ſi retiegne en vie
Notre Royne Anne a mortelles menaſſes
Durement aſſeruie.

L'Auteur, après avoir fait prier les François, les Bretons, les Moines & les Nones pour le rétabliſſement de Anne, s'adreſſe aux femmes par la bouche de la Bretagne :

Feminin ſexe auſſi doulx que rouſée
Helas par vous ſoit la terre arrouſée
De maintes larmes en amour embraſée
Pour vous getter du péril ou vous eſtes
Car ſe la mort ja preſte & diſpoſée
Ruoit ſon dart ou il prend ſa viſée
En dueil ſeroit la voſtre vie uſée
Et neuſtes oncq tant de maulx ne moleſtes.

Il nous dit que cette piéce fut faite à Blois le ſecond jour d'Avril, l'an de grace 1511 avant Pâques.

On trouve enfin un double Virelay de nouvelle taille, de l'invention de Jean le Maire.

Je ne ſaurois douter que Jean le Maire ne ſoit l'Auteur de cet ouvrage, parce qu'on y reconnoît ſa maniere, qu'il finit cet ouvrage par ſa deviſe, *de peu aſſez*, qu'il a véritablement fait l'ouvrage annoncé pour être le troiſieme livre de ce Manuſcrit, *les Illuſtrations des Gaules*, qu'il l'a publié à Paris avec quelques ſingularités de Troye, & qu'il a été réimprimé en 1549. Enfin, parce que tout l'ouvrage eſt ſigné Jan le Maire.

On ſait qu'il forma en 1500 le projet de ſes illuſtrations des Gaules, dont les deux livres ſur la deſtruction de Troye ſont une partie; le premier parut ſeul en 1509, les deux ſuivants furent publiés en 1512.

V. le Catalogue de ſes œuvres dans la Croix Du Maine, T. I p. 532; dans la Bibl. franc. de l'Abbé Goujet, T. X. Sa vie dans l'Acad. des Inſcript. T. XIII.

N°. 75. LA CYROPÉDIE, *fol. Vélin.*

Ce Manuſcrit, enrichi de belles mignatures, porte, dans la bordure de la premiere page, des armoiries qui ſont entourées du Collier de la Toiſon d'or; on y voit dans la Vignette le Duc de Bourgogne, recevant la Cyropédie des mains du Traducteur qui la lui avoit dédiée: il y eſt environné de Courtiſans.

On lit à la tête du Manuſcrit: *Cy commence la table des rubrices de l'hyſtoire du roy cyrus lequel contient en ſoi ſix livres particuliers & premier commence le prologue du tranſlateur.*

Tres hault tres puiſſant & tres excellent prince Charles par la grace de dieu duc de bourgoingne de lothering de brabant de lembourg & de luxembourg conte de flandres d'artois de bourgoingne Palatin de haynaut de hollande de zeelande & de namur &c. Vaſque de lucene portugalois humble ſervice & prompte obeiſſance mon tres-redoubté ſeigneur quand aul-

cuns oront lue ceſte hyſtoire du premier cirus tranſlatée de latin en françois & quant ils regarderont la tres grant ſimilitude de ſa vie meurs & conditions aux voſtres je me doute quils ne penſent que je ne laye point tranſlatée mais faicte & compoſée pour deux cauſes. La premiere adfin de vous complaire en approuvant tous vos fais & vos affections.... La ſeconde adfin de faire apparoir que les ſtatuts & ordonnances du dit cyrus eſtoient de plus grant rigueur & auſterité que ne ſont les voſtres.

Il apprend qu'il avoit traduit ce livre de latin en françois par le commandement du Duc, *& ce encore par votre commandement, ils trouveront ce livre tranſlaté de grec en latin par ung Orateur nommé Pogge.* Il finit ſa dédicace par l'éloge de *Zenophon* & de ſon ouvrage.

On trouve enſuite la Cyropédie diviſée en VI livres & en cent & cinquante-ſix chapitres.

L'Auteur ne fixe point l'année où il fit cette traduction, mais on ſait qu'il dédia celle de Quinte-Curce au même Prince, comme nous le verrons dans le numéro ſuivant. Au reſte, je n'ai vu nulle part aucune notice de cette traduction: notre Manuſcrit porte les armoiries de la famille Petau.

N°. 76. QUINTE-CURCE, *fol. Papier.*

On voit, comme dans le Numéro précédent, l'Auteur Vaſque de Lucene peint dans une minia-

ture, préſentant ſon ouvrage au Duc de Bourgogne qui eſt environné de ſa Cour & aſſis ſur un trône, au-deſſus duquel ſont des armoiries que Palliot attribue à Philippe-le-Bon & à Charles ſon fils. V. *la vraie ſcience des arm.* Mais ce qui eſt remarquable, c'eſt que l'ouvrage préſenté au Duc reſſemble, par ſon velours cramoiſi, à la couverture de celui que nous avons, de même que par les ornemens qui la décoroient, comme on peut en juger par les traces qui en reſtent; au reſte, ce Manuſcrit n'avoit point appartenu à la maiſon de Bourgogne, car on trouve dans la bordure d'autres armoiries.

Ce Manuſcrit eſt enrichi de belles miniatures, on voit dans une d'elles des canons & des boulets; on trouve auſſi les armoiries de la famille Petau.

Dans la dédicace rapportée à la page précédente, on apprend que Vaſque de Lucene donne au Duc les mêmes titres que dans celle-ci; mais on y découvre de plus, que tandis que Vaſque tranſlatoit les geſtes d'Alexandre, *Charles étoit occupé es guerres de France de Liege en la deſtruction de Dignant.*

A la fin de la Préface, Vaſque rapporte que *Jehan Duc de Calabre lui dit que ceſtoit dommaige quil y failloit le premier livre la fin du quart le commencement du quint & aultres lieux je me ſuis peine di ceux fournir & remplir au moins mal que*

j'ai pu aſſemblant ce qui defailloit de demoſthenes de Plutarcus de Joſephus & d'aultres acteurs authentiques principalement de Juſtin qui tient le train & la voye du dit Quinte curce & ne differe de lui que au ſtyle.

Il ajoute qu'à l'égard du premier livre, *il la reſarci & recouvré.* L'Abbé le Bœuf dit, que ſous Louis XI, Vaſqués de Lucene Portugais dédia au Duc Charles la traduction de la vie d'Alexandre par Quinte-Curce, & l'on trouve dans les Manuſcrits de la Bibliothéque du Roi de France que cette dédicace fut faite en 1468. Montfaucon le confirme dans ſa *Bibliotheca Biblioth.*

V. *Palliot la vraie Science des Armoiries; Mém. de l'Acad. des Inſcript. T. XVII; Bibl. Biblioth. T. II.*

N°. 77. TITE-LIVE, *fol. Vélin.*

Ce Manuſcrit eſt très-beau par les ſoins & la propreté que le Copiſte paroît avoir apportés en l'écrivant, comme par les belles miniatures & les lettres ornées qu'on y voit. Dans la premiere miniature, on a repréſenté le Traducteur offrant ſon ouvrage au Roi Jean qui lui avoit donné la commiſſion de le faire.

Cette traduction renferme trois Décades de Tite-Live, elle finit au neuvieme livre *de la tierce decade.*

La Préface nous fait connoître clairement l'Au-

teur de cet ouvrage. *A prince de tres ſouvrainne excellence. Jehan roy de france par grace divine. frere pierre bercevre ſon petit ſerviteur prieur a preſent de ſaint eloy de paris toute humble reverence & ſubjection. c'eſt tout certain tres ſouverain ſeigneur que tous excellens princes de tant comme il a lengiu plus clervoiant & de plus noble & vive qualité de tant veut il plus exercier les vertueux fais & ſavoir les notables œuvres des princes anciens & les ſens d'armes raiſons & induſtries par leſquels ils conquiſtirent jadis les pais & les terres &c.* Il lui dit donc que les Romains l'ont emporté ſur tous les autres peuples par l'étendue de leur empire & la grandeur de leur valeur. *Ainſi doncques tres excellent ſeigneur me commandates vous que les trois decades de titus livius eſquelles ſont contenues les hyſtoires rommaines je tranſlataſſe de latin en françois.* Il ajoute que perſonne n'avoit entrepris ce travail, & que ce ſera *le quint de ſes labeurs eſquels de ma joeneſſe je me ſuis occupé pour plaire a Dieu & prouffiter au monde & pour exerciter mon engin.* Il appelle les livres qu'il avoit compoſé :

I. *reducloire moral.*
II. *repertoire moral.*
III. *breviaire moral.*
IV. *mappemonde & reſcription.*

Après cette préface, on lit un chapitre qu'il intitule, *c'eſt le chapitre de la deſcleration des mos qui n'ont point de propre françois ou qui ont autre-*

ment meſtier de deſcleration. Tels ſont les mots de guerre, de police, de dignités, uſités parmi les Romains, & dont il eſt forcé de ſe ſervir.

L'Abbé le Bœuf parle de cette traduction dans les Mémoires de l'Académie des Inſcriptions, T. XVII, & il confirme ce qui eſt dit dans la préface dont j'ai rapporté une partie.

On voit les armoiries de la famille Petau ſur la couverture.

N°. 78. TITE-LIVE, *fol. Papier.*

Cet ouvrage eſt préciſément le même que celui qui eſt indiqué dans le numéro 77, mais il a été écrit dans le XVI ſiécle, & il eſt beaucoup moins orné.

Voici comment le Copiſte l'annonce : *Cy commence le livre que titus livius compila premierement en latin des faits des romains & premierement le proeme ou prologue de frere pierre qui le tranſlata en françois.*

Ce Frere eſt Pierre Bercevre, comme on vient de le voir. On ſait que les Moines ne conſervent ſouvent que leur nom de batême, & que c'eſt ſous ce nom qu'ils ſont déſignés dans le monde.

N°. 79. PLUSIEURS TRAITÉS M. S. *fol. Vélin.*

Telle eſt l'intitulation de ce volume qui porte les armoiries de la famille Petau ſur la couverture & qui eſt magnifique par les vignettes & les bordures dont il eſt orné.

PREMIER OUVRAGE.

Le Manuſcrit ſe fera connoître lui-même par les premiers mots qui ſont au commencement : *Cy commence l'abregie & effet des trois decades de titus livius, avec auſſi l'abregie de la premiere bataille punique meue & faicte entre les rommains & les carthageniens.*

L'Abbé le Bœuf obſerve dans le même Mémoire de l'Académie des Inſcriptions, que j'ai déja cité ſi ſouvent, qu'au commencement du XV ſiécle on fit un abrégé des trois premieres Décades de Tite-Live mis en françois par Henri Rommain, Licencié ès droits canon & civil & Chanoine de Tournay. Jallabert a cru avec raiſon, que ce dernier étoit l'Auteur de l'abrégé que je fais connoître ; car l'on a placé dans ce volume, immédiatement après cet ouvrage, un autre livre de ce Henri Rommain, ſans-doute afin de réunir tout ce qui avoit été compoſé par ce Savant.

SECOND OUVRAGE.

COMPENDION HISTORIAL *ainſi compilé par honnorable homme & ſage maiſtre henri rommain licencié ès droits canon & civil Chanoine de tournay & de terouenne.*

L'Auteur apprend dans ſa préface que ſon ouvrage eſt diviſé en deux parties.

La premiere traite des faits geſtes & mœurs des Romains, mais notre hiſtorien déclare dans ſon prologue qu'il *recite en bref l'effet & la ſubſtance des hyſtoires rommaines empires & aultres royaulmes tant du vieil & du nouveau teſtament recitées tant par monſeigneur St. Auguſtin en ſon livre de la cité de Dieu que par Raoul de praeſles tranſlateur di celui livre avecque ce que pluſieurs acteurs poetes & hyſtoriographes en ont dit.*

Il ajoute que Raoul de Praeſles ne fit cette traduction qu'à la requeſte de tres excellent & tres Chretien Prince Charles le quint Roy de France.

La ſeconde partie contient pluſieurs hyſtoires *du vieil & du nouveau teſtament juſqu'à l'avenement de Jeſus Chriſt & commence par la creation & chute d'Adam.*

TROISIEME OUVRAGE.

LE LIVRE DE TULLES *de la Vieilleſſe.*

Cette traduction eſt dédiée *a tres excellent glorieux & noble Loys oncle du roy de france duc de bourbon conte de clermont & de foretz ſeigneur de beaujeu grand chamberier & per de France &c.* Le Traducteur apprend qu'il a travaillé à cet ouvrage par l'ordre du Prince auquel il le préſente. On lit à la fin de cette traduction : *Cy fine tulles de vieilleſſe tranſlaté pour le duc loys de bourbon par Laurens de pr'mier fait l'an mil cccc & v.*

L'Abbé le Bœuf fait encore connoître ce Lau-

rent de Premier fait comme étant le Traducteur du Traité de l'amitié & de la vieilleſſe de Cicéron. V. *Acad. des Inſcript. T. XVII.*

QUATRIEME OUVRAGE.

LE LIVRE DE SENEQUE, *des quatre vertus cardinales.*

On voit au commencement de cette traduction que Maître Jehan Courte-cuiſſe, Docteur de Théologie, en eſt l'Auteur. Il le dédie *à Jehan fils du Roy de France duc de Berry & d'Auvergne Comte de Poitou d'Eſtampes & de Boulogne;* & on lit à la fin de ce livre, *qu'il fut fini en mil cccc & trois.*

L'Abbé le Bœuf, qui a recueilli tous les anciens Traducteurs françois, parle encore de cette traduction de la même maniere que notre Manuſcrit.

Jean de Courte-cuiſſe fut d'abord Evêque de Paris & enſuite de Genève en 1422.

Tout ce Manuſcrit eſt enrichi de belles miniatures, & un grand nombre de pages ſont ornées de beaux cadres.

N°. 80. HISTOIRE ROMAINE, *fol. Vélin.*

On voit dans ce volume pluſieurs miniatures & de riches bordures : il porte les armoiries de la famille Petau ſur la couverture.

L'Auteur indique ſon plan au commencement

de la premiere page, où il dit : *cy commence les fais des rommains enſemble de ſalluſte ſuetones & lucan & c'eſt ce premier livre de Julles ceſar.* A la fin du prologue, on apprend ce qu'il ſe propoſe d'abord de faire. *Commencerons notre compte principallement à julles ceſar & le terminerons à domitien & raconterons de pluſieurs qui eurent diverſes dignités à romme au temps des douze empereurs.*

Mais notre Manuſcrit ne remplit pas ce plan, il finit à la mort de Jules Céſar, & on lit à la fin: *cy termine ſuetones la vie & la geſte de ceſar.*

Ceci a fait ſoupçonner à Jallabert que nous n'avions que la premiere partie de cet ouvrage, & il rend ce ſoupçon très-probable en citant le numéro 6723 de la *Bibl. Biblioth.*, où Montfaucon parle d'un ſecond livre des hiſtoires de Julles Céſar & des rommains *ſelon Suetoines Salluſte & Lucan* : il obſerve, avec beaucoup de pénétration, que l'Abbé le Bœuf parle de cet ouvrage, quand il décrit une eſpece de traduction de Salluſte, Lucain & Céſar, qu'il croit du XIV ſiécle ; mais il ſemble qu'il ne reſte aucun doute ſi l'on compare ce Manuſcrit conſervé à St. Corneille de Compiegne avec le nôtre. On lit, par exemple, dans le premier *comment ceſar eſchappa de la ville de ſens où il fuſt enclos or fu la dolors & le pleurs grans par l'oſt as rommains de lor chef qu'ils avoient perdu ils le orent cherchie à mont & à val juſque vers mie nuit.* On lit dans notre

Manuſcrit *comment ceſar eſchappa de la ville de Sens or fut la douleur & le pleurs grant par tout l'oſt aux rommains de leur chief qu'ils avoient perdu ils le cercerent & quifirent juſques vers mie nuit.*

On voit aiſément que ces deux endroits ne different que parce que le ſtyle du dernier eſt un peu rajeuni.

HISTOIRE DE FRANCE.

N°. 81. HISTOIRE *ou Chronique de France, fol. Vélin.*

Ce Manuſcrit eſt un abrégé de l'hiſtoire de France juſqu'en 1204. Il paroît écrit dans le temps où il doit avoir été compoſé; il fut fait & traduit en françois par l'ordre d'Alphonſe, Comte de Poitiers & de Toulouſe, frere de Louis IX, qui vivoit en 1271. Il ſembleroit que ce Manuſcrit eſt le même que celui qui eſt indiqué dans le N°. 16742 de la Bibliothéque hiſtorique de la France augmentée par Mr. de Fontette. Il le fait au moins connoître de cette maniere: » Abrégé de » l'hiſtoire de France juſqu'en 1202 ou plutôt » 1207, compoſé en latin ſous Philippe Auguſte, » & traduit en françois, avant l'an 1271, par » l'ordre d'Alphonſe, comte de Poitou; frere » du Roi St. Louis, *in*-4°. Ce Manuſcrit eſt » à préſent dans la Bibliothéque de Mr. De Be-

» ringhen. Ce Chroniqueur dit à la page 71 que » Childeric III, dernier Roi des Mérovingiens, » renonça volontairement à la couronne, & qu'il » se fit Moine.

Mais pour faire mieux connoître cet ouvrage, il faut entendre parler l'Auteur. Voici quelques morceaux de sa préface. *A son tres chier seigneur le tres bon crisiens le tres vaillant persone il Conte de poitiers & de tellouse. Cil qui est sergient & ses menestreurs & ses obeisans qu'il oit ceste ovre translatée de latin en françois encore soit il plus digne de lui salluer sallue en Jesuchrist.*

Sir sachiez vos & trestuit cil qui cest escrit veiront & oiront que cil qui le latin complia lequel latin je en françois translatée parlla en tiel maniere & dit.

Il rapporte ensuite la préface de l'Auteur latin qui instruit son Lecteur des sources où il a puisé son histoire, pour rassurer ceux qui doutoient de sa véracité. *Cist livres est estrais des gestes de ces saints saint remy saint lou saint vindicol & de la vie saint lambert qui aussint ce commence* glorioſus vir &c. *Et es croniques hue deflorente e es robert dauceure & ou livre ysidoire qi est nomes ethimologie & es croniques saint pierre le vif de sant & estoires des lombars & ou livre guerin qil dit qil norit. Karlle maine & en une estoire qe len appelle chuppin e et en i livre qe len appelle les gestes des rois de france qe est à saint germain des prés e ou livre nitart qe parolle della descorte de fiuç lois le pi. et es chronique de la*

charite & en leſtoire de jerlin & ung livre qui parole des ouures looys le pie & de ſoin fuis phelippe qui a ſon tens regnoit & ja ſoit ce qe je ſache encore nommer danciens aucteurs qui de ceſte chouſe ont vraiment parllé.

Il annonce enſuite qu'il diviſera ſon ouvrage en trois livres.

Ou primiere parolle de la genealogie meroue.

En l'autre de la genealogie pepin.

Ou tiers de la genealogie huon chapet.

On jugera mieux le temps dans lequel cet ouvrage a été compoſé, quand on ſaura quels ſont les derniers événemens qui y ſont rapportés. *Tantoſt comme li rois Richart fu mors Jean ſes freres fu Rois apres lui Jcil roys Jean tantoſt come il fu roys fiſt pes a pres lui au roi phellippe & li otroya en heritage ſans nulle couſſe metier au dehors gant que le rois phelippe avoit tenue autans richart de la duchee de normandie & dona a looys le fius le rois phellippe quencore navoit qué XIIII ans ſa niece fille au roy de ſpaingne tres bone tres belle & tres franche polcelle & ſage durement blanche par nom.* L'Auteur dit que *Phelippe rompit la paix qu'il priſt chaſtel gaulart qui outregeuſement eſtoit fors & bien garni de gent & roan la cite qué bien eſtoit garnie & le noble chaſtel de vernon.* Il remarque enſuite *Quant le rois fu ſeiſis de toute normandie ſi comme de VII cites & de toutes les chaſteaux qil ajouſta au cors du reaulme lors avoit il en tor CCC ans & VII que Karlle le ſemples*

ſemples qi anciennement avoit eſté rois de france avoit donee gilles la fille a rollones le roi de normandie & toute une partie de la tere de france laqueille partie fu des lors appellée & nomée par les romains meiſmes normandie & en eſt encore aujordui. On voit clairement par-là qu'il s'agit de la conquête de la Normandie faite ſur les Anglois par Philippe Auguſte, qui fut effectivement finie en 1204.

Ce Manuſcrit eſt certainement du XIII ſiécle; on ne peut en douter par la ſeule inſpection de l'écriture, où il y a encore quelques onciales, & où l'on ne trouve ſeulement que quelques accens ſur les *i*. Enfin, c'eſt évidemment la traduction de l'ouvrage, dont parle Mr. de Fontette dans ſa continuation de la Bibliothéque hiſtorique de la France au N°. 16742, qui eſt le N°. 7062 de l'ouvrage du P. Le Long, intitulé *de geſtis Francorum uſque ad annum* 1204 *libri tres*; on y lit cette particularité qui diſtingue le Manuſcrit de Fontette & qui prouve ſa reſſemblance parfaite avec le nôtre; c'eſt le trait qui regarde Childeric III; il eſt à la fin du premier chapitre du ſecond livre : *& ſacés qil* (Childeric) *leiſſa le reaulme par ſa vollente & par la vollenté des baron de france & fu ordene a moine & rendu en une habace & ci fault la ligniée Clovis & commence la ligniée Pepin.*

On a joint à ce Manuſcrit une eſpece de traduction en vers de la Pharſale de Lucain; je n'ai pu en découvrir l'Auteur, ni en trouver aucune

notice, mais la langue qu'il parle fait assez connoître qu'il ne sauroit être beaucoup postérieur au XII siécle.

Saves par quoy vous ai mis en none de france
Ceste fere bataille e la dure acontance
De la zantes de cuer qand vont por strange stance
Maintefois por aprendre ardimant escience
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
Vos aves bien oy qi fu la discordance
Da Cesar a Pompiu ou fu si grand puisance
Mes si aim dit Lucan je veuil fer rementance
De lestor de Thesaille & de la grand mescance
Jusqement que Pompiu fu mort a delivrance
Pour le faus sedutor ou avoit sa siance
E si deu me mantient en bonne paciance
Je rimerai lestorie jusques la desinance.

On comprend aisément qu'il ne s'agit pas ici d'une traduction fidelle de Lucain ; le Poëte se contente de prendre le sujet de la Pharsale, & il le couvre de ses sales lambeaux.

Il est singulier que le Poëte s'astreigne à se servir continuellement de la même rime pour cinquante ou soixante vers ; sans doute il ne craignoit pas de fatiguer l'oreille par cette redoutable monotonie.

N°. 82. CHRONIQUES *de St. Denys en France, fol. Papier.*

Ce Manuſcrit eſt mal déſigné par cette intitulation, & l'Auteur lui-même l'a corrigée dans le commencement de ſon ouvrage.

Cy commence l'effet & la ſubſtance du fait des Roys de France ſelon les Chroniques de St. Denys en France.

L'Auteur fait remonter l'origine des François juſqu'aux Troyens, comme l'Auteur qu'il abrege, & il termine ſon ouvrage par la vie de St. Louis; à la fin du Manuſcrit, on lit: *cy après commencent les Croniques du Roy Philippe fils de monſeigneur St. Loys.*

Cette derniere remarque n'eſt pas inutile, elle apprend que cet abrégé a été fait ſur la traduction françoiſe des Chroniques de St. Denys, que Mr. la Curne de Ste. Palaye fixe à l'an 1274: alors l'Auteur de notre extrait, qui me paroît plein de diſcernement, n'auroit connu que cette partie des grandes Chroniques de St. Denys, & il auroit ignoré tout ce qui leur a été enſuite ajouté.

Je n'ai vu aucune notice de l'abrégé dont je parle, cependant le nom de grandes Chroniques de St. Denys, qu'on a donné à la collection de divers Auteurs qui ont écrit l'hiſtoire de France juſqu'en 1513, ſuppoſe ſans doute qu'il y en avoit

de petites ou d'abrégées. Je croirois assez que ce sont celles dont le Long parle dans sa Bibliothéque historique au N°. 7132 : *Chronique de France jusqu'à Philipe le hardi en* 1270.

V. *Mém. de l'Ac. des Inscript. T. XV & XX ; Bibl. hist. de la Fr. du Pere le Long ; Recueil des hist. de France, T. III.*

N°.83. CHRONIQUE *de Noël de Fribois, fol. Vélin.*

Ce Manuscrit est remarquable par le nombre & la beauté de ses miniatures, où l'on cherche à représenter les faits rapportés dans le Texte : on trouve dans le cadre du premier feuillet les armoiries de la famille Petau peintes avec leurs couleurs.

Noël de Fribois apprend, dans sa Préface, ce qui l'a engagé à faire son ouvrage & comment il l'a fait. Il dit qu'*à la recommandacion des roys Princes qui à ce monde sont passés & à l'instruction de vivans : sera cy faitte abbreviacion & translacion de latin en françois des Croniques & hystores de france a commencer depuis la destruction de la tres noble cite de troye jadis fondée en frige en la partye de l'Asie qui est la principale du monde & a finir au temps du roy Charles VII de ce nom renommé le victorieux que dieu absoulle pere du roy notre seigneur a present regnant que notre seigneur par sa grace veuille prosperer en toutes ses affaires en accroissant son honneur de bien en mieulx.*

Cette Chronique finit à l'année 1483, pendant laquelle Louis XI mourut & Charles VIII commença de régner; il paroît que Fribois fut le témoin de la mort de Louis XI, & qu'il finit à-peu-près alors son ouvrage; car il fait des vœux pour le regne de Charles VIII, ce qu'il n'auroit pas vraisemblablement osé faire, si Charles VIII avoit régné depuis quelque temps : au reste, il faut observer que Noël de Fribois est presqu'inconnu, sa chronique ne se trouve au moins presque nulle part. Montfaucon, dans sa *Bibl. Bibl. T. I*, parle d'une chronique de Noël de Fribois, qui est dans la Bibliothéque du Vatican; mais cet exemplaire seroit bien incomplet, puisque la Chronique finit à l'année 1327 : le Pere le Long, dans sa *Bibl. histor. de la France*, au N°. 7431, parle d'une Chronique de France qu'on voit à la Bibliothéque de Ste. Geneviéve, & qui conduit son histoire jusqu'en 1483, comme celle de Fribois, mais il ne nomme pas son Auteur, de sorte qu'on ne sauroit assurer que ce soit la même que la nôtre, quoiqu'il y ait dans cette date une forte probabilité pour le croire.

On a joint à cet ouvrage :

NOTICE *des Rois de Sicile, issus de la maison de France.*

Comme ces jours passés en chevauchant je euſſe parolle du royaulme de Sicille avecque Meſſire guil-

leaulme de Rochefort chancelier de voſtre celſitude & haulteſſe il eſtimaſt comme il me ſemble le dit royaulme de ſicille par tres breſtemps & a grant peine avoir eſté retenu en la famille & maiſon d'Anjou & par ordre enſeignaſſe icelluy royaulme par eulx avoir eſté compoſé & ediffié & par plus de cinq ans continuels & par ceulx qui ſont yſſus du ſang des roys de france juſqu'au temps du roy René avoir eſté poſſedé & me requiſt que brievement je redigeaſſe tous ceulx qui ont eſté roys du royaulme, &c.

Il ajoute que quand l'ouvage fut fini, le Chancelier ne voulut pas que l'Auteur le lui dédia, mais qu'il lui conſeilla de l'offrir au Roi, lequel après qu'il euſt receu le TRAITÉ, dit que *non pas à ſoi mais à voſtre majeſté à laquelle principallement ceſte matiere appartient debvoit eſtre offert & adreſſé.*

Il paroît que ce Guillaume de Rochefort étoit un homme d'un grand mérite; car l'Auteur, après avoir fait ſon éloge, ajoute que *combien que Louis XI & Charles Duc de Bourgogne deux tres grands Princes du monde euſſent eus entre eux grandes guerres & diſſenſions toutes fois de chacuns d'eux avoit eſté grandement prié & requis d'adreſſer leur principal conſeil & conduire les grandes affaires & encore de preſent par ſemblables repreſentacions & vertus avec le tres noble adoleſcent Charles roy de divine inclination & faire eſperance eſtes chef & directeur de ſes grandes affaires en ceſte turbacion.* Il parle ici des grands troubles qu'il y eut pendant la minorité de ce Prince.

Ce Traité me paroît encore fait par Noël de Fribois ; on y reconnoît au moins le même ſtyle, & il fut compoſé ſans doute pour flatter le goût de Charles VIII, qui penſoit alors à rentrer en Italie. Il trace non-ſeulement la généalogie de ce Prince, mais il fait encore l'hiſtoire de ſes prédéceſſeurs dans cette partie de l'Europe ; il diſcute leurs droits, & il finit en diſant qu'*il croyoit pour certain que le dit royaulme & tout aultre de droit eſtre deu à la maiſon de laquelle il porte les armes.* Il avoit fait obſerver que *les armes des fleurs de lys eſtoient alors attachées aux égliſes & aux portaulx des édifices.*

Enfin cet ouvrage eſt terminé par des extraits de quelques Auteurs anciens, qui ſont écrits d'une autre main que le reſte du Manuſcrit.

N°. 84. CHRONIQUE *de Du Tillet, fol. Papier.*

Cet ouvrage eſt dédié à Charles IX, il fut imprimé à Rouen en 1578 : on y voit les portraits en pied des Rois de France peints en miniature.

N°. 85. VOYAGES *d'Outre-mer, fol. Vélin.*

Ce Manuſcrit, qui eſt très-beau par les miniatures dont il eſt orné, porte les armoiries de la famille Petau ſur la couverture.

Cet ouvrage n'eſt point un voyage, comme ſon intitulation l'indique ; c'eſt l'hiſtoire des Croiſades, elle remonte juſqu'aux regnes d'Héraclius

& de Cosroës qui prit Jérusalem ; il continue l'histoire de cette ancienne capitale de la Judée jusqu'en 1095. On trouve ici une foule de détails sur ces guerres injustes & barbares ; on y peint l'hermite Pierre prêchant la premiere Croisade, & les avantures de Godefroy ; on y raconte tout ce qui arriva aux Latins en Orient jusqu'à ce qu'ils prissent Constantinople. On leur voit fonder en passant un nouvel empire, & élire en 1204 Empereur des Grecs Baudouin, Comte de Flandres. L'Auteur s'arrête ici, ou plutôt le Copiste, car l'ouvrage ne paroît pas fini.

On lit au commencement du Manuscrit cette peinture naïve des Turcs : *Les turcs & les turquemans vindrent tous dune rachine & issurent d'une terre gur est vers bise quant on est en scirie, ils furent gens moult rudes & sans quelque magnificence ne navoient nul pais ne nul certain siege Ainchois aloient par tout de terre en terre & queroient les pastures pour leur bestail ne oncques navoient cite ni chastel quant ils vouloient aler de lieu en aultre ung lignaige aloient tout a par soi & avoient fait en chacune parente un prinche qui estoit leur justicier. Par cellui estoient amendes tous les tors fais & faisoient ce que il commandoit. Ils menoient avecques eulx toutes leurs choses leurs serfs leurs baasses leurs rueries buefs vaches & brebis. En telles choses estoient toutes leurs richesses ils ne gaignoient nulle terre ni ne saivoient achetter ni vendre car ils navoient point de mon-*

noye mais leurs beſtes leur lait & leur fourmaige changeoient à ce dont ils avoient meſtier. Quant ils avoient eſté en ung lieu & il eſtoit meſtier que ils alliſſent ailleurs pour les paſtures ils envoyoient des plus ſaiges de leur poeuple aux prinches des terres leſquels leur promettoient qu'ils demouroient paiſibles une eſpace de temps en leurs bois & en leurs paſtures moyennant ung certain treu qu'ils en rendoient ainſi qu'ils eſtoient d'accord.

Il y a des marques certaines que ce Manuſcrit exiſtoit en 1388, mais il n'y a rien qui puiſſe en faire connoître l'Auteur.

N°. 86. RELATION *du ſiége d'Orléans par les Anglois en* 1428, *fol. Papier.*

L'Auteur fait connoître ce qu'on trouve dans ce volume : *Ce traicte par maniere de voir contenant en brief le ſiege mis par les Anglois devant la ville d'orleans & les ſaillies aſſaults & eſcarmouches qui durant le ſiege ils furent faictes de jour en jour auſſi & par le moyen de la vaillante pucelle nommée Jehanne comment elle en fiſt partir les anglois & lever le ſiege par grace divine & force d'armes.*

On trouve enſuite le procès de la Pucelle. Il commence ainſi : *In nomine Domini Amen. Incipit proceſſus in cauſa fidei propter quondam quamdam mulierem Johannam vulgariter dictam la Pucelle.*

Après cela, ſuit la reviſion du procès par les Commiſſaires du Pape.

Ce Manuſcrit renferme toutes les piéces de ce procès, & les réponſes perſonnelles de Jeanne d'Arc. Le Journal du ſiége eſt très-rare, il pourroit bien être la copie de ce vieux Manuſcrit dont il eſt parlé dans le N°. 7353 de la Bibliothéque des Hiſtoriens de France du P. le Long, & ſur lequel Leon Trippaut a publié ſa mauvaiſe hiſtoire à Orléans en 1576 : à l'égard du procès, c'eſt manifeſtement celui qui eſt indiqué dans le N°. 17208, art. 2 & 3 de la nouvelle édition de la Bibliothéque du P. le Long, T. II. Ce Manuſcrit eſt un préſent de J. Jaques Rouſſeau.

N°. 87. DROITS *de Charles VIII au Royaume de Sicile, fol. Vélin.*

Cy eſt le cas contenant la genealogie & les moyens cy après declarés par leſquels appert du bon droit que tres Chretien Roy de France Charles VIII de ce nom a au Royaume de Secile.

L'Auteur de cet ouvrage eſt Mr. Eyenard Baronnet, Conſeiller du Roi & Maître de ſes comptes, il a daté la fin de ſon livre du 27 Janvier au chatel & portal d'Angiers.

Cet Ecrivain, très-verſé dans cette partie de l'hiſtoire ſur laquelle il écrivoit, renferme dans ſon livre tous les titres, bulles des Papes, documens & enſeignemens néceſſaires pour vérifier le fait ci-deſſus, & il le termine par cette concluſion : *cy finit le cas poſé tel qu'il eſt du droit que*

le roy peut juſtement quereller & demander ſur le royaulme de Sicile.

Cy après s'enſuivent les concluſions de droit en latin priſes ſur le cas deſſus & ſur les Titres cy deſſus inventoriés.

Voici comme l'Auteur parle : *Frederique tenoit le Royaume de Cecile de l'egliſe romaine en fuſt privé par Innocent IV au Concile de Lyon & Urbain IV l'offrit à Charles Comte d'Anjou & de Provence & ſon ſucceſſeur Clement IV ajoute que ſi Charles n'avoit point d'hoirs males ou femelles le royaulme de Cecile paſſeroit a ung des enfants du roy de france ſous le cens annuel de 8000 onces d'or.*

N°. 88. MÉMOIRES *concernant les affaires du Piémont rélativement à la France, fol. Papier.*

On lit à la premiere page le nom de l'Auteur. *Les Memoires du Sieur François de Boyvin Chevalier Baron du Villars Conſeiller & maitre d'hoſtel ordinaire de la Royne contenant le diſcours des guerres que le Roy Henri II fit dans le Piemont depuis l'an 1550 juſques en l'an 1559 ſous la conduite de Meſſire Charles de Coſſé Conte de Briſſac Marechal de France gouverneur & Lieutenant general pour Sa Majeſté en Italie.*

Cet ouvrage eſt dédié au Maréchal de Briſſac lui-même, & il renferme l'hiſtoire des événemens qui ſe ſont paſſés en Piémont depuis 1551 à 1560.

N°. 89. DÉPÊCHES D'ETAT, *faites par Monſeigneur le Maréchal de Briſſac, Gouverneur & Lieutenant-Général pour le Roi en Piémont, fol. Papier, III Vol.*

Le premier volume renferme les dépêches depuis le 15 Septembre 1554 juſqu'au 26 Décembre 1555.

Dans le ſecond, on trouve les dépêches depuis le 5 Septembre 1556 juſqu'au 6 Décembre 1557.

Le troiſieme préſente les dépêches du 6 Mai 1558 au 1 Mai 1560.

On trouve dans ces Volumes les lettres écrites à l'occaſion des affaires de Piémont, avec tous les Mémoires qui leur ſont rélatifs.

Le Long, dans *ſa Bibliothéque des Hiſtoriens de France*, parle de cette collection avec éloge au N°. 12835; il paroît même qu'on ne trouve ces dépêches que dans la Bibliothéque du Roi. Mr. De Fontette confirme ceci dans la nouvelle édition qu'il a donnée *de la Bibliothéque hiſtorique fol. II Vol.* N°. 30030. Ces lettres ſont citées dans *la Bibliothéque de Mr. De Thou, page* 500.

N°. 90. REGISTRE *de dépêches faites en la charge d'Agent, fol. Papier.*

Ce ſont les dépêches faites par l'Agent de la France en Piémont, depuis le 20 Avril 1566 juſqu'au mois de Décembre 1574; elles renferment

diverſes lettres de différentes perſonnes à la Reine de France, au Roi de Sardaigne, à divers Seigneurs François & Italiens & au Roi de France, depuis le 20 Juillet 1572; mais il y en a toujours qui ſont adreſſées à la Reine, apparemment les Rois n'étoient alors majeurs en France qu'à 21 ans, au moins Charles IX étoit né le 27 Juin 1550.

N°. 91. NOUVELLES AFFAIRES *extraordinaires des guerres, fol. Papier.*

On y trouve un détail circonſtancié des dépenſes immenſes faites par la France depuis 1697 à 1703.

N°. 92. AFFAIRES *qui ont été faites pendant les dernieres guerres, fol. Papier.*

L'Auteur traite ici des grandes & petites opérations de finance, qui furent faites en France pendant la guerre juſqu'en 1702.

N°. 93. ETAT *de la France; de la diminution de ſes biens & de la facilité de les rétablir, fol. Papier.*

Cet ouvrage a été fait en 1704. L'Auteur attribue le dérangement des finances à la taille arbitraire, aux douannes exceſſives, & à l'avidité des Traitans.

N°. 94 – 128. MÉMOIRES *des Intendans sur les Provinces de France*, 4°. *Papier*, *LIV Vol.*

On sait que ces Mémoires furent faits pour l'instruction de Mr. le Duc de Bourgogne, & que Mr. de Boulainvillers a publié un court extrait d'un très-grand nombre dans les deux premiers Volumes de son ouvrage, intitulé : *Etat de la France*. Je marquerai d'un astérisque ceux dont il ne parle pas.

Année 1697.

Mémoires sur la Généralité de Tours, par de Miromenil.

—— Sur la Province du Maine, par le même.

—— Sur la Généralité de Rouen, par la Bourdonnaye.

Année 1698.

—— Sur la Champagne, par l'Archer.

—— Sur la Bretagne, par de Nointel.

—— Sur la Généralité de Soissons.

—— Sur la Généralité de Limoges, par de Bernages.

—— Sur la Généralité d'Orléans, par Bouville, II Vol.

—— * Sur le gouvernement d'Auvergne.

—— Sur la Picardie, par Bignon.

Année 1699.

—— Sur la Flandres Flamingante, par Desmadris.

Mémoires sur la Généralité de Bourges.

—— Sur le Dauphiné, par Bouchu.

—— Sur la Provence, par Le Bret, IV Vol.

—— Sur la Généralité de Paris, par Phelippeaux, II Vol.

—— Sur la Généralité de la Rochelle, par Begon, II Vol.

—— * Sur la Généralité de Bourg.

—— Sur le Languedoc, par Lamoignon de Basville.

—— Sur la Généralité de Moulins, par de Maupeau.

—— Sur la Généralité de Montauban, par Le Gendre.

Année 1700.

—— * Sur l Anjou.

—— * Sur la Picardie.

—— Sur la Généralité d'Alençon & le Perche, par Pommereuil, II Vol.

—— Sur la Flandre Gallicane, par la Houssaye.

—— Sur la Généralité de Lyon, par Lambert d'Herbigny.

—— Sur la Généralité de Caen, par Foucaut, IV Vol.

—— Sur la Lorraine & les trois Evêchés, par Turgot, II Vol.

—— * Sur le Hainaut.

—— Sur la Généralité de Bordeaux, par De Bezons.

* Mémoires ſur le Bearn & la Baſſe-Navarre.

Année 1701.

—— Sur la Bourgogne, par Ferrand, VII Vol.

—— Sur l'Artois, II Vol.

—— Sur l'Alſace, par la Houſſaye.

Mais il nous manque la Franche-Comté, la Généralité de Riom & le Rouſſillon.

N°. 129. HISTOIRE *généalogique de la maiſon de Montmorency, fol. Papier.*

On y voit, comme dit l'Auteur, *la deſcendance de cette famille illuſtre dans toutes ſes branches depuis Meſſirre Erard Sirre & Baron de Montmorency Signeur de Mafflice vivoit du temps de Hue Capet uſurpateur de la Couronne de France lequel le ſervit & accompagna en ſes guerres & conquetes.* La Généalogie finit en 1566.

On voit à côté de chaque nom les armoiries de celui qui les portoit ; elles ſont peintes avec leurs couleurs.

N°. 130. RECUEIL *des armes de tous les anciens Chevaliers de Lorraine, fol. Papier II Vol.*

On lit dans une Table les noms de 402 Chevaliers placés par ordre alphabétique ; ce ſont ceux qui ſe ſont trouvés aux aſſiſes du Duché en différens temps : leurs armoiries y ſont peintes avec leurs couleurs.

N°.

N°. 131. GÉNÉALOGIE *des anciens Rois, Ducs & Princes qui ont gouverné la royale Principauté de Bretagne*, 4°. *Vélin.*

Cet ouvrage ſingulier, qui unit la vérité hiſtorique de la plupart des faits avec les traditions les plus abſurdes, eſt dédié *à tres haulte tres puiſſante tres excellente princeſſe ma ſouvraine dame Marguerite par la grace de Dieu Ducheſſe de Bretagne Comteſſe de Montford de Richemont d'Etampes de Vertus voutre tres humble & tres obeiſſant ſubjet ſerviteur & orateur Pierre Le Baud toute tres humble obeiſſance ſervice ſubjection deue comme à ma ſouveraine dame.*

Mr. de Fontette, N°. 35386 de ſa *Bibliothéque hiſtorique de la France*, ſemble parler de cet ouvrage comme s'il étoit imprimé, & il le repréſente comme étant dédié à Anne alors Reine de France; il eſt poſſible que Le Baud ait fait de nouveau la généalogie particuliere de cette Princeſſe, pour la lui offrir ſous un autre titre, tandis que dans notre exemplaire il s'étoit contenté de donner la généalogie de la Maiſon de Bretagne.

Au reſte, il commence ſa généalogie comme les anciens Hiſtoriens anglois par *Eneas qui engendra Aſcanius, qui engendra Sylvius, qui engendra Brutus lequel conquiſt la grant bretaigne auparavant appellée Albion environ l'an après la creation du Monde* 4060 *& l'an de grace* 386 *après* 83 *Roys cy*

nommés. Maxime accompagné de Conan Meriadech & de grant exercites de Bretons conquiſt ſur le Roy Hymbaltus & ſes hommes Gaulois appellés armouriques ceſte Bretaigne, pour la peupler fiſt venir de l'Iſle 30000 *chevaliers* 100000 *populaires* 60000 *pucelles non nobles pour marier aux dits populaires* 11000 *aultres pucelles ſe mirent en Mer ſur eſperance d'y venir pour eſtre femmes de Chevaliers, mais elles furent jettées par les vents en Germanie & en retournants ſoufrirent le martyre & furent les* 11000 *vierges.*

Le Baud prouve que la ſucceſſion au Duché eſt auſſi bien en ligne féminine que maſculine.

Pierre Le Baud, qui compoſa cet ouvrage en 1488, étoit Chantre & Chanoine de l'Egliſe de Laval, Conſeiller & Aumonier de la Reine Anne. Il compoſa, par l'ordre de cette Princeſſe, une hiſtoire de Bretagne qui a été imprimée.

HISTOIRE D'ESPAGNE.

N°. 132. CHAPITRES *de l'Ordre de la Toiſon d'or*, 4°. *Papier.*

Ce Manuſcrit renferme l'hiſtoire de tous les Chapitres de l'Ordre de la Toiſon d'or, tenus juqu'à celui que Philippe II, Roi d'Eſpagne, tint à Gand en 1559.

Il renferme :

I°. L'Hiſtoire de l'inſtitution de l'Ordre.

II. Ses Statuts.

III. La deſcription de l'habillement des Chevaliers.

IV. Les Armoiries de tous les Chevaliers.

V. Les Portraits en miniature de quelques Chevaliers diſtingués.

HISTOIRE D'ALLEMAGNE.

N°. 133. CAYERS *de peintures en miniatures, fol. Papier.*

Ces Peintures ſont :

I°. Les Portraits de quelques Empereurs & Impératrices qui ont régné dès le commencement de l'Empire d'Allemagne, & de quelques Seigneurs Allemands de ces temps-là.

II. La repréſentation de l'armure complete des Chevaliers & de leurs chevaux.

III. On y voit enſuite les Chevaliers armés & montés ſur leurs chevaux.

IV. On y donne une idée de leurs différens combats, ſoit ſérieux, ſoit d'exercice.

V. Enfin on y trouve les peintures de trois Princeſſes aſſiſes dans une niche.

Entre les portraits des Seigneurs Allemands, il faut diſtinguer celui de Guelphe I *Comes Altorfienſis*; on a écrit au bas, *fuit temporibus Karoli*

magni DCCCIIII Trojanus & ſanguis Franciæ. Son écu eſt à ſes pieds, il eſt d'azur à trois fleurs de lys. On doit obſerver que c'eſt une maladie univerſelle de tous les peuples d'Europe de vouloir deſcendre des Troyens, il ſemble que leur infortune ſoit devenue un titre de nobleſſe ; ou qu'on a cru qu'il étoit plus honorable de ſortir des opprimés célebres, que des oppreſſeurs fameux, ou de ſes ancêtres ignorés, comme ſi la qualité d'homme n'étoit pas également relevée dans tous les lieux de la Terre.

HISTOIRE DES PROVINCES-UNIES.

N°. 134. MÉMOIRES *ſur le Commerce des Provinces-Unies, fol. Papier.*

Ils traitent du Commerce que les Provinces-unies des Pays-bas faiſoient en 1694 dans les divers endroits du Monde, & ils en donnent une haute idée.

N°. 135. MÉMOIRES *ſur le Commerce des Hollandois, fol. Papier.*

On trouve particuliérement dans ceux-ci ce qui regarde le Commerce maritime des Hollandois, leur navigation, leurs établiſſemens dans les Indes. Il paroît que ces Mémoires ont été dreſſés à Amſterdam au mois de Juin 1699.

HISTOIRE DE SAVOYE.

N°. 136. CHRONIQUES *des Comtes de Savoye, fol. Papier.*

Ces Chroniques remontent juſqu'à l'origine de l'illuſtre Maiſon de Savoye en 998, *par Betod fils de Hugues Duc de Sauxonie qui eſtoit frere de l'Empereur Othon III juſques en la mort d'Amé VI & puis dit Chronique d'Amé VII Comte XVI & premier Duc de Savoye. Or en l'age de VIII ans eſtoit Meſſire Amé à la mort de ſon Pere & la Chronique finit par une diſpute qui s'éleva à l'occaſion de ſa tutelle.*

Guichenon, dans ſa Préface généalogique de la Maiſon de Savoye, fait le catalogue & la critique de ſes Hiſtoriens : En parlant de la Chronique des Comtes de Savoye, il dit qu'elle eſt le plus ancien Manuſcrit hiſtorique qu'on ait ſur l'hiſtoire de Savoye, qu'elle a été compoſée en vieux gaulois, & en forme de Roman, par un Auteur incertain qui vivoit du temps du Comte Verd. Jean De Tournes, dans ſon ſupplément à l'hiſtoire de Paradin, la nomme la Chronique de Mr. De Langes, parce que le Préſident De Langes poſſédoit le Manuſcrit qu'il avoit connu : on la trouve dans les Archives de Turin.

Cette Chronique eſt écrite avec beaucoup de

ſimplicité ; elle renferme toutes les anciennes traditions qu'une imagination exaltée peut avoir forgé, & que l'ignorance la plus enracinée ait pu adopter ; on s'en fera une idée, ſi l'on compare ces Chroniques à celles de Geoffroy de Viterbe, de Turpin, &c. L'Auteur y a mis un très-petit nombre de dates, qui ſont les guides de l'hiſtoire, & qui forcent la confiance ; malgré cela, Paradin en a fait un très-grand uſage.

HISTOIRE DE GENEVE.

N°. 137. CHRONIQUES *de Genève par François de Bonnivard, fol. Papier.*

Ce Manuſcrit autographe eſt dédié au Conſeil de Genève : *Très fideles & pour ce très heureux Princes les Syndiques & Conſeil de Geneve François de Bonnivard très humblement ſe recommande &c.* Cette hiſtoire eſt diviſée en IV livres.

Le I livre, compoſé de XXXIX Chapitres, rapporte les diverſes opinions qu'on a eues ſur la fondation de Genève, & il conduit l'hiſtoire juſqu'à l'Epiſcopat de Brieve-Cuiſſe & de François Miez.

Le II livre renferme XXXIV Chapitres, & il raconte les événemens qui ſe ſont paſſés *depuis Aimé de Savoye juſqu'à la punition de Jehan Batard de Savoye.*

Le III livre contient XXXIII Chapitres, & il traite *de la poſſeſſion de la ville au nom de l'Evêque Jehan juſqu'à la venue du Batard de Savoye Grand Maitre de France.*

Le IV livre a XLII Chapitres, dans leſquels il peint *l'entrée de Pierre de la Beaume & ce qui advint juſques en* 1530.

Le MAGNIFIQUE CONSEIL de Genève donna en 1542 à Bonnivard la commiſſion d'écrire l'hiſtoire de Genève ; il lui fournit les Mémoires néceſſaires pour cet ouvrage, & il lui communiqua ſes Regiſtres ; c'eſt ce qui paroît par une feuille de papier écrite de la main de Bonnivard qui eſt inſérée dans les Regiſtres du MAGNIFIQUE CONSEIL pour l'année 1547.

Il y a un autre Manuſcrit autographe des Chroniques de Bonnivard dans les Archives, mais elles finiſſent avec l'année 1527 ; d'où il réſulte que notre Manuſcrit eſt plus complet à cet égard ; mais auſſi on n'y trouve pas la copie de la traduction des Actes originaux qu'on avoit remis à notre Hiſtorien.

Ce Manuſcrit précieux fut donné à la Bibliothéque publique par Mrs. Jaques & Antoine Lullin.

N°. 138. CHRONIQUES *de Genève par Bonnivard, fol. Papier.*

Cet ouvrage, très-différent du précédent, ren-

ferme des recherches hiſtoriques ſur l'hiſtoire ancienne de Genève & des pays voiſins ; elle s'étend juſqu'à l'Epiſcopat d'Aimé Du Quart en 1304 ou environ.

Ce Manuſcrit autographe de Bonnivard a été attribué à Jean Stumpff, Auteur de la Chronique des Ligues ; mais alors ce ne pourroit être qu'une traduction fort libre du livre de Jean Stumpff qui traite des anciens Etats, auquel Bonnivard auroit fait pluſieurs additions ; car il n'eſt pas vraiſemblable que Stumpff ſe fût arrêté ſi long-temps à traiter de l'hiſtoire de Genève, & qu'il fût entré dans de ſi grands détails ſur ſon antiquité. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'on y reconnoît l'écriture du Prieur de St. Victor, & qu'on y diſtingue ſur-tout ſon ſtyle naïf & original.

Bonnivard finit cet ouvrage en 1550, & il dit à la fin du Chapitre III qu'il parlera plus amplement de ce Pays aux Chroniques de Genève ; ce qui prouve que les vraies Chroniques de Bonnivard ſont poſtérieures à ce Manuſcrit. Il a été donné à la Bibliothéque par Mr. De La Corbiere

N°. 139. RECUEIL *hiſtorique ſur Genève, fol. Papier.*

Cette collection renferme diverſes piéces curieuſes ſur notre hiſtoire.

I. HISTOIRE de Genève, depuis ſa fondation. juſqu'à l'an 1527, par François de Bonnivard.

C'eſt la copie du Manuſcrit de cette hiſtoire qui eſt dans les Archives de la République.

II. HISTOIRE de Genève, depuis ſa fondation juſqu'à l'an 1562, par Michel Roſet.

III. EXTRAIT d'une hiſtoire manuſcrite de Genève qui eſt dans les Archives, & qui s'étend juſqu'en 1632; c'eſt la continuation de l'hiſtoire de Michel Roſet, elle commence en 1563 qui eſt l'époque où l'hiſtoire de ce dernier finit.

IV. PREMIER SERMON fait à Genève par Antoine Froment, en la place du Moulard en 1533, corrigé ſur l'original qui eſt aux Archives, avec quelques morceaux de l'hiſtoire de la Réformation tirés d'un Manuſcrit d'Eſaïe Colladon. Il expliqua dans ce Sermon les verſets 15 & 16 du Chapitre VII de l'Evangile ſelon St. Mathieu.

V. MÉMOIRE pour ſervir d'éclairciſſement à ce qui s'eſt paſſé en 1553 & 1554 ſur l'excommunication.

VI. COPIE d'un Manuſcrit d'Antoine Froment, intitulé : *les Actes & Geſtes merveilleux de la Cité de Genève nouvellement convertie à l'Evangile fait du temps de leur Reformation & comme ils l'ont reçue redigé par eſcrit en fourme de Chroniques Annales ou hyſtoires commencé en* 1532.

VII. ROLE des Syndics dès l'année 1447--1679.

N°. 140. HISTOIRE *de la République de Genève, fol. Papier.*

Cette hiſtoire a été extraite des meilleurs Auteurs & des meilleurs Manuſcrits, comme la Préface l'apprend.

On croit que c'eſt l'hiſtoire qui paſſe pour avoir été compoſée par Jean Savion.

Elle remonte juſques dans les temps fabuleux, & elle offre alors l'extrait des Chroniques du pays de Vaud juſqu'en 1560. On y trouve les Franchiſes d'Adémarus Fabry, mais elles y ſont placées dans l'année 1357, quoiqu'elles n'aient été compoſées & publiées qu'en 1387. Cette hiſtoire finit en 1603.

On trouve à la fin le TRAITÉ de St. Julien.

Un MÉMOIRE, intitulé : *Démonſtration du peu de fondement des prétentions de S. A. ſur Genève.*

Les CONFÉRENCES d'Hermence.

HISTOIRE de la conſpiration de Du Terrail, & ſon procès criminel avec celui de Baſtide ſon complice.

ROLE des Syndics & des Lieutenants de Police dès l'an 1600--1706.

Ruchat, qui avoit eu ce Manuſcrit entre les mains, y a ajouté quelques notes importantes.

N°. 141. RECUEIL *ſur l'hiſtoire de Genève, par Du Pan, fol. Papier.*

L'Auteur appelle ce Manuſcrit un Recueil de divers livres & papiers publics & ſecrets dont il a eu connoiſſance. Il cite les Hiſtoires de Genève compoſées par Roſet, Savion, Peaget, Perrin, Godefroy, Maillet, &c.

Il y a une table aſſez commode pour tout l'ouvrage.

N°. 142. JOURNAL *de* BALLARD, *fol. Papier.*

La partie de notre Hiſtoire, qui eſt traitée dans ce Journal, eſt non-ſeulement intéreſſante, mais peu connue : ce Journal même qui eſt excellent, eſt preſque ignoré. On y trouve un détail circonſtancié de tout ce qui s'eſt paſſé depuis le mois d'Octobre 1525 juſqu'au 12 Octobre 1531. Ballard y rapporte fidellement & jour par jour tout ce qui eſt arrivé dans cet eſpace de temps, & ſon récit doit mériter la plus grande confiance, puiſqu'il étoit alors à la tête du Gouvernement; cet ouvrage eſt d'autant plus digne d'attention pour les Genevois, qu'il peint des temps agités par des criſes violentes, & dont les ſecouſſes ſervirent à établir la Réformation dans nos murs, & à y fixer la liberté.

Ce Journal, qui eſt écrit avec une naïve ſimplicité, renferme tous les diſcours & toutes les lettres relatives aux affaires du moment, il en donne au moins les extraits, il rapporte même les converſations & les débats politiques qui s'é-

leverent entre les Conſeils du Duc de Savoye ou de l'Evêque & le Conſeil de la Ville.

Il commence 1°. à faire connoître la reddition des comptes de Boulet.

2°. Il peint la conduite violente du Duc de Savoye envers les Genevois.

3°. Il raconte ce qui ſe paſſa relativement à l'alliance de Genève avec Fribourg & Berne.

4°. Il indique les divers démêlés qu'il y eut entre le Duc de Savoye & la Ville de Genève, avec les ſoins officieux des Cantons de Fribourg & de Berne pour les faire finir.

Jean Ballard fut un des quatre premiers Auditeurs établis en 1529. Il fut Syndic en 1525 & en 1530, comme on l'apprend dans le Journal : il dit *qu'il a rédigé en mémoire & eſcript les affaires ſurvenues à la Cité de Genève depuis quinze ou ſeize ans en ça ;* d'où il réſulte qu'il nous manque un volume de ſes Mémoires, puiſqu'il fait cette remarque le 28 Novembre 1530, & que notre volume commence ſeulement en 1525.

M. Preſtreau, Régent de la quatrieme claſſe, qui m'a quelquefois aidé de ſes connoiſſances dans la Diplomatique, a tranſcrit tout ce Journal, de même que les lettres de Bullinger à Théodore de Beze qui ſont preſque indéchiffrables.

N°. 143. TRAITÉ *de l'ancienne & de la nouvelle Police, par François de Bonnivard, fol. Papier.*

Ce Manuſcrit eſt autographe. Bonnivard compoſa l'ouvrage qu'il renferme par ordre du MAGNIFIQUE CONSEIL, & ſur les piéces qu'il lui communiqua; on y trouve l'hiſtoire de la ſédition élevée dans Genève par Ami Perrin : Bonnivard le préſenta au MAGNIFIQUE CONSEIL dans le Mois de Juin 1556 ; mais quoiqu'il eût été fait pour inſtruire les Etrangers ſûr ce qui s'étoit paſſé dans Genève, on ne voulut pas alors le faire imprimer.

N°. 144. MÉMOIRES *ſur l'hiſtoire ancienne de ce pays, avec quelques remarques ſur la nouvelle, par François de Bonnivard, fol. Papier.*

Ce ſont les notes curieuſes de notre illuſtre Citoyen pour l'hiſtoire de Genève qu'il préparoit.

N°. 145. *Deux* MÉMOIRES *ſur Caroly & Troillet, fol. Papier.*

Le premier renferme une hiſtoire abrégée de Caroly, qui a été ou le plus léger, ou le plus inconſtant, ou peut-être même le plus faux des hommes. On y trouve le détail d'une conférence amicale qu'il eut avec Calvin à Strasbourg en 1543.

Le ſecond Mémoire eſt une conférence de Troillet avec Calvin, tenue à Genève le 29 Août 1552 ſur la prédeſtination, avec une Sentence du MAGNIFIQUE CONSEIL, qui déclara bon le livre de l'Inſtitution Chrétienne de Calvin, & qui défendit de ſoutenir des idées qui lui fuſſent contraires.

N°. 146. LE LIVRE *des Parlemens généraux pour les Monnoyes, fol. Vélin.*

Ce Manuſcrit ſingulier eſt l'original ou plutôt le regiſtre des Aſſemblées qui ſe tenoient pour l'entretien de la monnoye entre les ſujets de quelques Princes qui s'étoient entendus pour cela. Il me paroît même que notre Manuſcrit eſt auſſi ancien que la fondation des Aſſemblées tenues à ce ſujet dans le diſtrict où Genève entroit.

On y trouve un Acte qui établit la forme de ces Aſſemblées, & il eſt accompagné des ſignatures originales & de ſon ſceau. *C'eſt la fourme & maniere comment l'on doit proceder & commencer à tenir Parlement général.* Il y parle d'abord du lieu de l'Aſſemblée, de la Meſſe qu'on doit entendre, de l'élection qu'on doit faire des Officiers du Parlement, de la Police qu'on doit y exercer. Ces Réglemens ſont en ſept feuillets. On lit enſuite : *leſquelles ordonnances ſtatuts & inſtitutions cy deſſus eſcrites ſelon la fourme maniere & teneur dicelles. . . . . Nous François de Porteaiguieres Prevoſt general de ſa voulonté & conſentement ordonnons qu'elles ſoyent obſervées en leur entier. . . . . Donné en notre grand Parlement tenu à Valence le x jour du mois de May teize cent quatre vingt & XII.*

Il y a enſuite quatre morceaux des Evangiles ſur leſquels on prêtoit le ſerment ; mais afin d'en

impoſer davantage, on y avoit joint la peinture en miniature d'un Chriſt crucifié dont on voit les plaies ſanglantes; après cela ſuit *la fourme & maniere du ſerment comment il ſe doit faire quant le Prevoſt general reçoit aulcuns compaignons ou a monnoyes du Regent de l'Empire lequel a dicté & ordonné Maiſtre Adam De la Saulx Secretaire du Parlement general.*

Suit un Acte fait *l'an de la Nativité de Notre Seigneur l'an* 1469 *& le* 23 *jour de May de l'authorité & puiſſance de notre St. Pere le Pape de Rome & de tres excellents haults ſouvrains & puiſſants Princes & redoutés ſeigneurs l'Empereur, le Roy Daulphin de France, du Roy de Cecile, Jeruſalem & Arragon, du Duc de Bourgogne, du Duc de Savoye, du Duc de Bretagne & tous aultres ſeigneurs ayant puiſſance de faire monnoye leſquels nous ont donné libertés privileges franchiſes exemptions de fere aſſemblées pour condamner & abſouldre aux ouvriers & monnoyes du St. Sacrement de l'Empire, & eſlire Prevoſt juges ordonner & fere conſtitutions ordonnances & jugements comme appert par les dits privileges des ſeigneurs données & octroyées pour quoi ſeront tenus les dits ouvriers & monnoyeurs du dit Sacrement de l'Empire de ordonner ung Parlement de temps certain pour faire convenir tous ceulx qui deſobeiront es ordonnances des dits parlements & leſquels parlements auront puiſſance de creer conſtituer ouvriers & monnoyeurs &c. & afin qu'ils ne ſe puiſ-*

ſent excuſer leſquelles ordonnances & conſtitutions ſont cy après ceſte intitulation inférées & eſcrites afin qu'en tout temps en ſoit memoire en ce livre nouvellement encommencé pour ce que le vieil livre eſt peſant à pourter, il eſt compli d'ecriture lequel demeure dans la garde des ouvriers monnoyeurs de Romans.

Cet Acte fait à Bourg contient les Réglemens pour les ouvriers monnoyeurs, la détermination du temps & du lieu où doit ſe tenir le Parlement général prochain, avec la ſignature des Procureurs & Maîtres envoyés des différentes villes. Il paroît par cet Acte & par tous les autres, que le nombre de ceux qui alloient tenir ces Parlemens n'étoit pas fixé. Mais ce qui étonne beaucoup, c'eſt qu'en 1469 Genève y eut 29 ouvriers Maîtres dans cet Art.

Il paroît que ces Parlemens ſe tenoient tous les quatre ans; que de 1485 à 1499, il ſe tint quatre Parlemens où Genève n'envoya perſonne; que ces Parlemens ſe tinrent à Genève en 1506. Enfin l'on y apprend que le Parlement ou les Monnoyeurs de Bourg vinrent à Genève en 1527, mais que le Parlement ne put s'y tenir à cauſe de la grande fermentation qui régnoit dans la ville : c'eſt peut-être pour cela que le livre y eſt reſté, pendant qu'un des Membres emporta le ſceau en Provence, où Mr. De Peireſc l'a trouvé. Il contient les armoiries de diverſes villes & de divers Princes. Secouſſe & le P. Menetrier l'ont mal expliqué; Le Blanc ne l'a

pas

connu ; mais Baulacre me paroît s'en être fait une idée très-juſte dans la *N. Bibl. Germ. T. XVI.*

On trouve dans Du Cange qu'il y avoit une diſtinction entre les Monetaires qui tenoient leurs droits de l'Empereur, comme ceux dont il s'agit dans cet Acte, & ceux qui les avoient reçus du Roi de France ; & c'eſt la raiſon pour laquelle ils ſe nomment ici Monnoyeurs du St. Sacrement de l'Empire.

N°. 147. VIE *de Feu heureuſe mémoire Mons Guillaume Farel, Paſteur de l'Egliſe de Neufchâtel en Suiſſe*, 4°. *Papier.*

On trouve ici, comme dit l'Auteur, *un raccoucy de l'hiſtoire de la Reformation de Genève & aultres Egliſes.*

Cet ouvrage eſt d'autant plus curieux, qu'il eſt uniquement compoſé des lettres même de Farel à ſes amis ; elles ſont rapprochées de maniere qu'on y entend toujours parler Farel lui-même.

V. *Le Long. Bibl. hiſt. de la France.*

N°. 148. RÉGLEMENT *ſur la maladiere de Chênes, fol. Vélin.*

Ce ſont les Réglemens faits pour l'adminiſtration d'un hôpital deſtiné à ſoulager ceux qui étoient attaqués de la lepre & des maladies de ce genre.

C'eſt ainſi que commence le Réglement : *Bartholomeus Dei gracia Cornetanus & Monteſalcone*

Epiſcopus nec non omnium & ſingulorum Hoſpitalium ac leproſoriarum Civitatis Gebennenſis ac rectorum pauperum & leproſorum viſitator & reformator a ſede apoſtolica & ſpecialiter deputatus univerſis & ſingulis præſentes has litteras inſpecturis & ad quos præſentes pervenerunt ut illi & illis ad quem ſeu quos præſens tangit negotium ſeu tangere poſſit aut poterit quomodo libet in futurum & qui putaverunt quomodo libet ſua intereſſe ſalutem. Il rappelle ici une Bulle adreſſée *Magnificis Syndicis Civitatis Gebennenſis totius populi & hominum iſtius Civitatis ;* il rapporte enſuite la Bulle qui le charge de ſa commiſſion. Enfin il donne les Réglemens qu'il juge néceſſaires pour le choix des Directeurs, leurs devoirs, la police qu'on doit exercer dans l'hôpital à l'égard des malades, leur maniere de vivre, l'adminiſtration des revenus, la collecte des aumônes dans la ville & hors de la ville, enfin pour les réparations à faire à l'hôpital.

Ce Légat étoit Cardinal de St. Marc ; & l'Acte fut paſſé *in ambitu Conventus Sancti Franciſci loco habitationis noſtræ menſe Decembris* 1447 *Indictione* x^e *Veneris proxima Felicis V Papæ anno VIII.*

La Bulle qui charge l'Evêque de la commiſſion rélative aux hôpitaux eſt faite au nom de Felix V. *Felix Epiſcopus ſervus ſervorum Bartholomeo Epiſcopo Cornetano in Romana curia reſidente ſalutem.* On y apprend que ceux qui étoient chargés du ſoin des hôpitaux les négligoient, *quare pro*

parte Syndicorum nomine civium Civitatis hujus modi nobis fuit humiliter ſupplicatum de oportuno remedio providere & de benignitate applicare dignaremur; le Pape lui donne les pouvoirs néceſſaires pour faire les changemens convenables, & il lui enjoint de viſiter les hôpitaux & les maladreries avec les Syndics qu'il doit appeller, & de faire tout ce qu'il croiroit néceſſaire pour l'amélioration de ces établiſſemens. Il déplore enſuite le triſte état des pauvres & des lépreux, parce qu'il fait *lites & diſcordias inter Rectores ipſos ac pauperes leproſos predictos viguiſſe & de præſenti vigere bonaque & helemoſinas ac jura ipſorum leproſorum pauperum per ipſos rectores injuſte & indebite ſubtracta fuiſſe & eſſe ipſoſque pauperes & leproſos ab aliquibus rectoribus proh dolor inhumaniter nimium tractatos fuiſſe & eſſe.*

Dans l'information faite par le Légat, on découvre que les lépreux tenoient une conduite repréhenſible. *Nonnulli utriuſque ſexus leproſi qui hujus modi eorum lepre infirmitate non obſtante cum aliis Chriſti fidelibus ſanis converſari non verentur unde gravia ſcandalla & pericula oriri poſſunt* : il ordonne aux Syndics & à des Eccléſiaſtiques préposés pour cela de veiller ſur ces hôpitaux, & de prévenir la contagion, en reſſerrant dans ces lieux tous ceux qui ſont infectés de la lepre. Enfin il pourvoit à leur adminiſtration ſpirituelle.

On voit clairement dans la Bulle du Légat,

qu'il s'agit non-seulement de la maladiere *de Quercu* ou de Chênes, mais encore d'une autre *de Quarrogio* établie à Quarrouge, où l'on devoit conduire, même par force, tous ceux de la ville & des environs qui étoient attaqués de cette terrible maladie, en faisant payer ceux qui le pouvoient, & en y recevant gratis les autres, mais seulement après s'être judiciellement assuré qu'ils étoient attaqué de la lepre, à moins de 100 florins d'amende pour la maladiere où ils devoient aller, s'ils refusoient alors d'y entrer.

Il ordonne ensuite qu'on fasse un inventaire des biens des lépreux avant de les faire entrer dans l'hôpital qu'on les estime en florins de Savoye, & qu'on remette l'inventaire à l'Official pour en tenir compte au lépreux ou à ses enfants s'il en a, ou s'il n'en a point, *si sit mediocris potencie solvat decem florenos si potentior viginti ad existimationem predictorum duorum proborum pro reparatione camere ipsius.* Mais il exige aussi qu'il soit servi proportionnellement à ses facultés; il ordonne de conduire chaque jour de fête ceux qui sont tout-à-fait pauvres *ad omnes Calesias hujus civitatis & per carrerias illum mercatoribus commendando & amicis & consanguineis.* Mais il prescrit toujours d'en avoir soin, lors même qu'il n'auroit rien reçu en aumônes.

On trouve ensuite la maniere dont les lépreux doivent vivre ensemble, *quilibet deferat vestes non*

coloratas videlicet non rubeas aut virides neque nimis breves & de lana non precioſa nec ullus deferat arma ſed quilibet loco armorum deferat ſuſpenſa in ſua corrigia filza ad nimium de viginti quinque. Il veut que chacun ait ſa chambre avec l'image d'un crucifix ou de la Vierge Marie ; qu'il diſe ſept *pater noſter* & ſept *ave* le matin, le ſoir cinq & trois à toutes les heures, de ſorte qu'ils en devoient réciter vingt-ſix dans la journée ſous peine d'un gros pour chaque oubli ; il leur enjoint de communier, s'ils le peuvent, aux grandes fêtes. Les lépreux de Quarrouge devoient aller entendre la Meſſe *in Sto Leodegario* à la Chapelle de St. Leger ; ceux de Chênes avoient une Chapelle particuliere. Si un lépreux étoit prêtre, il pouvoit dire la Meſſe avec des vaſes & des vêtemens deſtinés pour lui. Il étoit défendu à tous de voir aucune femme, & s'ils tomboient dans la paillardiſe, ils étoient mis au pain & à l'eau pendant un jour. Ils ne pouvoient même s'abſenter plus de trois heures ſans permiſſion.

On ne peut pas eſtimer le nombre de ces lépreux, mais il falloit qu'il y en eût conſtamment pluſieurs dans l'hôpital, puiſqu'il y avoit deux hôpitaux pour les recevoir dans deux villages qui ne ſont éloignés de Genève que d'un quart de lieue ; & les ravages contagieux de cette maladie devoient être bien conſidérables, puiſqu'on forçoit les hommes de toutes les conditions, qui en

étoient attaqués, à ſortir de la ſociété, & à ſe réfugier dans ces aſyles de l'infortune, pour s'en guérir.

N°. 149. RÉGISTRE *mortuaire des Chanoines de St. Pierre, fol. Vélin.*

Ce Manuſcrit latin renferme un Calendrier, où l'on a indiqué le jour de la mort de chaque Chanoine avec le ſervice qu'on devoit faire pour lui; on y trouve encore les noms de ceux qui avoient eu le droit d'être enterrés canonicalement avec le ſervice anniverſaire qu'on devoit faire pour eux & la donation qu'ils avoient faite au Chapitre pour cela. Cet ouvrage eſt cité dans quelques piéces du temps ſous le nom de *Anniverſarium Divi Petri*, comme, par exemple, dans le N°. 67 des Manuſcrits latins.

La plus ancienne fondation qu'on y trouve eſt de 1332, du 7 des Cal. d'Août. Elle eſt de Aymon, Comte de Savoye, qui donne dix livres de rente, afin qu'on diſe dans ce jour une Meſſe pour lui.

En 1399 Pierre De Nam donne une Bible qui doit être enchaînée dans le Chœur.

On y apprend qu'en 1451, le 7 des Ides de Janvier, Amédée de Savoye, Evêque de Ste. Sabine, étant mort, ſon fils Louis, Duc de Savoye, compta aux Chanoines de Genève 300 florins d'or monnoie de Savoye, & outre cela 50 florins même monnoie pour des Meſſes & Proceſſions.

Aux Ides de Février 1500, Dominique de Viry, Chanoine prébendé, fonde un anniverſaire pour lui & les ſiens; mais il ordonne que les Chanoines abſents, dormants & babillants pendant l'office dudit anniverſaire, n'aient aucune part à la rente qu'il leur aſſigne, & dont la portion devoit augmenter celle des autres. Le même fit peindre les vitres d'une fenêtre de l'Egliſe de St. Pierre, il l'appelle *artificioſam vitram*; on y avoit repréſenté ſes armoiries avec l'Archange Michel.

Le 3 des Nones de Mars 1428, Jean de Courtecuiſſe, Pariſien, Profeſſeur en Théologie, Aumônier du Roi de France, Evêque de Genève, legue au Chapitre de Genève 500 livres, dont les deux tiers devoient être pour les Chanoines, & un tiers pour les Prêtres & les enfans de chœur, afin qu'ils célébraſſent ſon anniverſaire.

On y apprend que 132 liv. valoient 61 écus d'or au ſoleil & quinze ſols de bonne monnoie; que l'on faiſoit un office pour les vivants, auquel on changeoit quelque choſe après leur mort; que les Chanoines empruntoient à cinq pour cent.

On y trouve, parmi les Chanoines, les noms des Maiſons les plus illuſtres de Savoye : on n'en ſera pas étonné quand on ſaura que les Chanoines déciderent en 1425, qu'ils ne recevroient parmi eux que des Gentilshommes, ou des Docteurs gradués dans quelque Univerſité. Le Pape Martin V confirma cet arrêt, & le Pape Eugene IV ac-

corda en 1434 une dispense à Bernard Mazet, Favori du Duc de Savoye, pour entrer dans le Chapitre.

N°. 150. OBITUAIRE *de Bonmont, fol. Vélin.*

C'est un Calendrier où l'on a placé les anniversaires fondés par quelques bienfaiteurs de l'Abbaye.

On y trouve le nom & les armoiries d'Amé de Gingins, élu Evêque de Genève en 1513, par les Chanoines & les habitans du Diocèse, mais dont le Pape Leon X ne confirma pas l'élection, parce qu'il avoit donné l'Evêché à Jean de Savoye, après avoir été sollicité par le Duc de Savoye, qui avoit promis, sous cette condition, sa sœur en mariage à Julien de Medicis.

Pour dédommager Amé de Gingins, Leon X annexa au Couvent de l'Abbaye de Bonmont, l'Eglise paroissiale de Crassier; cette augmentation de revenus le mettoit en état d'entretenir les Moines nécessaires pour dire les Messes léguées. On apprend que Amé de Gingins paya avec plaisir 100 ducats pour l'expédition de cette Bulle; les Religieux de l'Abbaye furent si reconnoissants, qu'ils lui promirent, à cette occasion, un double anniversaire après sa mort pour le repos de son ame & de celles de ses parents.

La plus ancienne date de cet Obituaire est de 1307; il y avoit cependant des Abbés de Bonmont avant cette époque. Humbert de Gingins

en étoit un en 1260. Il fut, le 16 Décembre 1262, un témoin du mariage d'Agnés de Faucigny, femme de Pierre de Savoye. Voy. *Guichenon, Hiſt. Générale de Savoye; Baulacre, Journ. Helv. Mars* 1750.

J'y trouve cette note : *Aſſignata eſt nobis quædam carrata vini meri annuatim in refectorio integre bibenda a Cellario in principio quadrageſime incipienda.* J'en vois une autre qui montre qu'un autre donateur avoit fait préſent aux Moines d'un char de vin, pour le boire ſeulement au mois de Juin, tandis qu'un autre exige que perſonne ne boive du vin qu'il legue, que les Moines dans le réfectoire, ou les malades dans leurs lits.

N°. 151. ROLE *des Spectables Paſteurs, Profeſſeurs, Recteurs & Miniſtres des Egliſes étrangeres qui ſont dans Genève, avec diverſes notes, fol. Papier.*

Cet ouvrage, fait par Jean de la Corbiere, eſt précieux par les dates qu'on y trouve; il y fixe le temps auquel chaque Paſteur, ou Profeſſeur, ou Recteur eſt entré en ſon office, depuis la Réformation juſqu'en 1752. De la Corbiere a eu pendant long-temps l'entrée des Archives, & il y a fait des extraits de tous les Regiſtres du MAGNIFIQUE CONSEIL; ce qui donne une grande confiance en ſon travail.

Il y a joint des notes curieuſes :

I°. Sur les Couvents de Genève.

II. Sur la Chapelle des Machabées.

III. Sur François de Bonnivard & sur sa famille.

N°. 152. RECUEIL *de quelques faits rélatifs à l'hiſtoire ancienne du pays, fol. Papier.*

Ce Volume renferme mille fables sur l'hiſtoire de Genève, du pays de Vaud & de la Savoye; on croiroit lire le Roman le plus incroyable : il finit en 1198, & on en ignore l'Auteur.

N°. 153. EXTRAITS *sur l'hiſtoire de Genève, par Abauzit, fol. Papier.*

Ce Recueil eſt compoſé de feuillets épars remplis d'excellents extraits de tout ce qu'on a peut-être écrit sur l'hiſtoire ancienne de Genève; on y reconnoît le génie vaſte, la critique judicieuſe, les vues étendues du Socrate Genevois. Il eſt fâcheux que le déſordre de ces papiers & leur mauvais état en diminuent le prix, mais une mine eſt toujours précieuſe quoiqu'elle coûte quelque peine à exploiter.

On comprend aiſément que notre hiſtoire étant liée à celle des Gaules, de la Savoye, des Suiſſes & des Rois de Bourgogne, il a ajouté une foule de remarques importantes sur l'hiſtoire ancienne de ces pays & de leurs Princes.

HISTOIRE DES LIEUX.

N°. 154. VOYAGES *de Marc Paul de Véniſe, fol. Papier.*

Ce voyage curieux fut fait en 1307, & notre Manuſcrit a été copié vers la fin du XV ſiécle.

JURISPRUDENCE.

DROIT NATUREL.

N°. 155. ABRÉGÉ *du Droit de la Nature & des Gens, par Jean Jaques Burlamaqui, Profeſſeur en Droit Civil à Genève, fol. II Vol.*

On trouve ici les leçons que ce ſavant Profeſſeur donnoit ſur le Droit naturel & le Droit politique ; elles renferment un Commentaire des deux excellents ouvrages qu'il a publié ſur ces matieres.

DROIT CANON.

N°. 156. LOIX *de leurs Excellences de Berne, ſur les mariages & punitions des crimes ſcandaleux, fol. Papier.*

Ce ſont les Loix qui furent publiées à Berne le 13 Novembre 1550.

DROIT CIVIL.

N°. 157. LIBERTÉS, *Franchiſes & Coutumes du pays de Vaud, fol. Papier.*

Ce ſont, comme dit le Compilateur, *les libertés, franchiſes & coutumes perpétuelles & infringibles du Pays de Vaud, revues, concedées, augmentées & approuvées par nos très redoubtés & puiſſants Seigneurs l'Advoyer Petit & Grand Conſeil de la Ville & Canton de Berne.*

Cet ouvrage eſt connu ſous le nom de vieux Coutumier de Moudon, il fut approuvé par leurs Excellences de Berne, à la requiſition des quatre bonnes villes MOUDON, YVERDON, MORGES & NION, auxquelles ſe joignirent les Baronies de GRAND-COURT & de COSSONNAY, de même que les Communes d'ESCLÉES & de CUDEFIN.

N°. 158. COUTUMIER *de Grandson, fol. Papier.*

Il a été copié à Berne en 1702 par René de Lavarenne, Avocat & Interprete aux langues, habitant à Berne.

DROIT FÉODAL.

N°. 159. TRAITÉ *de la Nobleſſe, par François de Bonnivard, fol. Papier.*

Ce Manuſcrit autographe renferme un *Traité de la nobleſſe & de ſes offices ou degrés & des trois*

états Monarchiques, Ariſtocratiques & Démocratiques des dixmes & des ſervitudes taillables.

Cet ouvrage eſt intéreſſant & curieux par le fond & par la forme ; on y trouve diverſes choſes utiles pour l'intelligence du Droit féodal du temps où il écrivoit, & ſur-tout de ce pays. Cet ouvrage fut imprimé en 1549; mais il eſt devenu ſi rare, que je n'en connois qu'un ſeul exemplaire.

Notre Montaigne Genevois, car les ouvrages de Bonnivard ſont pleins de ſel, de naïveté & de juſteſſe, d'érudition & de jugement, comme les écrits de Michel de Montaigne, a joint divers Traités à celui que je viens d'indiquer.

I°. *L'Amartigenée ou ſource du péché.*

II. *De la ſource de la tyranie Papale.*

III. *Des vrais & faux miracles.*

IV. *Du Menſonge.*

V. *De l'état eccléſiaſtique & des mutations d'icelui.*

VI. *Des Langues.*

VII. *Poëmes ſur divers ſujets.*

La maniere de Bonnivard eſt toujours neuve, ſes couleurs fraîches, ſa méthode ſimple, ſes expreſſions vives & ſes figures frappantes ; on le lit avec plaiſir, & on aime à le relire ; il déplut quelquefois dans ſon ſiécle, parce que, comme il le diſoit, *la vérité lui plaiſoit trop.*

PHILOSOPHIE.

PHILOSOPHIE GÉNÉRALE.

N°. 160. LE TRÉSOR *de Brunet, fol. Vélin.*

Ce Manuſcrit eſt ſur deux colonnes; les grandes lettres en ſont très-ornées; il y a de belles vignettes au commencement de chaque livre. On trouve les armoiries de la famille Petau ſur la couverture.

Cy commence la table du Treſor compoſé en langue françoiſe par maiſtre Brunet latin de Florence & eſt diviſé en quatre livres. L'Auteur dit pourquoi il a écrit en françois. *Et ſe aucuns demandoient pour quoy ce livre eſt eſcript en langue françoiſe ſelon le langaige de France puiſque nous ſommes Ytaliens. Je dirois que c'eſt pour deux raiſons, l'une que nous ſommes en France, l'autre pour ce que la parleure eſt plus delectable & plus commune à tous langaiges.*

Cet ouvrage, qui pourroit être regardé comme l'Encyclopédie des ſciences du ſiécle de Brunet, eſt diviſé en IV Livres.

Le I Livre traite de la naiſſance de toutes choſes, de la Nature, de Dieu, des Anges, des hommes; il parcourt l'hiſtoire ſainte & profane; il parle des quatre élémens; il donne un abrégé de Géographie & d'Aſtronomie; enfin il fait mention de tous les animaux connus, & il a eu ſoin de faire peindre leurs figures à côté de la deſcription qu'il en donne.

Le II Livre eſt un abrégé de la Morale d'Ariſtote.

Le III Livre parle des vices & des vertus.

Le IV Livre donne rapidement les idées principales ſur la Rhétorique, la Logique & la Politique, telles qu'on les trouve dans Ariſtote.

Il y a dans ce Livre pluſieurs idées vaies, diverſes obſervations fines & juſtes, ſouvent la collection des préjugés de ſon ſiécle ſur les matieres qu'il a traitées, & un abrégé aſſez bon de la Philoſophie péripatéticienne.

Dans le Chapitre VII & VIII du livre premier, il nous apprend comme Dieu fit toutes choſes au commencement. *Noſtre Sire Dieu qui eſt commencement de toutes choſes fiſt & crea le Monde & toutes aultres choſes en IIII manieres. Car tout avant ot il en ſa penſée l'ymaige & la figure comme il feroit le monde & les aultres choſes & ce ot il tous jours eternellement ſi que celle penſe ne ot onques commencement & ceſte ymaginacion eſt appellée monde arquetipos c'eſt a dire monde en ſemblance ou en figure. Apres ce fiſt il de neant une groſſe matiere qui n'eſtoit de nulle figure ni d'aulcune ſemblance mais elle eſtoit telement compoſée qu'il en povoit forger & retraire ce qu'il vouloit, & ceſte matiere eſt appelée ylem & puis qu'il ot ce fait ſi comme a lui il euſt miſt il en euvre & en faict ſon propoſement & fiſt le monde & les autres creatures ſelon ſa pourveance & ja ſoit ce qu'il le peuſt faire toſt & iſnelement il ne volt onques le*

faire ainchois il miſt VI jours & au VII ſe repoſa... Mais comme qui fuſt il y a deux manieres car aulcune choſe furent faictes de neant ce ſont Angles & le monde & la clarté, ylem auſſi qui fu faict au commencement l'ame auſſi crea il de neant & toujours cree il novelles ames. La quarte maniere fuiſt que quant il ot tout faict il ordonna la nature de chacune choſe par ſoy & leur eſtably certain cours comme ils doivent naiſtre & commencer & finir & mourir & la force & la proprieté de chacune & ſur ceſte quarte matiere eſt l'office de nature qui eſt vicaire du ſouverain pere il eſt createur elle eſt creature.

Au Chapitre LXI du premier livre, Brunet, en parlant de St. Jehan l'Evangéliſte, dit : *ſes miracles ſont tels qu'il mua les verges de boys en fin or & il fiſt des pierres qui eſtoient dans une Riviere devenir precieuſes.* Jallabert obſerve que dans ce temps les Alchymiſtes cherchoient le ſecret de la pierre philoſophale dans les livres de St. Jean. Falconet, qui cite auſſi ce morceau, dit qu'il eſt tiré du Chapitre LXIV. *Mém. de l'Acad. des Inſcr. T. VII, p.98.*

Au Chapitre CXIII du premier livre, Brunet dit encore que *les deux ſignals appellés tramontaines dont l'un eſt en Midi & l'autre en Septentrion ne ſe remuent point & ſont ainſi que les eſſeux d'une charrete. Pour ce nagent les mariners a l'enſeigne de ces deux eſtoiles que l'on appelle tramontaines, car le gent qui ſont en Europe & en ces parties nagent a celles de ſeptentrion & les aultres a celles de midi &*

que

que cela ſoit la verité prenes une pierre d'aymant vous trouveres qu'elle a deux faces une qui giſt vers l'une tramontaine & l'autre giſt vers l'autre & chacune des deux faces alſe la pointe de l'aiguille a celle de tramontaine a que ceſte face giſt & pour ce ſeroient les mariners fleceus ſe ils ne s'en prenoient garde & pour ce que ces deux eſtoiles qui ſont en tour ont plus petit cercle & les autres greignes.

Il paroît, par ce paſſage cité par Falconnet, que dans le temps de Brunet, l'uſage de l'aiguille aimantée étoit univerſel dans la marine, ce qui prouve qu'on s'en ſervoit communément au moins 40 ans avant le XIV ſiécle, ou l'époque aſſignée à ſon invention : Si l'on compare le paſſage que j'ai rapporté avec celui des Mémoires de l'Académie des Inſcriptions, *Vol. VII, p.* 398, on trouvera que le ſtyle de ce Manuſcrit eſt un peu différent de celui que j'ai tranſcrit, ſoit parce qu'il aura été corrigé, ſoit parce qu'il aura été arrangé pour la Province dans laquelle il aura été copié.

Brunet rapporte, comme une opinion reçue parmi les Savants, que la lune élevoit les eaux de la mer, *mais les aſtronomiens que ce n'eſt ſi non pour la lune a ce que l'on voit croiſtre les flos & appeticer ſelon la croiſſance & descroiſſance de ſept jours en ſept jours que la lune fait ſes quatre notes de XXVIII jours pour les quatre parties de ſon cercle.*

Brunet naquit à Florence un peu après le commencement du XIII ſiécle ; il eut part à l'admi-

niſtration des affaires de ſa Patrie juſques en 1260, qu'il en fut chaſſé avec les Guelphes ; il ſe retira dès lors en France, où il compoſa ce Tréſor & pluſieurs autres ouvrages : Brunet retourna à Florence après la mort de Mainfroi tué dans la bataille gagnée par Charles d'Anjou en 1266, & il y mourut en 1295.

L'ouvrage, contenu dans le Manuſcrit que je viens de faire connoître, n'a point été imprimé ; il eſt même ſi peu connu, que Falconnet apprend que ceux qui en ont parlé, ſe ſont trompés ſur les matieres dont il traite & ſur la langue dans laquelle il écrit. Le Duni, Auteur Florentin, l'appelle *Teſoro della lingua* : Salviati dit qu'il fut compoſé en langue provençale : La Croix Du Maine aſſure qu'il parle des louanges de la langue françoiſe ; mais en l'étudiant avec ſoin, on y reconnoîtra bientôt la langue françoiſe du temps de St.Louis. *Acad. des Inſcript T. VII, p.* 287.

N°. 161. *Les* ŒUVRES *de Chirurgie d'Abulcaſis, fol. Vélin.*

Cet ouvrage eſt traduit dans notre Manuſcrit de l'Arabe en Languedocien ou Provençal ; il eſt précieux par la peinture en miniature qu'on y trouve de tous les inſtrumens néceſſaires pour faire les opérations de Chirurgie qu'il décrit.

L'ouvrage eſt diviſé en trois livres.

Le I traite des cauteres & des inſtrumens pour les faire.

Le II, des ſections, perforations, ventouſes, playes, extractions de fleches.

Le III, des diſlocations, ruptures, écorchures, & de leur guériſon.

Yſſi comenſan les paraulas de Abulcaſim.

O ſil pus veulx avos complit a queſt libre, lequal es le derrier de la ſaencia de medicin per le compliment de lu ſo conſequent la ſe en lu, et per las expoſicios de lu et per las declaracios de lu, &c.

On voit, par cet exemple, que l'idiome de ce Manuſcrit eſt celui du haut Languedoc.

Moreri fait vivre Abulcaſis l'an 1080, mais cet Arabe parle dans ſon ouvrage des fleches des Turcs qui n'exiſtoient pas encore. Abulcaſis a vécu dans le XII ſiécle, & il a été le reſtaurateur de la Chirurgie. Il employoit fréquemment le cautere actuel, il a même prévenu Mr. Brognard qui s'en ſert pour la guériſon des hernies; mais ce qui eſt bien ſingulier, c'eſt que Abulcaſis, dans le 57 chapitre, traite de la circonciſion, comme d'une opération nouvelle qui lui appartenoit, & dont on n'avoit jamais parlé.

Cet ouvrage fut imprimé à Veniſe en 1496.

N°. 162. PHILOSOPHIE *morale, fol. Papier.*

Ce Traité de Philoſophie, compoſé par Pierre Philucci Siennois, fut traduit d'italien en françois par Catherine Tricot d'Orléans.

Cet ouvrage eſt diviſé en dix parties, ſon Auteur y examine en général diverſes matieres.

I°. De la ſcience, de ſes avantages & de ſa diviſion.
II. De la volonté, cupidité & intention.
III. Des habitudes.
IV. Des plaiſirs.
V. De la tempérance.
VI. De la libéralité.
VII. De la magnanimité & de la flatterie.
VIII. Du luxe.
IX. De la juſtice, injuſtice & vengeance.
X. Des vices & vertus.

N°. 163. LE LIVRE *des vices & des vertus, fol. Vélin.*

Ce Manuſcrit eſt richement orné de miniatures & de bordures.

Il commence ainſi : *Cy commence le tres prouffitable livre des vices & vertus en françois que compoſa & fiſt ung frere de l'ordre des freres preſcheurs nommé St. Thomas d'Aquin en l'an de l'incarnacion de notre Seigneur mil deux cent ſoixante dix neuf a la requeſte de Philippes Roy de France.*

Cet ouvrage paroît diviſé en cinq parties, il traite :

I°. *Des dix Commandemens de la loi* dont il donne un Commentaire ; le ſecond Commandement y eſt abſolument retranché, on y trouve le troiſieme à ſa place.

II. *Des doze articles de la foy crestienne*, c'est une explication du symbole des Apôtres. Il explique cet article, il est descendu aux enfers *pour traire & delivrer les ames des Saincts Peres & de tous ceulx qui des le commencement du monde moururent en vraye foi & en esperance qu'ils seroient sauvé par lui.*

III. *Des sept pechés mortels en figure d'une beste que Monseigneur St. Jehan vit yssir de la mer.*

IV. *Des sept arbres & des sept fontaines qui en descendent & a chascun des sept arbres doibt avoir une pucelle qui en arouse le pied, prant a ung bacin en une fontaine pour arouser le pied de l'arbre du jardin de l'ame qui a l'arbre de vie au milieu la est une explication de la saincte Patenostre.*

V. *Des sept dons du sainct esperit des vertus prudence temperance force & justice.*

I. *don de pasier & de la vertu humilité.*

II. *don de pitie & de la vertu humilité.*

III. *don de science & de la vertu d'equité.*

IV. *don de force & de la vertu de proueſſe.*

V. *don de conseil & de la vertu de misericorde.*

VI. *don d'entendement & de la vertu de chasteté.*

VII. *don de sapience & de sobrieté.*

Ce Manuscrit me paroît copié dans le XV siécle.

N°. 154. LE LIVRE *des bonnes meurs, fol. Vélin.*

Ce livre est orné de miniatures & de lettres peintes, on y trouve au commencement une analyse de tout l'ouvrage.

Cy commence le livre des bonnes meurs composé par frere jaques le grant religieux de l'ordre de St. Auguſtin lequel livre eſt diviſe en cinq parties principales.

La I. *parle des ſept pechés mortels & des vertus a ce oppoſites.*

II. *De l'eſtat des gens d'Egliſe.*

III. *des Seigneurs & Princes temporels.*

IV. *de l'eſtat du commun peuple.*

V. *de la mort & du jour du jugement.*

Il prêche la chaſteté aux Eccléſiaſtiques de ſon temps, il s'appuie par tout des paſſages des Peres, & il leur dit : *Il appert que gens d'egliſe doivent fuir converſacion de femmes nonne tant ſeulement pour peche eſchiver mais auſſi pour eſchivier tout mauvais ſouſpeçon & n'eſt le prelat ordonné nommé pour delices avoir mais pour le peuple gouverner enſeigner & doit eſtre de tant plus humble qu'il eſt plus eſlevé.*

Ce livre eſt plein de traits traduits des Peres & des anciens Auteurs, mais ces traductions mêmes ſont intéreſſantes : en voici une du quatrieme livre. *Oultre plus en mariage giſt quant a Dius nommé tant ſeulement a y entrer mais ſe maintenir & conduire en icelui & ce propos parle Theophraſtus le diſeiple de Ariſtote en ſon libvre qu'il fiſt des neuces ouquel il fiſt que lomme doit plus regarder la bonté de la femme que la beauté & ſe tu demandes lequel vault mieux prendre bele femme ou laide il reſpond*

que c'eſt fort de garder la bele femme laquelle pluſieurs deſirent & ſi eſt fort de amer la laide laquele pluſieurs deſpriſent. Toute fois ſi elle eſt bonne la bonté gardera la beauté & ſi elle n'eſt bele ſi neſt ce une force de amer celle qui eſt bonne & de tres bon vouloir car naturellement plus doit priſer bonté que beauté oultre plus en mariage il y a moult a ſouffrir ſingulierement ſe toutes les deux parties ne ſont bien ſages.

On trouve dans la Bibliothéque du Roi de France neuf Manuſcrits du livre des bonnes mœurs ; l'un d'eux eſt dédié à Jean, Duc de Berry ; & comme l'Auteur & le Prince y ſont repréſentés dans leur jeuneſſe, on peut croire que cet ouvrage eſt du XIV ſiécle, puiſque le Duc de Berry naquit en 1340 ; ce qu'il y a de certain, c'eſt que Jaques Le Grant avoit en 1400 la réputation d'un Philoſophe, d'un Théologien, & d'un Interprete de l'Ecriture Sainte du premier mérite, & qu'en 1412 il fut envoyé en Angleterre par les Princes, pour faire une alliance avec les Anglois. V. *Ac. des Inſcript T. XV ; Le Laboureur, T. II.*

N°. 265. TRAITÉS *de Pierre Salemon, fol. Vélin.*

Ce Manuſcrit, que je crois unique, eſt une ſuite de Dialogues entre le Roi de France Charles VI & l'Auteur ſur divers ſujets.

Le premier Traité eſt rélatif, comme il le dit,

à la politique générale, aux mœurs & à la conduite des Princes. Il y parle :

1°. De l'amour de Dieu.

2°. De la foi.

3°. De la juſtice dans l'adminiſtration.

4°. De la droiture.

5°. Des bons exemples.

Il fait connoître, dans le ſecond Traité, quels doivent être les conſeillers & ſerviteurs du Roi.

Enſuite, pour répondre au Roi qui l'interroge, il diſſerte dans le troiſieme Traité :

De la Trinité.

De la création de l'homme & des choſes corporelles.

De la nativité d'icelui même notre Redempteur & Sauveur.

De la benoiſte paſſion.

De ſa glorieuſe reſurrection.

Comment & quantes fois il s'apparut à ſes Apoſtres depuis qu'il fut reſſuſcité.

De la benoiſte & glorieuſe aſcenſion.

De la deſcenſion & apparition du benoiſt Sainct Eſperit aux Apoſtres le jour de la Penthecouſte.

Du St. Sacrement d'Eucariſtie.

Des peines du purgatoire & des tourments d'enfer & aucunement auſſi en partie de la gloire & des grants biens que les bons & ſauvés auront au royaulme du paradis.

De la venue de l'Antecriſt de la reſurrecion & du jugement.

De la joye du Paradis & de la gloire perdurable qui y eſt à durer ſans fin.

On trouve enſuite des lettres que Salemon adreſſe de divers endroits, au Roi de France, ſur divers ſujets.

L'Auteur dédie ſon ouvrage à Charles VI, & il inſtruit ſon Lecteur de tout ce qui eſt rélatif à ſa compoſition.

Celui par qui tous Roys regnent vous donne ſalut de ame & de corps victoire honneur & loenge en ce preſent ſiecle & gloire pardurable en l'autre en toute voſtre noble generacion & a tous aultres de voſtre noble ſang Amen. Tres excellent & tres puiſſant prince je pierre Salemon voſtre petit ſubeget & le mendre de vos familliers & ſerviteurs, de voſtre ordonnance & commandement ay compilé & mis enſamble en ce preſent traictié & livre certaines demandes qu'il vous pleu moy avoir faictes ou temps paſſés ſur aucunes choſes touchans & regardans la loenge de dieu le ſalut de voſtre ame & corps & le bien commun de voſtre royaulme avec les reſponſes par moy ſur ce faictes ja ſoit ce que indigne pou clerc & perſonne de petite auctorité ſelon mon petit entendement & gros engin. Il les offre enſuite au Roi de France, comme la pite de la Veuve qui donne tout ce qu'elle eut, mais qui n'offre pas tout ce qu'elle voudroit.

Cy après s'enſuit la premiere partie de ce preſent livre contenant en ſoy les demandes que le Roy a fait à l'acteur du dit livre regardans & touchans l'eſtat

de ſa perſonne avecques ſes reſponſes par le dit acteur ſur ce faictes leſquelles demandes le roy fait par ceſte maniere c'eſt a ſavoir quelles meurs & condicions doibt avoir un roy pour eſtre beneure a Dieu & au monde & de quelles gens il doibt eſtre accompagné & ſervy parlant à y cellui acteur ainſy qu'il s'enſuit.

Dans le diſcours que Charles VI adreſſe à Salemon, il lui dit que *proprement & parfaictement regner eſt Dieu ſervir* : il ajoute que puiſqu'il eſt Roi très creſtien, *il s'enſuit que l'egliſe & la foy creſtienne nous devons garder & deffendre.* Enfin il lui demande les qualités d'un bon Roi.

Salemon lui répond avec une ſinguliere modeſtie, & il lui donne le plan de l'ouvrage qui doit ſervir de réponſe à la queſtion. *Un Roy qui vuelt eſtre beneure à Dieu & au monde & vivre & regner comme bon & ſaige roy doibt eſtre aornes de bonnes meurs & condicions entre leſquelles doibt avoir trois vertus principales en lui. C'eſt aſſavoir premierement Dieu doubter & amer parfaitement ſecondement cognoiſtre & honnourer l'eſtat de ſa dignité royal. Tiercement faire equite & bien garder juſtice en ſon Royaulme.*

Rélativement au troiſieme article, il fait obſerver au Roi qu'il doit conſidérer, *que les rentes & revenus qu'il prent & lieve ſur ſon peuple lui ſont attribuées & ordonnées pour garder & deffendre ſon dit peuple de violence griefs tors & oppreſſions. . . . Item un bon & ſaige roy ne doit tenir ne ſoufrir en*

ſa compaignie nuls adulteurs & flatteurs qu'ils ne le facent decliner & departir de la voye de la verité. . . . Item le Roy doit toujours eſtre preſt & enclin à oyr benignement & recevoir humblement les requetes & ſupplicacions de ſon peuple & faire lire & oyr de mot à mot ce qui eſt contenu dedans afin que à un chaſcun face raiſon & equité.

Il y a une foule de conſeils ſemblables, dictés par la ſageſſe, l'humanité & la piété; s'ils étoient écoutés par les Princes, ils feroient sûrement le bonheur des Peuples & la gloire des Rois. Salemon recommande à Charles VI de prendre ſoin de ſon peuple, d'éviter les extorſions, de conſulter les gens ſages, de fuir la guerre, de ſe confier en Dieu.

Pour le choix de ſes Conſeillers, il l'exhorte à faire plus d'attention au mérite qu'à la naiſſance, parce que *aulcuns deſcendus & venus de noble & hault lignage ne enſuivent pas toujours les bonnes meurs & condicions de leurs nobles parents & predeceſſeurs encore ſouvent varient & changent les bontés & bonnes diſciplines de l'eſtat & du lieu dont ils ſont eſtrais & venus ainſy comme une terre qui par laps de temps ſe change bien & eſt corrompue.*

Il lui recommande ſur-tout ceux qui ont de bonnes mœurs, & qui gouvernent ſagement leur famille. Il dit que *le Confeſſeur du Roy ſon Conſeiller & ſon phyſicien qui congnoiſſent & ſceivent la voulente du roy & la diſpoſition & enfirmité de ſon*

ame & de ſon corps ne ſe doibvent point encliner au plaiſir du Roi s'il n'eſt honnete ou autrement le Roy pourroit avoir dommaige de ame & de corps.

Salemon parle au Roi de la Trinité dans un de ſes dialogues ; & comme le Roi le prioit de lui expliquer ce myſtere, il lui répond : *Sire par figure aſſes entendible & conſonnante a voſtre demande le poues entendre, Regardes le ſoleil ouquel trois choſes ſont en une ſubſtance c'eſt puiſſance clairté & chaleur leſquelles ces trois choſes qui ſont ainſy ou ſoleil ſont ſi conjointes enſamble que nullement on ne les pourroit ſeparer l'une d'avecques l'autre car qui en oſteroit ſeulement la clairté on lui oſteroit l'une de ſes vertus & ainſi ſeroit defectif en ſon eſſence & ne ſeroit pas parfait & de ces trois choſes qui ſont ainſy en lui on y puet aucunement ainſy figurer la Trinité premierement la puiſſance qu'il a en ſoy ſignifie la premiere perſonne de la benoiſte trinité c'eſt aſſavoir la perſonne du pere à qui puiſſance eſt attribuée la clairté la perſonne du fils qui eſt ſouveraine ſapience & la chaleur la perſonne du benoiſt ſainct eſperit qui eſchauffe & eſmuet toute creature en toute charité & tout bien.*

Après ces Dialogues, on trouve quelques Epîtres que Salemon écrivoit au Roi Charles VI. La premiere eſt datée d'Avignon du 1 Novembre 1408. Il l'exhorte, par l'exemple de divers Princes, à être attentif à ſes affaires, & à veiller ſur les mœurs de ſes ſujets. On aime le voir s'intéreſſer

fortement au ſort du peuple. *Que voſtre peuple ne ſoit point greve par vous ne en voſtre nom chargie ne oppreſſe de milles exactions illicites ne d'autres oppreſſions violentes tant de gens d'armes comme d'autres.* Il le prie de ſe fortifier par de bonnes alliances, & de diſſiper toutes ces troupes de ſoldats qui dévaſtoient le Royaume. Il l'invite à envoyer ſept ou huit Conſeillers, Citoyens de ſes meilleures villes, à Avignon pour traiter de ce Comté avec le Comte de Valentinois.

La ſeconde lettre eſt datée du 16 Février, elle roule ſur les mêmes ſujets.

Réponſe du Roi, elle eſt datée de Tours le 4 . . . . . *A noſtre amé & feal ſecretaire P. S.*, il lui dit : *& pource que nous avons toute noſtre confiance en noſtre tres chier & tres amé Couſin le Duc de Bourgongne nous vous mandons & commandons eſtroitement & ſur peine d'eſtre reputé deloyal à nous & à noſtre couronne que vous ces preſentes lires vous veuillies dire monſtrer & declairier à noſtre dit Couſin ce que vous nous pourries & ſcauries dire à nous meme perſonnelement &c.*

Troiſieme lettre de Salemon au Roi, dans laquelle il lui peint les efforts du Pape Alexandre pour opérer ſon ſalut & celui de ſes ſujets, en lui envoyant des antiennes & des oraiſons, & il lui fait connoître l'intérêt qu'il prend à ſa ſanté en lui annonçant un Médecin qui eſpéroit de le guérir.

Quatrieme lettre de Salemon au Roi. Il lui parle des diviſions élevées en 1410 entre les Princes, & il le ſollicite à rétablir la paix dans ſon Royaume.

Cinquieme lettre de Salemon au Roi. Il y prend congé du Roi, après avoir déploré le triſte état du Royaume.

Tout ce Manuſcrit eſt terminé par un dialogue avec la Reine, où cette derniere traite en détail divers ſujets de morale.

Il faut obſerver que tous les paſſages de l'Ecriture Sainte ſont cités. Jallabert avoit fait diverſes recherches pour découvrir quelques notices ſur ce Manuſcrit, mais il n'en a point trouvé : J'en ai fait de même de nouvelles qui ont été auſſi inutiles. Tout ce qu'on ſait de Salemon, c'eſt qu'il eſt parlé de lui dans l'addition au regne de Louis XI, & dans l'inventaire des livres de Jehan, Duc de Berry ; on y apprend que la Cité de Dieu fut donnée à ce Prince par Salemon, Secrétaire du Roi. V. *Extrait de l'Hiſtoire de Charles V, par Le Laboureur, T. I.*

N°. 166. DIVERS TRAITÉS *moraux, fol. Vélin.*

Ce Volume, qui eſt orné de cadres, de bordures, de lettres peintes & de miniatures, eſt très-précieux par l'ouvrage ſuivant dont je n'ai trouvé aucune notice. Il eſt allégorique, & il enſeigne aux Princes & aux Chevaliers, par le moyen d'une fiction, ce qu'ils doivent être pour remplir les devoirs de leur état.

L'Auteur raconte l'occaſion de ſon ouvrage, il dit qu'ayant *eſté en pelerinage de Lille à Notre Dame de Hal en Flandres en* 1440 *Dame Ymagination lui dit qu'elle eſtoit deplaiſante des grands outrages meſcheifs abus & inconvenients qui journellement devenoient en la Creſtienté. . . . & par eſpecial es parties de France Angleterre & Marches d'environ, ſi horribles & crueux que à peine nature le peut endurer, comme auſſi de St. Pere le Pape en l'Egliſe militante en ſaſme diviſée & deſordonnée en maintes manieres & la foy Creſtienne trop grandement grevée par hereſies & faultes de foi les Saraſins de Surie Turcs Tartres Ruſſes & Mores ont grandement conqueſté ſur la Creſtienté & le noble Royaulme de Cypre par puiſſance d'armes à la deshonneur de toute Creſtienté ſoubmis tributaire au Soudan de Babilone. . . .* Elle charge celui à qui elle parle, *d'infourmer Princes & Chevalerie de la Creſtienté & remontrer quelle choſe eſt vraye nobleſſe a en parler ſelon la foi Creſtienne.* Tel eſt l'abrégé de la premiere partie de cet ouvrage.

Dans la ſeconde, il apprend en quoi conſiſte la vraie nobleſſe, 1°. *avoir ferme foi en Jeſucriſt.* 2°. *aimer juſtice & la faire auſſi bien ſur lui que ſur aultres & pour ces deux coſes maintenir, expoſer ſon corps :* 3°. *que tout ce que la Creature dit & fait en ce monde ce faſſe par ſi bonne raiſonnable & gracieuſe maniere que en ce faiſant on en pueſt acquerir grace & bonne renommée.*

La troiſieme monſtre comment ſeignourie temporelle eſt venue en avant, ce que Empereurs Roys & Princes ſont tenus de faire ſelon la droiture de raiſon & juſtice.

Dans la quatrieme, il apprend *le commencement & promotion de Chevalerie.*

Dans la cinquieme, *Ymagination par exemple monſtre ce que doivent avoir Prinches & Chevaliers pour executer ce que raiſon & juſtice leur ont chargie & ordonné.*

Dans la ſixieme, il expoſe & déclare *la tierce partie de la vraye nobleſſe.*

Enfin, il peint *le bon & joyeux temps qui regneroit ſi les Prinches & Chevaliers avoient en eulx vraye nobleſſe & s'en aquitaſſent.*

Cet ouvrage eſt dicté par l'amour des hommes; au commencement de la cinquieme partie, l'Auteur recommande aux Princes *qu'ils ne ſe defailliſſent point en trois coſes principales la premiere qu'ils gardaiſſent franchement que juſtice ſans faincte fixion ne corruption eut plainement cours dans leur Royaulmes & Seignouries & que la conduite dicelle juſtice fuſt miſe en bonne main. La ſeconde qu'ils n'entreprendent guerre ſans grande deliberation car c'eſt la principale deſtruction du poeuple quant prinches ligierement & ſans grande deliberation du Conſeil les entreprendent. La troiſieme qu'ils ſe contiegnent de leurs anciennes rentes & revenues & ſelon ce conduiſent leur eſtat & deſpence ſans à l'occaſion d'oultraige & de*

plaiſances

plaiſances volontaires, exactioner ne prendre la chevance du peuple. Il dit encore plus bas : *Prince ſaige & diſcret doit conduire ſa deſpenſe par telle & ſi bonne maniere qu'il puiſt aſſambler treſor d'or ou d'argent pour s'en aydier quant une affaire lui ſurvient car ce n'eſt pas bon gouvernement choſe lohable ne ſoure decherquier ne aſſambler finances our artilleries en temps de guerre mais on ſen doibt pourvoir en temps de paix.* L'Auteur conclut que *ce veu la malice du Deable du Monde & de la chair forte coſe eſt de longuement entretenir les joines hommes en paix ſans les employer en l'exercice d'armes.*

On lit à la fin que cette allégorie morale a été écrite en 1464 le 4 de Septembre ; l'Auteur indique encore le temps où il écrivoit, quand il dit qu'on parloit *de la guerre qui de preſent eſt entre le Roy Regner Duc d'Anjou d'une part & le Roy d'Arragon d'aultre a cauſe de la coronne du Royaulme de Naples.* Le Roy René d'Anjou y eſt appellé *le bon Roy René.*

On trouve enſuite une HISTOIRE de l'Ecoſſe, depuis ſon origine juſqu'en 1463 ; elle eſt auſſi bizarre & auſſi abſurde qu'elle eſt courte : l'Auteur ſuppoſe que pendant le ſéjour des enfants d'Iſraël en Egypte, Galyel, Prince Grec, épouſa Scota, fille du Roi d'Egypte, qu'il vint en Afrique avec pluſieurs Grecs & Egyptiens, qu'il paſſa en Portugal, où il eut un fils nommé Yberſcota, que ce Prince vint en la derniere Iſle de l'Océan,

qu'il défit les Géants qui l'habitoient, qu'il appella l'Iſle du nom de ſa mere Eſcoſſa, mais que les Latins l'appellerent Hybernea à cauſe de ſon fils.

Le pays ſe peupla beaucoup ; Rottan traverſa la mer avec pluſieurs ſoldats, & donna le nom de petite Ecoſſe au lieu où il aborda. Le Prince Egyptien, Agenor, ſe retira de même en Irlande, mais les habitans lui conſeillerent d'aller s'établir en la petite Ecoſſe, & ils lui octroyerent des pucelles & des veuves qui lui manquoient, pour faire épouſer à ſes compagnons.

On trouve enſuite un troiſieme ouvrage qui n'occupe qu'une page, il renferme une expoſition des droits de Charles VIII au Royaume de Naples.

Dans une quatrieme piéce jointe aux autres, on lit une hiſtoire de Hélene, femme de Conſtantin, & fille du Roi des Bretons.

N°. 167. INTRODUCTION *à la Cabale, fol. Vélin.*

Ce Manuſcrit eſt orné de miniatures, l'ouvrage qu'il renferme eſt dédié à François premier, *Renovateur de l'aage dorée.*

Après cela, l'Auteur donne la cabaliſation de l'image que fiſt Rabanus ſous l'image de Loys Auguſte Empereur, & celle des noms du Roy, de la Royne, de Madame, de la Royne de Navarre & de Monſieur le Grand Maiſtre de France, & il accompagne cette opération magique de rondeaux. J'ai parlé de ces vers cabaliſtiques dans ce

Catalogue, au N°. 22 des Manuscrits latins, p. 79.

Tout cet ouvrage est divisé en sept parties, & tout y est aussi inintelligible que l'intitulation des Chapitres, quoiqu'on y ait joint une foule de peintures qui, malgré leurs vives couleurs, sont couvertes des ténébres les plus épaisses quand on veut en approfondir le sens.

I. *De la misere & nullité de ceſtui monde auquel nous viuons & mourons deplut tant & tellement au pelletin de ceſte vie humaine qu'il voulut ſavoir s'ils eſtoient aultres mondes & lors comme il penſoit en ce curioſité le prent & le met entre les mains d'un Hébreu cabaliſte.*

II. *Des trois mondes unis & diſtincts c'eſt aſſavoir du monde elementaire du celeſte & du ſpirituel enſemble du quatrieme Monde qui eſt l'homme lequel eſt l'union, le lien & la conjonction des aultres trois mondes.*

III. *De l'homme nommé Microcoſme c'eſt à dire le petit & quatrieme monde.*

IV. *Des Hierarchies & ordres des benoiſts Anges. Des quatre Cantons qui ſont de gloire, de triumphe, de victoire & de combat. Des trois lignes leſquelles eſt imaginée la diviſion des Cantons & aultres choſes.*

V. *Comment le monde angelique gouverne regit & influe au monde celeſte.*

VI. *De la pratique de la Cabale.*

VII. *Des divers ſemhamaphoras c'eſt à dire inter-*

pretations revolutions & deſchiffrements du nom de Dieu.

On voit dans une note que ce Manuſcrit a été copié par Reverend Pere en Dieu F. J. Tenaud, Abbé de Mellynays, le 16 Mai 1536.

Voici comment l'Auteur définit la Cabale au Chapitre XXIV du Livre VI : *Cabale eſt ſcience & congnoiſſance de Dieu enſemble des ſubſtances ſeparées du monde ſpirituel & des ſecrets dy cellui laquelle ne peut eſtre conquiſe ny ſceue par ſens exterieur ny par experience raiſon demonſtration ſilogiſme eſtude ou par aultre voye humaine & raiſonable mais par ſeule foy illumination & revelation celeſte laquelle emouve le liberal arbitre à croire ce qui eſt inſpiré & à congnoiſtre les deſſus dits ſecrets par la loi de Dieu ſaincte & eſcripte auſſy par les figures noms nombres ſimbolles & aultres voyes d'evenement & ſur celeſtement baillées & revelées aux peres patriarches prophetes & docteurs des Hebreux ſur la ditte loy.*

N°. 168. DÉDUITS *du Roi Modus, fol. Vélin.*

C'eſt un Traité de chaſſe complet, on y trouve non-ſeulement des préceptes, mais les miniatures qui les accompagnent en très-grand nombre, ſervent à les rendre clairs en montrant la maniere de les remplir.

L'Auteur y traite très en détail de tout ce qui concerne la chaſſe, rélativement aux animaux qui en ſont l'objet, à la maniere de les reconnoître

par leurs traces, de diſtinguer leur âge, de les lancer, de les ſuivre, de prévenir leurs ruſes. Il parle pour cela fort au long :

1°. De la vénerie des Cerfs.

2°. Des Chiens, de leur éducation & leurs remedes.

3°. Des Lievres.

4°. Des Sangliers.

5°. Des Loups.

6°. Des Renards.

7°. Des Loutres.

8°. Des Chevreuils.

9°. Des Conils ou Lapins.

10°. Des Eſcurieux.

11°. Des Taiſſons.

12°. De la ſcience de la Fauconnerie.

13°. De la maniere de prendre tous les oiſeaux au lacet.

Tandis que le Roi Modus enſeigne à ſes diſciples l'art de la chaſſe, la Royne Racio débite des moralités allégoriques. On trouve cet ouvrage dans diverſes Bibliothéques. V. *Bibl. Bibl. T. II.*

L'ouvrage commence ainſi : *Au temps que le Roy Modus donnoit doctrine à tous deduits il diſoit à ſes apprentifs ſeigneurs vous aves veu intitulés les betes auxquelles pour les prendre on a de bons deduits leſquelles ſont moult prouffitables à ceux qui en veulent uſer ſelon raiſon car je vous dis que les puiſſants en evitent un mauvais vice qu'on appelle oiſiveté.*

On trouve enſuite une allégorie morale miſe dans la bouche de la Reine Racio ; elle eſt tirée de toutes les eſpeces d'animaux dont le Roi Modus a parlé, & elle eſt appliquée aux hommes. Cette Reine compare *les Clercs Nobles & gens de labeur aux oiſeaux de proye, oiſeaux marins & oiſeaux champetres.* Elle obſerve encore *qu'il en eſt des hommes comme des oiſeaux que les uns ſont pris aux lacs les autres aux roys les autres aux gluos ſi vous dirai des hommes qui ſont prins au las comme le faulcon ce ſont une maniere de gens qui ne vivent que de proye ainſi comme fait le faulcon qui ne vit ſinon de mangier les autres oiſeaux qui ſont moindres d'eux & les deſtruiſent & fault qu'ils s'enfuyent du pays ou le faulcon aura prins ſa perche mais quant le las eſt tendu & il ſe treuve prins au las ad oncques il eſt bien esbahi. Ainſi eſt il des hommes qui vivent des aultres mauuaiſement qui les hoſtent & raviſſent leurs biens.... & les gens s'enfuyent.... & l'ennemi d'enfer qui ſurvient ſi les prend au las car ils ſont pendus & ont le las au col & le Dyable en a l'ame &c.*

Cet ouvrage finit de cette maniere : *Explicit livre des deduits des Chiens & des Oiſeaux que le Roy Modus ordonna &* au-deſſous *cy diviſe le ſonge de l'Auteur de peſtilence & comment les vertus en furent chaſſées.*

Cet ouvrage eſt une autre allégorie morale dans laquelle on cherche à faire voir le danger des paſſions.

L'an de grace 1338 *apres ce que j'ai eu coppie le livre des deduits ſi comme ils ſont eſcrits en ce livre & comme je l'avois vu & treuvé en ung livre bien ancien, ſi comme le Roy Modus les avoit ordonné en celui an le quart jour de Avril que je eſtois en grant penſée de trouver matiere plaiſante de laquelle je puiſſe emplir mon livre m'eſtant endormi dans une foreſt je vis le Roy Modus la Royne Racio ſa femme leſquels parloient & grant foiſon de gents de divers eſtats car les ungs eſtoient clercs & les aultres nobles & les aultres gents de grant labeur & leur diſoit le Roy Modus ſur la maniere de ſe gouverner & introduit Dieu Jeſucriſt Sathan le Monde Sapience Prudence Providance le Roy des Vices Dame gloire orgueil envie faulx amour ambition diviſant diſputant jouxtant guerroyant le Roy Modus ſe partit de bonne foi pour combattre les Vices ayant avec lui vertus.*

L'ouvrage eſt diviſé en douze Chapitres.

I. *Cy après la tierce viſion qui avint à l'auteur à eſtre ravi ez cieux.*

II. *Les peines qui furent données à Sathan au monde & à la chair.*

III. *Des biens que Dieu le fils fit pour hommes.*

IV. *Comment ſes peines furent exprimées du St. Eſperit & premier au Monde.*

V. *Puis à la Chair.*

VI. *Puis à Sathan.*

VII. *Comment le Clerc prognoſtiqua le ſonge de l'Acteur.*

VIII. *Comment le Clerc parle de la viſion de la bataille des Vices.*

IX. *Comment l'Acteur diviſe l'Aſtronomie.*

X. *Ce ſont des influences & benefices qui viennent des Planetes.*

XI. *Cy deviſe de la peſtilence & pour quoi elle adviendra.*

XII. *Des cauſes des maulx qui a avenir au Royaulme de France plus qu'ailleurs.*

Voici comme il parle au Chapitre X : *Les benefices qui yſſent des challeurs & des influences des VII Planettes par la vertu du ſainct eſperit envoyé au monde que par l'eschauffement du ſoleil quant il nous regarde de pres c'eſt la terre & le boys & toutes aultres choſes naturelles eſmues pour fructifier ſe aulcun regard ne les regarde. Aulcunes aultres de ces planettes ont vertu ſur toutes les generacions de toutes les creatures mouvables ſenſibles vegetatives & incolectives.* On ne peut lire ces galimathias inintelligibles ſans ſentir le bonheur dont on jouit dans ce ſiécle, où une vraie ſcience a proſcrit ces mots abſurdes qui troublerent le bonheur de la ſociété par les craintes qu'ils inſpiroient.

Dans le XII Chapitre, l'Auteur s'exprime ainſi : *La premiere cauſe eſt probative & la ſeconde ſuppoſitive, c'eſt à entendre que par les influences des planettes & par aultres figures que nous veons de quoi nous avons congnoiſſance par l'art d'aſtrologie par quoi nous pouvons dire qu'elle eſt probative. La ſe-*

conde cauſe qui eſt ſuppoſitive nous pouvons aſſez preſuppoſer grant maulx en ycellui royaulme pour la grant bonté & fertilité des biens qui y viennent leſquels biens ſont mues en maulx car les françois ſont de telle nature car tant plus ont biens & plus ſont enclins es vices.

N°. 169. GASTON *Phœbus de la Chaſſe, fol. Vélin.*

Ce Manuſcrit eſt orné de vignettes rélatives aux choſes qu'il enſeigne. L'Auteur ſe fait connoître ainſi dans la préface : *Je Gaſton par la grace de Dieu ſurnommé Febus Conte de Foix Seigneur de Bearne qui tout mon temps me ſuis deletté par eſpecial en trois choſes c'eſt à ſavoir l'une ſy eſt en armes l'aultre en amours & l'aultre ſy eſt en chaſſes & pour ce que des deux aultres offices il y a eu de trop de meilleurs maiſtres que je ne ſuis car trop de meilleurs Chevaliers ont eſté que je ne ſuis & auſſi de meilleurs chanteurs d'amours ont eu trop plus de gout que je n'ai . . . . . mais du tiers office de qui je ne doute pas que je n'aye mie maiſtres, combien qui que ce ſoit vantance dy cellui voudrai je parler c'eſt de chaſſe.*

Il diviſe ſon ouvrage en trois parties.

I. Du Fauve dans lequel il comprend le cerf, le bouc du cerf rangier, le daim, le bouc chevreuil, le lievre, l'ours, le ſanglier, le loup, le renard, le chat, le blaireau, le loire ou loutre.

II. Des chiens allants, levriers, pour la perdrix, chiens mâles.

III. *De la maniere & nature que bon veneur doit ſy avoir*, & il traite à cette occaſion de toutes les manieres de chaſſer ; il n'oublie pas les lacets, amorces & gluos, ni l'art de prendre les loups dans les foſſes.

Il apprend qu'il commença cet ouvrage le 1 Mai 1387 ; & dans le dernier Chapitre, où il parle modeſtement de ſon travail dont il peint les défauts, il prie, ſupplie *Meſſire Philippe de France pour la grace de Dieu de Bourgoingne Conte de Flandres Duc d'artois de bourgoingne &c. auquel je envoye mon preſent livre car je ne le puis mieulx ce me ſemble employer.*

La plus ancienne édition imprimée de cet ouvrage eſt de 1515 ; on n'y voit pas le nom du lieu où il a été imprimé.

N°. 170. L'ART *de la chaſſe des Oiſeaux, fol. Vélin.*

Cet ouvrage renferme une foule de miniatures qui enſeignent la maniere d'élever & de prendre les Oiſeaux de proye.

On apprend dans la Préface que cet ouvrage *a été tranſlaté de latin en françois à la requeſte & à la petition de tres noble baron mon doux Seigneur Jehan Chevalier deſcendu de tres noble ligne né de Ste.rach ine Seigneur de Dampierre & de St. Dizier & à la reverence de ſa douche Dame Yſabel Dame de ce même lieu deſcendue de tres haulte ſaincte ligne de*

Roys & a lonneur de tres noble Guillaume ſon fils & de Jehanne &c. Il donne l'intitulation françoiſe de l'ouvrage de l'Empereur Fredric II qui a traduit le *livre de Syre auguſte Fredric ſecond Empereur de Rome Roy de Jheruſalem & de Secille de l'art de la Chaſſe des Oyſeaux.* On ſait que cet Empereur ſavant compoſa un livre *de re accipitraria*, & qu'il le dédia à ſon fils Mainfroi.

Ce Manuſcrit eſt du XIV ſiécle.

Au milieu des peintures qu'on voit dans ce livre, on diſtingue quelques deſſins de Sacres, de Faucons & de Chevaux de chaſſe, faits par Mr. Huber, qui prépare un ouvrage bien curieux ſur les oiſeaux de proye, qui entend mieux peut-être qu'aucun peintre l'art de les deſſiner & de les faire vivre ſur la toile.

N°. 172. STRATAGÊMES, *c'eſt-à-dire, livres des ſubtilités & cauteles ſervant aux faits d'armes, fol. Vélin.*

Cet ouvrage eſt traduit du latin de Frontin, par Jean de Rouroy, Doyen de la faculté de Théologie en l'Univerſité de Paris, & Chanoine de l'Egliſe de Bourges : il dédie ſon ouvrage à Charles VII, Roi de France.

On voit à la fin de l'ouvrage un *Credo* fort long, où chaque article eſt très-détaillé ; l'Oraiſon dominicale y eſt commentée de la même maniere. Toutes ces Paraphraſes ſont en latin.

N°. 172. LE MARS *de la militie & disципline de la guerre, fol. Papier.*

Cet ouvrage fut composé *par le Sieur Dupleſſis Sohier nagueres gentilhomme de feu Monſieur d'Alençon fils & frere du Roy & à preſent Conſeiller & Maitre d'Otel ordinaire de Sa Majeſté.* Il le dédia à Henri IV le 16 Mai 1591.

L'Auteur y décrit le devoir des Officiers de tous les grades, les campemens, les batailles. Pluſieurs figures, deſſinées à la plume, repréſentent des trophées, des camps, des machines de guerre; on y a même joint une caricature de Henri IV qui me paroît très-bonne.

N°. 173. CAYERS *d'Architecture, fol. Papier.*

On voit dans ces feuilles divers deſſins de colonnes avec leurs proportions, & la maniere d'accoupler les différens ordres; ces deſſins ſont faits avec autant d'exactitude que de propreté.

POÉSIE.

N°. 174. L'ENEÏDE *de Virgile Maron en vers héroïques françois*, 8°. *Papier.*

Pierre Tredehan Angevin acheva cette traduction de l'Enéïde le 12 Avril 1571; on avoit déjà imprimé à Lyon en 1559 les ſix premiers livres. Toute l'Enéïde fut imprimée à Genève en 1574.

Nous avons encore en Manuſcrit les Bucoliques de Virgile traduites, dirai-je, défigurées par les mauvais Vers du même Auteur.

N°. 176. LES MÉTAMORPHOSES *d'Ovide en françois, fol. Vélin.*

On voit dans ce Manuſcrit pluſieurs miniatures avec les armoiries de la famille Petau ſur la couverture.

Voici comme l'ouvrage s'annonce : *Cy commencent les rubriches d'Ovide le grant dit metamorphoſeos tranſlaté de latin en françois, par Cretien de Gouays de Saincte More vers Troye.*

L'Auteur débute de cette maniere :

Se l'eſcripture ne nuſment
Tout eſt pour noſtre enſeignement
Quant quil a es livres eſcript
Soyent bien ou mal le eſcript.
Qui bien y veult prendre regart
Le mal y eſt que len ſen gart
Le bien pour ce que len ce faſſe
Et aux Dieux donne cuer & grace.
De conquerir ſens & ſavoir
Il ne doit pas ſa bouche avoir
Trop chiere au bien dire & eſpondre
Car nul ne doit ſon ſens reſcondre.
Car ne vault ſens que on enſerre
Ne plus quavore nuicies en terre
Pour ce me plait que je commans

Traire de latin ou en roumans
Les fables de lancien temps.

Il commence ainſi ſa traduction :

Quant la mer avant la terre
Et le Ciel qui tout cuevre & ſerre
Eſtoit un ſeul voult de nature
En tout le mont ſi com il dure
Tous yere envolepés en taſſe
Le monde en une obſcure maſſe
Chaos avoit nom le monciel
Donc fu fait la terre & le Ciel
Ce n'eſt fors un monciel de fourme
Sans art ſans deviſe & ſans fourme
Ou tout eſtoit en diſcordance
Jointe des choſes la ſemence
Nuls ſolaus ne luiſoit encores
Ne la lune ne croiſſoit lores
Ne la Terre en l'air ne pendoit
Ne la Mer ſes bras n'eſtendoit
En tour la Terre &c.

Les Métamorphoſes d'Ovide moraliſées furent traduites au commencement du XIV ſiécle par Guillaume de Nangis : Jeanne de Bourbon, femme de Charles V, les fit mettre en vers par Philippe de Vittry, Evêque de Meaux, qui ſiégea dans ce Diocèſe depuis 1351 juſqu'en 1361, comme on l'apprend dans *les Mémoires de l'Académie des Inſcriptions, T. XVII*, & dans *Le Laboureur*, *p.* 80.

L'on trouve cet ouvrage cité dans le Catalogue de la Bibliothéque du Duc de Berry, qui fut fait en 1416.

N°. 177. HISTOIRE *de Troye, fol. Vélin.*

Le commencement du Prologue fait connoître l'Auteur de cet ouvrage : *Enſuit le prologue de l'hiſtoire de la grant Troye compoſée par Maiſtre Jaques Milet natif de Paris eſtudiant à Orleans en quel eſt contenu le principe de la lignée de France.*

En paſſant par une lande.
Plaine de roſes & de flours
De Roſmarin & de Lavendes
D'aubeſpins de toutes coulours
Pour entroublier mes doulours
Ainſi que cueur qui ſe ſoucye
Tranſi en larmes & en pleurs
Par force de melencolie, &c.

A la fin du Prologue, il apprend qu'il a commencé ce Poëme le 10 Septembre 1450.

Cette hiſtoire dramatique eſt racontée par divers perſonnages ou interlocuteurs, & elle eſt diviſée en quatre parties ou en quatre actes.

Priam s'adreſſe à ſes enfants en ſoupirant :

Ha beaulx enfants Ha beaulx enfants
Qui eſtes dieu mercy tout grans
Vous voyes le pleur de mes yeux
La deſplaiſance que je prens
Quant dedens mon cueur je comprends

Que je ſuis ja aage & vieulx
Si crois je que deſſoubs les Cieulx
Il eſt nul Prince qui puiſſe mieulx
Faire ſon bon que je feroye.

On ne ſait rien ſur Jaques Milet que ce qu'il en apprend lui-même. St. Gelais ajoute ſeulement qu'il mourut à Paris, & qu'il y fut enterré.

V. *Goujet, Bibl. franc. T. X; Montfaucon, Bibl. Bibl. p. 763.*

N°. 178. LE ROMAN *de la Roſe, fol. Vélin.*

Ce Manuſcrit me paroît écrit du temps de ſon Auteur Jean de Meung dit Clopinel, qui le compoſa dans le XIV ſiécle. Cet ouvrage eſt trop connu pour en donner quelques détails.

N°. 179. EPISTRE *faicte & compoſée aux Champs Elyſiens par le pieux Hector de Troye le grant tranſmiſe au tres Creſtien Roy de France Louis douzieme de ce nom, 4°. Vélin.*

Ce Poëme fut compoſé par Jean Le Maire, dix ans après que Louis eut commencé de régner: il lui parle des hauts faits.

Que tu as fait puis le temps de dix ans
Si hault labeurs & exceſſives armes.

Après avoir raconté ſes victoires, il lui dit qu'il les a appriſes de ſes ennemis vaincus.

Deſquelles ſont le Roy Domp Fredric
Roy de Naples le Seigneur Ludovic

Duc

Duc de Milan leſquels en tes pays
Moururent lors priſonniers ebbahis
Si me dirent toſt apres leur treſpas
Tes grans efforts que je n'oubliois pas
Et la façon comment tu les ſoubmis
Par force & prins comme tes ennemis.

Il lui rappelle la victoire d'Aignadel & l'Italie ſoumiſe. C'eſt un Panégyrique continuel de la bravoure & des talens militaires de Louis XII.

N°. 179. RECUEIL *de Vers, petit fol. Papier.*

Tous les morceaux qui le compoſent me paroiſſent très-anciens par le langage & l'écriture, car on ne peut les juger autrement; on n'y trouve aucune date ni aucun nom d'Auteur, il n'y a même qu'un très-petit nombre de ces piéces qui ſoient entieres.

I°. MORCEAUX d'une deſcription romaneſque d'un Royaume converti à la foi chrétienne, par St. Thomas.

II. ROMANCE fort libre d'un Pêcheur du Pont ſur Seyne.

III. PARAPHRASE en quatrains du Pater; elle offre une complainte ſur les malheurs du temps, qui pourroit peut-être bien convenir au regne de Charles VI.

IV. DESCRIPTION de la deſcente d'Orphée aux Enfers, lorſqu'il alla pour y chercher ſa femme Euridice.

V. HISTOIRE en vers de la Comteſſe Du Vergier niece du Duc de Bourgogne, & du Chevalier de Coucy : cette hiſtoire a été renouvellée dans la Bibliothéque de Campagne & dans les Mémoires de la Maiſon de Bourgogne.

VI. TRAITÉ en proſe de la phyſionomie des gens ; l'Auteur prétend que l'inventeur de cette ſcience s'appelloit Phyſionomius.

VII. POEME ſur l'incertitude d'un homme qui eſſaie pluſieurs états & qui ne ſe fixe jamais.

VIII. QUESTIONS & réponſes ſur l'amour, la bravoure & la fidélité des Chevaliers pour leurs Dames.

IX. DIALOGUE entre l'Hiver & l'Eté ſur leurs avantages particuliers.

X. VERS ſur le goût des femmes pour la parure.

XI. COMPLAINTE amoureuſe.

XII. COMPARAISON des douze mois de l'année avec la vie de l'homme.

XIII. DISCOURS entre Marcoux & Salmon, ſur le caractere des femmes de mauvaiſes vies & les dangers de leur fréquentation.

XIV. STANCES adreſſées aux Princes, pour les exhorter à bien choiſir ceux qu'ils emploient ; l'Auteur leur parle de Bertrand Du Gueſclin dont les ſervices furent ſi utiles à la France.

XV. QUATRAINS moraux tirés de divers Auteurs.

XVI. LES PROVERBES des bons Gaigneurs; ils ſont rangés par ordre alphabétique; on peut regarder ces phraſes conſacrées comme le fond de la ſageſſe des Nations, auſſi je veux en rappeller quelques-unes qui n'ont point vieilli, & qui ſont, comme la vérité, de tous les temps & de tous les lieux.

A tel char tel coutel.
A vieille roſſe frein doré.
A chacun oyſel ſon nid eſt bel.
Bon marché trait argent de bourſe.
De bon plan plante ta vigne, de bonne mere prends la fille.
En main de fol n'appends chandelle.
Faite brebis le loup te mangera.
Femme qui parle latin ne fera ja bonne fin.
Il n'eſt ſi mal ſourd que celui qui ne veut oüir.
Il n'eſt mal que bien n'en vienne.
Il n'eſt pas or quant qui reluit.
Le menu gain emplit la bourſe.
L'habit ne fait pas le Moine.
La nuit a conſeil.

XVII. PRÉCEPTES ſur le vrai courage des Chevaliers.

XVIII. STANCES ou hiſtoire de la vie d'une femme calomniée.

XIX. LES DIX SOUHAITS formés par dix perſonnes d'état différent.

XX. LES MENUS SOUHAITS, dans leſquels on voit que chacun ſouhaite ce qui lui convient, ſans s'embarraſſer des autres.

XXI. AVIS en proſe ſur le choix d'une femme.

XXII. LEÇONS aux pauvres parvenus, pour leur apprendre à être doux & humains.

XXIII. DISCOURS ſur le mépris de la vie.

XXIV. TRAITÉ de Morale en proſe, ſur la maniere dont les Seigneurs temporels & les Chevaliers doivent ſe conduire.

XXV. VERS ſur les rapines des Juges & leur manege pour prolonger les procès.

ALLÉGORIES MORALES.

N°. 180. LA CITÉ DES DAMES, *fol. Vélin.*

Ce Manuſcrit eſt enrichi de belles miniatures. Catherine de Piſan, qui en eſt l'Auteur, nous apprend à quelle occaſion elle le compoſa : Elle dit qu'en méditant dans ſon cabinet, elle ouvrit un livre *qui ſe clamoit Matheolus .... que la veue dy cellui livre fit mettre en ſon courage grant admiration penſant quelle peut eſtre la cauſe ne dont ce peult venir que tant de divers hommes Clercs & aultres ont eſté & ſont ſi enclins à dire de bouche & en leurs traictiés & eſcripts tant de diableries & vitupe-*

res de femmes de leurs condicions non mie ſeulement ung ou deux ne ceſtui Matheolus qui entre les livres n'a aucune reputation & qui traicte en maniere de trufferie &c.... & que comme elle eſtoit en ceſte doleante penſée la teſte baiſſée comme perſonne honteuſe les yeulx plains de larmes tenant ma main ſoubs ma joue accouſtée ſoubs le pommel de ma main ſouldainement ſur mon giron vus cy deſcendre un ray de lumiere .... & drecſant la teſte pour regarder dont ceſte lumiere venoit vey devant moi trois Dames couronnées.

Ces Dames ſe nommoient Raiſon, Droicture, Juſtice; elles déclairent à Criſtine qu'elle a eſté choiſie pour edifiier une Cité à l'aide *di celles trois Dames.*

Cet ouvrage allégorique eſt diviſé en trois parties.

La I. *parle comme & par qui la muraille & la clouefon de la Cité fuſt edifiée & faicte.*

La II. *comme & par qui la maiſon fuſt par dedans maiſonnée & edifiée.*

La III. *comme & par qui les haulz combles des Tours furent parfaictes & que les nobles Dames furent eſtablies pour demourer es haulz palais & haulz doucous.*

Criſtine diſcute les reproches & les blâmes élevés par Matheolus, elle lui oppoſe les traits de courage & de vertus qui illuſtrent les femmes dans l'hiſtoire.

Criſtine étoit fille de Thomas de Piſan, Conſeiller de la République de Véniſe, appellé par Charles V en 1368 pour être ſon Conſeiller & Aſtrologue; Thomas perdit ſon crédit à la mort du Roi, & il ne laiſſa à ſa fille en mourant que la bonne éducation qu'il lui avoit donnée. Chriſtine ſe maria à Etienne Caſtel, qui la laiſſa veuve à 25 ans avec ſa mere & trois enfants. Ses ouvrages la rendirent bientôt célebre, & lui attirerent les préſens des Seigneurs & des Princes, auxquels elle témoignoit ſa reconnoiſſance en leur donnant ſes livres pour étrennes, comme il paroît par ceux qu'elle donna à Jean, Duc de Berry. Voy. *Le Laboureur ſur l'hiſt. de France, T. I & II*; *Mém. de l'Ac. des Inſcr. T. XVII*; *Diſſertation de l'Abbé Le Bœuf ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique & Civile de France.*

N°. 181. LE PÉLERIN *en Proſe, fol. Vélin.*

Ce Manuſcrit eſt enrichi de très-belles miniatures. Suivant l'uſage de ces temps-là, on trouve le nom de l'Auteur, l'occaſion de l'ouvrage & ſouvent ſon but dans la dédicace; nous l'avons déja obſervé diverſes fois, & nous l'obſerverons encore; ainſi, par exemple, on lit dans celui-ci :

A l'honneur & gloire de Dieu tout puiſſant & pour obeir à la requeſte de tres haulte & excellente Princeſſe & Maiſtreſſe redoubtée Jehanne de Laval

par la grace de Dieu Royne de Jeruſalem & de Cecile Ducheſſe d'Anjou & de Bar & Comteſſe de Provence. Je tres humble clerc ſerviteur & ſubgect dicelle dame demourant à Angiers indigne de moi nommer pour evader gloire vaine reputant ſa ditte requeſte pour eſpecial commandement me ſuis mis à convertir de rime en proſe françoiſe le livre du Pelerinage de la vie humaine & j'y commençai au mois de Fevrier l'an qu'on diſoit 1364 *ſous la noble correction & benigne interpretacion de la dicte dame de tous aultres qui mieux le ſauront s'il leur plait diſpouſer & amander en le pourſuivant à mon pouvoir principalement la ſentence & l'entendement dy cellui livre qui fut notable Clerc & Religieux nommé Guille de Guilleville en l'Abbaye de Chalit près la cité de Senlis.*

Le Pélerinage en vers paroît avoir été compoſé en 1330 ; on lit dans ce Manuſcrit : *adonques print icelle (grace de Dieu) par la main & me mena vers une maiſon qui eſtoit ſienne & qu'elle eſtoit fondée* 1330 *y avoit, c'eſt à dire depuis la venue de Notre Seigneur Jeſus chriſt.* Il fut donc traduit peu de temps après qu'il fut publié, car Jeanne de Laval, qui le fit traduire, mourut en 1382.

L'Auteur de cette traduction en proſe eſt Jean Gallopes. V. *Bibl. Ciſterc de Visch. ; Bibl. des Romans ; Du Verdier ; Marchand, état de l'Imprimerie, Sect. XII.*

Au reſte, j'ai placé ce Manuſcrit avant le numéro ſuivant, parce qu'il me paroît plus ancien,

& je n'en donne pas l'extrait, parce qu'il eſt moins complet que celui dont je vais parler.

On y trouve encore une Oraiſon à la Vierge, qui eſt diviſée en Chapitres numérotés par les lettres de l'alphabet.

N°. 182. LE PÉLERINAGE *de la vie humaine, fol. Vélin.*

Ce Manuſcrit eſt le même que le précédent, cependant, comme je l'ai déja obſervé, il eſt plus moderne & plus complet : il eſt enrichi de belles miniatures.

Un ſonge fait naître au Pélerin l'idée d'aller à Jéruſalem, il reçoit pour guide Grace de Dieu qui l'inſtruit ſur la création de l'homme, ſa chûte, l'ancienne & la nouvelle alliance ; il reçoit la Confirmation, & le Batême : Dame Nature contredit alors Grace de Dieu ; mais Dames Pénitence & Charité fortifient le Pélerin ; Grace de Dieu arme le Pélerin & lui donne la ſignification des piéces de ſon armure, il n'en garde cependant que l'écharpe & le bourdon : alors Dames Avarice, Pareſſe, Héréſie avec Satan font leurs efforts pour le vaincre, mais Raiſon & Grace de Dieu le ſoutiennent. Enfin Miſéricorde le conduit dans une Infirmerie dont crainte de Dieu eſt la portiere : celle-ci n'écarte pas la mort de lui, elle n'éloigne pas même le coup dont elle le menace ; déja il eſt frappé, il ſe reveille, & le ſonge finit.

Voy. *Bibl. des Romans ; Montfaucon, Bibl. Bibl. T. II.*

On a fini le Volume dans lequel on trouve ce Manuſcrit, en y joignant :

LA DANSE des Aveugles, ouvrage allégorique & moral orné de miniatures.

L'Auteur cherche à y prouver que l'Univers eſt ſoumis au Dieu d'Amour, à Dame Fortune & à Atropos; il fait voir que ſi l'on ſe ſouſtrait à l'empire des deux premiers, il n'y a rien qui ne ſoit forcé de céder à la derniere.

Cet ouvrage eſt un Dialogue entre l'entendement & l'acteur, il ſe tient en ſonge. Voici les Vers mis au commencement :

Eſtant au cueur par un courroux treſtre
Du point ſecret d'une nuict nette & clere
Penſoye ſeul que tout convient terre eſtre
Ce que a eu ou aura en terre eſtre
Et rediger en ſa prime matiere
Si fuſt longtemps en ce penſe auſtere
Mais à la fin tant le ſomeil me preſſa
Que mon penſer en dormir ſe dreſſa
Dormant ainſi & de corps alité
Comme il avient ſouvent apres grande veille
Se repoſoit la ſenſualité
Car le corps fuſt las & debilité
Par trop veiller qui maints hommes travaillent
Senti l'eſprit qui jamais ne ſommeille
Eſtre attentif à faire veille & gueit
Et ſe tenir pour le corps en agueit.

L'Auteur de cet ouvrage eſt Pierre Michault, ſujet du Duc de Bourgogne Philippe-le-Bon, & Secretaire de ſon fils Charles, Comte de Charolois. Si l'on ignore le temps de la compoſition de cet ouvrage, on ſait au moins que le même Auteur dédia ſon *Doctrinal de Cour* au Duc en 1466. V. *Goujet, Bibl. franc. T. IX & X.*

N°. 183. LE SONGE *du vieil Pélerin, fol. Papier, II Vol.*

Ce Manuſcrit eſt un exemple de la liberté reſpectueuſe avec laquelle un homme droit peut & doit dire la vérité aux Princes. Il eſt ſurprenant que le Cardinal Du Perron pût ſe plaire à lire un ouvrage, dont les préceptes font la cenſure de la politique des Cours modernes; on ſait cependant qu'il alloit toutes les années le lire aux Céleſtins de Paris qui en conſervent le Manuſcrit original.

L'Auteur commence par une Table de divers noms propres, de pluſieurs ſentences, des noms de quelques animaux, & de certains vices & vertus dont il fait la deſcription, afin que le livre & les figures ſoient mieux entendues.

Il inſtruit ſes Lecteurs de ſon but, lorſqu'il dit au commencement de ſon ouvrage : *Ardent deſir & ſa ſœur bonne eſperance ſont prins en figure pour le vieil pelerin acteur de ceſtui livre appellé ſonge ou viſion repreſentans les perſonnes de tous ceulx qui deſirent la refformation de tout le monde & de toute Creſtienté & par eſpecial du Royaume de Gaule.*

Il s'adreſſe *au blanc faulcon pelerin au bec & pies dorés*, qui eſt Charles VI. Le grand maître *de la nave françoiſe Pere du jeune Cerf volant & du blanc faulcon à bec & pies dorés*, eſt Charles V. Les Patrons de la *nave gracieuſe* ſont les oncles de Charles VI. *La nave malvoiſine* eſt l'Angleterre.

Le I. Livre ſert d'introduction aux autres. L'Auteur y fait parler Dames Providence & Vérité ſur les affaires du temps.

Le II. Livre roule ſur les abus dont l'Auteur deſire la réformation, tels ſont ceux qui s'étoient introduits dans l'adminiſtration de la juſtice, & dans la confiance aveugle qu'on avoit aux Aſtronomes.

Le III. Livre fait parler la Royne Vérité qui inſtruit Charles VI, le prémunit contre la flatterie, lui montre les dangers de la prodigalité, lui peint les devoirs des Rois, comme ceux des Peres de la patrie & des malheureux; elle appuie ſes exhortations par des exemples, & elle l'engage à étudier l'hiſtoire; elle ajoute alors : *En la Bible tu treuveras ſouveraine proueſſe & vaillance veritable & approuvée c'eſt à ſavoir les livres des Juges des Roix des Macchabées.* Enfin il lui recommande la lecture du *Policraticon*, dont j'ai parlé dans le N°. 91 des Manuſcrits latins, *p.* 226.

Philippe de Maiſieres eſt l'Auteur de cet ouvrage; on ſait qu'il avoit été Chancelier du Royaume de Chypre, que Charles V l'appella à ſon ſer-

vice, & qu'il finit ſes jours au Couvent des Céleſtins de Paris, où le Roi alloit ſouvent le voir. On apprend encore au *liv. III, chap.* 139 le temps de la publication du ſonge du vieil Pélerin. *Encores il me ſouvient qu'en ceſtui royaulme de Gaule le Souvrain & le Roy Charles VI de ſon nom appellé par lequel en eſperit j'ai tant alé & volé & que à preſent nous ſommes au neuvieme an de ſon regne qui eſt de l'incarnacion du benoiſt fils de Dieu la quatre vingt & neuvieme avec mille & trois cent. Encores il me ſouvient qu'en ceſte meme année treves ont eſté accordées pour leurs cas entre noſtre jeune Roy Charles & ſon adverſaire Richart le jeune Roy d'Angleterre.*

On croit que Philippe de Maiſieres eſt l'Auteur du ſonge du Vergier, mais il me paroît qu'il doit être plutôt attribué à Raoul de Preſle.

V. *Du Verdier; Bibl. des Romans; Mém. de l'Ac. des Inſcript. T. XVII; Le Bœuf, Diſſertation ſur l'hiſt. Eccléſ. & Civile de Paris, T. III.*

N°. 184. LE SONGE *du Vergier, fol. Vélin.*

On voit un grand nombre de miniatures dans ce Manuſcrit, la premiere repréſente l'Auteur qui offre ſon ouvrage au Roi de France.

L'Auteur feint un ſommeil & un ſonge dans un verger, *où la puiſſance eſperituelle & temporelle lui apparurent & plourant & s'inclinant vers Charles V*, elles lui dirent: *A toy Roy de France nous fuyons*

& recourons comme au plus tres creſtien & tres ſouverain Prince des creſtiens ..... pour que les cuers de nos officiers & miniſtres qui ſont enſemble a diſcors & encordes des tentations de l'ennemi d'Enfer tu veuilles parfaictement enluminer repaiſſer & accorder....

Il fait enſuite l'éloge de Charles V & du Régent, il les loue ſur-tout d'avoir mis hors de la Bretagne Jean de Montfort, reconquis toute la Guyenne & une partie de la Picardie & de la Normandie : Il expoſe enfin le but de ſon ouvrage, c'eſt *aſſavoir ſe la puiſſance eſperituelle & la puiſſance ſeculiere ſont diviſées & toutes ſeparées en divers ſuppots ou ſe les deux puiſſances ſont ſans eſtre ſeparées ne aulcunement diviſées & en ung meſme ſuppoſt en la perſonne du St. Pere de Rome.*

Le Roi répond comme Vicaire de Dieu en la temporalité, je ne puis eſtre juge, par raiſon de vos Miniſtres, mais il les exhorte à plaider leurs cauſes. *Les deux Roynes eſliſent donc pour Avocats l'une ung Clerc l'autre ung Chevalier*, leſquels racontent les griefs que les Officiers de l'une partie ont fait à l'autre, & ils réſolvent mutuellement leurs doutes. Il eſt certain qu'on employoit déja les grands argumens qu'on emploie à préſent de part & d'autre dans cette matiere ; mais on eſt étonné d'entendre dire dans ce ſiécle, que les Canons ne ſont pas *raiſonnables d'approuver pluſieurs abſtinences de boire & de manger, de aller nuds pieds & en langes de haire comme les freres men-*

diants, dont il blâme le nombre & la façon de mendier.

L'Auteur y parle de la conquête de la Guyenne qui fut faite en 1377, de même que de l'expulsion du Duc de Montfort qui fut sanctionnée par une sentence du 4 Septembre 1378 : il est clair que cet ouvrage dut être fait en 1379, avant la mort de Charles V, qui arriva au mois de Septembre 1380, & par conséquent pendant le schisme qu'il y eut entre Urbain VI & Clément VIII.

Les citations latines y sont fréquentes, mais elles sont remplies d'un grand nombre de fautes. Le Prologue commence ainsi : *Audite sompnium meum quod vidi*, ces paroles sont escrittes *Geneſis XXXVII capitulo*.

Un bon ouvrage, sans nom d'Auteur, est une pomme qui s'offre toujours d'elle-même à l'Auteur de son siécle qui en est le plus digne. Le Cardinal Du Perron attribuoit le songe du Vergier à Philippe de Maisieres, mais le style & la façon de penser du dernier ne permettent pas de le croire ; d'autres l'ont donné, sans aucune raison, à Nicolas Oresme, à Guillaume de Dormans, à Charles de Louviers, à Alain Chartier ; d'autres à Philoteas Achillinus, parce qu'ils confondent *il Viridario* ; Poëme Italien, avec le *ſomnium Viridarii*.

L'opinion la plus probable, suivant Jallabert, qui a fait plusieurs recherches curieuses sur ce li-

vre dont j'ai profité, eſt que Raoul de Preſle, Avocat général & Maître des Requêtes, en eſt l'Auteur, il mourut en 1382; il étoit fort conſidéré de Charles V pour ſon ſavoir, il en avoit reçu l'ordre de traduire l'ouvrage de St. Auguſtin *de Civitate Dei*; enfin il ne paroît pas que ce Juriſconſulte ſavant ait voulu laiſſer ſans réponſe l'ouvrage de Jean Terano, Secretaire d'Urbain VI, qui avoit défendu avec chaleur la puiſſance des Papes ſur le temporel des Rois; d'ailleurs, Raoul de Preſle prend ici, comme dans ſes autres ouvrages, le titre du plus petit des Officiers domeſtiques du Roi Charles V; on y trouve le même goût d'érudition, la même maniere de citer la Bible, le Droit Civil & Canonique, les Peres; on y obſerve les mêmes digreſſions ſur l'Aſtrologie, le pouvoir & la connoiſſance des Démons, l'art de découvrir l'avenir. On ſait, outre cela, que Raoul de Preſle fit, par l'ordre de Charles V, la traduction d'un ouvrage, où *eſt traitée la queſtion qui enſuit à ſavoir ſe la dignité pontifical & imperial ou royal ſont deux puiſſances diſtinctes & ſeparées ſans ce que l'une deſpende de l'autre.*

On voit déja le titre de ce livre parmi ceux qui ſont dans le Catalogue de la Bibliothéque de Charles VI. *Le ſonge du vergier. Item un aultre livre qui eſt le latin du françois du dit livre*; ce qui a fait croire à Lancelot que Raoul de Preſle eſt ſeulement l'Auteur de la traduction, qu'il en retran-

cha les citations latines par l'ordre de Charles V, avec l'invitation faite au Pape de reſter en France.

Le *Somnium Viridarii* eſt imprimé en 1516, par Galyot Du Pré ; mais on a dans la Bibliothéque de Genève *le Songe du vergier* en françois, qui parle *de la diſputation du Clerc & du Chevalier, fol.* par Jaques Maillet 1491 ; cette édition reſſemble beaucoup à notre Manuſcrit.

V. *Ac. des Inſcript. T. XIII ; Traité des libertés de l'Egliſe Gallicane, T. II ; Ecrits pour & contre les Immunités, T. V.*

N°. 185. LE SONGE *de l'Acteur de peſtilence, fol. Vélin.*

Ce Manuſcrit eſt le même pour le fond que celui qui eſt indiqué dans le N°. 169 des Manuſcrits françois : on y apprend, comme dans celui qui étoit joint aux déduits du Roi Modus, qu'il avoit été compoſé en 1328 pour remplir le Volume, où le premier étoit écrit ; mais l'ouvrage n'eſt pas tout-à-fait le même, pour la forme, que celui du N°. 169, quoiqu'il ſoit le même pour le fond.

L'Auteur ſe plaint dans ce Dialogue qu'on y oublie la raiſon, que les clercs mangent les nobles, qui détruiſent les gens de labeur : Dieu explique cela à ſa fille Ratio, qui a un long entretien avec Sathan ſur les vices & les vertus. Le Monde parle enſuite à Dieu & à J. C. ; la ſapience

&

& la prudence s'informent des défauts des divers ordres & les reprennent. Le Dialogue recommence enſuite entre Sathan & Racio ſur tous ces ſujets ; ſapience & prudence lui répondent, Racio condamne Sathan, le Monde & la Chair qui ſe plaignent à gloire & à orgueil. Le Roi aſſemble alors ſon conſeil, les vices & les vertus ſe combattent ; la Royne triomphe & ſa victoire eſt chantée en Vers ; la guerre recommence, les vices ſont battus de nouveau, & Dieu les condamne pour jamais.

Je ne ſaurois attribuer cet ouvrage qu'à l'Auteur des déduits du Roi Modus ; on voit manifeſtement qu'il avoit été compoſé par ſon Auteur pour compléter le volume, où ſes déduits étoient copiés ; on y trouve les mêmes Interlocuteurs, la même diviſion des hommes en clercs, nobles & hommes de labeur, les mêmes idées & le même ſtyle.

N°. 186. LES AMOURS *de Leriano*, *fol. Vélin.*

Ce Roman allégorique renferme les amours de Leriano, fils du Duc Guercio & de la Ducheſſe Colleria, avec Laureolle fille de Gaulo, Roi de Macedoine.

L'Auteur feint que dans une vallée ténébreuſe de la montagne de Macedoine, nommée Sierra de Maurienne, il apperçut Leriano conduit ſur un cheval blanc, par un Chevalier qui portoit une

ſtatue d'où partoient des rayons qui embraſoient le corps de Leriano ; c'étoit Deſir, officier du Dieu d'amour, qui menoit Leriano en priſon ; il vit bientôt ce jeune Prince aſſis en une chaire de feu, & entouré de triſteſſe, déſeſpérance, peine & paſſion qui le gardoient & le tourmentoient. Leriano conte ſes maux à l'Auteur, & le charge d'une lettre pour Laureolle. Ce courier revient avec une réponſe, & ſon eſcorte contenteſſe, ſpérance, allégreſſe & confort délivrent Leriano qui vole à la Cour de Gaulo, où il eſt accuſé, par un Seigneur jaloux, d'avoir vu Laureolle à heure indue. Le Roi, perſuadé par trois témoins, fait enfermer ſa fille. Leriano la délivre & la remet entre les mains de ſes Oncles. Il ſe retire à Suze où le Roi l'aſſiége, mais un faux témoin, fait priſonnier, dévoile ſon menſonge. Le Roi pardonne Laureolle qui prie Leriano de l'oublier ; mais Leriano meurt de douleur.

L'Auteur prouve enſuite par quinze points, *comme grandement errent ceux qui en ce ſexe mettent leur langue*, & puis il prouve par vingt raiſons que *les hommes ſont moult tenus & obligés aux femmes.*

N°. 187. LE JOUVENCEL, *fol. Vélin.*

Cet ouvrage eſt dans le goût des allégories employées par les Auteurs du temps dans lequel il a été fait. On en apprend auſſi bientôt le but dans la Préface.

Cy commence le Jouvencel nouvellement faict & compillé par un diſcret & honnourable Chevalier pour introduire & donner courage & hardiment à tous jeunes hommes qui ont deſir & voulonté de ſuivre le noble ſtyle & exercice des années eſquelles on peut lui faire & acquerir ſon ſeuvement qui ſy fuſt bien conduit & gouverné en loix & juſtice lequel livre eſt diviſé en III parties ainſi qu'il y a trois manieres de vivre par morale philoſophie c'eſt à dire monaſtique economique & politique.

La premiere parle du gouvernement d'un homme ſeul.

La ſeconde du gouvernement de ſoi & d'autres.

La troiſieme du gouvernement des Princes & Capitaines, leſquels ont la charge des gouvernemens & du peuple.

Le fameux Du Beuil avoit formé le plan du Jouvencel ſur celui de ſa vie, & Jean Tibergeau, Seigneur de la Motte, Martin, Morin & Maiſtre Nicole Riolai, qui avoient ſervi ſous lui, l'acheverent. Mr. De La Curne de Ste. Palaye explique les noms imaginaires, ſous leſquels ſont voilés les perſonnes & les lieux dont l'Auteur parle, & il change, par ce moyen, le Roman en hiſtoire. Ainſi *le Jouvencel* eſt Du Beuil; *le Comte de Parvencheres* eſt le Comte du Maine; *le ſiége de Suze* eſt celui d'Orléans, &c. Ces détails ſe trouvent dans un Manuſcrit du Jouvencel, auquel Guillaume Tringant avoit ajouté une quatrieme partie.

Cette hiſtoire allégoriſée renferme les événemens qui ſe ſont paſſés depuis la bataille de Verneuil en 1423, juſqu'à celle de Caſtillon en 1453. Jean Du Beuil eut le titre d'Amiral : on l'appelloit *Fléau des Anglois.*

V. *Mém. de l'Ac. des Inſcript. T. XXVI.*

ROMANS.

N°. 188. HISTOIRE *de Charlemagne, fol. Papier.*

Cet ouvrage ne reſſemble à aucun des Romans qu'on a fait pour célébrer Charlemagne ; ce n'eſt point celui de l'Archevêque Turpin, qui raconte ſon expédition en Eſpagne, ni celui d'un Moine du XI ſiécle, qui le fait voyager dans la Terre Sainte, ni une hiſtoire d'une expédition en Eſpagne du XII ſiécle, ni Philomena, ou la deſcription des ſiéges de Carcaſſonne & de Narbonne. Mais notre Manuſcrit a été compoſé ſur un livre, intitulé : *Miroir hyſtorial, ſur les Chroniques & aulcuns aultres livres qui font mencion de Charlemagne.* L'Auteur ajoute qu'il a beaucoup tiré d'un Roman en langue eſtrange, c'eſt peut être celui de Turpin. On y trouve toute l'hiſtoire de Charlemagne, ou plutôt le Roman de ſa vie prétendue.

L'Auteur du Manuſcrit nous apprend qu'il eſt né *en Savoye en Vaux*, peut-être veut-il dire dans le Pays de Vaud qui a appartenu aux Ducs de Savoye juſqu'en 1564 ; il ajoute qu'il a eſcrit ſans

avoir appris la langue françoiſe originale, & il s'excuſe ſur ce que *ſon langaige eſt gros & rude*. Enfin il dit qu'il *a eſté ſouvent excité de la part de Venerable homme Meſſire Henri Bolomier Chanoine de Lauſane pour reduire à ſon plaiſir aulcune hyſtoire tant en Latin qu'en Rouman & en aultres façons.*

V. *Mém. de l'Ac. des Inſcr. T. XXI.*

N°. 189. LE ROMAN *de Triſtan, fol. Vélin.*

Voici un Roman fameux par ſa réputation & par l'empreſſement qu'on eut à ſe le procurer; le Manuſcrit de la Bibliothéque de Genève eſt orné d'une foule de miniatures. Il commence ainſi : *Cy commence le livre de Triſtan auquel ſont contenues moult de nobles faits & diverſes avantures tant de lui comme de pluſieurs Rois Ducs Chevaliers & eſcuyers Dames & Demoiſelles comme vous oirés.*

Apres ce que j'ai leu & releu par pluſieurs fois ce grant livre de latin y cellui meme qui diviſe apertement l'hiſtoire de St. Graal & moult merveilles qu'aulcun preudhomme ne vient avant qui entreprengne a tranſlater de latin en françois, car ce ſeroit une choſe que volontiers orroient poures & riches, mais qu'ils euſſent voulente d'eſcouter & d'entendre belles adventures & plaiſants qui advinrent en la grant Bretaigne au temps du Roy Artus & devant Tout ainſy comme l'yſtoire de St. Graal le nous temoigne mais quant je vois que ne l'oſe entreprendre pour ce que trop y a à faire. Je Luce Chevalier & Seigneur de Chaſtel Du

Gaſt voiſin prochain de Salesbierre comme Chevalier amoureux & joyeux entreprends à tranſlater de latin en françois une partie da cette hyſtoire. Ja ſoit que je ne ſais guaires de françois car plus appartient ma langue & ma parleure à la maniere d'Engleterre que à celle de France comme celui qui fuſt en Engleterre ne mais tel eſt mon propos & ma voulente que je l'extraie en françois au mieulx que je porrei car je ni ajouſterai menſonges ne truffes ſelon mon poor mais la verité toute aperte demonſtrerai & ferai ſavoir ce que le latin diviſe & l'hyſtoire de Triſtan qui fuſt le plus ſouverain Chevalier qui oncques fuſt au Royaulme de la grande Bretaigne & devant le Roy Artus & après fois ſeulement Galaad le tres bon Chevalier & Lancelot Dulac & le latin meme de St. Graal devyſe que au tems du Roy Artus ne fuſſent que trois Chevaliers qui tres bien fuſſent apprins de Chevalerie. Ce furent Galaad Lancelot & Triſtan & de ces trois fait mention le livre par deſſus les aultres & plus les loue & plus en dit bien & pour ce que je ſais bien que ce fuſt verité voudrai je commencier en ceſtui point de lyſtoire de Meſſire Triſtan de tout en tout en telle maniere.

Le premier Chapitre traite de la venue de Joſeph d'Arimathie en Angleterre avec le SAN GRAAL, où le Vaiſſeau ſacré qui renferme le ſang de J. C.; Joſeph peint le combat de Triſtan avec le Roi Artus, *pour ce qu'il ne voult dire ſon nom & comme il le tira par terre devant Meſſire Priam & pluſieurs aultres.*

Le Roman de Triſtan a été compoſé en latin dans le XII ſiécle, & il a ſubi divers changemens, ſoit pour le fond, ſoit pour les mots ; ſes Traducteurs lui imprimerent toujours le goût de leur ſiécle ; on ſait au moins que pluſieurs traductions du XII ſiécle furent refaites & miſes dans le langage du XV. Ce Roman parut d'abord ſous le nom de COURT MANTEL. Le Chevalier de Chaſtel du Gaſt entreprit de le traduire en françois, & Elie ou Robert Boiron l'acheva : ils écrivirent dans le XV ſiécle.

On trouve dans ce Roman le conte de la coupe enchantée, dont la Fontaine a fait une jolie comédie.

V. *Mém. de l'Ac. des Inſcr. T. XVII & XXIII ; Bibl. Biblioth. T. II ; Bibl. des Romans de l'Englet.*

N°. 190. LES CAS *des nobles hommes & femmes, tranſlatés de latin en françois, fol. Vélin II Vol.*

Ce Manuſcrit eſt orné de miniatures, de bordures & de lettres peintes. Il eſt dédié *à Puiſſant noble & excellent Prince Jehan fils du Roy de France Duc de Berry & Dauphiné Conte de Poitou de Boulogne & d'Auvergne Laurent du Premier fait Clerc & voſtre moins digne Secretaire & ſerf de bonne foi toute obeiſſance & ſubjection deue combien que par voſtre eſpecial mandement je aye receu confiance de voſtre naturelle benignité & en eſpoir de voſtre gracieux aide & confort entreprens le dangereux & long*

travail de la tranſlation d'un tres exquis & ſingulier volume des cas des nobles hommes & femmes eſcript & compilé par Jehan Bocace de Certaldo jadis moult excellent.

Cet ouvrage eſt diviſé en huit Livres, c'eſt un monument de la fragilité des choſes humaines, & un des ouvrages les plus propres à faire ſupporter la pauvreté & la roture; on y voit la multitude des malheurs, auxquels ont été expoſés, dans tous les temps, les Rois, Princes, nobles & riches.

N°. 191. LES CAS *des nobles hommes & femmes, fol. Vélin I Vol.*

Ce Manuſcrit eſt abſolument ſemblable au précédent, c'eſt la même traduction; on y voit les mêmes miniatures, quoiqu'elles ſoient moins nombreuſes; la dédicace au Duc de Berry n'y eſt pas, mais on lit à fin : *Cy finit le livre de Jehan Bocace des cas des nobles hommes & femmes tranſlaté de latin en françois par moi Laurens de premter faict Clerc du Dioceſe de Troyes & fuſt compoſée ceſte tranſlation le* 20 *jour d'Avril* 1409 *c'eſt aſſavoir le lundi apres Paſques.*

V. *Mém. de l'Acad. des Inſcript. T. XVII.*

N°. 192. HISTOIRE *du Comte de Soiſſons, fol. Papier, II Vol.*

Ce Roman renferme l'hiſtoire des amours du

Comte de Soiſſons avec la Ducheſſe d'Elbœuf; on ſait qu'il fut le Rival du Cardinal de Richelieu.

MISCELLANÉES.

N°. 193. MÉMOIRES & LETTRES *ſur les affaires eccléſiaſtiques de France en* 1565, *fol. Papier.*

Ces Papiers ſont faits en partie par Nicolas Des Gallars, qui écrivoit l'hiſtoire des Egliſes de France, attribuée à Théodore de Beze, quoiqu'il ſoit prouvé que Théodore de Beze l'ait ſeulement dirigée, ou qu'il ait ſeulement travaillé au premier Volume.

N°. 194. LETTRES *de Calvin à Mr. de Falais, fol. Papier.*

Elles ont été imprimées en Hollande, 8°. *Amſt.* 1744.

N°. 195. LETTRES *de Beze à Calvin & à divers autres, fol. Papier.*

Elles roulent uniquement ſur les affaires eccléſiaſtiques de France.

N°. 196. LETTRES *adreſſées à Calvin, fol. Papier.*

1°. Par diverſes Egliſes.

2°. Par divers Rois, Princes, Seigneurs & Dames, pour le conſulter ſur des cas de conſcience épineux, ou pour le remercier de ſes ouvrages.

3°. On y a joint quelques lettres latines de

Calvin ſans date, adreſſées à Viret, Bucer & Melanchton.

N°. 197. LETTRES *de divers à divers, fol. Papier, II Vol.*

Ce ſont des Lettres originales de pluſieurs hommes célebres, qui ſont ſans ſuite.

MANUSCRITS ESPAGNOLS.

HISTOIRE.

N°. 197. HISTORIA CHRONICA *del Rey don Henriquez IV de Caſtilla y de Leon Hi jo eſclarecido Rey don Juan il ſecundo compueſto per Diego Henriquez del Caſtillo Segnor Capellano, fol. Papier.*

L'Auteur de cette hiſtoire, Didacus Henriques, fut Chapelain & Conſeiller de Henri IV, Roi de Caſtille, il mérita la confiance dont il fut honoré par ſon zèle & ſes talens; ayant été chargé d'écrire l'hiſtoire orageuſe de ſon temps, il le fit d'une maniere qui plut à tous les partis, il cenſure la conduite du Roi avec franchiſe, & il avoue que s'il ne raconte pas tous les ſuccès du Roi, c'eſt parce qu'ayant été fait priſonnier par ſes ennemis, il ne put en être le témoin. Les citations que Colmenares & Antoine font de cet Hiſtorien, ne reſſemblent point aux morceaux

indiqués dans notre Manuſcrit. Peut-être avons-nous un Manuſcrit authentique qui n'a point été corrigé.

V. *Bibl. Vetus Hiſpana*, *lib. X*, *ch. XVI.*

N°. 198. CHRONICA *del Rey don Henriquez quarto per Antonio Alonſo di Palentia*, *fol. Papier.*

L'Auteur de cet ouvrage paroît avoir vécu en 1433; j'ignore s'il fut guidé par l'eſprit de parti, mais ſon hiſtoire eſt contraire à celle de Henriques de Caſtillo. L'Auteur de la Bibl. Vet. Hiſpana dit que cet ouvrage n'eſt pas imprimé.

N°. 199. HISTORIA *del Re don Alonzo il onceno de eſte nombre*, *fol. Papier.*

Cette hiſtoire fut compoſée par Jean Nonnius de Villazan, comme on le voit dans la troiſieme page. Il fut *Juſtitia y Alguazil mayor de la Caza del Rey Henri II*, & il écrivit cette hiſtoire par l'ordre de ce Prince.

Dans les éditions imprimées de cet ouvrage, faites en 1563 & 1595, on a omis tout ce qui eſt contenu dans notre Manuſcrit depuis l'année 1344-1350. Notre Manuſcrit paroît complet, on y raconte les obſéques d'Alphonſe.

V. *Bibl. Vetus Hiſpana*, *T. II*, *lib. II*, *ch. VII.*

N°. 200. SUMMA *della Chronica de los Reyes Sereniſſimos de Portogal traſladada y fielmente Sacada de Lengnazes Portuguezes en Vomanſi Caſtillano*, *fol. Papier.*

Alonzo de Villegas faſoit cas de cette hiſtoire, qui commence avec la Monarchie, & qui finit au Roi Don Juan.

N°. 201. LINAXES *y Oxmas de le Pena, fol. Papier.*

Cet ouvrage renferme les généalogies & armoiries des Gentilshommes Eſpagnols.

Il paroît écrit avant 1471 par le ſilence qui y régne ſur les conquêtes faites alors en Afrique.

Roderic de la Péna, qui en eſt l'Auteur, fut Secretaire de Jean II.

N°. 202. CHRONICA *del Invitiſſimo Imperadore de los Romanos de Hiſpanna y de Allemania de los' Sigilia y de los Indias Don Carlo V deſte nombre, fol. Papier.*

Petrus de Mexia, Secretaire de Charles-Quint, a publié pluſieurs ouvrages, mais cette hiſtoire n'a pas été imprimée; il eſt vrai qu'il ne l'avoit pas finie, car elle ſe termine au départ de Charles V pour le couronnement de Clément VII.

V. *Bibl. Hiſpana Vetus, T. II.*

N°. SUCCESSION *de los Reyes de Navarra & Arragon, fol. Papier.*

On peut l'attribuer à Pierre de Herrera.

V. *Bibl. Hiſp. nova, T. II.*

N°. 104. DON FERNANDO *il primiero yſtoria, fol. Papier.*

Cette hiſtoire me paroît très-ancienne, elle me

ſembleroit du XI ou XII ſiécle. C'eſt l'hiſtoire de Ferdinand I qui mourut en 1065. Je n'ai trouvé aucun indice de ce Manuſcrit.

N°. 305. HISTORIA *de Valladolid*, *fol. Papier.*

Cette hiſtoire, écrite par Jean Antoine de Burgos, s'étend juſqu'en 1619.

N°. 206. LIVRE *de dévotion en langue Catalane*, 8°. *Vélin.*

Il me paroît du XIV ſiécle.

MANUSCRITS ITALIENS.

THÉOLOGIE.

N°. 107. LA NOBLA LEIÇON, 8°. *Vélin.*

On donne ce nom à ce volume, parce qu'il renferme l'ouvrage qui porte ce titre; on y trouve :

L'expoſition du Cantique des Cantiques de Salomon.

Les Poëmes intitulés : *La Barca.*

Le Novel Sermon.

La Nobla Leiçon.

Lo Paire Eternel.

Lo novel Confort.

Le diſpreſi del Mondo & della morte & de li quatre ſemens de Penitença.

Abrégé de l'hiſtoire de l'Egliſe juſqu'à la venue de J. C.

Un Antidote contre les ſentimens de l'Egliſe Romaine.

Toutes ces piéces me ſemblent écrites dans la même langue ; ce n'eſt ni du françois, ni de l'italien, ni du latin, mais une langue qui eſt compoſée de tous les trois, c'eſt l'ancien langage des anciens Troubadours. Voici les premiers Vers du Poëme de la Barca :

La ſancta trinita nos dou parlar
Coſa que ſia donor & de gloria
Et que al profect de tuit poyſa tonnar
E ali avidor done a talantament
Quelly metan la volunta ello cor
A entendre bon le noſtre parlament.

⁂ ⁂ ⁂

A qui playre dauuir y o volle racontar
De la humana condicion la vileiza
Per que in ſuperbia non ſe debra levar
Mas tegna humilita la via ſegura
De aimar al cel que toſt habandonne
Lo prumier aquel qui ly mes cura.

⁂ ⁂ ⁂

O Frayres braviſſimes o bona gent
Cum lagrymas eplor egemament.
Regarde un chaſcun ſon nayſament
Quel fay ayezay elo ſeo yſſement
Et caliſſement qui lies apparelha
O bon o mal qu'il aya laurora.

On ſait que Pierre de Valdo fit faire, dans le XII ſiécle, une verſion de la Bible par Etienne

d'Acuſa, elle eſt entiérement perdue ; peut-être fit-on dans le même temps l'expoſition ſur le Cantique des Cantiques.

Ce Commentaire eſt très-long, & il me paroît toujours appliqué à J. C.

Je crois ce Manuſcrit du XII ſiécle ; l'écriture & le langage confirment cette opinion. V. *Hiſt. de l'Egliſe & de l'Empire ; Journ. des Sav.* 1709 ; *Le Long, Bibl. Saera.*

N°. 208. CONTROVERSES VAUDOISES, 8°. *Papier.*

Ce Manuſcrit eſt en patois Vaudois, on y agite les controverſes que les Vaudois ont toujours eues avec l'Egliſe Romaine :

Sur les articles de Foi.
les ſept Sacremens.
les Commandemens.
le Purgatoire.
l'invocation des Saints.
la fauſſe pénitence.
l'Apoſtaſie.

Ce Manuſcrit eſt du XIV ſiécle.

N°. 209. LES CONSEILS *des Barbets*, 8°. *Vélin.*

Ce Manuſcrit incomplet renferme divers morceaux de Théologie & de Morale en patois Vaudois ; il me paroît être du XV ſiécle.

Mr. Court de Gebelin donne, dans ſon Dictionnaire étymologique de la langue françoiſe, l'étymologie de ce mot de *Barbets*, qu'on a pris

en mauvaiſe part, ſans trop ſavoir pourquoi. Il dit que les Vaudois portoient ce nom, parce que leurs Paſteurs s'appelloient Barbe du mot vénitien *Barba*, un Ancien, un Chef à barbe.

N°. 210. COMPENDIO *della Divina proportione de Mathematici diſcipline compoſto da M. Luca del Borgo ſan Sepolchro, fol. Vélin.*

Ce Manuſcrit eſt ſinguliérement bien écrit, & les figures de Mathématique qu'on y voit ſont peintes avec toute l'exactitude & l'élégance poſſible.

L'Auteur y fait un grand éloge des Mathématiques; de même que de l'uſage qu'on en peut tirer pour la perfection des Sciences & des Arts. Il y parle enſuite du calcul des proportions, il l'applique aux ſolides, dont il enſeigne les inſcriptions & circonſcriptions réciproques, enfin il apprend à meſurer les colonnes.

Cet ouvrage a été fait par M. Luca del Borgo San Sepolcro, de l'Ordre des freres Mineurs, qui vivoit en 1498; il l'a dédié à Ludovic Sforce, Duc de Milan, dont les armoiries ſont très-bien peintes. Mr. Tiraboschi, à qui j'envoyois cette notice, paroît croire que cet exemplaire même fut préſenté au Duc de Milan, & que les figures doivent avoir été peintes par Leonard de Vincy.

FIN.

TABLE

TABLE

Des Auteurs qui ont composé les Manuscrits dont il est parlé dans ce *Catalogue*.

On a marqué d'un Astérisque tous ceux qui ont été donnés à la Bibliothéque publique par M. AMI LULLIN, *Pasteur & Professeur de l'Histoire ecclésiastique.*

A

ABACCIA (*Antoine de*) de la transmutation des Métaux, page 214.
ABAUZIT (*Firmin*) Extraits sur l'Histoire de Genève, 394.
ABEN RESCHED, Logique, 25.
ABUBECRE, Traité de Médecine, 205.
* ABULCASIS, Œuvres de Chirurgie, 402.
Abrégé de l'Histoire sainte, 123.
Acte sur du papier d'Egypte, 204.
APÔTRES (les Actes & les Epîtres des) 32.
* ADALBERT (Pensées morales de *Grégoire*) 74.
Affaires extraordinaires des guerres, 365.
ALBOIN, Morale Chrétienne, 121.
Alcoran (quelques Chapitres de l') 26.
ALI ABULCASIN, Institutions du Droit Sarasin, 26.
Alphabet Arabe très-ancien, 26.
* ST. AMBROISE, ses Epîtres, 68.
AMÉDÉE, Evêque de Lausane, Acte passé par lui, 199.
* Amours de Leriano, 449.
Annales de la Chine, 50.
ARISTOTE, plusieurs de ses ouvrages, 204.

ST. ATHANASE ; ſes œuvres, pag. 37. On lui attribue les Dialogues ſur la Trinité, 40.

ST. AUGUSTIN, quelques uns de ſes Traités, 68; * ſes Sermons, 69; quelques homélies, 121.

AUGUSTIN, Archevêque de Cantorbéri, Commentaire ſur les V Livres de Moïſe, 66.

B

* BAIF ſur la Loi qui regarde les habits, 203.

BALLARD (*Jean*) Journal des affaires de Genève, 379.

BARCA, 461.

ST. BASILE, Liturgie, 36; penſées, 41.

* BAUD (*Pierre le*) Généalogie de la Maiſon de Bretagne, 369.

BAULACRE (*Léonard*) a publié la notice de quelques Manuſcrits, 12.

BEDE, Commentaires ſur les Actes, les Epîtres catholiques & l'Apocalipſe, 74; maniere de calculer les temps, 126.

ST. BENOÎT, l'ancienne regle des Bénédictins, 123.

* BERCEVRE (*Pierre*) traduction de Tite-Live, 343; 345.

BEREAUD, ſes diſputes avec le Jéſuite Sapet, 310.

ST. BERNARD, Lettre au Pape Eugene, 73.

BEZE (*Théodore de*) Lettres à Calvin, 288; 457 à Bullinger, *ibid.* à divers, *ibid.*

Bible hébraïque, 18; 20 Vulgate, 51; 60; 61 * Françoiſe ou les Yſtoires eſcolaſtres, 293; 300; 302.

* BOLLART, Poëme ſur les victoires de Louis XII, 230; ſur la néceſſité de faire l'aumône, 233.

BONAVENTURE, Cours de Théologie, 81.

BONET (*Frédric*) Catalogue des Manuſcrits les plus curieux qui ſont dans les Bibliothéques les plus célebres, 189.

BONNIVARD (*François de*) Fondateur de la Bibliothéque de Genève, page 14; Recueil hiſtorique, 334. Chronique de Genève, 374, 375; Traité de l'ancienne & de la nouvelle police, 380; Mémoires ſur l'Hiſtoire ancienne du pays, 381; Traité de la Nobleſſe, 396.
BOSSULUS (*Mathieu*) Inſtitutions oratoires, 224.
BOYVIN (*François de*) Mémoires ſur les affaires du Piémont, 363.
BRISSAC (*de*) Maréchal de France, Dépêches d'Etat, 364.
* BRUNET (le Tréſor de) 398.
* BUDÉ (*Guillaume*) Lettre au Pape Jules II, 290.
Bulles d'indulgences, 199, 201.
BULLINGER, ſes Lettres à Beze, 288.
* BURGO (*M. Luca San Sepolcro*) Abrégé des Mathématiques, 464.
BURGOS (*Jean-Antoine de*) Hiſtoire de Valladolid, 461.
BURHANADIN, Explication des Loix du Commerce, 27.
BURLAMAQUI (*Jean-Jaques*) Abrégé du Droit de la Nature & des Gens, 395.

C

Cadrans nocturnes, maniere de les faire, 211.
Calculs aſtrologiques, 23.
Calendrier grec, 31; Chinois, 50; Latin, 61; du X ſiecle, 105; du VIII, 139.
CALVIN (*Jean*) ſes Lettres, 249; ſes Sermons, 312; Lettres à Mr. de Falais, 457.
Canons de l'Egliſe Grecque, 35.
Cartes marines, 211.
* CASTILLO (*Diégo Henriques del*) Hiſtoire de Henri IV, Roi de Caſtille, 458.
Catalogue des Médailles du Cabinet du Roi de France, 247.

Certificat de la Sorbonne en faveur de la verſion françoiſe des Pſeaumes, page 311.
CESARIUS (*Hieromonachus*) ſes queſtions, 43.
* Chapitres de l'Ordre de la Toiſon d'or, 370.
CHÉRUBIN (le Pere) diſputes Théologiques, 308.
Chronique du regne de Charlemagne, 128, 133; de l'Abbaye de Maſſai, 134; des Comtes de Savoye, 373; des Rois de Portugal, 460.
ST. CHRISOSTÔME, Liturgie, 36; Homélies ſur les Actes, 44.
CICÉRON, Rhétorique, 223; les Offices, les Tuſculanes, 224; les Harangues, 247; les Lettres à Lentulus, 248.
Clavecin, maniere de les faire, 211.
* COERCY (*Jean de*) Chronique univerſelle, 332.
COLUMNA (*Dom. Laudolphe de*) Abrégé de l'Hiſtoire univerſelle, 142.
Commentaire ſur les prieres des Juifs, 23; ſur les Pſeaumes, 67.
Commiſſion de l'Official de Grenoble pour quelques abſolutions, 200.
Compoſition de la pierre parfaite, 214.
Conceptions plaintives ſur la dégénération de l'Egliſe, 311.
Concile écuménique. *V.* ſes Actes, 35; de Conſtantinople VIII, 37; VI, 42; de Conſtance, 81; de Baſle, ſes décrets, 82; diverſes Bulles non-publiées, 82; ſes conceſſions, 191.
Concordances latines, 64.
Conférences d'Hermance, 378.
CONOPIUS, Lettre à Antoine Leger, 391.
Conſidérations ſur la cinquieme Eſſence, 214.
CONSTANTIN, *Viaticum medicum*, 206.
Controverſes Vaudoiſes, 463.
CORBIERE (*Jean de la*) Rôle des Paſteurs & Profeſſeurs de l'Egliſe & Académie de Genève, 393.

CORIDALUS, Lettre à Leger, page 291.
* COURTE CUISSE (*Jean de*) Traduction du livre des quatre Vertus Cardinales de Séneque, 348.
Coutumier du Pays de Vaud, 396.

D

DASCIA (*Jean de*) le Roſaire abrégé, 213.
Decans Egyptiens, 24, 31.
Décrétales (les) 190, 191.
DE LYRA (Poſtilles) 65.
* DENIS, Traité ſur les noms de Dieu, 37.
ST. DENYS (les Chroniques de) 355.
Deſcription du Purgatoire de St. Patrice, 123.
Dictionnaire étymologique, 126.
DIODORE (*de Sicile*) Bibliothéque hiſtorique, 45.
* DUPLESSIS (*Sohier*) le Mars de la militie & diſcipline de la guerre, 428.

E

EGIDIUS le Romain, 227.
Egliſes réformées de France, leur diſcipline, 320, 321, 324, 325.
* D'ELBENE, Hiſtoire généalogique de la Maiſon de Savoye, 188.
ESOPE, ſa Vie & ſes Fables, 227.
D'ESTER (le Livre) 21.
Etat de la France, 365.
EUSEBE, Hiſtoire eccléſiaſtique, 73; * ſa Chronique, 124.
Evangiles (les quatre) en Syriaque, 25; en Grec, 27.
* EVAX, Roi d'Arabie, ſur les pierres précieuſes, 123, 210.
EXIMINES (*François d'*) le Livre des Anges, 305.

Expériences sur l'urine & le sang, page 123.
Extraits abrégés des anciennes Histoires, 335.
* EYENNARD, droits de Charles VIII au royaume de Sicile, 362.

F

* Faits (les) de Jésus-Christ, trouvés par l'Empereur Théodose, 118.
* FEBUS (*Gaston*) Comte de Foix, de la Chasse, 425.
* FILONIUS, collection de Traits de génie, 110.
Formulaire de confession, 116.
* FRIBOIS (*Noel de*) Chronique de France, 356; Notice des Rois de Sicile issus de la Maison de France, 357.
* FREDRIC II, Empereur, l'Art de la chasse à l'oiseau, 426.
FROMENT (*Antoine*) premier Sermon fait à Genève, 377; Histoire de la réformation, 377.
* FUSORIS (*Jean*) pratique de l'Astrolabe, 211.

G

* GALIEN, qualités des Médicaments, 47.
GANFREDI (*Raymond*) Traité sur l'or & l'argent, 215.
GILETA, Préface pour la Bible, 60.
GLOSE, sur le Symbole & l'Oraison Dominicale, 119.
* GOUAYS (*Chrétien de*) Traduction des Métamorphoses d'Ovide, 429.
GRACIAN, le Texte des Minéraux, 213.
* GRANT (*Jaques le*) Livre des bonnes Mœurs, 405.
GRASSIS (de) Leçons de Droit, 202.
* ST. GRÉGOIRE, ses Epîtres, 73; ses Pensées morales, 74; *de elogis*, 118.

GREGORAS, *Libri ſtileutici & antirretici*, 43; Hiſtoire romaine, *ibid.*
GUALTERUS (*Philippe*) Alexandreide, 235.
* GUILLEVILLE (*Guille de*) le Pélerin en proſe, 438.
* GUYARS des Moulins, Traduction de la Bible, 294.

H

HAPHTAROTS, 20.
* HARPOCRATION, Dictionnaire, 48.
HAUTEVILLE (*Nicolas de*) Exameron, 305.
HERACLEONAS, ſon Hiſtoire, 47.
* HERRERA (*Pierre de*) ſuite des Rois de Navarre & d'Arragon, 460.
Heures diverſes, 112.
HIEROCLES, ſes penſées, 47.
* Hiſtoire romaine, 348; * de France, 350; * généalogique de la Maiſon de Montmorency, 368; de la conſpiration de Du Terrail, 378; d'Ecoſſe, 417; de Charlemagne, 452; de Don Fernand, 460.
HOMERE, Iliade, 48.
Horloge de Sapience, 307.
* HUGO, Traités de Théologie, 117.
* HUGO *à Sto. Victore de Sacramentis*, 118.

J

JALLABERT a fait une notice curieuſe de pluſieurs Manuſcrits de la Bibliothéque de Genève, 12.
JAQUES, *Sophilegium*, 225.
* ST. JÉRÔME, Commentaire ſur les Epîtres de St. Paul, 73; de la vie & de la mort des hommes illuſtres, *ibid.*
INDULT, d'excommunication, 201.
Inſtrument d'élection de ſépulture au Temple de St. Pierre, 201

Introduction à la Cabale, page 418.
JOQUIMUS, Commentaire sur l'Apocalypse; 67.
* Jouvencel (le) 449.
JUNIUS, leçons de Théologie, 120; lettre à Beze, 290.
JUSTINIEN, le Digeste, 201.
JUVENAL, les Satyres, 230.

K

KIMCHI, racines Hébraïques, 24.

L

LABADIE (*Jean de*) sa Vie, 330.
LEICON, *Nobla*, 461.
* Légende dorée, 318.
LEGER (*Antoine*) ses lettres à Cyrille Lucar, 291.
LENTULUS, lettre au Sénat de Rome, 189.
Lettres diverses à Calvin, 288, 457; à divers, 290, 458; du Synode de Cracovie à Bullinger & Calvin, 290.
Libertés, Franchises & Coutumes du Pays de Vaud, 396.
Liturgie Grecque, 36; Anglicane, 116.
Loix de leurs Excellences de Berne sur les mariages, 320.
LUCAR (*Cyrille*) confession de foi, 44; lettres diverses, 291.
LULLE (*Raymon*) fragment de ses ouvrages, 214.
LULLIN (*Ami*) donne ses Manuscrits à la Bibliothéque publique de Genève, 15.

M

MAIGNER, ses opinions sur la sanctification de la chair de Christ avec la réponse, 311.
* MAIRE (*Jean le*) de la destruction de Troye, 337; Couplets sur la maladie d'Anne de Bretagne, 338

* Epître à Louis XII des Champs Elysées, pag. 432.
* MAISIERES (*Philippe de*) le songe du vieil Pélerin, 442.
MANSEL (*Jehan de Hesdin*) la fleur des Histoires, 327; traduction de Valere Maxime, 336.
Mare latum, 214.
MARLHIOTUS *de usucapione*, 203.
MASURES (*Louis des*) la Borborniade Poëme, 245.
MAXIME, sa Vie, 41; ses Œuvres, 42.
Megillot, 22.
Mémoires des Intendants sur les Provinces de France, 366; sur le commerce des Provinces-Unies, 372; sur Caroly & Troillet, 381; sur les affaires ecclésiastiques de France, 457.
MENTZEL, Grammaire Chinoise, 216.
MERCERUS, Commentaire sur la Genese, 65.
* MEUNG (*Jean de*) le Roman de la Rose, 432.
* MEXIA (*Pierre de*) Chroniques de Charles-Quint, 460.
MICHAUT (*Pierre*) la danse des Aveugles, 441.
* MILET (*Jaques*) Histoire de Troye, 431.
Missel du X siecle, 104; du XIII siecle 111; à l'usage de l'Eglise de Genève, 112.
* MODUS (le Roi) ses déduits, 420.
MONTROCHER (*Guy de*) *Manipulus Curatorum*, 116.
* MOTHE (*Jaques de la*) le Chemin du Temple de la vérité, 308.

N

Neufchâtel, Loix consistoriales, 324.
NICODEME & PILATE, Lettre à l'Empereur Théodose, 122.
NIGER (*François*) l'Art épistolaire, 223; Harangue de Théologie, 224.

NONNIUS MARCELLUS ; la différente signification des mots, page 216.
Notes anciennes de Musique ; 78, 108.

O

Obituaire de Bonmont ; 392.
OROSE, histoire universelle, 73.
OVIDE, les Métamorphoses, 229.

P

* PALENTIA (*Antonio Alonso di*) Chronique de Henri IV, Roi de Castille, 459.
PAN (DU) Recueil sur l'Histoire de Genève, 378.
Parlements généraux pour les Monnoies, 382.
PARPALIA sur les Instituts, 202.
* PASCASE (*Ratberg*) du Corps & du Sang de Jésus-Christ, 118.
Passages de la Bible, Josué XXI, 36, 37; 19, 20. Ps. XVI, 10, 19. Actes I, 11; II, 27, 19. I Jean V, 7, 33; 55; 76.
ST. PAUL, sa vision, 121.
PAUL (*Marc*) Voyages, 395.
* PENA (*Roderic de la*) Généalogie des Gentilshommes Espagnols, 460.
PENTATEUQUE, fragments, 21.
PETAU (*Alexandre*) Histoire de sa Bibliothéque, 15.
* PEREGRINI, Lettre sur l'Aiman, 207.
* PETRARQUE (*François*) exhortation à suivre, son genre de vie, 224; ses Lettres, 248; de la vie solitaire, 243.
PETRI (*Blesensis*) Histoire de Job, 66.
* PHILELPHE (*Marius l'Amyris*) 236.

* PHILIPPE-LE-BEL, compte de ſes dépenſes pendant ſix mois, 145.
PHILUCCI (*Pierre*) Philoſophie morale, 403.
PHOTIUS, Homélies, 43.
PIARD, queſtions à Gauſſen, 310.
Pieces relatives à l'état des François Proteſtants, 330; à l'Edit de Nantes, *ibid.*
PINDARE le Grammairien, Scholies ſur Théocrite, 49.
* PISAN (*Chriſtine de*) la Cité des Dames, 436.
* PREMIERFAIT (*Laurent de*) Traduction du Traité de la vieilleſſe, par Cicéron, 347; * des Cas des Nobles malheureux, par Bocace, 455.
* PRESLES (*Raoul de*) le Songe du Vergier, 444.
Préceptes de Morale, 46.
Prieres Hébraïques, 23; pour bénir le pain & le vin de l'Euchariſtie, 36.
Procès de l'Inquiſition faits à Genève, 197.
* PROCOPE, des bâtiments de Juſtinien, 47.
Prophétie de la Sibylle, 189.
Pſeaumes de Conrart, revus & corrigés, 326.
Pſeautier Hébreu, 22; Grec, 34.

R

RABANUS MAURUS, Commentaires ſur Judith & Eſther, 79.
RAVENNATIS (*François*) Diſcours ſur les marques honoraires des Docteurs, 223.
* Recueil des armoiries des anciens Chevaliers de Lorraine, 368; de quelques faits relatifs à l'Hiſtoire ancienne de ce pays, 394; de Vers & de Proverbes, 433.
Regiſtre des dépêches faites en la charge d'Agent, 364; mortuaire des Chanoines de St. Pierre, 390.
Réglement ſur la Maladiere de Cheſnes, 385.

Relation du siege d'Orléans par les Anglois, 361.
* RHASES, livre sur la nature des Métaux, 215.
Rituel Romain, 115.
* ROMMAIN (*Henri*) Abrégé de Tite-Live, 246. Compendion historial, *ibid.*
ROSET (*Michel*) Histoire de Genève, 377; sa continuation, *ibid.*
* ROUROY (*Jean de*) Traduction des stratagemes de Frontin, 427.
RUPE SCISSA (*Jean de*) de la nature de la pierre philosophale, 215.

S

* SALEMON (*Pierre*) Traités moraux, 407.
* SALLUSTE, la guerre de Catilina & de Jugurtha, 144.
* SARISBERI (*Jean de*) Policraticon, 226.
SAVYON (*Jean*) Histoire de Genève, 378.
SCAZAVEL, Traités de Jurisprudence, 202.
SÉNEQUE, questions naturelles, 205; Traité de la consolation, de la vie heureuse, de la tranquillité de l'esprit, de la briéveté de la vie, de la colere, 225. Epître de Séneque à St. Paul, & de St. Paul à Séneque, 224.
SERICO (*Lombard à*) de la maniere déconomiser, la vie, 224.
Sermons divers, 81, 312.
Songe de l'Auteur de Pestilence, 422, 448.
STACE, la Thébaïde, 230.
Statuts de l'Eglise de Genève, 192; de Savoye, 203.
SYMMACHUS, Lettres, 248.
Synodes nationaux de France, 315; provinciaux, 316.

T

TÉRENCE, Comédies, 229.

TESCHIN (*Jean de*) ouvrage d'Alchymie, 214.
Teſtament, le nouveau en Syriaque, 25.
Theſes ſoutenues dans l'Auditoire de Théologie à Genève, 119; ſur l'homme, défendue à Paris, 120.
ST. THOMAS D'AQUIN, de la vérité théologique, 81; * le livre des vices & des vertus, 404; de la tranſmutation des métaux, 213.
* TILLET, du Chronique, 359.
TIRON, notes ou abréviations, 217.
TITE-LIVE, premiere Décade, 144.
TOLETANUS, extraits ſur la Pierre philoſophale, 215.
* TRALLES (*Alexandre de*) ſur les Fiévres, 206.
Traités ſur les cérémonies Judaïques, 23; ſur l'abſolution, 118; ſur la juſtification, 120; ſur le péché & la pénitence, 123; ſur la Ste. Cene, 310; * moraux, 414.
Traités ſur les Cadrans ſolaires, 210; ſur les eaux, 216; complet ſur l'Alchymie, 215.
Tranſmutation de l'argent en or, 215.
TREDEHAN (*Pierre*) Traduction de Virgile en vers, 428.
* TRISTAN (le Roman de) 453.
* Troye, hiſtoire de ſa conſtruction & deſtruction, 142; de ſa deſtruction, 337.
* TURHETI, deſcription d'un inſtrument Aſtronomique, 209.
TZETZES, Scholies ſur Heſiode, 49.

V

* VASQUES de Lucene, Traduction de la Cyropédie, 240; * de Quinte-Curce, 341.
Vers latins ſur l'Hiſtoire & la Théologie, 123.
Vie des anciens Philoſophes, 189; de Guillaume Farel, 385.
* VILLAZAN (*Jean Nonnius de*) Hiſtoire du Roi Alphonſe, 459.

* Voyages d'Outremer, 359.
Usage de l'Astrolabe, 207.

Z

ZELENTO (*Pierre de*) Méthode de la Philosophie occulte, 213.

FIN.

APPROBATION.

Permis d'imprimer ensuite de la délibération de la Direction de la Bibliothéque.

BONNET,
Lieutenant de Police
& Scholarque.

Genève, ce 24 Septembre 1778.

A GENEVE, de l'impr. de J. P. BONNANT.

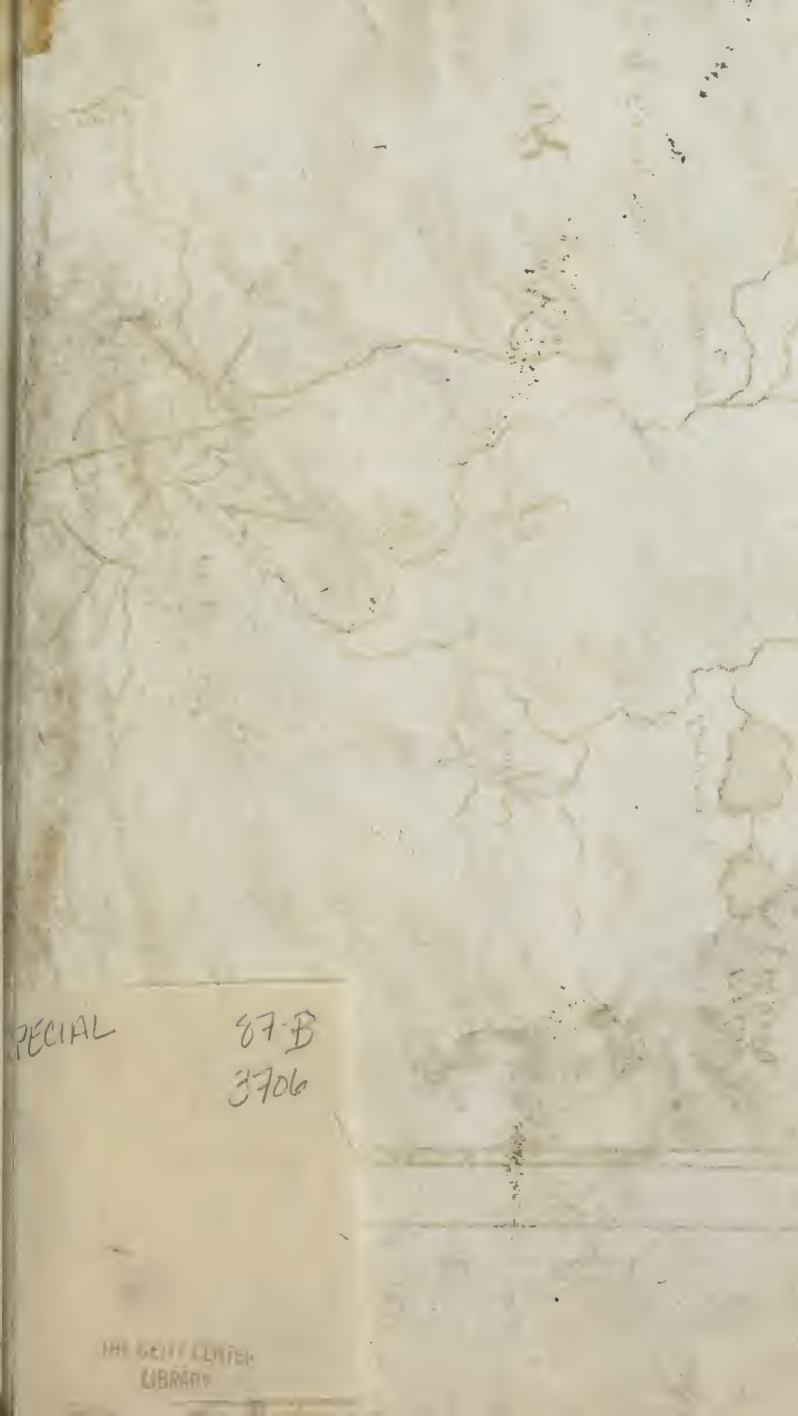
SPECIAL
87-B
3706
THE GETTY CENTER
LIBRARY